



# **LAMBALLE TERRE & MER**

## **CONTRAT DE RELANCE ET**

## **DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **2021-2026**

**ENTRE**

**L'EPCI Lamballe Terre & Mer,**

Représenté par son président, M. Thierry ANDRIEUX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 novembre 2021,  
ci-après désigné par le territoire signataire,

D'une part,

**ET**

**L'Etat,**

Représenté par le préfet des Côtes d'Armor, M. Thierry MOSIMANN,  
ci-après désigné par l'Etat,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique (CRTE) à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs territorialisés de l'Etat.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, soit le territoire de Lamballe Terre & Mer.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- A court terme, **associer** les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé.
- Sur la durée du mandat municipal 2020-2026, **accompagner** les collectivités dans leur projet de territoire, vers un modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les CRTE ont vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité).
- **Traduire** un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

**Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes.** La création des CRTE est l'occasion de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux : les contrats de plan Etat-Région (CPER) et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Au niveau infrarégional, les CRTE sont donc amenés à remplacer progressivement les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les CRTE devront également intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités) et reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux (PCAET). D'autres programmes et projets pourront éventuellement être valorisés dans les CRTE (Territoires d'industrie, Agenda rural, Opérations de revitalisation des territoires (ORT)...).

**Les CRTE ont vocation à simplifier et mettre en cohérence les différents programmes de l'Etat.** Avec les CRTE, l'Etat a vocation à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, de façon non limitative : accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, accès à un logement de qualité, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales. Plusieurs de ces priorités pourront être inscrites dès le début du contrat ou être ajoutées au cours de son exécution.

## SOMMAIRE

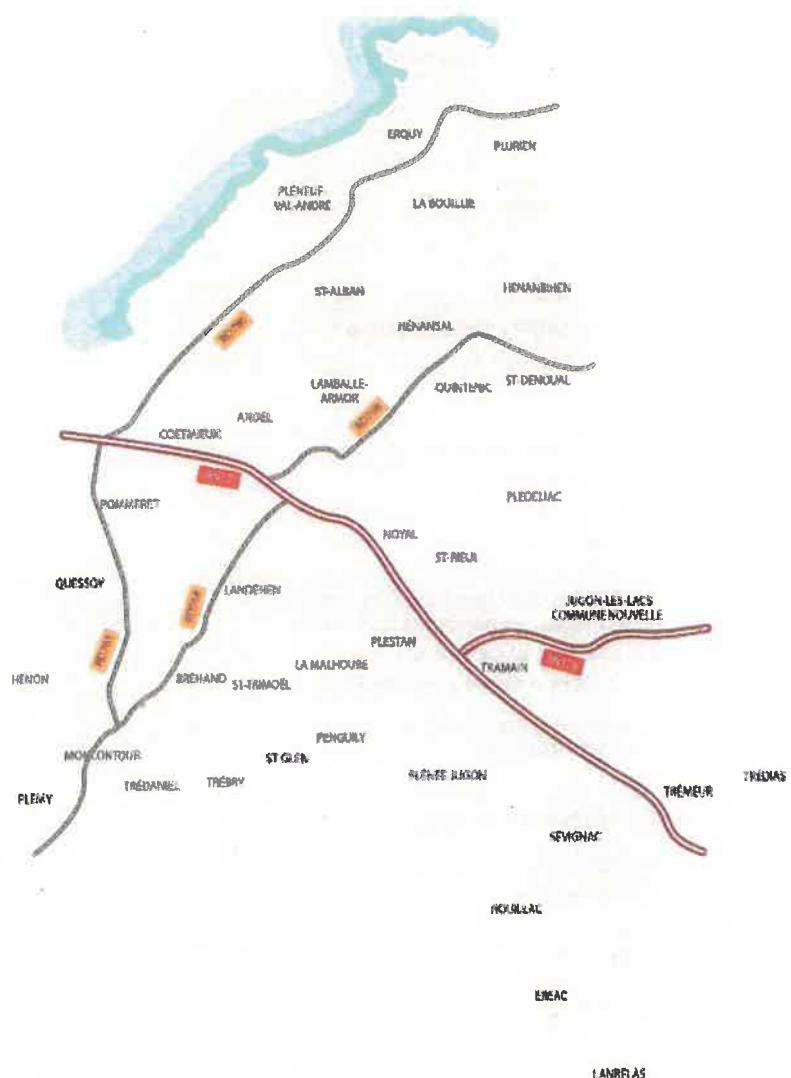
|  |             |
|--|-------------|
| <b>Article 1 : Présentation du territoire</b>  | <b>p 4</b>  |
| 1.1 Une croissance démographique maîtrisée et une forte dynamique associées à un fort niveau de services |             |
| 1.2 Une dynamique à appréhender à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc                                      |             |
| 1.2 Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables   |             |
| <b>Article 2 : Ambition du territoire</b>  | <b>p 9</b>  |
| 2.1 La transition écologique pour relever les défis de demain  |             |
| 2.2 Un territoire en mouvement qui donne du sens à l'emploi  |             |
| 2.3 Une belle qualité de vie à tous les âges pour nous réunir  |             |
| 2.4 Un quotidien humain pour nous rendre la vie plus humaine   |             |
| 2.5 Coopérons encore et toujours pour être plus fort   |             |
| <b>Article 3 : Orientations stratégiques</b>   | <b>p 10</b> |
| <b>Article 4 : Les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs</b>                               | <b>p 12</b> |
| 4.1 En matière de transition écologique  |             |
| - Contrat d'Objectif Territorial   |             |
| - Plan Climat Air Energies Territorial   |             |
| - Programme Local de l'Habitat   |             |
| - Schéma des mobilités douces et durables  |             |
| - Contrats de bassins versants   |             |
| - Déchets et assainissement  |             |
| - Atlas de la Biodiversité Intercommunal   |             |
| 4.2 En matière de développement économique et attractivité   |             |
| - Politique de soutien à l'activité économique   |             |
| - Territoires d'Industrie  |             |
| - Politique touristique  |             |
| - Petites Villes de demain   |             |
| - Schéma numérique   |             |
| - Maisons France services  |             |
| 4.3 En matière de cohésion sociale   |             |
| - Schéma des services aux familles   |             |
| - Convention Territoriale Globale  |             |
| - Accès aux soins et engagement dans un Contrat Local de Santé   |             |
| - Faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles   |             |
| 4.4 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat  |             |
| 4.5 Validation des actions   |             |
| 4.6 Les actions de coopération interterritoriale   |             |
| <b>Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie</b>  | <b>p 18</b> |
| <b>Article 6 : Engagements des partenaires</b>   | <b>p 18</b> |
| <b>Article 7 : Gouvernance du CRTE</b>   | <b>p 19</b> |
| <b>Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE</b>   | <b>p 20</b> |
| <b>Article 9 : Entrée en vigueur du CRTE</b>   | <b>p 21</b> |
| <b>Article 10 : Evolution et mise à jour du CRTE</b>   | <b>p 21</b> |
| <b>Article 11 : Résiliation du CRTE</b>  | <b>p 21</b> |
| <b>Article 12 : Traitement des litiges</b>   | <b>p 21</b> |
| <b>Liste des annexes</b>   | <b>p 22</b> |

## **Article 1 - Présentation du territoire :**

La Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer est composée de 38 communes et s'étend sur 900 km<sup>2</sup>. Avec une population de 67 695 habitants (2018), l'agglomération constitue le 13<sup>ème</sup> EPCI breton (sur 59) et le 4<sup>ème</sup> par la superficie.

Le territoire est structuré autour du pôle urbain de Lamballe-Armor, commune nouvelle de 17 000 habitants (3<sup>ème</sup> commune des Côtes d'Armor pour la population, 2<sup>ème</sup> pour la superficie avec 130 km<sup>2</sup>). Traversé d'Est en Ouest par la RN 12 reliant Rennes à Brest et au Nord par la RN 176 reliant Lamballe à Caen, le territoire est desservi depuis juillet 2017 par la ligne TGV Paris-Brest reliant Lamballe et Paris en 2h08.

Ce territoire se caractérise par une dynamique économique et démographique (1), par une armature urbaine qu'il convient d'appréhender à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc (2) et par une dépendance énergétique et un état écologique sous tension (3).

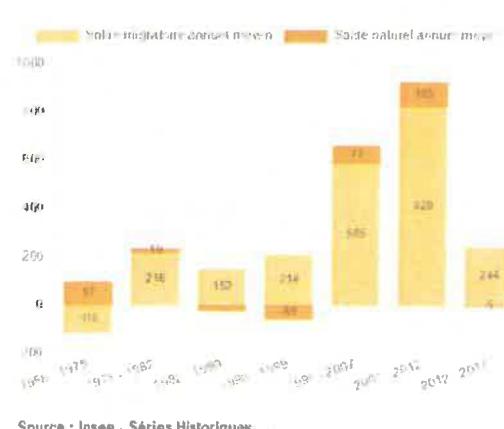


## **1.1. Une croissance démographique maîtrisée et une forte dynamique économique associées à un fort niveau de services à la population**

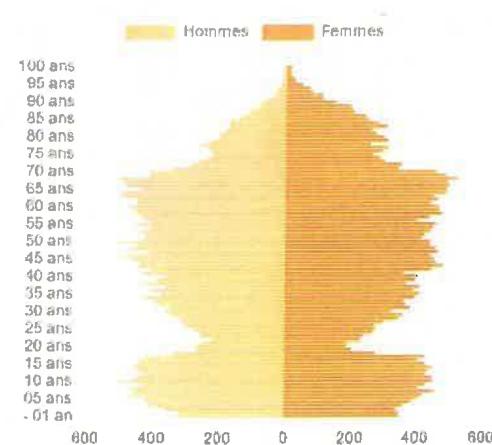
La croissance démographique sur le territoire reste maîtrisée (+ 0,4 % /an sur la période 2013-2018) bien que nettement supérieure à la moyenne départementale (0,1 % / an). Cette croissance s'appuie sur un solde

migratoire positif alors que le solde naturel était légèrement négatif sur la même période. Alors que la part des plus de 60 ans représente 30 % de la population en 2017 contre 28 % à l'échelle régionale, le vieillissement de la population devrait s'accélérer comme le démontre la pyramide des âges. Si cette lecture générale à l'échelle de l'agglomération témoigne de la maîtrise de la croissance démographique, elle ne rend pas compte de fortes disparités internes au territoire.

Évolution moyenne de la population (en volume)



Pyramide des âges



DATAGENCESSBRETAGNE

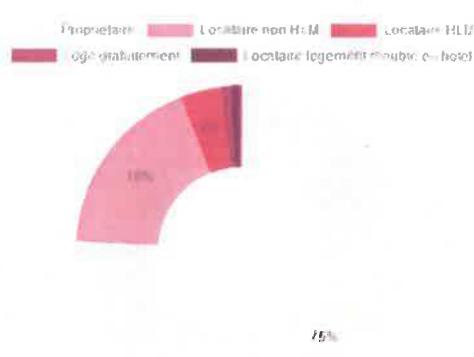
Date d'impression mardi 27 juillet 2021  
Production Datagences

Source : Insee - Tableaux détaillés - Population par sexe et âge

DATAGENCESSBRETAGNE

En 2017, le territoire dispose de 41 708 logements (2.23 personnes par ménage) : 75% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire alors que 7.8% des logements sont vacants.

Résidences principales par statut d'occupation en 2017

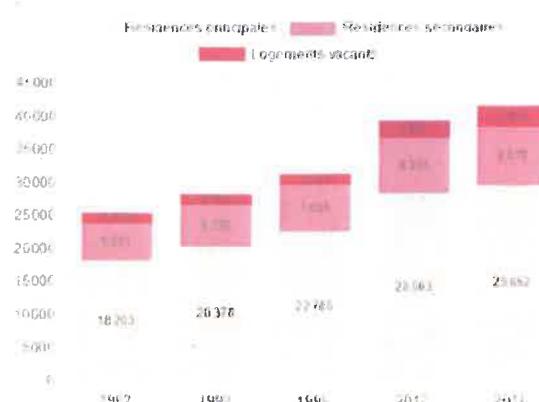


Source : Insee - Chiffres clés Logement

DATAGENCESSBRETAGNE

Date d'impression mardi 27 juillet 2021  
Production Datagences

Évolution du nombre de logements par catégorie

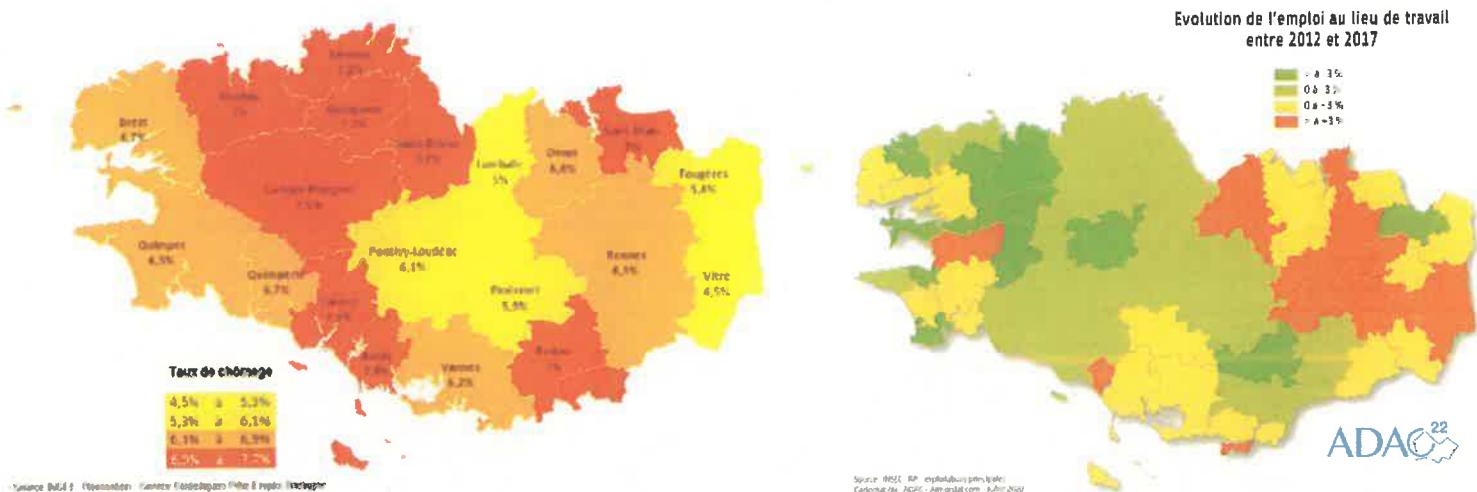


Source : Insee - Séries Historiques

DATAGENCESSBRETAGNE

Date d'impression mardi 27 juillet 2021  
Production Datagences

Le territoire est également caractérisé par une forte dynamique économique avec 22 730 emplois (2017) et une augmentation du nombre d'emplois de 3,5 % / an (2012-2017) contre 0,6 % à l'échelle régionale. Sa zone d'emploi présente le taux de chômage le plus bas en Bretagne après Vitré.

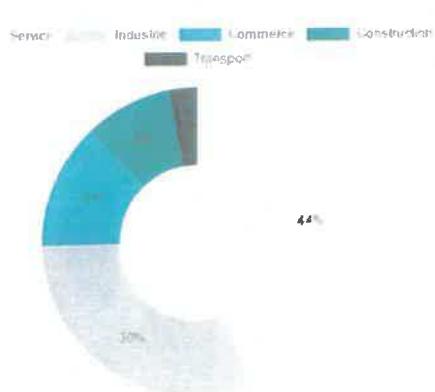


Le secteur de l'industrie est surreprésenté avec 30 % des emplois contre 18 % à l'échelle régionale avec une activité dans l'agroalimentaire, la carrosserie industrielle et la valorisation du bois. Les ouvriers et employés représentent 54 % des emplois.

Le territoire compte environ 1 126 exploitations agricoles et 65 000 hectares de Surface Agricole Utile (données 2019).

La filière tourisme représente 12 % des entreprises du territoire. L'offre touristique est principalement localisée sur les 5 communes du littoral.

**Répartition des emplois en 5 secteurs en 2017**

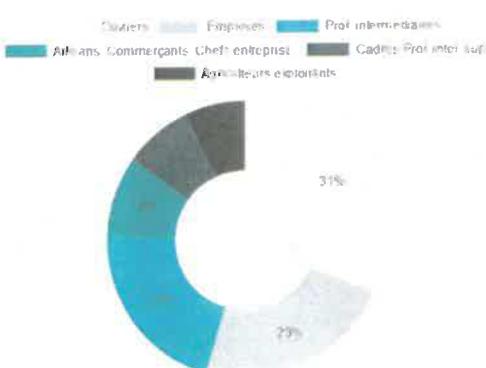


Source : Insee - Recensement de la population

**DATAGENCESBRETAGNE**

Date d'impression : mardi 27 juillet 2021  
Production Datagences

**Répartition des emplois par CSP en 2017**



Source : Insee - Recensement de la population

**DATAGENCESBRETAGNE**

Date d'impression : mardi 27 juillet 2021  
Production Datagences

Si le territoire a fortement investi dans l'accueil des entreprises à travers ses 33 zones d'activité (représentant plus de 475 hectares et 460 entreprises), Lamballe Terre & Mer dispose de services facilitant l'arrivée de nouveaux habitants dans le domaine de l'éducation (64 écoles, 8 collèges et 3 lycées), de la petite enfance (réseau des assistantes maternelles, établissement d'accueil de la petite enfance, crèche associative), de

l'enfance (accueil de loisirs sans hébergement), du sport (stades, gymnases et piscines) et de la culture (conservatoire de musique et de danse, bibliothèques et médiathèques, salles de spectacles).

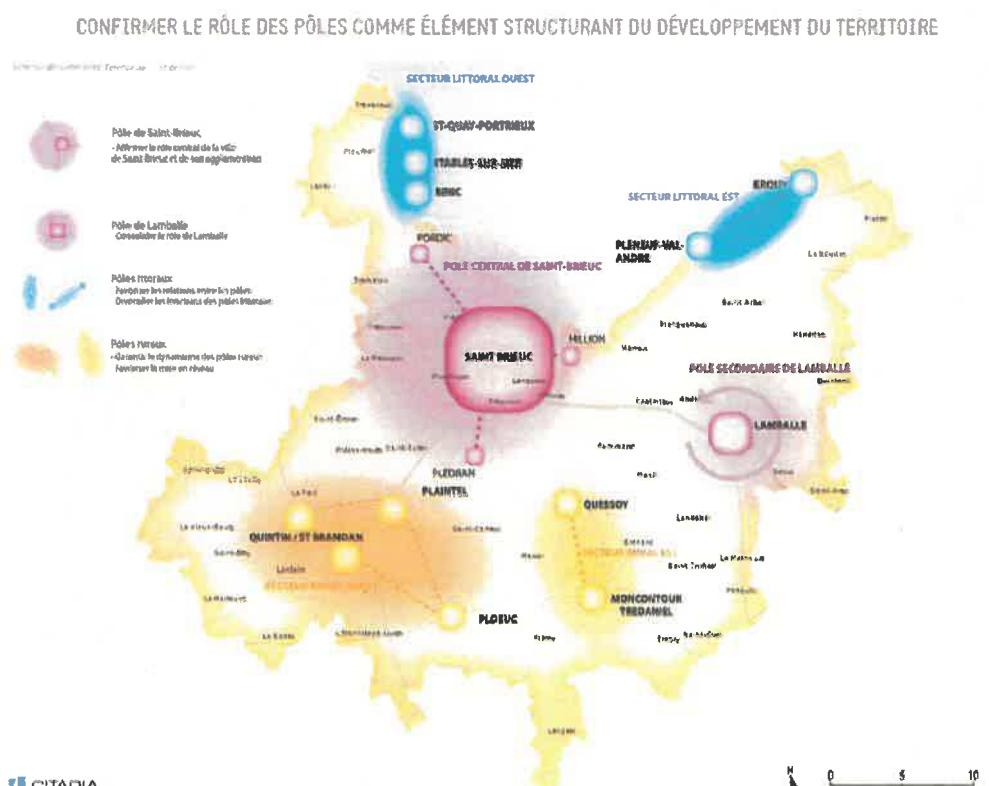
Alors qu'une grande partie du territoire est classée en zone prioritaire pour la démographie médicale, l'agglomération déploie également une politique volontariste pour maintenir l'offre de soins en soutenant la création de maisons médicales et maisons de santé, et le fonctionnement du centre de santé adossé au centre hospitalier de Lamballe. En complément, le Centre Intercommunal d'Action Sociale contribue sur l'ensemble du territoire au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

## **1.2. Une dynamique à appréhender à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc**

Cette dynamique démographique et économique doit également être appréhendée à l'échelle du bassin de vie du Pays de Saint-Brieuc. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en 2015 et actuellement en cours de révision structure le territoire de Lamballe Terre & Mer autour :

- de la ville de Lamballe-Armor qui constitue le pôle secondaire du Pays et qui étend son influence sur un large espace rural voire jusqu'à l'agglomération de Saint-Brieuc. Le pôle se démarque par le nombre d'emplois qu'il génère ;
  - d'un pôle littoral Erquy-Pléneuf Val André présentant une forte activité touristique, un vieillissement de la population et une pression foncière importante. Le pôle littoral doit conjuguer développement du territoire et protection du littoral ;
  - d'un pôle rural Quesnoy Moncontour Trédaniel pour lequel l'enjeu principal est de garantir la vitalité et la pérennité des espaces ruraux en créant les conditions pour maintenir, voire développer les services et les emplois sur ces bassins de vie ;
  - d'un tissu de communes rurales qui offre un potentiel de développement lié à la moindre pression foncière qui s'y exerce.

Au-delà du SCOT, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc constitue un espace de coopération pour le Schéma de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc et la gestion du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), la destination touristique Baie de Saint Brieuc Paimpol les Caps, les dispositifs de contractualisation et le Conseil de Développement commun au PETR, à Saint Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer.



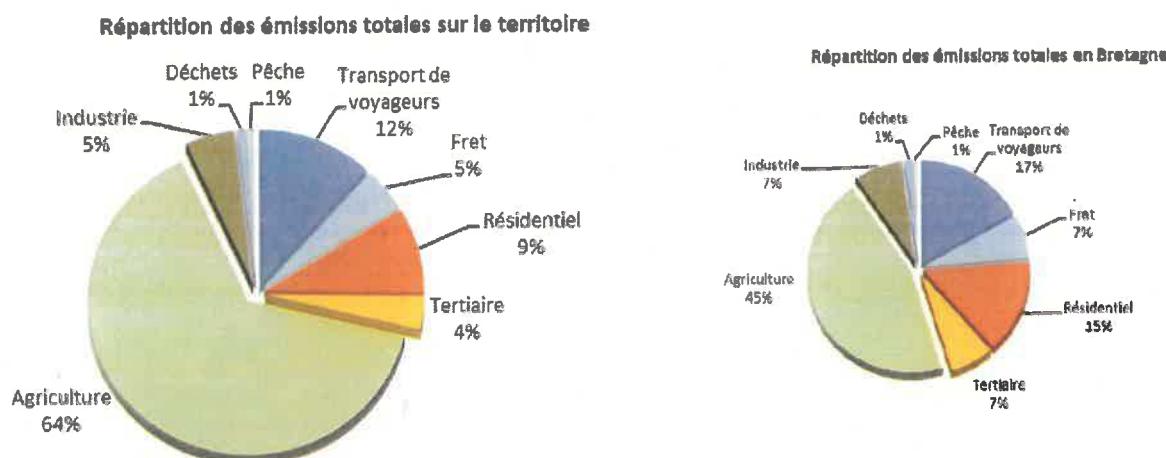
### 1.3. Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables

Le territoire de Lamballe Terre & Mer est tout d'abord marqué par sa forte dépendance énergétique en ne produisant que 12 % de ses besoins mais sous la forme d'énergie renouvelable. Par ailleurs, le potentiel d'énergie renouvelable permettrait en théorie de couvrir la consommation du territoire (biogaz, solaire photovoltaïque, biomasse).

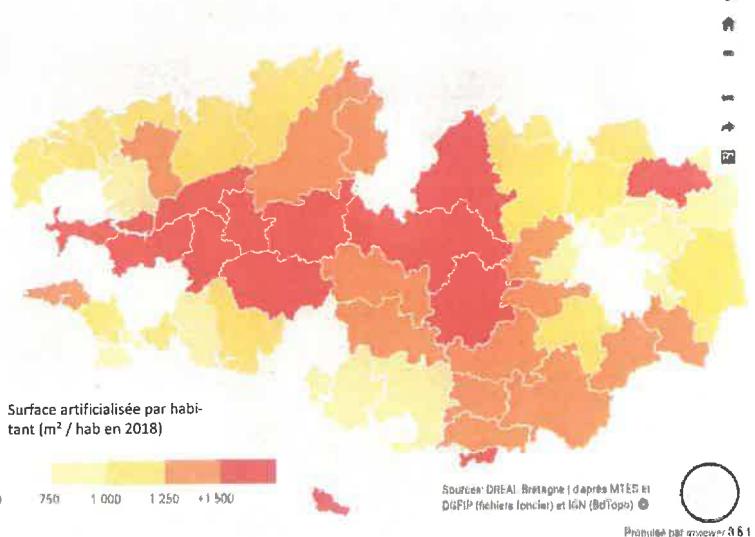
Concernant l'état écologique du territoire, le diagnostic du PCAET, basé sur des données de 2010, souligne tout d'abord les forts taux d'émission de gaz à effet de serre du territoire de Lamballe Terre & Mer. Ainsi, les émissions de GES par habitant sont 1,5 fois supérieures à la moyenne régionale (12,3 teqCO2/hab pour Lamballe Terre & Mer contre 8,1 teqCO2/hab à l'échelle régionale). Cette situation est due essentiellement à l'activité agricole puisque, hors activité agricole, l'émission de GES par habitant est proche de la moyenne régionale (4,4 teqCO2/hab pour Lamballe Terre & Mer et 4,2 à l'échelle régionale).

L'analyse des émissions de GES par activité confirme la surreprésentation de l'agriculture avec 64 % des émissions sur le territoire de Lamballe Terre & Mer contre 45 % à l'échelle régionale (données 2010). L'enjeu pour le territoire est de convertir ces GES d'origine agricole en énergie renouvelable

| LT&M               | BRETAGNE          |
|--------------------|-------------------|
| 12,3<br>teqCO2/hab | 8,1<br>teqCO2/hab |
| Hors agriculture   |                   |
| 4,4<br>teqCO2/hab  | 4,2<br>teqCO2/hab |



Selon l'observatoire du foncier en Bretagne, avec 10 492 ha artificialisés soit 11,4 % de la surface du territoire, Lamballe Terre & Mer est proche de la moyenne régionale (11,5 %) et présente un taux de croissance de l'artificialisation (0,62 % /an) inférieur à la moyenne régionale (0,76 % / an sur la période 2011-2018). Si ces chiffres semblent rassurants, ils doivent être modérés par une surface artificialisée par habitant 1,6 fois supérieure à la moyenne régionale (1571 m<sup>2</sup>/hab pour Lamballe Terre & Mer contre 957 m<sup>2</sup>/hab à l'échelle régionale).



## Article 2 – Ambition du territoire :

Le projet de territoire de Lamballe Terre & Mer est structuré autour de 5 orientations stratégiques. Après une démarche de diagnostic, de concertation et de questionnaires auprès de la population, les élus du territoire ont arrêté en 2019 cinq orientations stratégiques pour le développement du territoire à horizon 2032. Chacun des axes stratégiques a ensuite été décliné en objectifs stratégiques. La mise en œuvre de ces axes stratégiques s'appuie sur des documents de programmation et des dispositifs contractuels, puis se déclinera ensuite en actions.



Le projet de territoire s'articule dans son contenu avec les six engagements régionaux élaborés lors de la Breizh Cop et repris dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par l'assemblée régionale le 18 décembre 2020 :



### 2.1. La transition écologique pour relever les défis de demain

Les élus communautaires ont défini 5 objectifs afin de répondre à ce 1<sup>er</sup> objectif du projet de territoire :

- Tenir le cap de l'**autonomie énergétique** du territoire ;
- Promouvoir **un mode de vie**, une production et une consommation responsables ;
- **Préserver, restaurer et valoriser** notre littoral, nos patrimoines et nos écosystèmes naturels ;
- S'engager en faveur **d'une alimentation de qualité, produite localement**, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs ;
- Adapter notre territoire aux **défis du changement climatique**.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur des documents de programmation et des dispositifs contractuels dont découlera le plan d'actions.

### 2.2. Un territoire en mouvement qui donne du sens à l'emploi

Ce 2<sup>nd</sup> axe est associé aux objectifs stratégiques suivants :

- Amplifier le dynamisme de notre territoire en renforçant son **attractivité économique** ;
- Soutenir notre économie locale en **valorisant durablement nos atouts et spécificités locales** ;
- Accompagner la **diversité de nos agricultures, nos pêches et nos activités agroalimentaires** au nom de l'excellence alimentaire et de nos emplois de proximité ;
- Faire de la **formation et de l'enseignement supérieur** un des moteurs de la création des emplois d'aujourd'hui et de demain ;
- Donner du sens au travail local en partageant notre vision d'un **modèle économique solidaire et responsable**.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur des documents de programmation et des dispositifs contractuels dont découleront des actions.

### **2.3. Une belle qualité de vie à tous les âges pour nous réunir**

Ce 3<sup>ème</sup> axe décline les objectifs suivants en matière de cohésion sociale :

- **Accueillir les nouveaux habitants** dans un territoire à la haute-qualité de vie ;
- **Construire l'avenir avec notre jeunesse** en lui donnant les moyens de bien grandir et de s'épanouir dans notre territoire ;
- Adapter notre territoire au défi du **grand-âge et de la dépendance** ;
- Faire de la **santé** une priorité transversale à toutes les politiques publiques ;
- Faire de la **convivialité** de notre territoire une force en soutenant la **mixité** sociale et intergénérationnelle, sous toutes ses formes ;
- Garantir un accès **large aux sports, à la culture et aux loisirs** comme moteur de la cohésion sociale ;
- Réaffirmer nos valeurs **d'entraide et de coopération** au nom des solidarités et de la cohésion sociale.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur des documents de programmation et des dispositifs contractuels dont découlera le plan d'actions.

### **2.4. Un quotidien humain pour nous rendre la vie plus sereine**

Les objectifs stratégiques de ce 4<sup>ème</sup> axe centré sur la dynamique des centre-villes et centre-bourgs sont :

- Construire ensemble avec nos communes **un territoire de proximité, équilibré et facile à vivre** ;
- Mobiliser en faveur du **commerce et du service de proximité**, au plus près des besoins des habitants ;
- Faire du **numérique** une opportunité pour le développement local, en accompagnant les habitants à ses enjeux et ses usages ;
- Optimiser les déplacements pour **des mobilités plus faciles** et plus durables, adaptées à la vie rurale ;
- Proposer **une offre de logements** diversifiés, de qualité et adaptés aux enjeux de notre temps ;
- Nous engager pour garantir **des coeurs de bourgs vivants**, naturels et conviviaux, faciles à vivre.

### **2.5. Coopérons encore et toujours pour être plus fort**

Le dernier axe se décline suivant 5 objectifs :

- Faire de la capacité à **innover socialement et à mobiliser notre intelligence collective** une marque de fabrique de notre territoire ;
- Réaffirmer le rôle décisif des **associations et des bénévoles** dans l'animation du territoire ;
- Faire vivre notre **intercommunalité** grâce à l'alliance entre les communes et la reconnaissance du rôle de l'élu local ;
- **Mettre en œuvre notre projet de territoire** en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux ;
- Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation.

Ce dernier axe, relatif à la gouvernance du projet de territoire, ne se traduit pas spécifiquement dans des documents de programmation ou des dispositifs contractuels.

## **Article 3 – Les orientations stratégiques :**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les objectifs du projet de territoire.

## Orientation 1 : La transition écologique pour relever les défis de demain

### Objectifs :

Au travers de cette orientation stratégique, Lamballe Terre & Mer acte sa volonté de maintenir le cap de l'autonomie énergétique du territoire ; promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables ; préserver les espaces naturels ; s'engager en faveur d'une alimentation de qualité produite localement, adapter le territoire aux défis du changement climatique.

### Typologie de projets éligibles :

D'une manière générale, cette orientation doit permettre de soutenir tout projet concourant à faire évoluer les systèmes d'exploitation agricoles, réduire la consommation énergétique, favoriser les énergies renouvelables, favoriser une meilleure gestion des déchets, protéger l'environnement et la biodiversité, limiter le transport individuel, améliorer la gestion de la ressource en eau.

### Exemple de projets :

Les projets suivants pourraient trouver une éligibilité au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Lamballe Terre & Mer :

- requalification des friches et du foncier artificialisé
- densification, restructuration et renouvellement urbains
- rénovation énergétique des bâtiments publics
- rénovation énergétique du parc immobilier privé dégradé
- rénovation des réseaux eau potable, assainissement, eaux pluviales
- création, extension, rénovation des structures de traitement des déchets, réemploi et recyclage
- mise en place d'une offre de mobilité durable (gares, voies douces, co-voiturage...)
- préservation, restauration, valorisation du littoral, des patrimoines et des écosystèmes naturels, (dont replantations de haies, vergers, dispositifs bocagers, bandes enherbées)

### Indicateurs de réalisation :

- Volume d'émission de gaz à effet de serre
- Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Taux d'artificialisation et superficie des espaces renaturés

## Orientation 2 : Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

### Objectifs :

Cette orientation stratégique marque la volonté de Lamballe Terre & Mer d'amplifier le dynamisme du territoire en renforçant son attractivité économique.

### Typologie de projets éligibles :

D'une manière générale, cette orientation doit permettre de soutenir l'économie locale en valorisant ses atouts et spécificités, accompagner la diversité des agricultures, pêches et activités agro-alimentaires, faire de la formation et l'enseignement supérieur un moteur de la création d'emplois, donner du sens au travail local en partageant la vision d'un modèle économique solidaire et responsable.

### Exemple de projets :

Les projets suivants pourraient trouver une éligibilité au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Lamballe Terre & Mer :

- soutien aux entreprises et à l'économie locale
- dynamisation des coeurs de bourgs et coeurs de villes
- développement de la formation et l'enseignement supérieur
- développement du numérique et de ses usages
- alimentation durable
- appui à la transition agro-écologique des exploitations agricoles

- appui au développement des filières durables

**Indicateurs de réalisation :**

- Différentiel entre le taux de chômage du territoire et le reste de la Bretagne
- Evolution du nombre d'emplois créés
- Nombre de filières d'enseignement supérieur

**Orientation 3 : Agir pour la cohésion sociale du territoire**

**Objectifs :**

Lamballe Terre & Mer souhaite « agir pour la cohésion sociale » afin d'assurer à tous et sur tout le territoire une belle qualité de vie, à tout âge.

**Typologie de projets éligibles :**

D'une manière générale, cette orientation stratégique doit permettre de soutenir tout projet visant à maintenir et développer un bon niveau de services, apporter à la jeunesse les moyens de bien grandir et s'épanouir sur le territoire, assurer la prise en charges des ainés, favoriser la convivialité, l'entraide et la coopération.

**Exemple de projets :**

Les projets suivants pourraient trouver une éligibilité au titre du Contrat de Relance et de Transition

Ecologique de Lamballe Terre & Mer :

- développement et soutien des services de santé
- réponse aux défis du grand-âge et de la dépendance
- développement et soutien des actions en faveur du sport, de la culture, du tourisme, des loisirs
- maintien et développement de la mixité sociale et intergénérationnelle
- échanges et maintien du lien social (associations, habitants...)

**Indicateurs de réalisation :**

- Evolution du déploiement du THD
- Pratiques sportives et culturelles chez les moins de 18 ans
- Vitalité associative (nombre d'adhérents à une association)

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

**Article 4 – Les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs :**

**4.1. En matière de transition écologique**

• **Le Contrat d'Objectif Territorial (ADEME) – pivot du CRTE**

Lamballe Terre & Mer a été retenue par l'ADEME avec 3 autres EPCI pour l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territoriaux. Ce contrat constituera le pivot du présent Contrat de Relance et Transition Ecologique. Ce contrat d'objectifs, élaboré pour 4 ans, est structuré autour des labels Cit'Ergie et Economie Circulaire. Il est organisé en deux phases :

- Phase 1 : 12 à 18 mois

- Définition de la stratégie écologique et énergétique du territoire ;
- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

- Phase 2 : 3 ans – mise en œuvre du plan d’actions

Le contrat bénéficie d'un accompagnement financier de 75 000 € pour la phase 1 et de 275 000 € pour la phase 2. Le financement de la phase 2 est partiellement conditionné par la réalisation d'objectifs.

- **Un Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET) à adopter en juin 2022**

A l'issue d'une phase de diagnostic réalisée en 2019 avec également un état initial de l'environnement, la stratégie du Plan Climat Air Énergies Territorial a été validée le 10 mars 2020. Au travers de 5 axes, elle permet la déclinaison de l'axe transition écologique du Projet de territoire tout en assurant la mise en cohérence avec les documents cadres (PLH, SAGE, ...) et les outils existants :

- Permettre la production d'énergies renouvelables à la hauteur des besoins du territoire ;
- Devenir exemplaire sur son patrimoine et ses compétences ;
- Accompagner la transition des habitants vers plus de sobriété (*Plate-forme de l'Habitat du PLH, Schéma des mobilités douces et durables*) ;
- Accompagner les acteurs du territoire pour qu'ils puissent offrir des produits et services compatibles avec la transition énergétique et climatique ;
- œuvrer pour l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique.

- **Programme Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) :**

Par délibération du 30 mai 2017, Lamballe Terre & Mer a engagé l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat pour une durée de 6 ans. Le programme d'actions est le suivant :

- Conforter l'attractivité du territoire / Développer un dynamisme démographique partagé ;
- Conforter une politique foncière durable et promouvoir un habitat plus « vertueux » ;
- Remobiliser le parc existant occupé ou vacant et le rendre attractif et performant ;
- Mieux répondre aux besoins spécifiques actuellement non ou mal satisfaits ;
- Conforter le rôle et le positionnement de Lamballe Terre & Mer comme pilote et fédérateur des interventions habitat (gouvernance et pilotage).

Ce projet de PLH a été transmis aux 38 communes de Lamballe Terre & Mer et au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint Brieuc chargé de l'élaboration du SCOT pour avis. Ce projet a été présenté au bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 23 janvier 2020, qui a émis un avis favorable. Le plan d'actions a été définitivement validé en mars 2020 en conseil communautaire.

Sur le volet précarité énergétique, Lamballe Terre & Mer a engagé une politique ambitieuse à travers un programme d'intérêt général qui inclut également la partie adaptation des logements (période 2021-2023). Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer dispose d'une plateforme de rénovation « Bonjour Habitat » qui renseigne les administrés sur les dispositifs et les oriente, si besoin, vers des opérateurs ou partenaires tels que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Côtes d'Armor. Certaines politiques de l'Etat, comme MaPrimeRénov' ou les aides classiques de l'ANAH peuvent accélérer ce processus d'incitation aux travaux de rénovation des logements.

- **Mobilités – une politique volontariste en matière de transport public associée à un schéma des mobilités douces et durables**

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Lamballe Terre & Mer a étendu son réseau de transport public *Distribus* à l'ensemble des 38 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et assure le transport des collégiens via son réseau *Scolibus*.

En complément du transport collectif, Lamballe Terre & Mer a établi un schéma des mobilités douces et durables définissant un plan d'actions telles que : mise en place d'un plan de mobilité, encourager la pratique du vélo, soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique, favoriser le covoiturage, développer l'auto-partage, création d'un comité des partenaires,...

- **Contrats de bassins versants :**

Lamballe Terre & Mer est concerné par les deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Baie de St Brieuc » et « Arguenon Baie de la Fresnaye » et signataire des contrats de bassin « baie de Saint-Brieuc » et « Arguenon ». Ils déterminent la politique de l'eau du territoire (qualité, quantité et gestion milieux aquatiques) qui doit être intégrée dans les documents d'urbanisme des communes et dont les règlements s'imposent à tous les acteurs du territoire.

L'opérationnalité des mesures du SAGE se concrétise au travers de contrats de bassin « baie de Saint-Brieuc » et « Arguenon ».

Ces contrats ont pour objectifs de préserver ou reconquérir la qualité de l'eau, lutter contre l'eutrophisation (dont les marées vertes) et de restaurer les milieux aquatiques (continuité écologique et hydromorphologie des cours d'eau, zones humides).

- **Déchets et assainissement**

Dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets, les modes de collectes et le déploiement de la redevance incitative seront harmonisés sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A compter de 2022, l'activité sera orientée vers les actions de préventions et de valorisation (économie circulaire).

En matière d'assainissement, Lamballe Terre & Mer poursuivra son programme pluriannuel d'investissement sur les systèmes d'épuration et le renouvellement des réseaux.

- **Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) :**

Après une première phase sur 16 communes, l'ABI est en cours d'extension sur les 38 communes de Lamballe Terre & Mer, et devrait être finalisé début 2022.

L'ABI est un outil permettant de recenser, sur la base d'investigations de terrain, les enjeux liés à la préservation de la biodiversité, de les intégrer dans les documents d'urbanismes (Trame Verte et Bleue) et de mettre en œuvre des opérations de restauration ou de gestion. Il est également pourvu d'un volet de sensibilisation à l'environnement et de sciences participatives.

## **4.2. En matière de développement économique et attractivité**

- **Politique de soutien à l'activité économique**

La politique de développement économique de Lamballe Terre & Mer se traduit par :

- Un soutien à la création et l'accueil d'entreprise ;
- Une aide au financement des activités ;
- Une aide à la création et au financement des investissements via le PASS Commerce Artisanat ;
- L'organisation, en collaboration avec les communes, des grands équilibres commerciaux afin de mailler le territoire et permettre l'accès des habitants aux ressources ;
- Le déploiement d'un fonds local de soutien aux établissements commerciaux fermés administrativement pendant la crise sanitaire 2020 et accompagnement à la vente en ligne (dispositif Ma Ville Mon Shopping) ;
- La mise en place du PASS Commerce Numérique pour accélérer et massifier l'accompagnement des investissements numériques des commerçants.

- **Territoires d'Industrie :**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins de ce territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre.

A ce titre, Lamballe Terre & Mer a signé le contrat Territoires d'industrie le 1er décembre 2020 en présence de l'Etat, la Région, l'EPCI, deux industriels référents (COOPERL ARC ATLANTIQUE et CIP AUTOMATION) et la Banque des territoires autour de 4 axes prioritaires : l'attractivité, le recrutement & la formation, l'innovation et la simplification & la facilitation.

A ce jour, quatre fiches actions sont soutenues dans le programme Territoires d'Industrie de Lamballe Terre & Mer 2020-2024 :

- L'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- L'émergence d'un tiers-lieu innovant favorisant les collaborations et coopérations inter-entreprises afin d'accroître les compétences et l'attractivité de Lamballe Terre & Mer ;
- La mise en place d'une plateforme collaborative en ligne dédiée au monde économique du territoire.

- **Une politique touristique qui s'appuie sur une SPL**

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence « promotion du tourisme », dont la création d'office du tourisme, a été transférée à Lamballe Terre & Mer le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin de permettre la coopération territoriale et une maîtrise publique, Lamballe Terre & Mer a créé, le 1er octobre 2017, une Société Publique Locale (SPL) « Lamballe Terre & Mer Tourisme ». La SPL a été créée en partenariat avec les communes ayant des caractéristiques touristiques marquées : Pléneuf-Val-André, Erquy, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Moncontour et Lamballe-Armor. Ces communes sont actionnaires de la SPL au même titre que Lamballe Terre & Mer.

La SPL a pour objet de promouvoir et développer l'offre touristique, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire. Elle porte l'Office de Tourisme Communautaire qui a remplacé les offices de tourisme existants. Les communes demeurent compétentes en matière d'équipements et d'animations touristiques.

Les priorités en matière de politique touristique de Lamballe Terre & Mer sont :

- Un programme d'investissement sur des équipements touristiques (nouveau Musée Mathurin Méheut, ferme d'animation du Botrai...) ;
- Une politique de soutien au fonctionnement (Château de la Hunaudaye, Ferme d'Antan...) ;
- Le soutien à la valorisation du « Grand site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel » ;
- Le développement des mobilités touristiques « alternatives » en particulier les chemins de randonnées et les circuits vélo.

- **Petites Villes de Demain :**

Lamballe Terre & Mer a adhéré, le 1<sup>er</sup> mars 2021, au programme « Petites Villes de Demain », destiné à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants (et leur intercommunalité) qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Les villes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs ont été sélectionnées dans le cadre de ce dispositif. La convention est signée pour 18 mois. Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (Opération de Revitalisation Territoriale) devra être adopté.

- **Schéma numérique :**

A l'ère du numérique, les besoins des usagers et des services évoluent fortement et génèrent des demandes de déploiement d'outils nouveaux. Les orientations de Lamballe Terre & Mer visent à mettre l'usager au centre de la réflexion, développer la dématérialisation tant en interne qu'à destination du public, accéder à l'information et la partager, venir en aide aux communes du territoire qui se trouvent démunies face à la digitalisation des services.

Pour faire face à cette problématique, Lamballe Terre & Mer a décidé l'élaboration d'un Schéma Directeur Numérique qui permettra de planifier les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs :

- Recenser l'ensemble des besoins : projets, évolution de l'existant, problématiques ;
- Quantifier et qualifier les besoins techniques, humains, et financiers ;
- Planifier les projets/actions, à la suite de leur priorisation ;
- Maîtriser les risques inhérents au système d'information ;
- Mettre en corrélation les moyens disponibles par rapport aux besoins nécessaires ;
- Établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour le système d'information, et les charges de fonctionnement.

Dans le cadre de l'élaboration et du plan d'actions de ce schéma, une candidature au programme territorial « Soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités sur le territoire breton » est envisagée.

- **Maisons France Services :**

En réponse au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASAP), trois communes vont être dotées d'une Maison France Services, lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives (emploi, retraite, famille, logement...) : en 2021, Jugon les Lacs Commune Nouvelle (qui dispose déjà d'une MSAP) et Pléneuf Val André. Lamballe- Armor devrait bénéficier d'une maison France Services en 2022.

En complément, en partenariat avec le Conseil Départemental, Lamballe Terre & Mer et les communes du territoire ont déployé le dispositif d'informations pour les usagers « Inter Collectivités Infos » (ICI).

#### **4.3. En matière de cohésion sociale**

- **Schéma des services aux familles**

En 2019, Lamballe Terre & Mer s'est dotée, pour 4 ans, d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour élaborer ce document, un diagnostic préalable a été réalisé, qui a permis de constater que l'offre de services était inéquitable sur le territoire. A partir de ce constat, une première orientation a été décidée : favoriser l'équilibre territorial de l'offre en direction des familles sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

- **Convention Territoriale Globale (CAF)**

La CAF des Côtes d'Armor et Lamballe Terre & Mer souhaitent engager une démarche afin d'aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) d'ici la fin de l'année 2021. Il s'agit de définir un projet stratégique global du territoire pour la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et Lamballe Terre & Mer, dans le domaine des politiques sociales et familiales. L'objectif est de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'habitat, l'insertion, le numérique et la vie sociale. Ce n'est pas un dispositif financier, il se définit comme un cadre politique sur lequel se rattachent des financements pour une durée de 5 ans (2021 – 2025). La convention s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions. La CTG doit permettre de conforter les politiques existantes, fixer des priorités d'intervention, faciliter les arbitrages entre les partenaires, définir un programme d'actions à mettre en œuvre.

- **Une politique de soutien à l'accès aux soins et engagement dans un Contrat Local de Santé**

La politique d'accès aux soins de l'agglomération s'appuie sur :

- La participation au fonctionnement du centre de santé de Lamballe ;
- La maîtrise d'ouvrage de maisons de santé (Erquy, Pléneuf Val André) ;
- Le versement de fonds de concours (Jugon les Lacs, Plénée Jugon, Eréac, la Bouillie, Planguenoual) et de subvention (Lamballe).

En 2021, le territoire s'engage dans un Contrat local de santé avec l'ARS visant à repérer et à répondre à des enjeux de santé du territoire et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est conclu pour une durée de 5 ans et doit être précédé d'un diagnostic territorial de santé afin d'aboutir à un plan d'actions autour de 4 objectifs principaux :

- Réduire la mortalité prématuée évitable ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Garantir à tous l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- Assurer la continuité et la pertinence des parcours de santé.

- **Faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles**

Dans le domaine culturel, le territoire mène une politique volontariste à travers :

- Des actions de médiation culturelle principalement auprès des scolaires ;
- La facilitation de l'accès à l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- La démocratisation de l'accès à la lecture via la coordination d'un réseau de bibliothèques sur le territoire ;
- Une programmation culturelle diversifiée ;
- L'accompagnement des communes et des porteurs de projets.

Il en est de même dans le domaine sportif avec :

- Le soutien financier au monde associatif à travers les emplois sportifs et subventions de fonctionnement pour des événements ;
- Le programme d'investissement pour la création, réhabilitation, entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

#### **4.4. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat :**

Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de Lamballe Terre & Mer, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- Contrat d'Objectif Territorial (ADEME) ;
- Programme d'appui « Petites Villes de Demain » ;
- Contrat « dynamisme centre-ville, centre-bourg » ;
- Dispositif France Services ;
- Territoire d'Industries ;
- France Mobilités.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

#### **4.5. Validation des actions :**

Les représentants de l'État et de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de Lamballe Terre & Mer ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et les partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière annuelle du CRTE.

#### **4.6. Les actions de coopération interterritoriale :**

Des réunions bilatérales ont lieu chaque semestre entre les directions générales de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Agglomération (SBAA) et Dinan Agglomération (DA). Elles ont pour objectif d'échanger des informations et proposer des réflexions prospectives sur les collaborations territoriales.

Lamballe Terre & Mer mène des actions communes avec plusieurs EPCI, dont notamment SBAA et DA, dans le cadre des contrats de Bassins Versants, le Plan de Lutte contre les Algues Vertes, la restauration des milieux aquatiques, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les travaux bocagers.

Lamballe Terre & Mer est partenaire de la destination touristique « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps » avec SBAA, Guingamp-Paimpol agglomération et Leff Armor communauté.

La collectivité collabore également avec le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération sur les actions menées dans le cadre du « Grand Site cap d'Erquy – cap Fréhel ».

Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Loudéac Communauté ont répondu collectivement et sont lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt Tenmod, expérimentation relative aux nouvelles approches des mobilités durables en milieu rural.

Des coopérations existent également entre LTM, SBAA et le PETR du pays de Saint-Brieuc pour les dispositifs dont le périmètre est celui du Pays de Saint-Brieuc, constitué des deux EPCI (SCOT, SIG, programme Leader). Lamballe Terre & Mer est également membre, avec SBAA et le PETR, du conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc.

## **Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie :**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires :**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements :**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtées à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année.

## **6.2. Le territoire signataire :**

En signant ce CRTE, la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics :**

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

## **6.4. Engagements des opérateurs publics :**

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE :**

### **7.1. Le comité de pilotage :**

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Lamballe Terre & Mer, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

## Composition du Comité de Pilotage

| <b>Lamballe Terre &amp; Mer</b>                                 |  |
|---|--|
|   | Le Président   |
|   | Le Vice-Président Finances   |
|   | 4 Vice-Présidents  |
| <b>Collège des Maires (non membres du Bureau Communautaire)</b> |  |
|   | 6 Maires et 6 suppléants   |
| <b>Etat</b>   |  |
|   | M. le Préfet ou son représentant,  |
|   | M. le Directeur de la DDTM ou son représentant, référent territorial pour l'ANCT |
| <b>Financeurs</b>   |  |
|   | M. le Délégué Régional de l'ADEME Bretagne                                       |
|   | M. le Président du Conseil Régional de Bretagne                                  |
|   | M. le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor                       |
| <b>Partenaires</b>  |  |
|   | M. le Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor            |
|   | M. le Président de l'Etablissement Public Foncier Régional                       |
| <b>Société civile</b>   |  |
|   | 2 représentants du Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc              |
| <b>Services</b>   |  |
|   | Directeur Général des Services, Lamballe Terre & Mer                             |
|   | Directeur Général Adjoint Territoire, Lamballe Terre & Mer                       |
|   | Chargé(e) de mission contractualisation, Lamballe Terre & Mer                    |
|   | Directeur de la Prospective, Lamballe Terre & Mer                                |
|   | Directeur de projet transition écologique et énergétique, Lamballe Terre & Mer   |

La composition du COPIL est susceptible d'évoluer notamment pour les collèges des partenaires et des financeurs.

Suivant l'ordre du jour, le COPIL peut faire appel à des expertises extérieures (ALEC, SDAEP, ADAC...).

### **7.2. Le comité technique :**

Le comité technique est composé des services de Lamballe Terre & Mer (direction générale, prospective, service contractualisation) et des représentants techniques de l'Etat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE :**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de Lamballe Terre & Mer et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage.

#### **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE :**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
La durée de ce contrat est de six ans.

#### **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE :**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### **Article 11 - Résiliation du CRTE :**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### **Article 12 – Traitement des litiges :**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de RENNES.

Signé à Lamballe-Armor, le 15 décembre 2021

**Pour Lamballe Terre & Mer,  
Pour le Président empêché,  
Le Vice Président aux finances**

**Eric MOISAN**

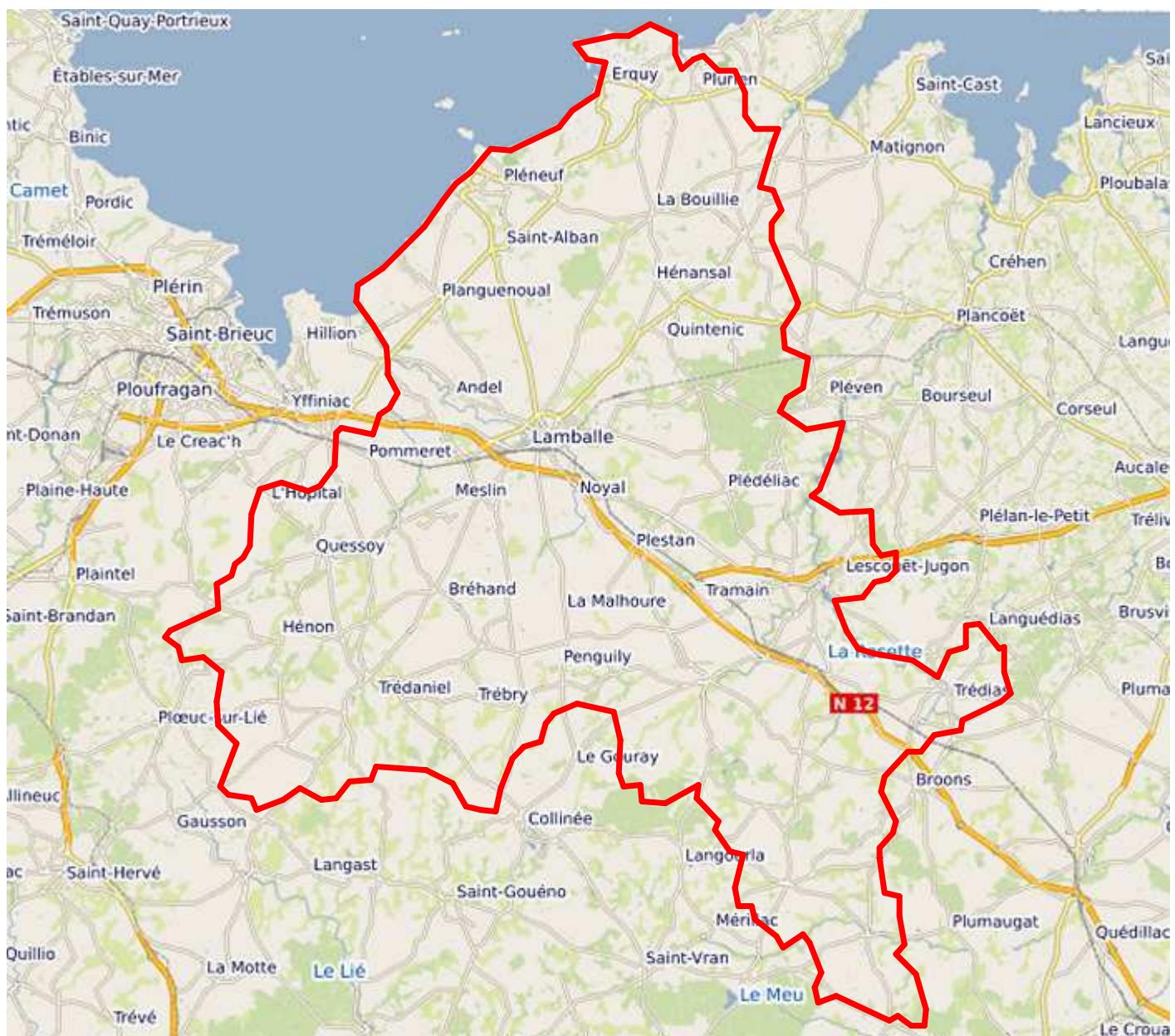


**Pour l'Etat,  
Le préfet des Côtes-d'Armor**

**Thierry MOSIMANN**

## **LISTE DES ANNEXES**

- Observatoire du territoire CA Lamballe Terre & Mer
- Statuts de Lamballe Terre & Mer
- Projet de mandature (séminaire des élus du 25 septembre 2021)
- Diagnostic Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Schéma des mobilités douces et durables
- Recensement des projets communautaires et communaux (en date du 27 octobre 2021)

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)****CHIFFRES CLÉS****Carte de présentation**

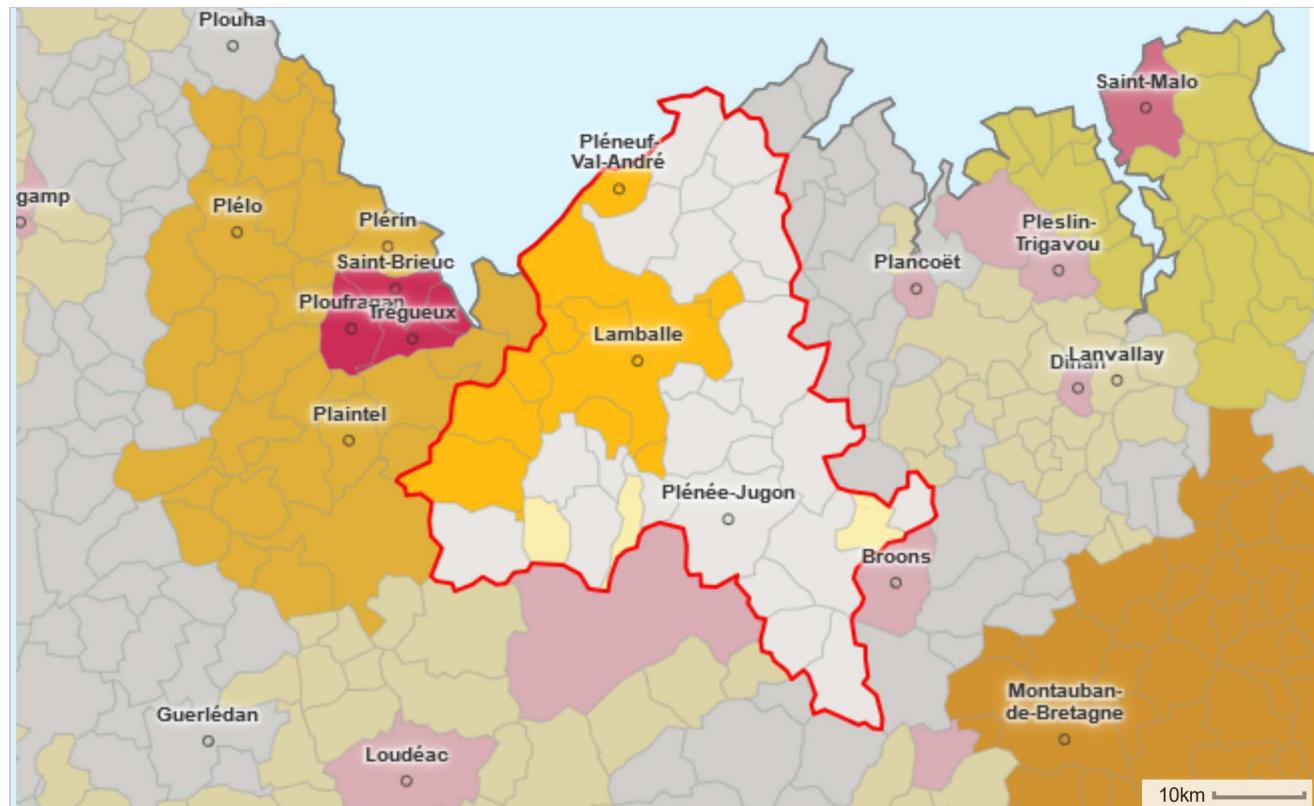
Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

### CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

#### Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

##### Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CA de Lamballe Terre et Mer



Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)

Commune appartenant à la couronne d'un

Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)

Commune appartenant à la couronne

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

##### Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

| Catégorie  | Nombre                      |               | %                           |               |
|--|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
|  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
| Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus                     | 0                           | 0             | 0,0                         | 0,0           |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus       | 0                           | 2             | 0,0                         | 0,6           |
| Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants               | 0                           | 4             | 0,0                         | 1,1           |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants | 11                          | 47            | 28,9                        | 13,5          |
| Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants                | 0                           | 5             | 0,0                         | 1,4           |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants  | 0                           | 41            | 0,0                         | 11,8          |
| Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants                     | 0                           | 12            | 0,0                         | 3,4           |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants       | 3                           | 94            | 7,9                         | 27,0          |
| Commune isolée hors influence des pôles  | 24                          | 143           | 63,2                        | 41,1          |
| Total  | 38                          | 348           | 100,0                       | 100,0         |

**Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)**
**CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

**Comprendre les Aires d'attraction des villes**

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'**un seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

**L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes.** Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale**, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

**Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

**Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.**

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[\*\*Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020\*\*](#)

**Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité**
**Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité**

CA de Lamballe Terre et Mer


**Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?**

| Catégorie                        | Nombre                      |               | %                           |               |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
|                                  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
| Espaces densément peuplés        | 0                           | 4             | 0,0                         | 1,1           |
| Espaces de densité intermédiaire | 1                           | 21            | 2,6                         | 6,0           |
| Espaces peu denses               | 37                          | 268           | 97,4                        | 77,0          |
| Espaces très peu denses          | 0                           | 55            | 0,0                         | 15,8          |
| Total                            | 38                          | 348           | 100,0                       | 100,0         |

Source : Insee, 2020

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)****CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?***Source : Insee, 2020*

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km<sup>2</sup> et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les **communes densément peuplées** ;
- les **communes de densité intermédiaire** ;
- les **communes peu denses** ;
- les **communes très peu denses**

[\*\*Pour en savoir plus sur la grille communale de densité\*\*](#)

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

#### Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

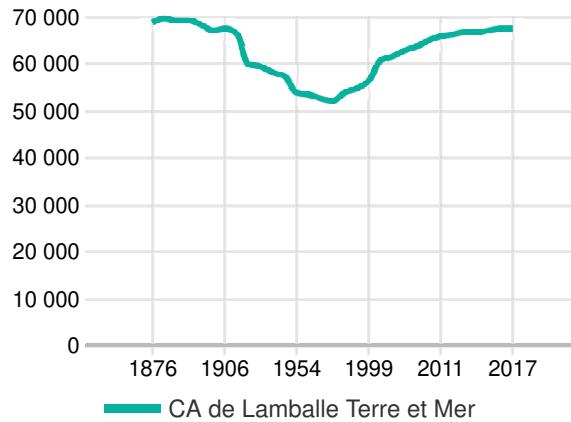
##### Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

| Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|---|-----------------------------|---------------|
| Population au dernier recensement (habitants)         | 67 348                      | 598 814       |
| Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> ) | 73,8                        | 87,1          |

##### La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP - 2017

Source : Insee, RP 1876-2017

#### Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

##### Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|--|-----------------------------|---------------|
| Variation annuelle de la population (habitants)                                  | 239                         | 657           |
| Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants) | 244                         | 1 965         |
| Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)             | - 5                         | - 1 309       |

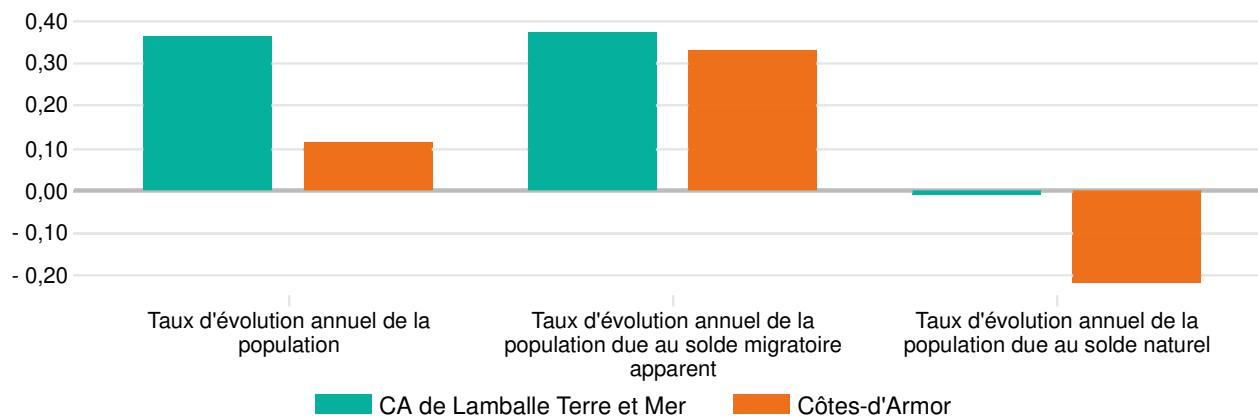
Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

#### Dynamiques naturelles et migratoires

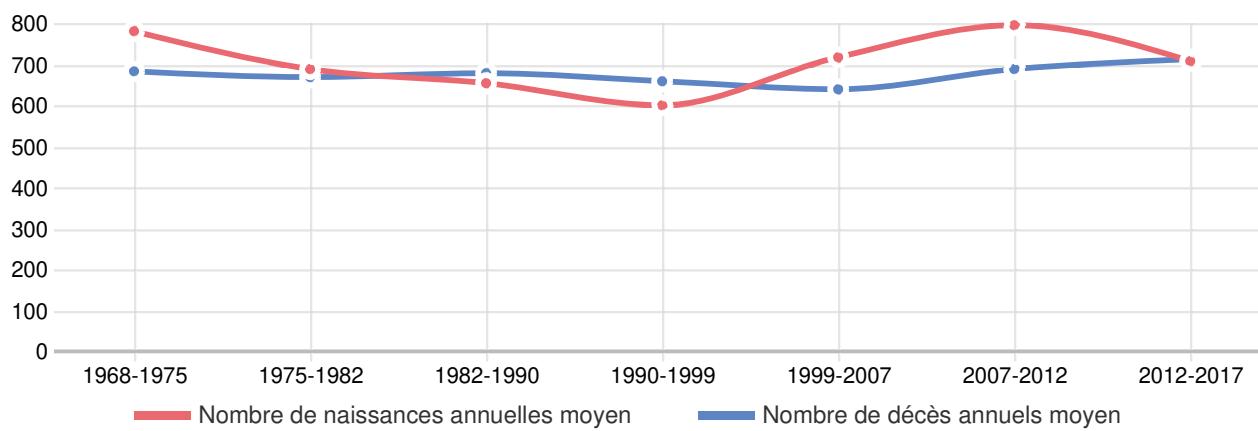
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

#### Détail du solde naturel

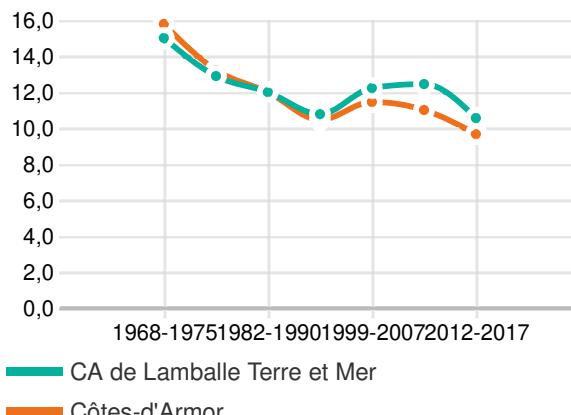
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

#### Zoom sur...la natalité

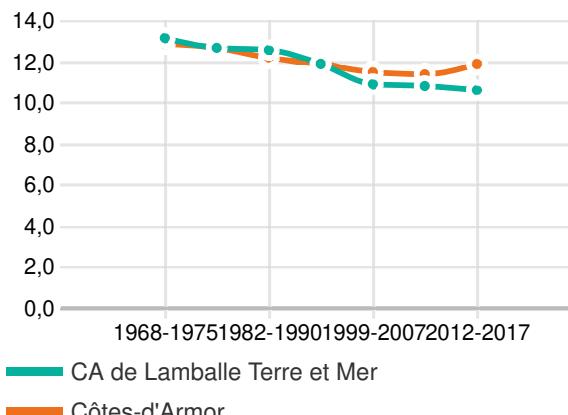
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

#### Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

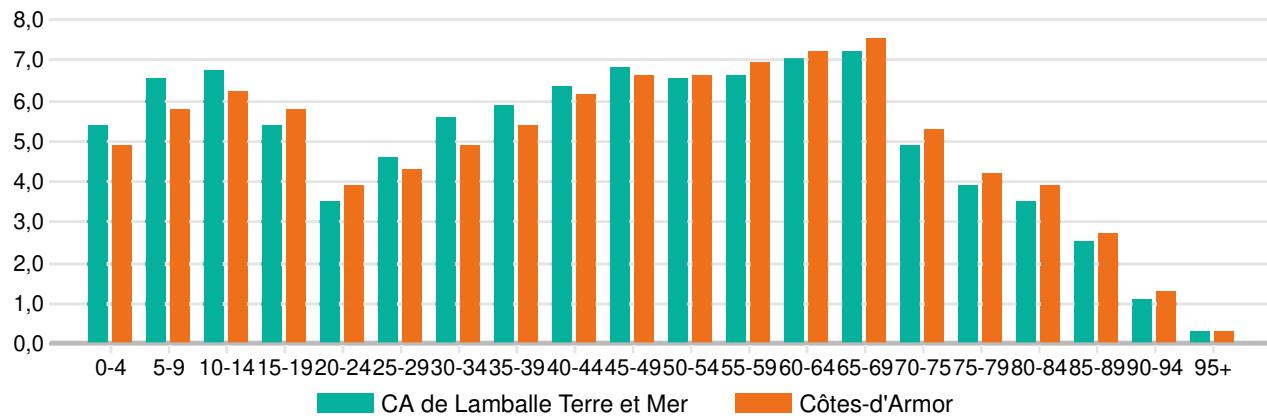
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

#### Age des populations

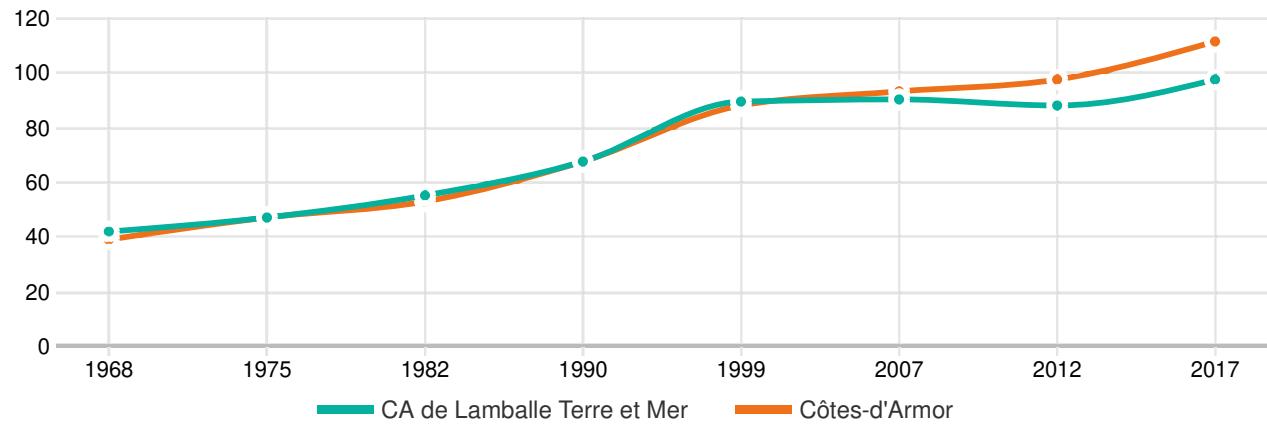
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

#### Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

**Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?**

#### Petits, grands ménages, présence d'enfants

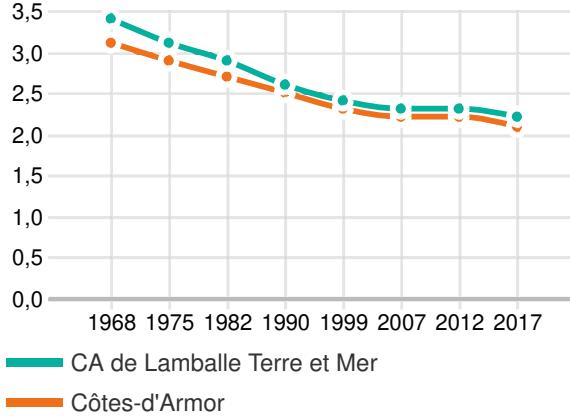
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

| Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|---|-----------------------------|---------------|
| Part des ménages d'une seule personne (%)   | 32,8                        | 37,0          |
| Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)    | 32,1                        | 30,8          |
| Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)         | 6,4                         | 7,5           |
| Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%) | 27,4                        | 23,2          |

Source : Insee, RP - 2017

#### Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

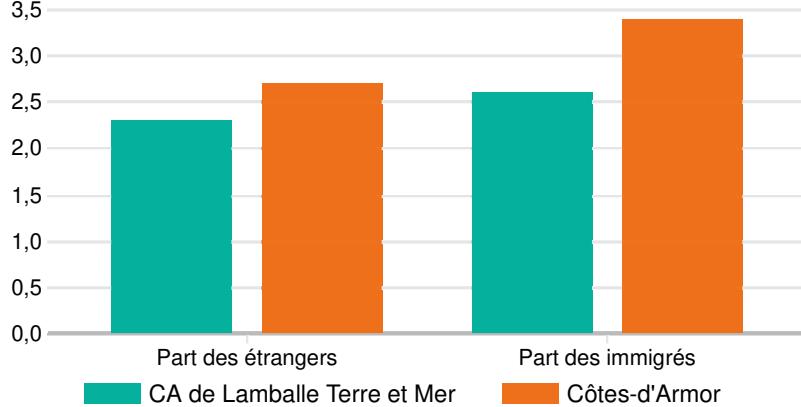


Source : Insee, RP

**Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?**

#### Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

#### Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

##### Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

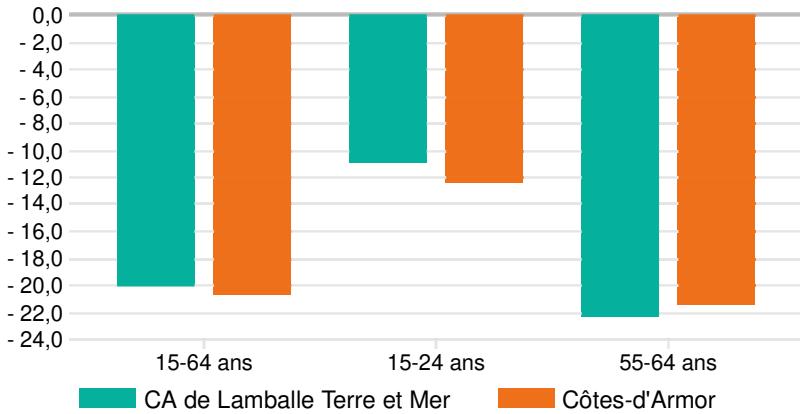
| Périodes | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2007     | 1,05                        | 1,07          |
| 2012     | 1,04                        | 1,07          |
| 2017     | 1,05                        | 1,07          |

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

##### Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



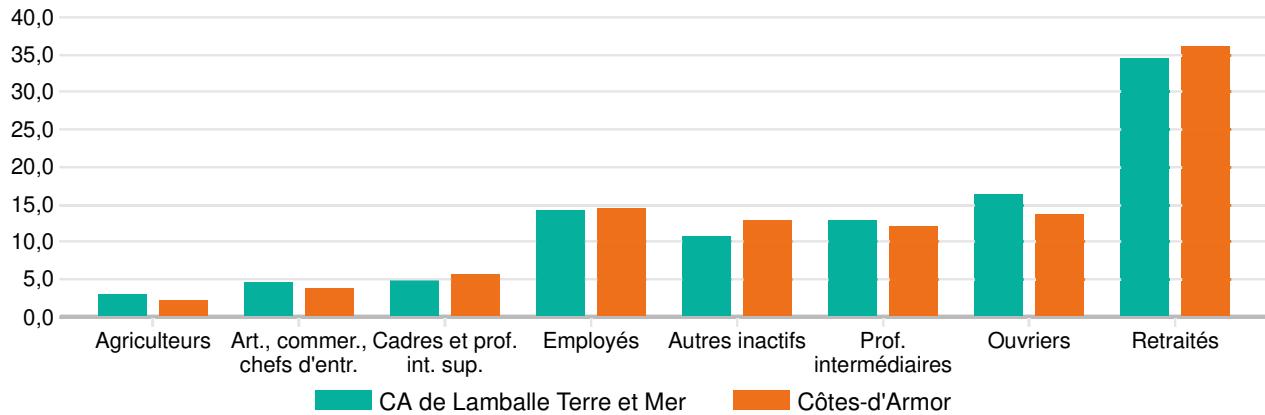
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

#### Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

##### Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

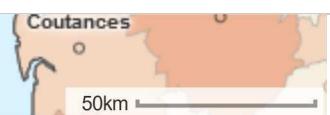
Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Source : Insee, RP - 2017

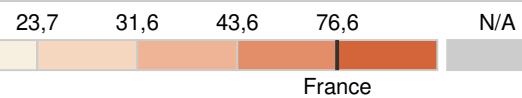
##### Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CA de Lamballe Terre et Mer



Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

#### Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

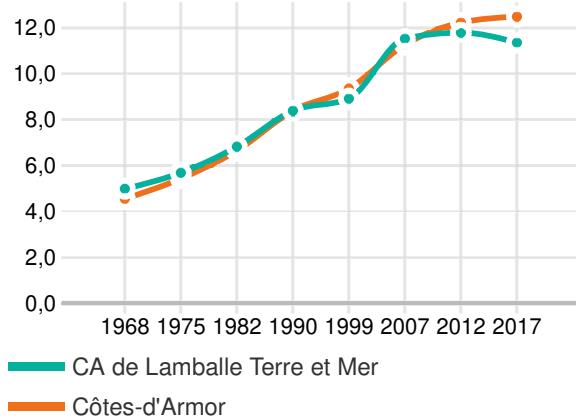
| Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer                | Côtes-d'Armor |
|---|--|---------------|
| Agriculteurs exploitants (points de %)                          | 2,4 <span style="color: green;">▲</span>   | 1,7           |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)       | 4,0 <span style="color: green;">▲</span>   | 3,3           |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %) | 1,6 <span style="color: red;">▼</span>     | 2,4           |
| Employés (points de %)  | - 17,8 <span style="color: red;">▼</span>  | - 16,0        |
| Autres inactifs (points de %)                                   | - 2,6 <span style="color: green;">▲</span> | - 2,8         |
| Professions intermédiaires (points de %)                        | - 1,6 <span style="color: red;">▼</span>   | - 0,8         |
| Ouvriers (points de %)  | 18,5 <span style="color: green;">▲</span>  | 16,7          |
| Retraités (points de %)   | - 4,4 <span style="color: green;">▲</span> | - 4,5         |

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

**Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)**
**CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?**
**Des personnes âgées en nombre ?**
**Les personnes âgées et leur évolution**

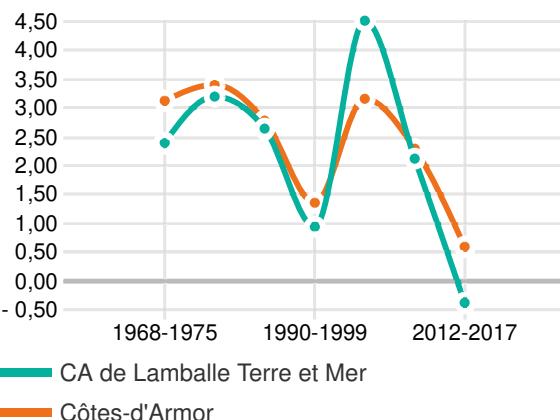
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

**Vieillissement**

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

**Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?**
**Vivre en structure d'hébergement**

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

| Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|---|-----------------------------|---------------|
| Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) | 9,2                         | 11,7          |

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

**Offre à destination des personnes âgées**

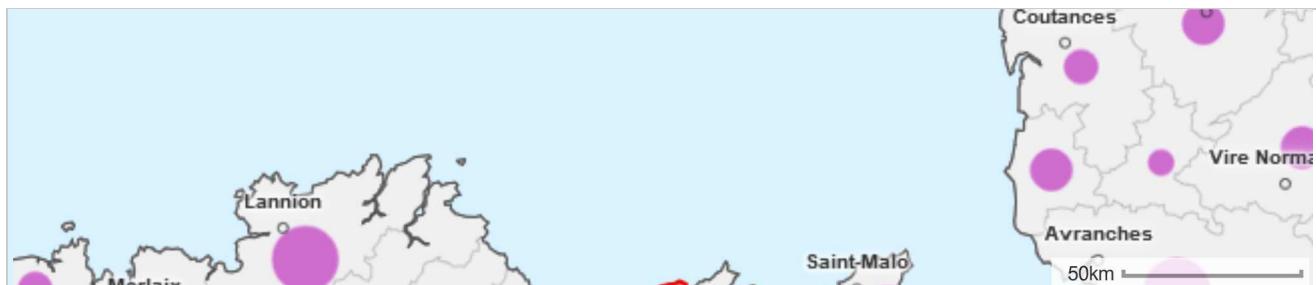
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

| Catégories   | Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places) |               |
|--|--|---------------|
|  | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor |
| Ensemble   | 959  | 10 057        |
| Etablissements pour personnes âgées autonomes  | 113  | 879           |
| Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer | 831  | 9 151         |

Source : Finess, 31/12/2019

**Localisation de l'offre**

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

 = 2 350

*Source : Finess, 2019*

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

### Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

#### Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

| Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor |
|---|--|---------------|
| Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes) | 3 018  | 28 733        |
| Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)          | 42,5  | 43,7          |

#### Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

| Catégorie | personnes                   |               | %                           |               |
|-----------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
|           | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
| Femmes    | 2 267                       | 22 459        | 75,2                        | 78,2          |
| Hommes    | 748                         | 6 245         | 24,8                        | 21,8          |
| Total     | 3 015                       | 28 704        | 100,0                       | 100,0         |

*Source : Insee, RP - 2017*

*Source : Insee, RP - 2017*

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

### Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

#### Population en âge d'être scolarisée

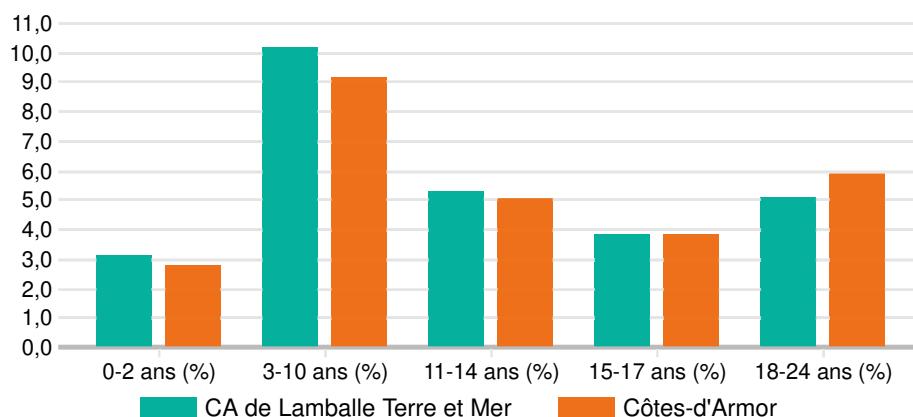
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

| Indicateurs             | CA de Lamballe Terre et Mer |
|-------------------------|-----------------------------|
| 0-2 ans (enfants)       | 2 058                       |
| 3-10 ans (enfants)      | 6 876                       |
| 11-14 ans (adolescents) | 3 550                       |
| 15-17 ans (adolescents) | 2 576                       |
| 18-24 ans (personnes)   | 3 426                       |

Source : Insee, RP - 2017

#### Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Les diplômés du supérieur

Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?

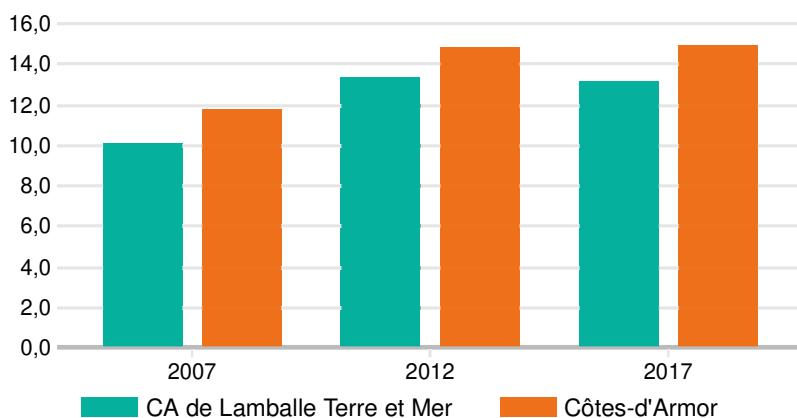
Ensemble

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|--|-----------------------------|---------------|
| Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%) | 24,1                        | 25,5          |

Source : Insee, RP - 2017

#### Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

**CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?**

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

### Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

#### Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

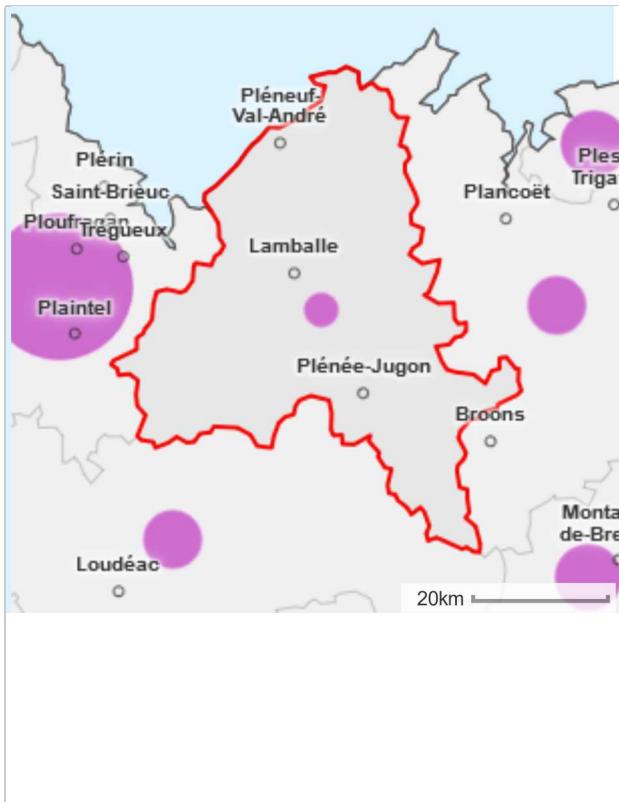
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

| Catégories | Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves) | Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves) | Collèges - effectifs scolaires (élèves) | Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves) | Indicateurs   | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|------------|---|--|---|--|---|-----------------------------|---------------|
| Ensemble   | 103   | 6 459  | 3 379                                   | 98   | Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%) | 100,0                       | 99,2          |

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CA de Lamballe Terre et Mer



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Enseignement public et privé

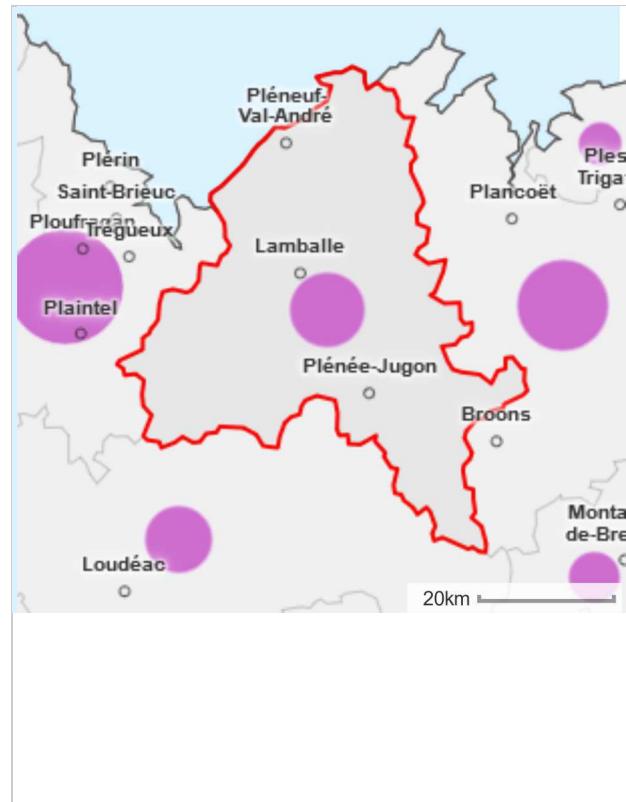
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|--|-----------------------------|---------------|
| Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)  | 100,0                       | 99,2          |
| Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%) | 61,1                        | 67,3          |
| Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)     | 63,5                        | 65,2          |
| Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)       | 0,0                         | 74,9          |

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CA de Lamballe Terre et Mer



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

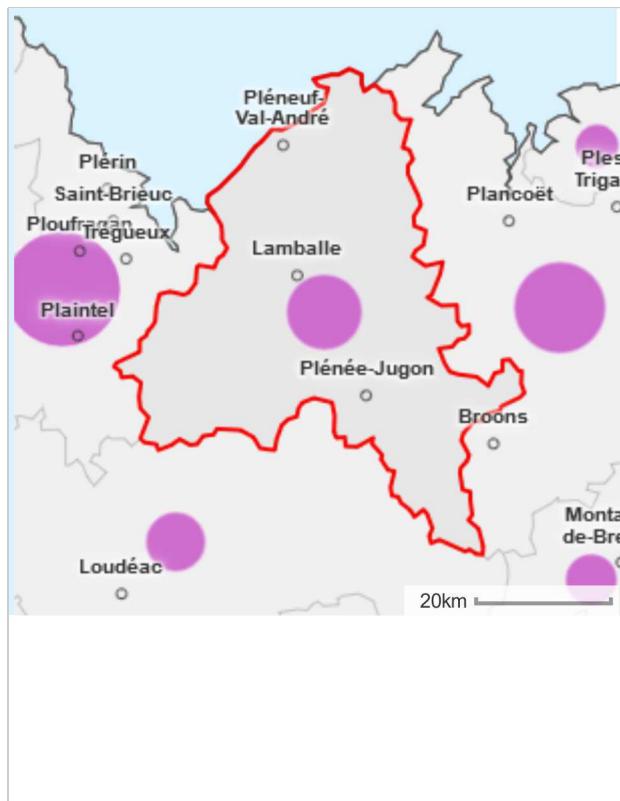
**CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?**

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

### CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

#### Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CA de Lamballe Terre et Mer

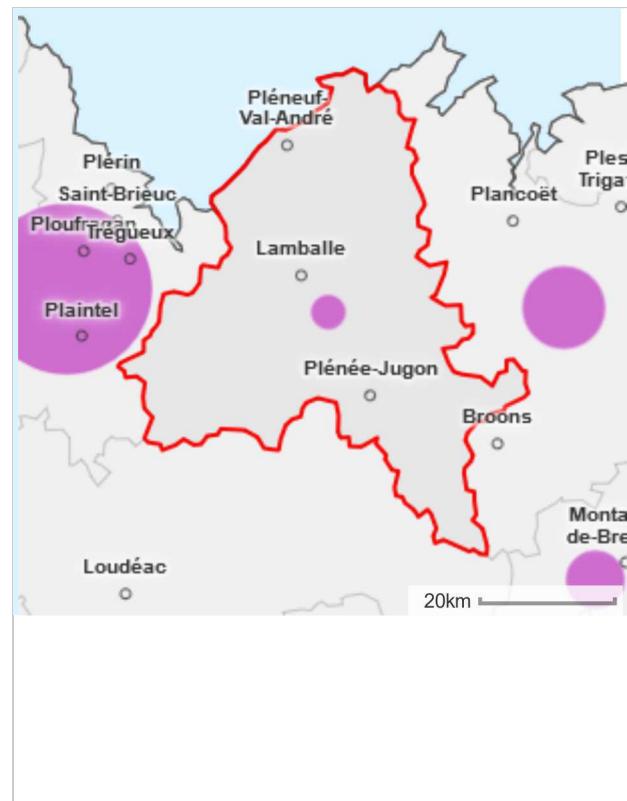


= 3 370

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -  
2019-2020

#### Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CA de Lamballe Terre et Mer



= 346

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -  
2019-2020

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

**L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?**

### Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-il beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

| Catégories  | Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits) |               | Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%) |               |
|---|---|---------------|--|---------------|
|   | CA de Lamballe Terre et Mer   | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor |
| Total des formations d'enseignement supérieur         | 77  | 8 056         | 2,7  | 23,7          |
| Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés | 77  | 2 675         | 2,7  | 19,2          |
| Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)       | 0   | 385           | N/A  | 91,5          |
| Grands établissements MENESR                          | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Universités   | 0   | 2 828         | N/A  | 41,0          |
| Universités de technologie (UT)                       | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Etablissements d'enseignement universitaire privés    | 0   | 735           | N/A  | 47,9          |
| ESPE  | 0   | 306           | N/A  | N/A           |
| Écoles normales supérieures (ENS)                     | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Instituts nationaux polytechniques (INP)              | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Autres formations d'ingénieurs                        | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Ecoles de commerce, gestion et comptabilité           | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Écoles juridiques et administratives                  | 0   | 0             | N/A  | N/A           |
| Écoles paramédicales et sociales                      | 0   | 792           | N/A  | - 11,9        |
| Écoles supérieures art et culture                     | 0   | 28            | N/A  | N/A           |
| Autres écoles de spécialités diverses                 | 0   | 307           | N/A  | - 53,8        |

*Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017*

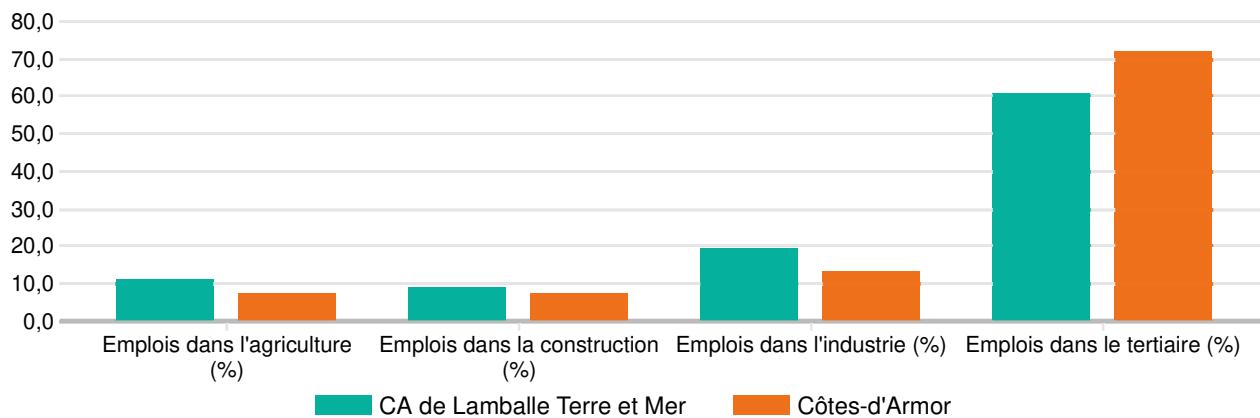
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

#### Comment se structure le tissu économique local ?

##### Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

##### La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

| Catégories           | Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements) |               | Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%) |               |
|----------------------|--|---------------|---|---------------|
|                      | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer                               | Côtes-d'Armor |
| Ensemble             | 6 035  | 51 202        | 100,0   | 100,0         |
| 0 ou inconnu         | 4 022  | 33 436        | 66,6  | 65,3          |
| 1 à 9 salariés       | 1 704  | 14 702        | 28,2  | 28,7          |
| 10 à 49 salariés     | 261  | 2 473         | 4,3   | 4,8           |
| 50 à 99 salariés     | 26   | 368           | 0,4   | 0,7           |
| 100 à 199 salariés   | 18   | 161           | 0,3   | 0,3           |
| 200 à 499 salariés   | 3  | 47            | 0,0   | 0,1           |
| 500 salariés et plus | 1  | 15            | 0,0   | 0,0           |

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

##### Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

| Indicateurs                             | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |        |
|---|-----------------------------|---------------|--------|
|   |                             |               |        |
| Taux d'évolution annuel de l'emploi (%) | 0,69                        | ▲             | - 0,17 |

Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

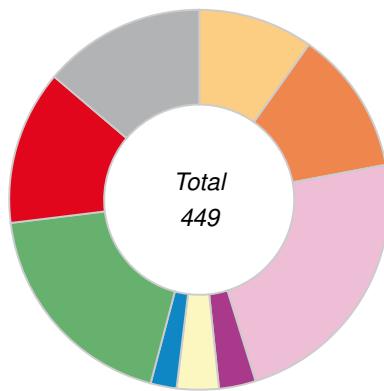
### CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

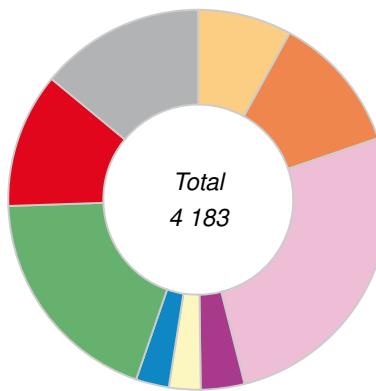
#### Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CA de Lamballe Terre et Mer



Côtes-d'Armor

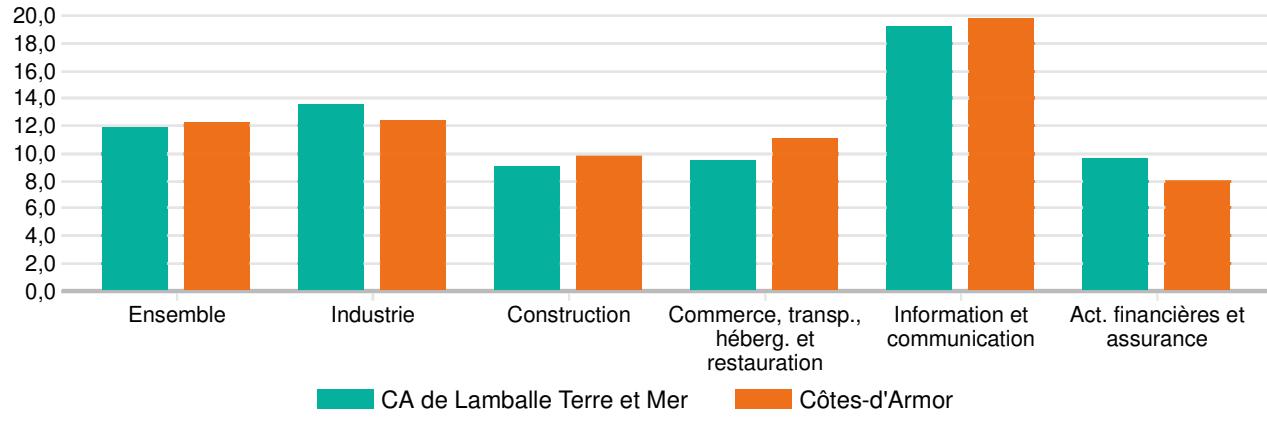


- Industrie
- Construction
- Commerce, transp., héberg. et restauration
- Information et communication
- Act. financières et assurance
- Act. immobilières
- Act. scient. & techn., act. de serv. admi.
- Adm. publ, enseign, santé, action sociale
- Autres act. de services

Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

#### Taux de création d'entreprises (partie 1)

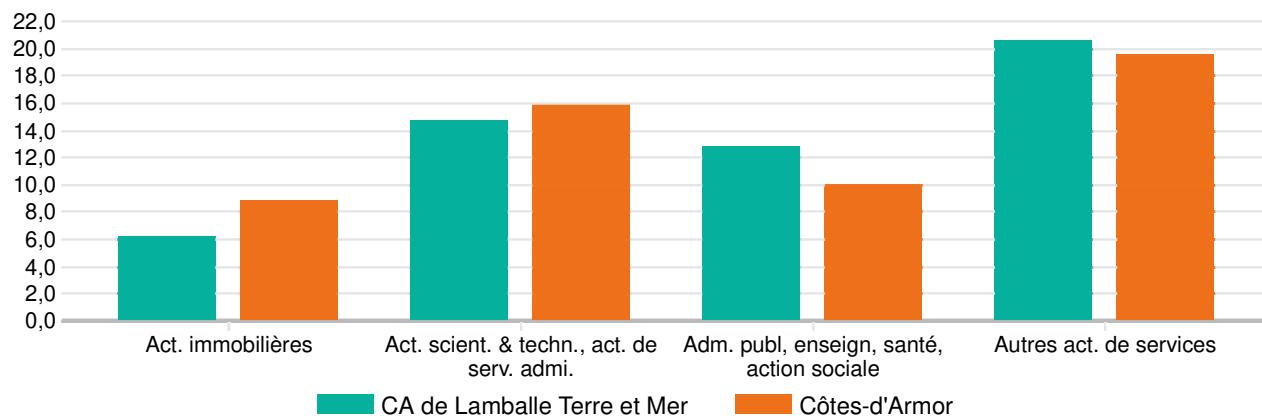
A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Taux de création d'entreprises (partie 2)**

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)*

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

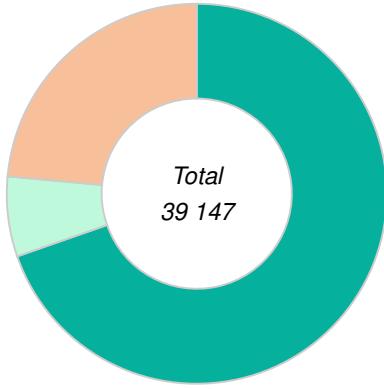
## CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

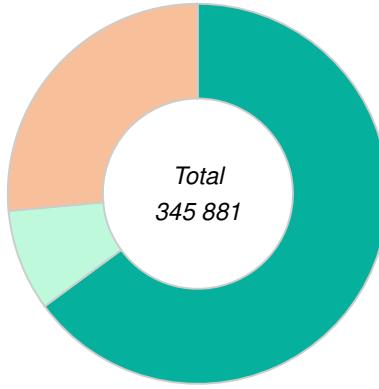
### Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

CA de Lamballe Terre et Mer

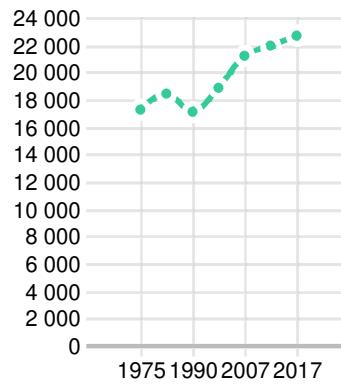


Côtes-d'Armor



### Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP - 2017

La population "inactif" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Source : Insee, RP

### Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

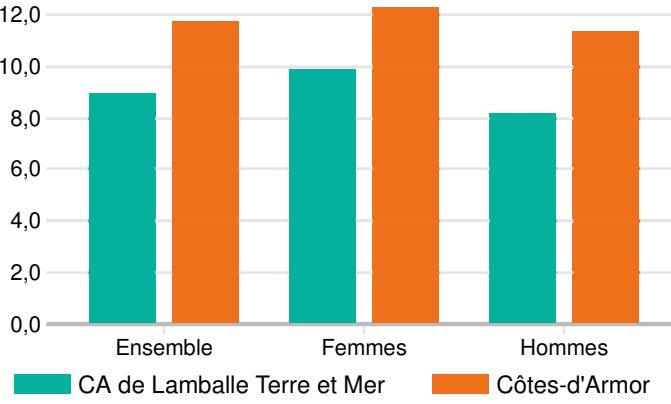
#### Les principales mesures du chômage

##### 1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

#### Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

##### 2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

### CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

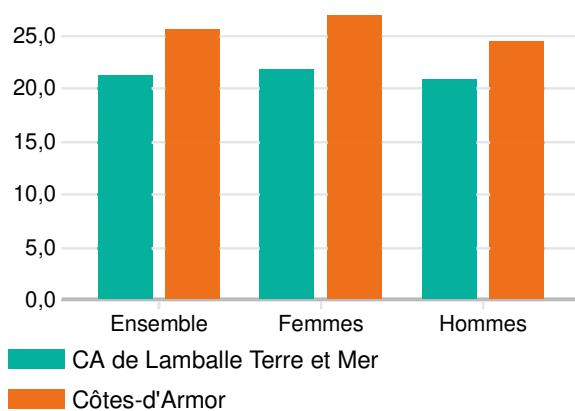
#### 3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, **mais l'interrogation est moins précise**. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

**Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.** Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). **Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.**

#### Zoom sur...le chômage des jeunes

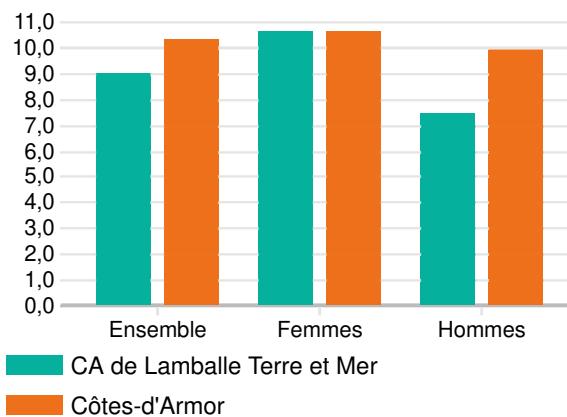
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Zoom sur...le chômage des seniors

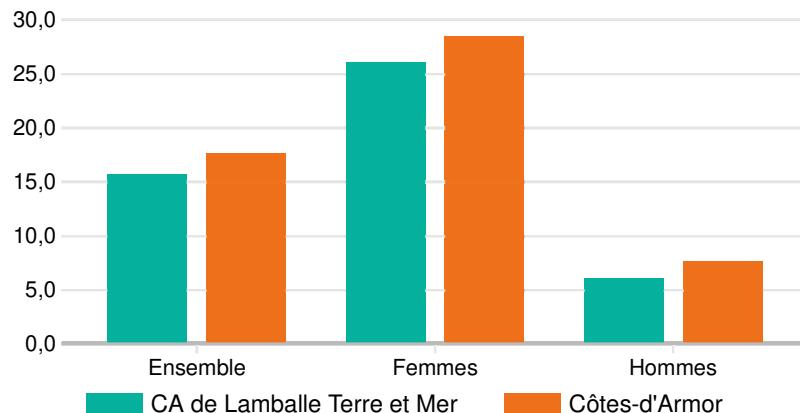
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

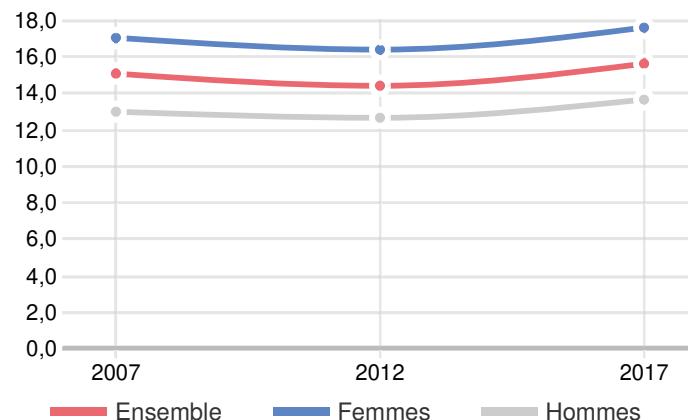


Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

**Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)**
**CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?**
**Les salariés en emploi précaire**

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

**Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?**
**Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail**

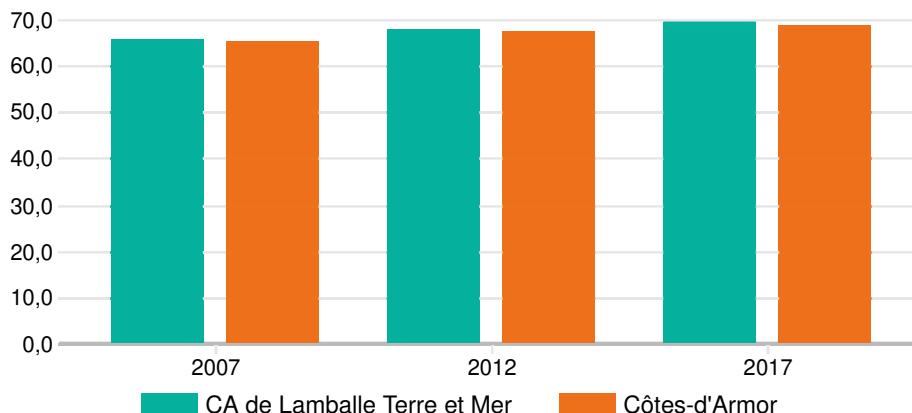
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer               | Côtes-d'Armor |
|--|---|---------------|
| Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)              | 86,8 <span style="color: green;">▲</span> | 84,5          |
| Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%) | 1,7 <span style="color: red;">▼</span>    | 2,4           |
| Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)           | 2,2 <span style="color: red;">▼</span>    | 2,5           |

Source : Insee, RP - 2017

**Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail**

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2007-2012-2017

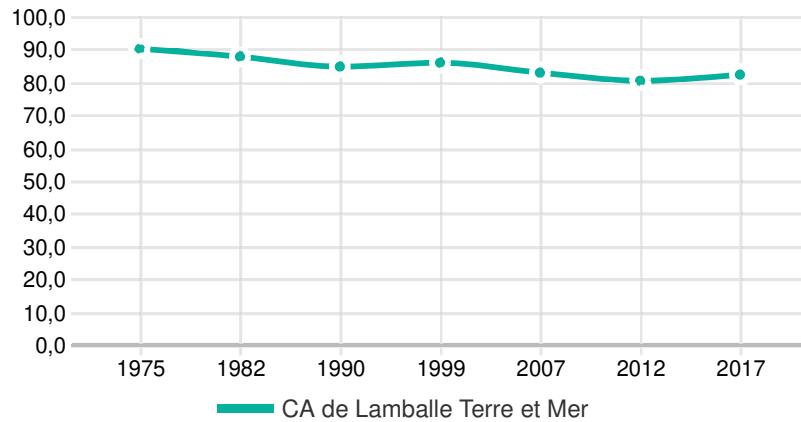
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

#### Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

##### Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

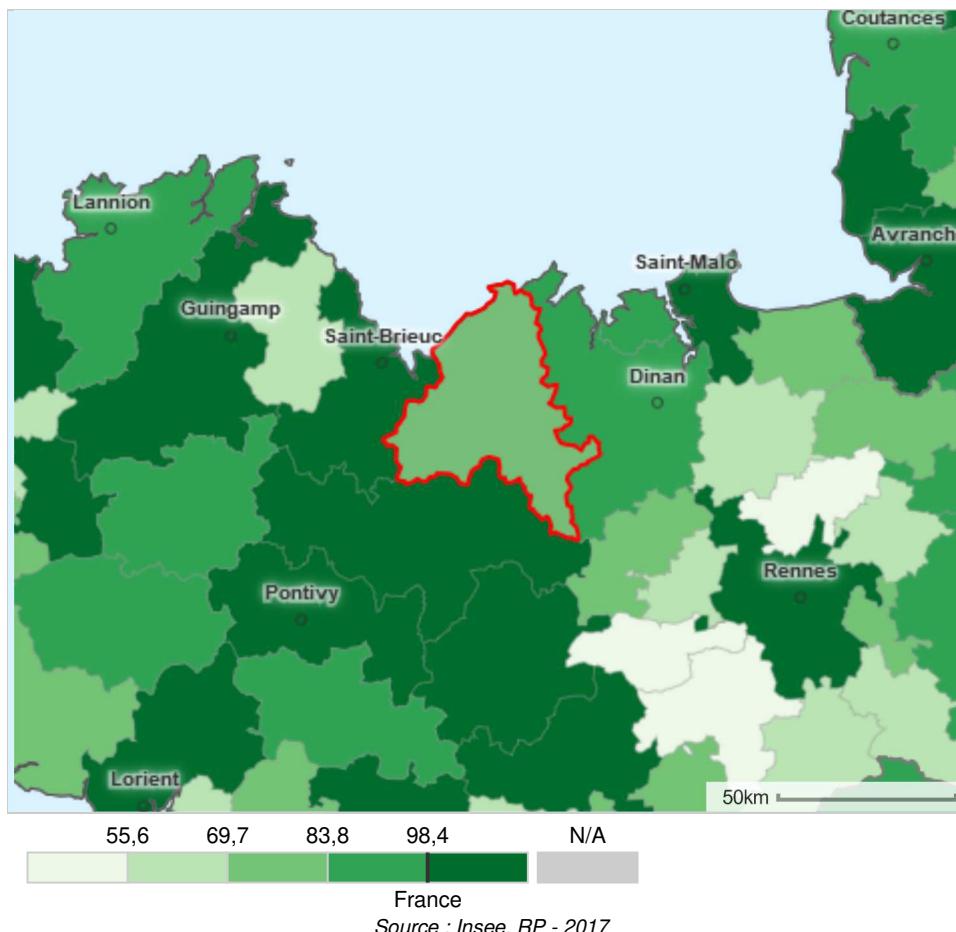


Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

##### Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

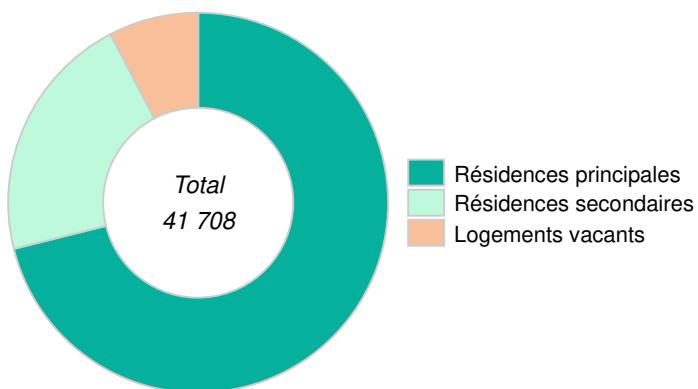
### CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

**Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?**

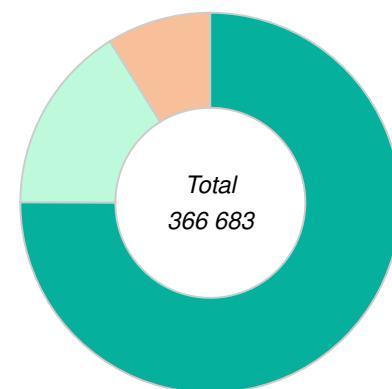
#### Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

CA de Lamballe Terre et Mer



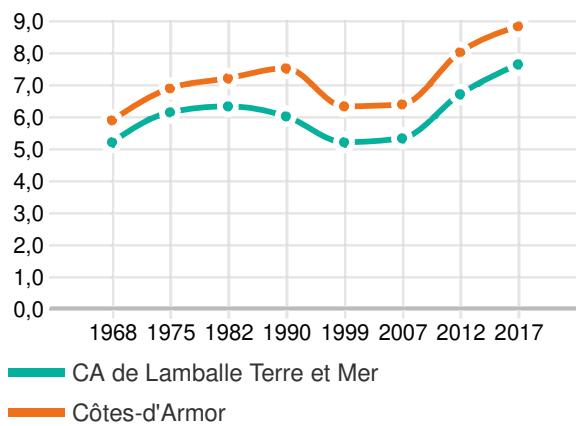
Côtes-d'Armor



Source : Insee, RP - 2017

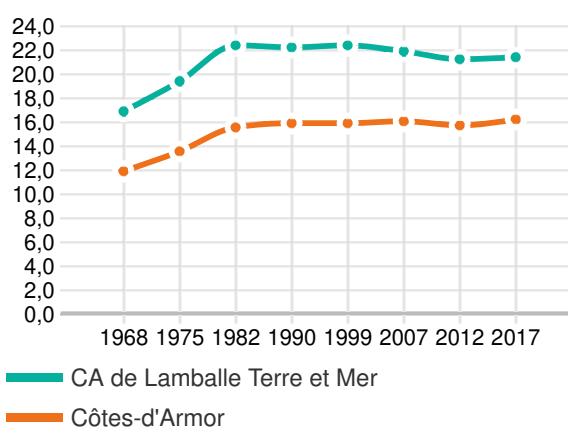
#### Zoom sur...la part des logements vacants

La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



#### Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : Insee, RP

Source : RP, Insee

Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

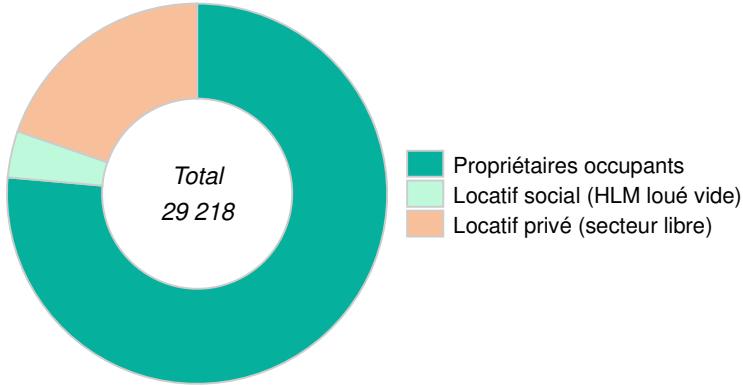
## CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

### Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

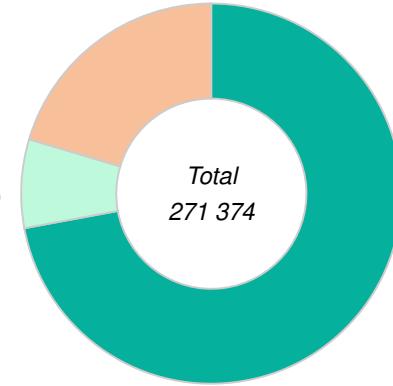
#### Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?

##### CA de Lamballe Terre et Mer



##### Côtes-d'Armor



Source : Insee, RP - 2017

#### Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

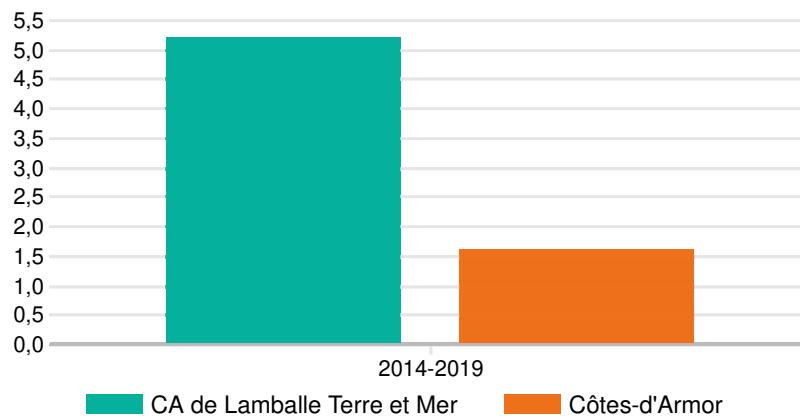
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

| Période | Propriétaires occupants<br>(personnes par ménage) |                   | Locatif social<br>(personnes par ménage) |                   | Locatif privé (personnes par ménage) |                   |
|---------|---|-------------------|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
|         | CA de<br>Lamballe<br>Terre et Mer                 | Côtes-<br>d'Armor | CA de<br>Lamballe<br>Terre et Mer        | Côtes-<br>d'Armor | CA de<br>Lamballe<br>Terre et Mer    | Côtes-<br>d'Armor |
|         | 2007  | 2,4               | 2,3                                      | 1,9               | 2,0                                  | 2,0               |
| 2012    | 2,4   | 2,3               | 1,9                                      | 1,9               | 2,0                                  | 1,9               |
| 2017    | 2,3   | 2,2               | 2,0                                      | 1,9               | 2,0                                  | 1,9               |

Source : Insee, RP

#### Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement).

L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)****CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?****Une construction dynamique ?****Les constructions neuves**

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

| Indicateurs   | CA de Lamballe<br>Terre et Mer | Côtes-<br>d'Armor |
|---|--------------------------------|-------------------|
| Nombre de logements commencés (constructions neuves)<br>(logements par an pour 1 000 habitants) | 3,2                            | 3,6               |
| Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m <sup>2</sup> )                | 108,6                          | 99,9              |

*Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017*

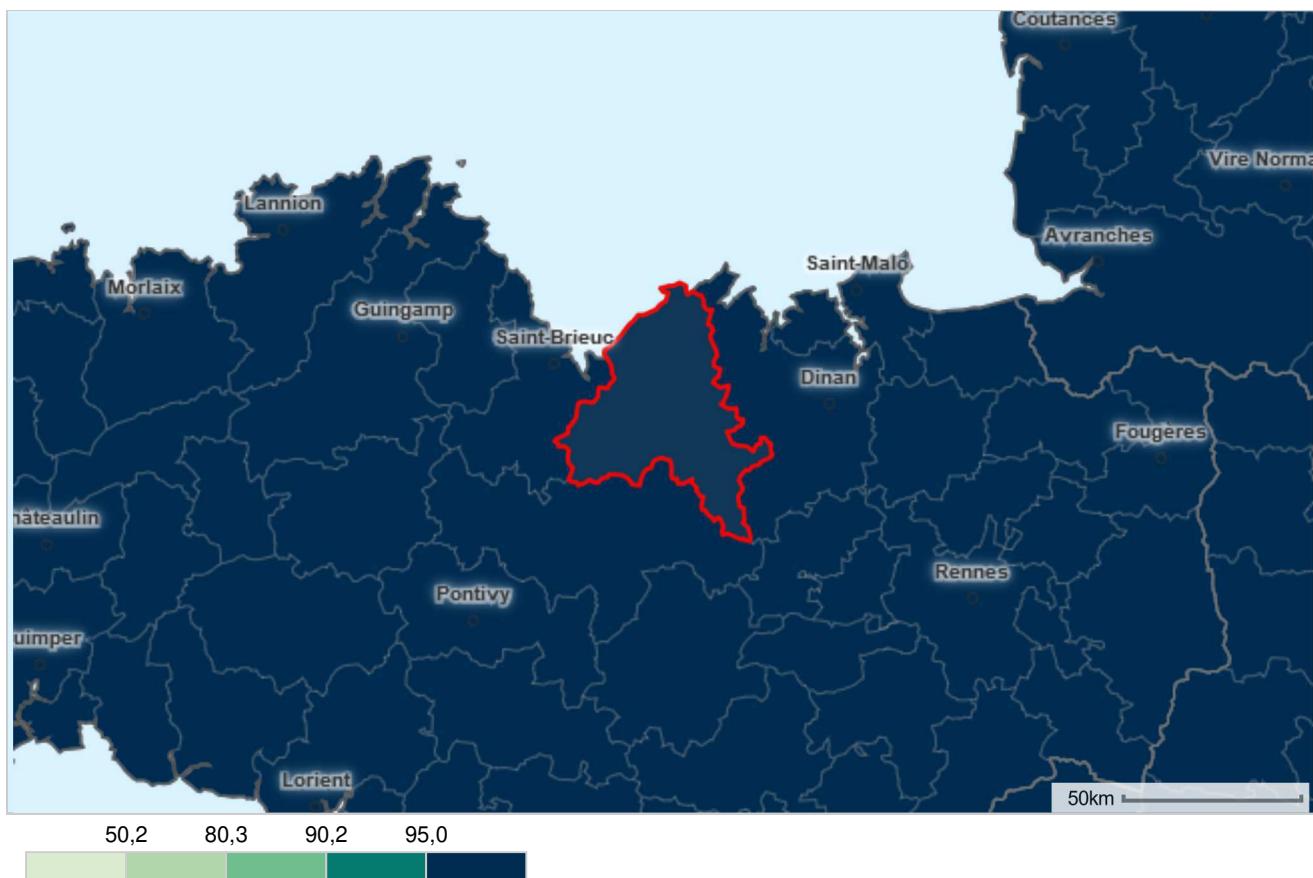
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

#### Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

##### Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

##### Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

| Périodes | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2017     | 97,1                        | 92,3          |
| 2020     | 99,9                        | 99,5          |

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

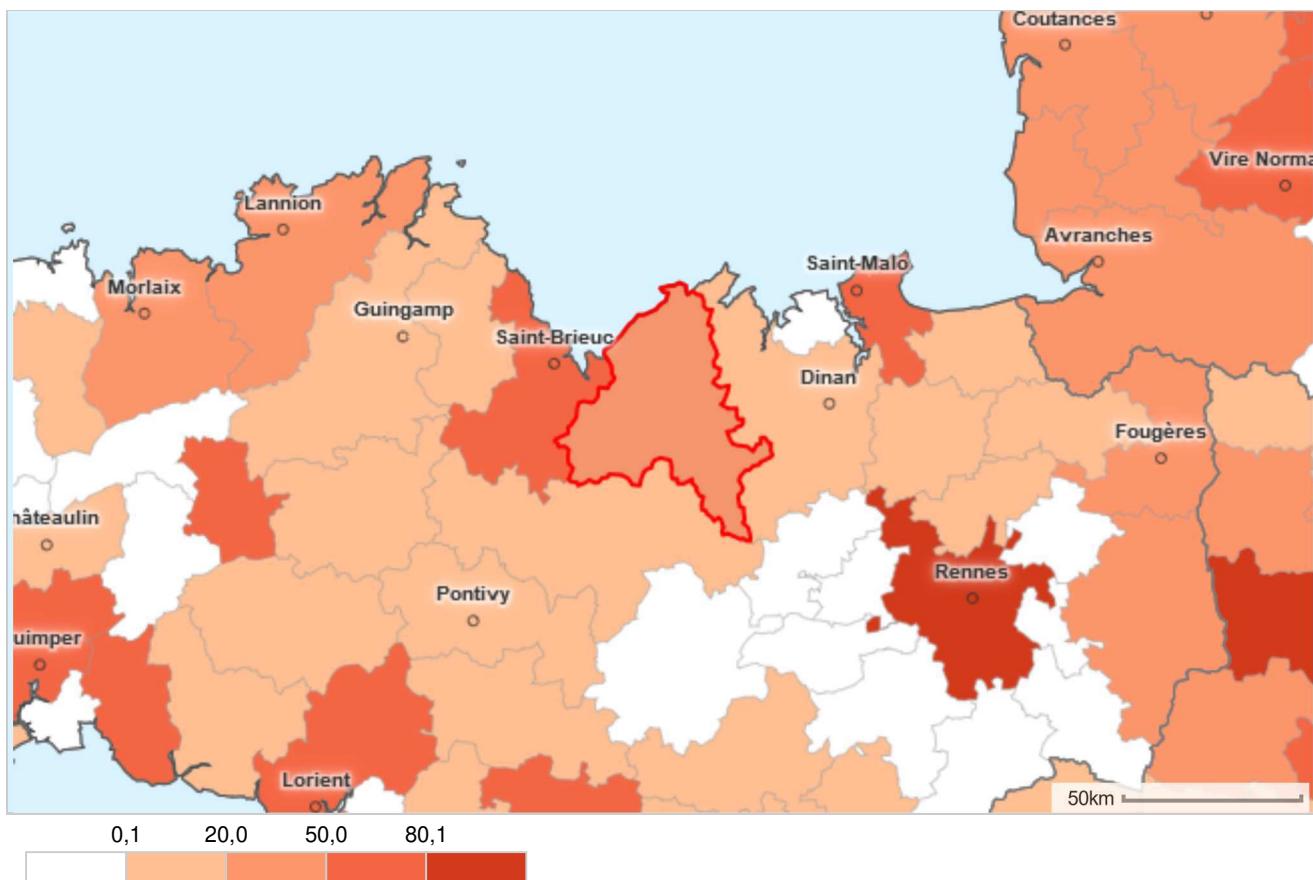
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

## CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

## Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

## Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

## Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

## Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

| Période | Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%) |              | Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux) |                |              |               |
|---------|---|--------------|---|----------------|--------------|---------------|
|         | CA de Lamballe  | Terre et Mer | Côtes-d'Armor   | CA de Lamballe | Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
| 2019    |   | 21,7         | 15,9  |                | 9 310        | 60 131        |
| 2020    |   | 22,8         | 23,1  |                | 10 097       | 92 240        |

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

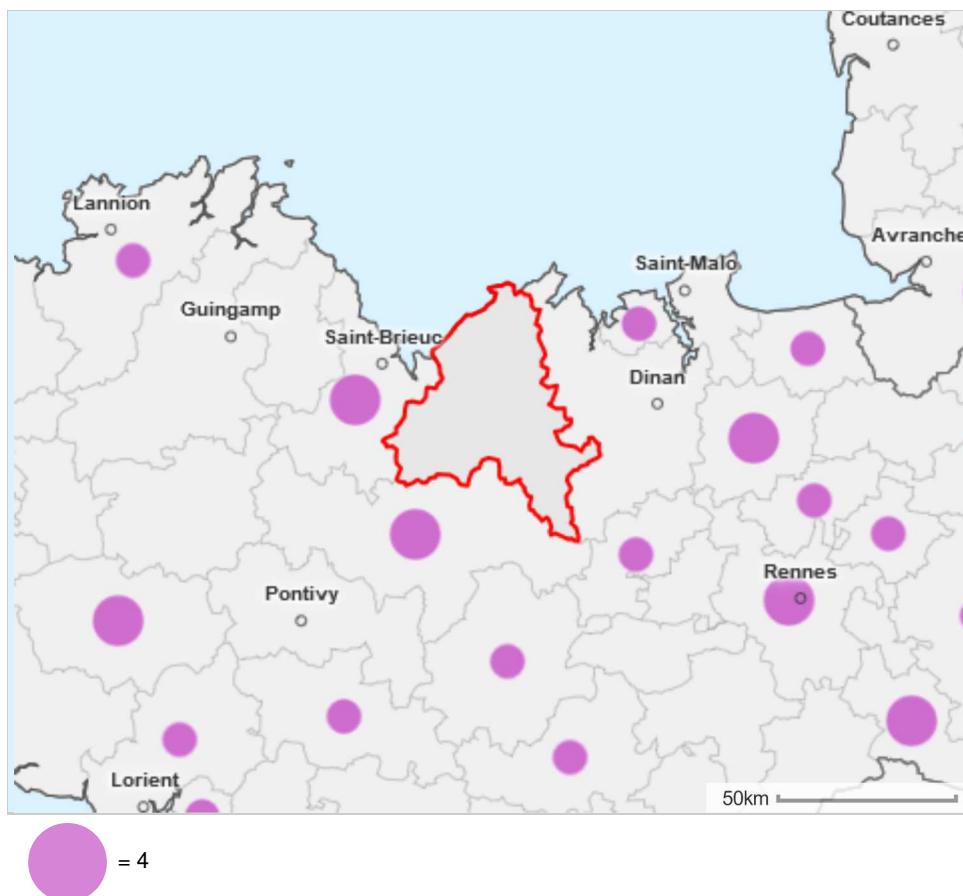
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

#### Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Source : ANCT - 2020

#### France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfp, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfectures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

**CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?**

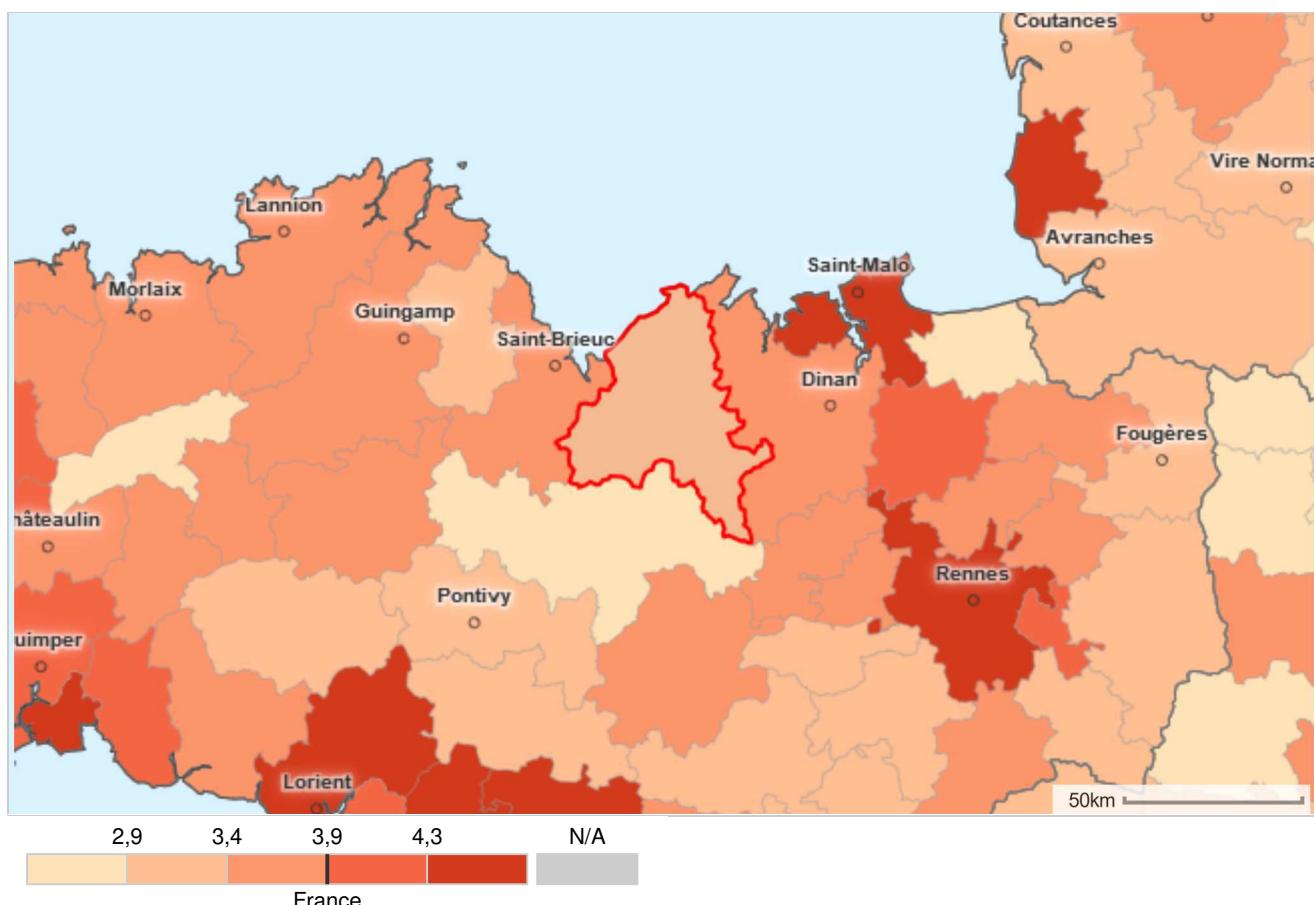
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

#### Quel accès à la médecine générale ?

##### Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CA de Lamballe Terre et Mer



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

**CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?**

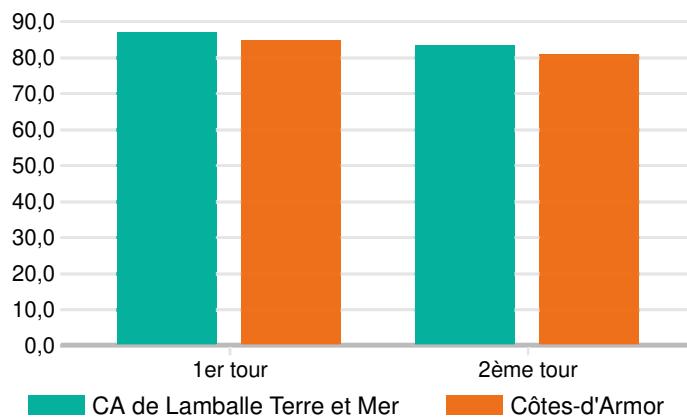
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

#### Quelle relation à la vie démocratique ?

##### Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?

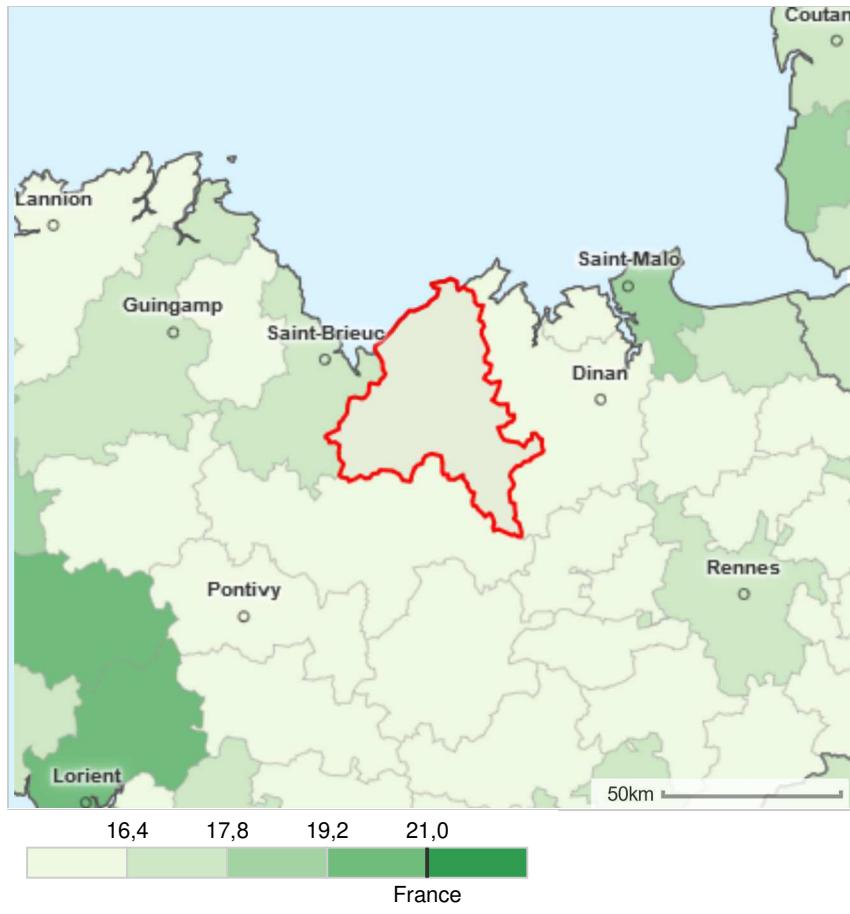


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

##### Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CA de Lamballe Terre et Mer

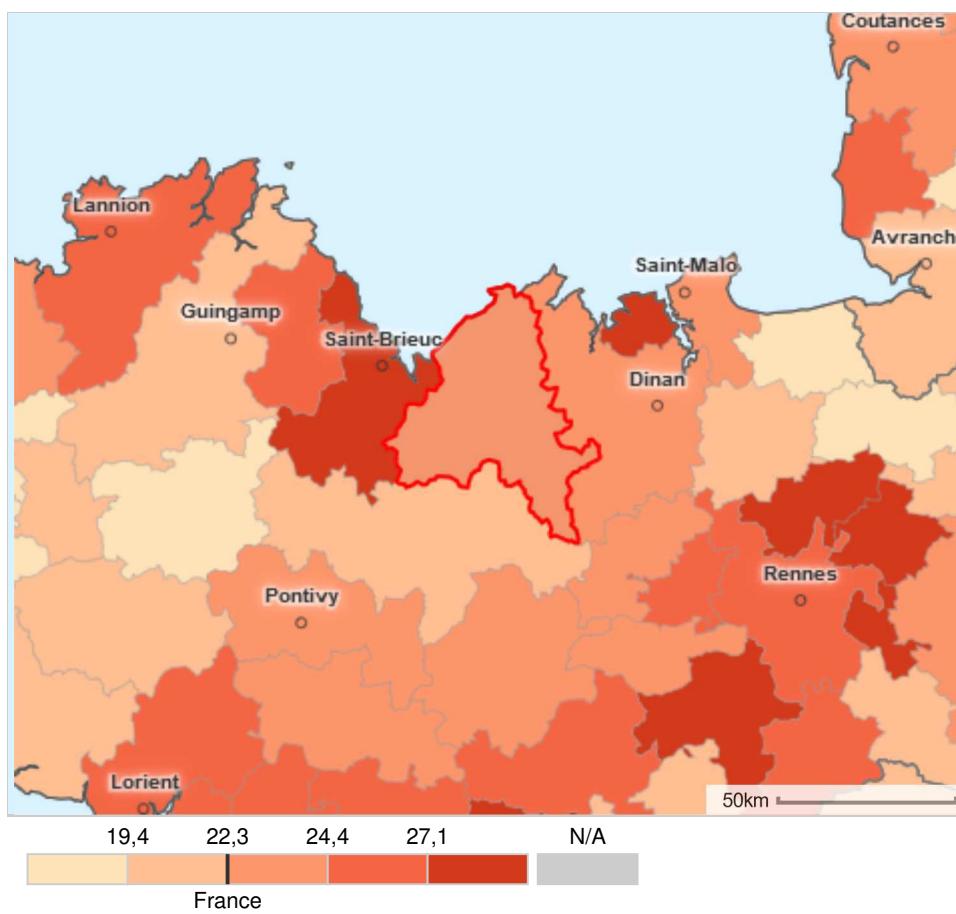


Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)****CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?****Quelle dynamisme de la vie associative locale ?****Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants**

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CA de Lamballe Terre et Mer



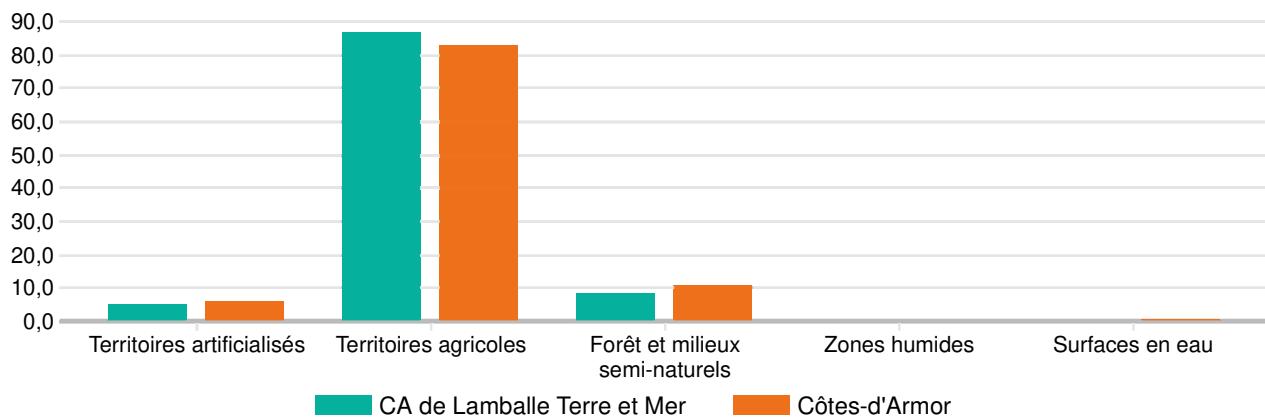
Zone d'étude CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020)), comparée avec Côtes-d'Armor (département)

## CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

### Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

#### Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

#### Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CA de Lamballe Terre et Mer

#### Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor |
|--|-----------------------------|---------------|
| Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares) | 631,0                       | 4 362,5       |
| Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)       | 0,7                         | 0,6           |

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

## CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

### Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

#### Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

#### Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

| Indicateurs  | CA de Lamballe Terre et Mer | Côtes-d'Armor | Catégories                            | Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes) |               | Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%) |               |
|--|-----------------------------|---------------|---------------------------------------|--|---------------|--|---------------|
|  |                             |               |                                       | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor | CA de Lamballe Terre et Mer  | Côtes-d'Armor |
| Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)  | 165                         | 1 612         | Nucléaire                             | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
| Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)       | 4                           | 19            | Risque industriel                     | 0  | 8             | 0,0  | 2,3           |
| Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT) | 0                           | 9             | Risques technologiques                | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Transport de marchandises dangereuses | 14   | 140           | 35,0   | 39,4          |
|  |                             |               | Phénomènes météorologiques            | 40   | 355           | 100,0  | 100,0         |
|  |                             |               | Inondation                            | 22   | 236           | 55,0   | 66,5          |
|  |                             |               | Feu de forêt                          | 2  | 22            | 5,0  | 6,2           |
|  |                             |               | Mouvement de terrain                  | 40   | 354           | 100,0  | 99,7          |
|  |                             |               | Séisme - fort                         | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Séisme - modéré                       | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Séisme - moyen                        | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Séisme - faible                       | 40   | 355           | 100,0  | 100,0         |
|  |                             |               | Séisme - très faible                  | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Rupture de barrage                    | 3  | 59            | 7,5  | 16,6          |
|  |                             |               | Avalanche                             | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Eruption volcanique                   | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Risques miniers                       | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Emissions en surface de gaz de mine   | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |
|  |                             |               | Radon                                 | 40   | 355           | 100,0  | 100,0         |
|  |                             |               | Engins de guerre                      | 0  | 0             | 0,0  | 0,0           |

Source : GASPAR

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

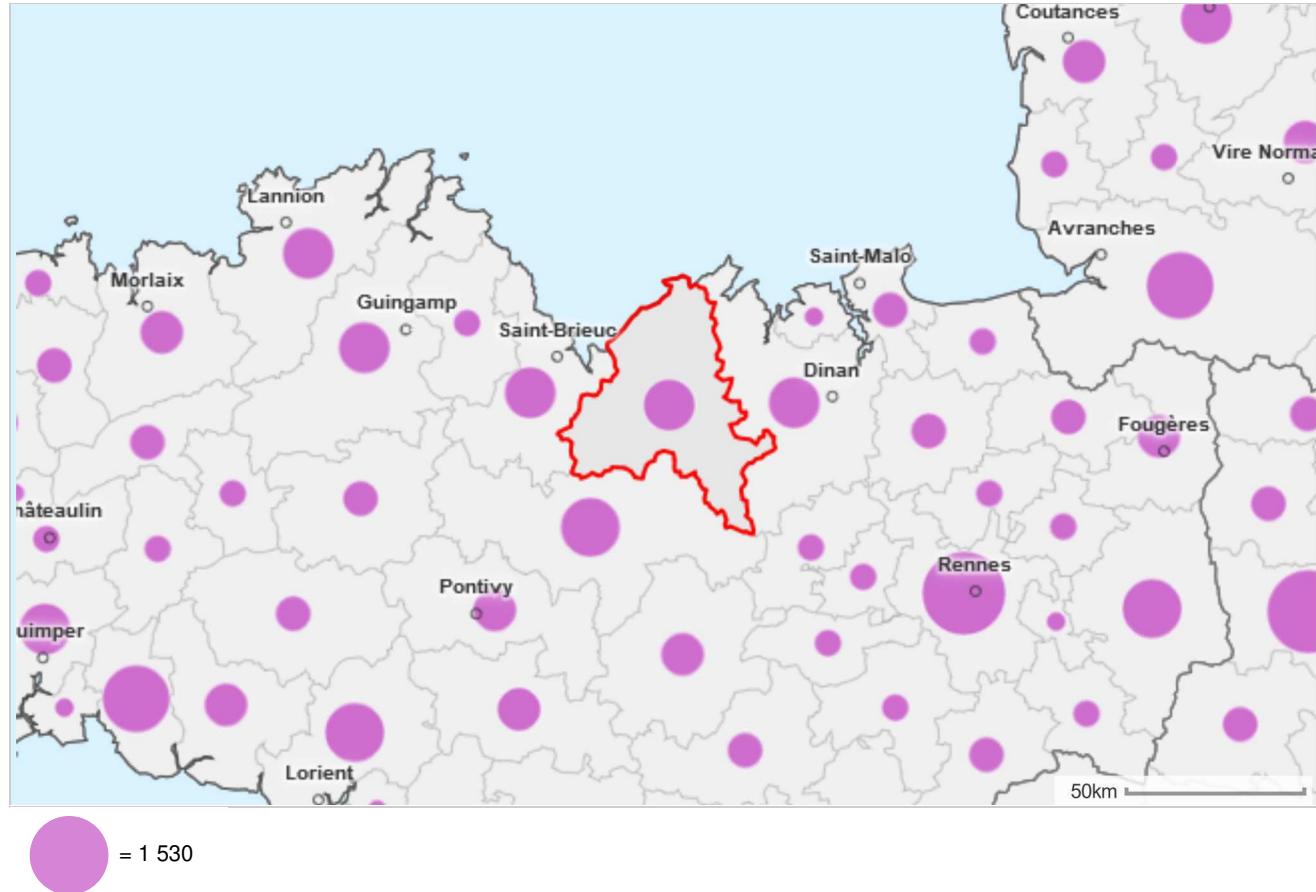
Zone d'étude **CA de Lamballe Terre et Mer (epci (2020))**, comparée avec **Côtes-d'Armor (département)**

### CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

#### Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

##### Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CA de Lamballe Terre et Mer



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO2, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO2. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO2 (non biotique), le méthane CH4, le protoxyde d'azote N2O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF6. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.



## PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction  
des relations avec les  
collectivités territoriales

Arrêté portant modification des statuts de la  
Communauté d'agglomération  
Lamballe Terre et Mer

### **Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 ;

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant transformation de la communauté de communes Lamballe Terre et Mer en communauté d'agglomération ;

Considérant que les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales sont transférées de manière automatique aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et constituent des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant qu'il convient de prononcer le transfert de ces compétences par le présent arrêté ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

## A R R E T E

### **ARTICLE 1 :**

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après.

### **ARTICLE 2 : Composition**

La communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer regroupe les communes de : Andel, Bréhand, Coëtmieux, Eréac, Erquy, Hénanbihen, Hénansal, Hénon, Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle, La Bouillie, Landéhen, La Malhoure, Lamballe-Armor, Lanrelas, Moncontour, Noyal, Penguiily, Plédéliac, Plémy, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Plestan, Plurien, Pommeret, Quesoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias, Trémeur.

.../...

## **ARTICLE 3 : Siège social**

Le siège social de la communauté d'agglomération est fixé au 41, rue Saint-Martin, à Lamballe-Armor.

## **ARTICLE 4 : Compétences obligatoires**

La communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer exerce, conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT, en lieu et place des communes membres l'intégralité des compétences obligatoires suivantes correspondant à sa catégorie, sur la totalité de son périmètre :

1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

8° Eau ;

9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;

10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

## **ARTICLE 5 : Compétences supplémentaires**

1° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

2° Action Sociale d'intérêt communautaire

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du code de l'action sociale et des familles.

## **ARTICLE 6 : Compétences facultatives**

### **1. Installations de loisirs**

- Création, entretien, mise en valeur (signalétique, promotion...) des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ;
- Camping La Tourelle à Plémy ;
- Site du Botrai à Saint-Trimoël ;
- Maison de la pêche à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle.

### **2. Social, insertion, solidarité**

- Participation à la politique de formation, d'emploi et d'insertion, directement ou en partenariat ;
- Adhésion et/ou attribution de subvention aux associations :
  - o d'action sociale,
  - o de solidarité,
  - o d'aide aux personnes en difficulté ou en situation de handicap.
- Soutien aux manifestations à but solidaire, organisées sur le territoire communautaire ;
- Soutien à l'hébergement, sur le territoire communautaire, des associations de solidarité, d'insertion, d'emploi ;
- Centre social ;
- Organisation et gestion d'évènements, d'équipement ou d'actions d'initiative communautaire.

### **3. Actions extérieures**

- Développement d'échanges et de coopérations internationaux d'intérêt communautaire (hors jumelage).

### **4. Santé**

- Étude et ingénierie sur l'offre et la demande de services médicaux et paramédicaux sur le territoire communautaire ;
- Participation à un contrat local de santé ou tout autre dispositif contractuel organisant l'offre de soins sur le territoire communautaire (centre de santé...) ;
- Maîtrise d'ouvrage des maisons de santé d'intérêt communautaire.

### **5. Secours et assistance**

- Financement du contingent Incendie et Secours ;
- Soutien aux associations de secours et/ou d'assistance ayant une antenne sur le territoire.

### **6. Développement territorial**

- Aménagement ou participation à l'aménagement des abords des gares ferroviaires ;
- Aménagement et entretien de la gare routière à Lamballe ;
- Participation à l'aménagement de la rocade de Lamballe ;
- Le Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel ;

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Participation à la mise en œuvre de moyens publics contribuant à décarboner les énergies.

## **7. Numérique**

- Participation à l'aménagement numérique du territoire ;
- Développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

## **8. Plans d'eau**

- Gestion et aménagement des plans d'eau et des ouvrages hydrauliques d'intérêt communautaire.

## **9. Protection des ressources naturelles et biodiversité**

- Elaboration et mise en œuvre de programmes d'actions sur les bassins versants, ayant notamment pour objectifs :
  - o la reconquête de la qualité des eaux,
  - o la lutte contre la prolifération des algues vertes.
- Etudes et actions de préservation, de reconstitution et de valorisation du bocage ;
- Suivi de la qualité de l'eau brute ;
- Etudes et actions pour le ramassage et le traitement des algues vertes ;
- Lutte contre les espèces nuisibles d'intérêt communautaire ;
- Restauration et entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques :
  - o Restauration des continuités écologiques,
  - o Restauration de la morphologie du lit mineur des cours d'eau,
  - o Restauration et entretien de la végétation rivulaire,
  - o Inventaire, restauration et entretien des zones humides et zones tampons dans le cadre d'opérations coordonnées à l'échelle des bassins versants ou sous-bassins versants.
- Préservation et restauration de la biodiversité :
  - o Etudes et actions visant à concevoir la Trame Verte et Bleue du territoire intercommunal,
  - o Protection, gestion et mise en valeur des sites naturels d'intérêt communautaire.
- Assistance aux communes dans la mise en œuvre de politiques de préservation et de restauration de la biodiversité et de lutte contre les espèces végétales exotiques ou envahissantes ;
- Actions d'animation, de communication et de sensibilisation à l'environnement ;
- Organisation et gestion d'évènements ou d'actions d'initiative communautaire.

## **10. Sport**

- Mise en place et gestion d'une banque de petit matériel et d'accessoires sportifs pour les écoles, associations, clubs sportifs, structures d'animation et associations sportives scolaires du secondaire du territoire communautaire ;
- Soutien financier aux équipements d'intérêt communautaire ;
- Prise en charge du transport et des entrées des enfants des écoles dans les piscines du périmètre communautaire dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'activité de la natation ;
- Soutien aux écoles des clubs affiliés à une fédération délégataire ou aux associations :
  - o Accueillant des membres porteurs de handicap,
  - o Assurant un apprentissage au bénéfice des enfants relevant de l'école primaire,
  - o Pour la formation de leurs bénévoles.
- Soutien logistique et financier pour la participation aux épreuves de haut niveau (au minimum national...) ;
- Soutien aux évènements ayant un caractère ou une envergure exceptionnels (retombées économiques, fréquentation, notoriété, communication) et organisés sur le territoire communautaire ;
- Organisation et gestion d'évènements ou d'actions d'initiative communautaire.

## **11. Culture**

- Education culturelle et enseignement artistique ;
- Animation du réseau des bibliothèques ;
- Soutien aux associations :
  - o Accueillant des membres porteurs de handicap,
  - o Assurant un apprentissage au bénéfice des enfants relevant de l'école primaire,
  - o Pour la formation de leurs bénévoles.
- Soutien aux évènements ayant un caractère ou une envergure exceptionnels (retombées économiques, fréquentation, notoriété, communication) et organisés sur le territoire communautaire ;
- Organisation et gestion d'évènements ou d'actions d'initiative communautaire.

## **12. Petite enfance, enfance, jeunesse**

- Animation, coordination de tout dispositif contractuel avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union européenne ou des organismes privés ;
- Petite enfance, enfance :
  - o Création et gestion d'un Relais Parents Assistants Maternels,
  - o Création, gestion ou soutien technique et financier aux établissements d'accueil pour les enfants âgés de 0-6 ans, hors garderie périscolaire,
  - o Mise en œuvre de solutions innovantes de gardes d'enfants complémentaires de l'existant pour les besoins non couverts au profit des enfants de moins de 12 ans,
  - o Appui aux initiatives prises sur le territoire dans le domaine de la Petite Enfance.
- Jeunesse :
  - o Elaboration et mise en œuvre, directement ou en partenariat, des dispositifs d'animation pour les jeunes de 3-17 ans : ALSH, séjours,
  - o Aides à projets :
    - \* Accompagnement méthodologique dans le suivi et le soutien de projets individuels ou collectif de jeunes ainsi que les associations, clubs et foyers de jeunes du territoire,
    - \* Attribution de bourses afin d'encourager, soutenir et promouvoir les initiatives de jeunes résidant sur le territoire.
  - o Soutien aux structures et évènements à vocation intercommunale en faveur des jeunes du territoire jusqu'à 25 ans,
  - o Gestion et animation du Point Information Jeunesse.
- Gestion d'une ludothèque ;
- Organisation et gestion d'évènements ou d'actions d'initiative communautaire.

## **13. Enseignement supérieur et recherche**

- Adhésion et/ou participation à des organismes liés à l'enseignement supérieur et la recherche.

## **ARTICLE 7 : Adhésion**

La communauté d'agglomération peut adhérer à des syndicats mixtes et autres organismes fédérateurs.

## **ARTICLE 8 : Définition de l'intérêt communautaire**

Lorsque l'exercice d'une compétence est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut de définition dans le délai imparti, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

## **ARTICLE 9 : Composition du conseil communautaire**

Elle est déterminée par arrêté préfectoral et conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

## **ARTICLE 10 : Comptable assignataire**

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont assurées par le Trésorier de Lamballe-Armor.

## **ARTICLE 11 : Voies de recours**

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, 1 place du Général de Gaulle, 22023 Saint-Brieuc Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75800 Paris ;
- soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes 3, contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 12 : Exécution**

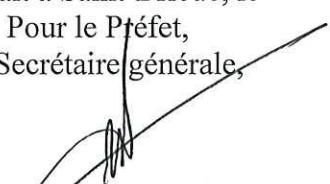
La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, le Directeur départemental des finances publiques, le président de Lamballe Terre et Mer, les maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le

Pour le Préfet,

La Secrétaire générale,

**17 JAN. 2020**

  
Béatrice OBARA

# Le projet de mandature

# Pourquoi un projet de mandature ?

- Pour formaliser les enjeux de notre territoire
- Pour inscrire notre action dans une logique de mandat
- Pour définir des objectifs opérationnels partagés
- Pour appuyer nos demandes de subventions
- Pour se projeter

# Qui s'appuie sur le projet de territoire

## TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique pour relever les défis de demain ensemble



## ECONOMIE - TOURISME

Un territoire en mouvement qui donne du sens à l'emploi

Coopérons encore et toujours pour être plus forts

## COOPERATIONS

Un quotidien humain pour nous rendre la vie plus sereine

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## COHESION SOCIALE

Une belle qualité de vie à tous les âges pour nous réunir



## ADMINISTRATION FINANCES, RH



# ECONOMIE – TOURISME : LES ENJEUX

**Attractivité  
économique et  
touristique du  
territoire**

**Accompagner  
l'économie  
endogène dans  
ses capacités de  
production et ses  
innovations**

**Poursuivre le  
développement  
des métiers et des  
compétences  
(GPECT)**

**Favoriser la  
décarbonation de  
l'économie**

# ECONOMIE – TOURISME: LES CHANTIERS

## L'économie

- Maintenir les capacités Foncier et immobilier économique
- Adopter une Politique emploi / formation
- Accompagner de l'économie industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale
- Accompagner les nouvelles façons d'entreprendre
- Définir une politique agricole et maritime
- Promouvoir une Economie circulaire

## Le numérique

- Déployer le THD
- Se mobiliser pour la couverture 4 G

## Le tourisme

- Accentuer la stratégie de promotion et d'accueil en lien avec les acteurs locaux
- S'intégrer dans le Grand Site de France
- Dynamiser la ferme pédagogique du Botrai
- Développer les mobilités touristiques alternatives

## Les infrastructures

- Poursuivre les partenariats sur de grands travaux (Ligne ferroviaire Lamballe-Dinan, rocade Est de Lamballe-Armor)

# TRANSITION ECOLOGIQUE : LES ENJEUX

**Adaptation et  
atténuation des  
impacts du  
changement  
climatique**

**Gestion durable  
de nos déchets**

**Amélioration de la  
qualité des  
masses d'eau**

**Gestion et  
préservation du  
capital naturel**

# TRANSITION ECOLOGIQUE : LES CHANTIERS

## Climat, Air, Energie

- Définir une stratégie transition écologique et énergétique
- Adopter le PCAET
- Elaborer une planification énergétique et le plan alimentaire territorial

## Eau et Assainissement

- Protéger la ressource
- Mettre en conformité les installations (assainissement)
- Renouveler les réseaux
- Harmoniser les tarifs
- Piloter la compétence « gestion des Eaux pluviales urbaines »

## Déchets

- Harmoniser les modes de collecte et déployer la RI
- Renforcer la prévention pour réduction des déchets

## La qualité des milieux

- Construire les Contrats de Bassin Versant 2022-2027
- Contribuer au Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027

## Biodiversité / GEMAPI

- Mettre en œuvre l'Atlas de la biodiversité
- Créer la réserve régionale « Les Landes de la Poterie »
- Définir une stratégie de prévention des inondations

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : LES ENJEUX

**Production de  
logements en  
renouvellement  
urbain**

**S'inscrire dans la  
trajectoire du Zéro  
Artificialisation  
Nette**

**Développer  
l'expertise et  
accompagner les  
communes**

**Renforcer nos  
centralités**

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : LES CHANTIERS

## L'urbanisme

- Accompagner les PLU communaux / affirmer notre rôle de PPA
- Participer à l'élaboration du SCOT
- Créer un observatoire du foncier et de l'artificialisation

## L'habitat - logement

- Modifier le PLH
- Produire des logements sociaux
- Identifier des terrains « soupapes » pour l'accueil des gens du voyage

## L'urbanisme opérationnel

- Définir l'ORT
- Poursuivre le programme « Petites Villes de Demain »
- Réfléchir à la création / participation à un Office Foncier Solidaire

## Les mobilités

- Promouvoir des mobilités alternatives
- Expérimenter des mobilités en milieu rural
- Garantir la continuité des transports collectifs vers les territoires voisins

## COHESION SOCIALE : LES ENJEUX

**Veiller à l'équilibre territorial pour l'accès aux services**

**Renforcer et formaliser les partenariats et soutenir la dynamique associative**

**Garantir une qualité de services adaptée aux besoins**

**Développer la transversalité entre les politiques publiques**

# COHESION SOCIALE : LES CHANTIERS

## Solidarités, Aide à Domicile, Santé

- Elaborer un Contrat Local de Santé
- Travailler à l'attractivité des métiers du domicile SAAD
- Participer à l'élaboration de projets de CPTS (Communauté Prof Territoriale de Santé)
- Fédérer les acteurs pour développer les liens sociaux

## La culture

- Développer l'Education artistique et culturelle
- Structurer réseau de lecture publique
- Ouvrir le Musée Mathurin Méheut

## Petite enfance, enfance, jeunesse

- Mettre en œuvre le plan d'actions du schéma Enfance Famille et de la Convention Territoriale Globale
- Ouvrir la micro-crèche de la Tourelle
- Créer une instance consultative de la jeunesse et des projets participatifs

## Les sports

- Elaborer un schéma directeur des piscines communautaires (dont création piscine à Pléneuf-Val-André)
- Intégrer les associations dans la construction des équipements
- Soutenir les acteurs associatifs
- Ouvrir la Halle sportive du Liffré

# ADMINISTRATION, FINANCES, RH : LES ENJEUX

**Garantir la santé financière pour ce mandat et préserver l'avenir**

**Impulser et accompagner la construction d'une vision prospective et transversale**

**Développer l'attractivité et favoriser la montée en compétences du personnel**

**Rendre plus lisible et accessible l'agglomération auprès de tous**

# ADMINISTRATION, FINANCES, RH : LES CHANTIERS

## Les finances

- Adapter le calendrier budgétaire
- Piloter un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI)
- Mettre en place une prospective financière
- Impulser la recherche et l'optimisation des différentes sources de financement externes
- Finaliser les transferts de charges

## L'administration - RH

- Structurer le fonctionnement et renforcer l'ingénierie
- Garantir le dialogue social
- Mettre en œuvre les Lignes Directrices de Gestion (GPEC, formation, prévention, égalité femmes / hommes)
- Elaborer une stratégie locaux professionnels

## La transformation numérique

- Moderniser l'administration par la dématérialisation des processus
- Administrer un Système d'Informations Géographiques

## La communication

- Faciliter l'accès à l'information communautaire
- Promouvoir l'utilisation des outils numériques
- Consolider les relations entre l'agglomération et les communes

# COOPERATIONS : LES ENJEUX

**Assurer notre  
place  
d'agglomération**

**Construire des  
politiques  
publiques sur des  
périmètres larges**

**Mutualiser des  
démarches, des  
expertises et des  
coûts**

**Accompagner la  
participation des  
citoyens**

# COOPERATIONS : LES CHANTIERS

## Renforcer avec la Région Bretagne et ses « satellites »

- Région Bretagne (SRADDET, contractualisation, économie, mobilités, plate-forme services)
- Mégalis
- Foncier de Bretagne

## Renouveler les coopérations

- Structurer les relations avec les communes et partenaires locaux
- SM Pays de Saint-Brieuc
- KERVAL
- SBAA (FEAMP, Leader...)

## Poursuivre à l'échelle départementale

- Conseil Départemental (SDAASP, conférence sociale, contrat territoire)
- Structures départementales (SDE, SDAEP, ADAC)
- Les EPCI costarmoricains

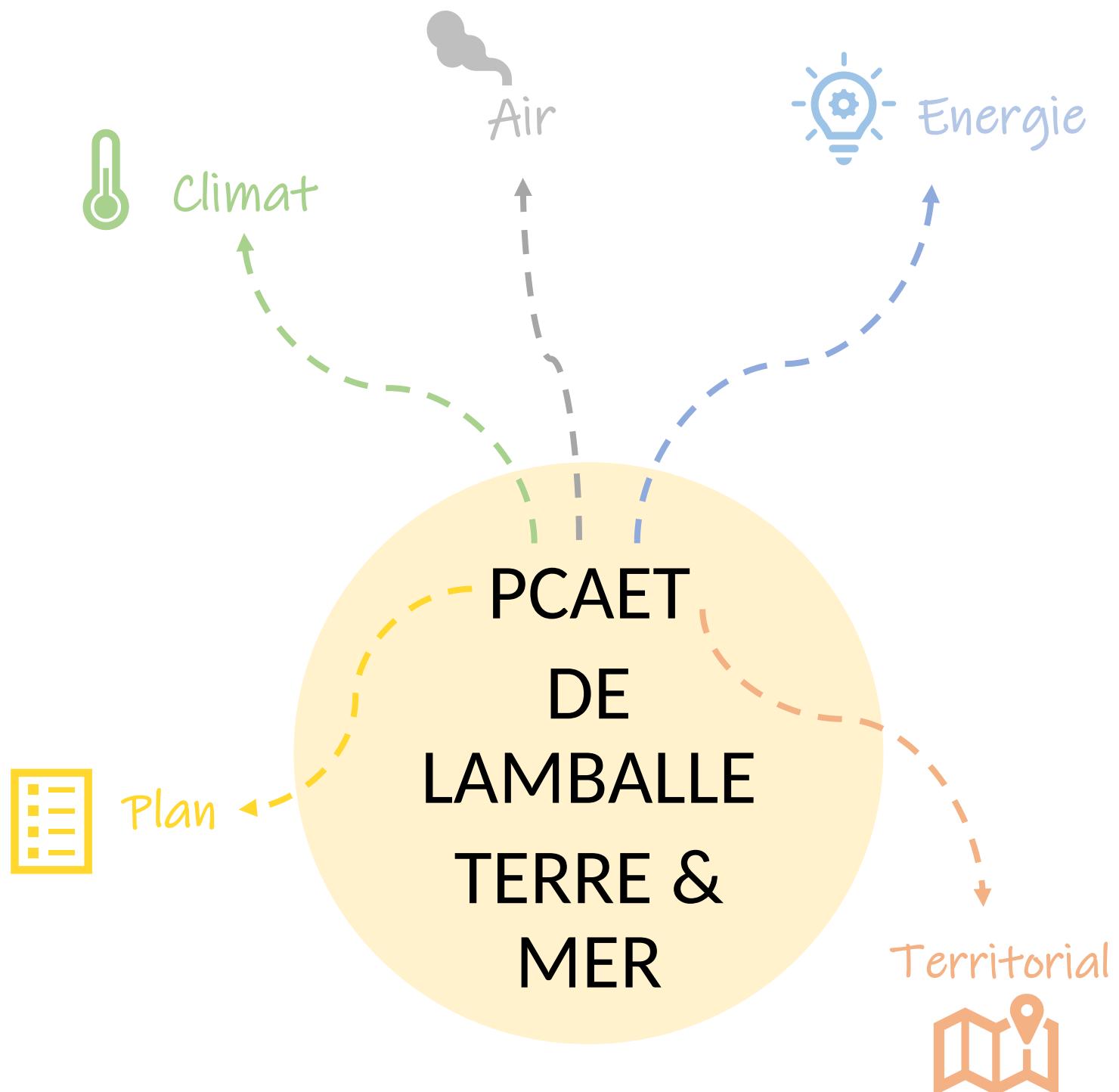
## Associer la population

- Conseil de Développement
- Démarches participatives

## Bailleurs sociaux

- Côtes d'Armor Habitat
- BSB les Foyers
- La Rance
- Armorique Habitat

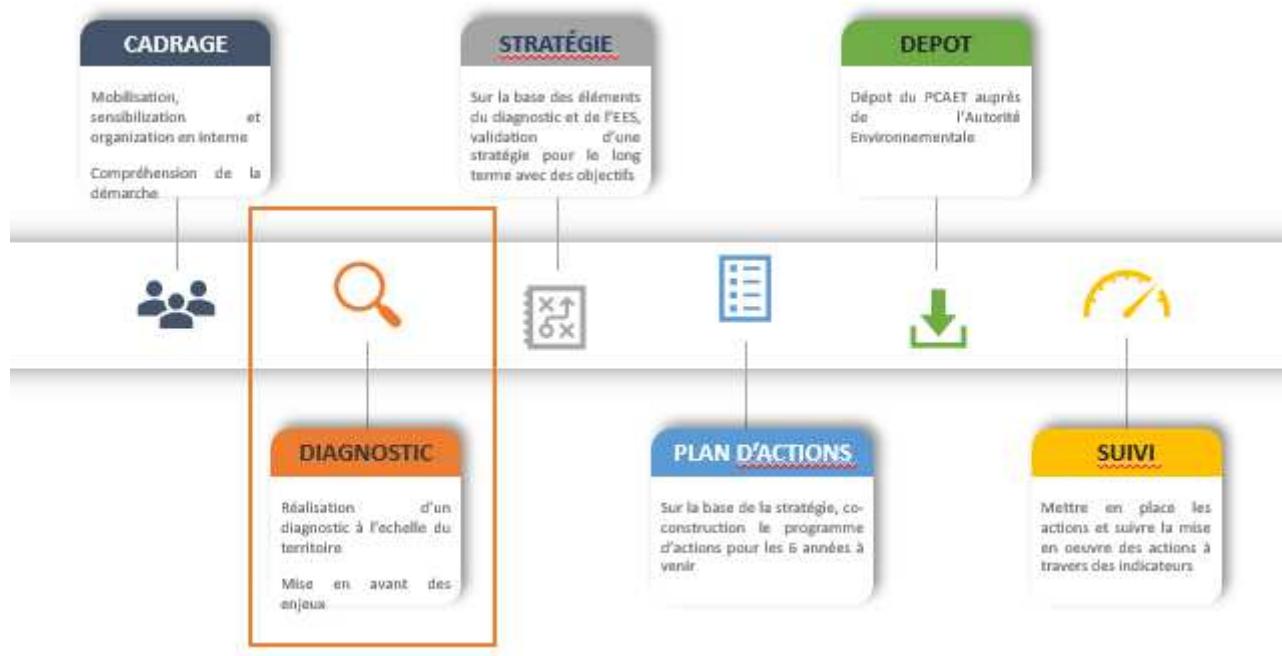
# DOCUMENTS DE SYNTHESE



# INTRODUCTION

Le présent document regroupe les synthèses de plusieurs documents : le diagnostic du PCAET, l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET et le Bilan Carbone Patrimoine et Service de la collectivité de Lamballe Terre et Mer.

## I - Diagnostic du PCAET



**Ce diagnostic constitue la deuxième étape de la démarche PCAET et comprend une analyse de**

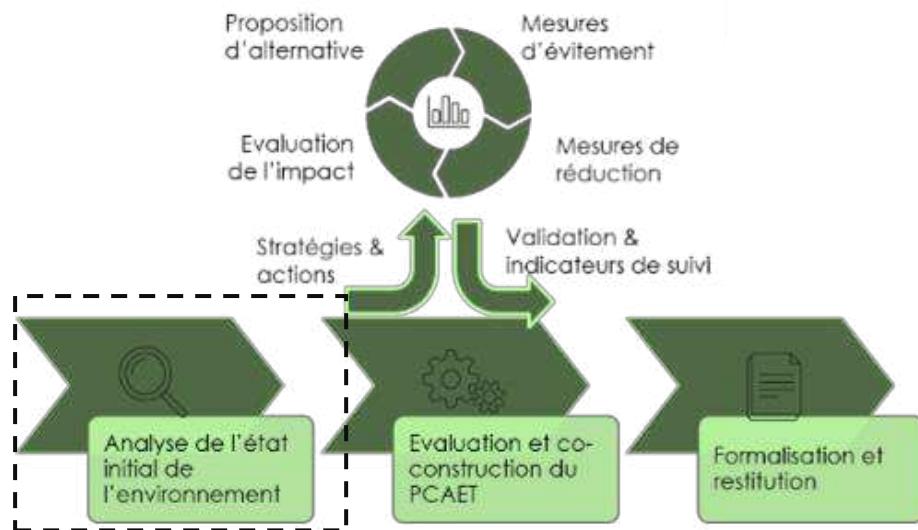
- i) Emissions GES de l'ensemble du territoire
- ii) Séquestration Carbone sur le territoire
- iii) Consommations énergétiques du territoire
- iv) Potentiels énergétiques du territoire
- v) Emissions et des concentrations de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air
- vi) Vulnérabilité du territoire au changement climatique

# INTRODUCTION

## II - Etat initial de l'environnement de l'EES

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) doit permettre de représenter le **meilleur compromis** entre les objectifs en matière de **qualité de l'air, d'énergie et de climat** et les **autres enjeux environnementaux** identifiés sur le territoire.

L'état initial de l'environnement constitue la **première phase de l'EES** et s'effectue en parallèle du diagnostic du PCAET. Il vise à dresser un état des lieux du territoire, en allant au delà des questions climat-air-énergie et permet d'identifier les enjeux environnementaux d'un territoire



## III – BEGES Patrimoine et Services

Le BEGES est un document réglementaire qui permet de faire le bilan des émissions de GES liées au **fonctionnement interne de la collectivité** mais aussi celles liées à **l'exercice des compétences** dont la collectivité à la charge. Il a été réalisé pour l'année 2018.

# SOMMAIRE

Le présent document regroupe les synthèses de plusieurs documents : le diagnostic du PCAET (partie I) , l'état initial de l'environnement (partie II) et le BEGES Patrimoine et Service (partie III) .

## **Glossaire..... Page 6**

### **I - Diagnostic du PCAET**

|   |         |
|---|---------|
| Origine des données.....                            | Page 8  |
| Le territoire : présentation et chiffres-clefs..... | Page 9  |
| Emissions de GES.....                               | Page 12 |
| Séquestration carbone.....                          | Page 13 |
| Bilan énergétique.....                              | Page 14 |
| Potentiels énergétiques.....                        | Page 15 |
| Emissions de polluants atmosphériques.....          | Page 16 |
| Qualité de l'air.....                               | Page 17 |
| Vulnérabilité au changement climatique.....         | Page 18 |
| Pistes de réflexions.....                           | Page 20 |

### **II - Etat initial de l'environnement**

|  |         |
|--|---------|
| Synthèse de l'Etat initial de l'Environnement..... | Page 23 |
|--|---------|

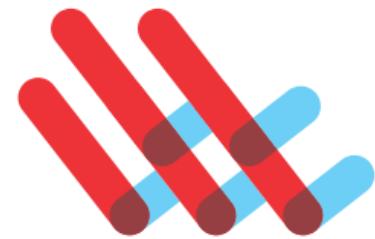
### **III - BEGES Patrimoine et Compétences**

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Synthèse du BEGES..... | Page 25 |
|------------------------|---------|

# GLOSSAIRE

|                    |  |
|--------------------|--|
| ARS                | Agence Régionale de Santé  |
| EES                | Evaluation Environnementale Stratégique                                    |
| EnR                | Energies Renouvelables   |
| GES                | Gaz à effet de serre   |
| IRSN               | Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire                         |
| UGBTA              | Unité Gros Bétail Tout Aliment   |
| OREGES             | Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre en Bretagne |
| PCAET              | Plan Climat Air Energie Territorial  |
| SAU                | Surface Agricole Utile   |
| CO <sub>2</sub>    | Dioxyde de carbone   |
| COVNM              | Composé Organique Volatil Non Méthanique                                   |
| NH <sub>3</sub>    | Ammoniac   |
| NOx                | Oxydes d'azotes  |
| O <sub>3</sub>     | Ozone  |
| PM <sub>2,5</sub>  | Particule fine <2.5 µm   |
| PM <sub>10</sub>   | Particule fine <10 µm  |
| SO <sub>2</sub>    | Dioxyde de soufre  |
| teqCO <sub>2</sub> | tonnes équivalent CO <sub>2</sub>  |
| KWh                | Kilowatt-Heure   |
| GWh                | Gigawatt-Heure (1 GWh = 1 million de kWh)                                  |
| MWh                | Mégawatt-Heure (1 MWh = 1000 kWh)  |

# I - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DU PCAET



**LAMBALLE**  
**TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

## ORIGINE DES DONNEES

### Sources de données principales par thématique



#### EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

Les données sont issues de l'outil ENERGES et ont été transmises par l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à effet de Serre en Bretagne (OREGES) pour l'année 2010.



#### SEQUESTRATION CARBONE

Les données sont issues de l'outil ALDO de l'ADEME. L'occupation des sols renseignée dans cet outil est issue de la base de données d'occupation des sols « OCS » de 2015 du Pays de Saint-Brieuc.



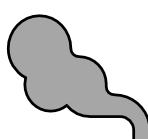
#### BILAN ENERGETIQUE

Le bilan des consommations d'énergie est issu de l'outil ENERGES de l'OREGES et correspond à l'année 2010.

Le bilan de la production d'énergie renouvelable est issu des données des gestionnaires de réseau, ainsi que du fichier de suivi de l'observatoire, actualisé sur l'année 2014.

Année de référence de la population : 2010.

Le bilan de consommation et de production d'énergie s'effectue en GWh. Pour repère, avec 1 kWh, on peut s'éclairer pendant une journée dans un appartement de taille moyenne.



#### QUALITE DE L'AIR

Les données sur les émissions territoriales ont été transmises par Air Breizh pour la période de 2008 à 2014. 2014 étant l'année d'inventaire la plus récente au moment de la réalisation du diagnostic.



#### VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les données sur l'évolution du climat sur le territoire sont principalement issues de Climat HD (développé par Météo France).

## LE TERRITOIRE

### Présentation et chiffres-clefs (1/3)



#### Le territoire de LT&M

- 38 communes
- 67 348 habitants (INSEE RP, 2017)
- 900km<sup>2</sup>
- 1 axe routier majeur : la RN12 (10 communes traversées)
- Structurée au autour du pôle urbain de Lamballe

#### Secteur résidentiel : un habitat éparse et vieillissant

- 89% de **maisons individuelles** (72% à l'échelle bretonne)
- 20% de **résidences secondaires** (20% à l'échelle bretonne)
- 6% de **logements vacants** (= moyenne bretonne)
- 57% des logements construits **avant 1982** (68% à l'échelle bretonne) représentant :
  - 80% du parc de **chaudières fioul** du territoire
  - 60% du parc **chauffage bois** du territoire

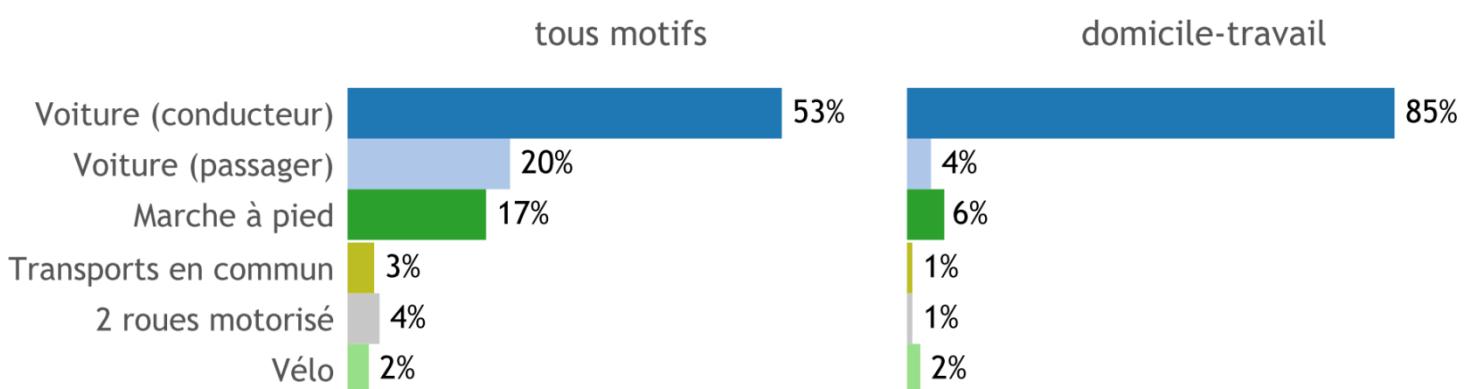
## LE TERRITOIRE

### Présentation et chiffres-clefs (2/3)

#### Une prépondérance de la voiture individuelle

- 53% des **trajets quotidiens** effectués en voiture individuelle
- 85% des trajets **domicile-travail** en voiture individuelle

#### répartition des trajets (en nombre) par mode



Source: GIP Bretagne (données 2010)

#### Un fret majoritairement destiné au transport de produits agricoles et agroalimentaires

- 90% **sur route** (dont 2/3 par camions et 1/3 par véhicules utilitaires légers)
- 77% destiné au transport de **produits agricoles et agroalimentaires** en lien avec l'importance de l'activité agricole et de la transformation agroalimentaire sur le territoire

## LE TERRITOIRE

### Présentation et chiffres-clefs (3/3)

#### Agriculture : une activité dominante qui structure le territoire

- Activité majoritairement tournée vers **l'élevage hors-sol (porcins et volailles dans une moindre mesure) et l'élevage bovin**
- **10%** des emplois du territoire (INSEE, 2014)
- 68% de **SAU\*** (contre 60% à l'échelle bretonne) représentant 3,8% de la SAU bretonne
- 6.5% des **UGBTA\*** bretons mais 10.4 % **porcs** bretons

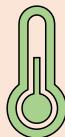
| Profil agricole   | LT&M      | BRETAGNE     |           | % LT&M/<br>Région |
|-------------------|-----------|--------------|-----------|-------------------|
| SAU               | 63 339 ha | 1 651 534 ha |           | <b>3.8 %</b>      |
| Cheptel en UGTBA* | 359 501   | 5 481 678    |           | <b>6.5 %</b>      |
| dt VL             | 36 790    | 10%          | 1 082 268 | 20% 3.4%          |
| dt autres Bovins  | 28 816    | 8%           | 930 618   | 17% 3.1%          |
| dt porcins        | 222 246   | 62%          | 2 141 948 | 39% <b>10,4%</b>  |
| dt Volailles      | 69 572    | 19%          | 1 260 236 | 23% 5.5%          |
| autres            | 2 077     | 1%           | 66 607    | 1% 3.1%           |

\* Transformation du poids des différents cheptel en unité commune UGTBA = Unité Gros Bétail Tout Aliment

Source: Ener'GES (2010)

#### Chiffres clés par habitant (habitant de LT&M par comparaison à la moyenne bretonne par habitant)

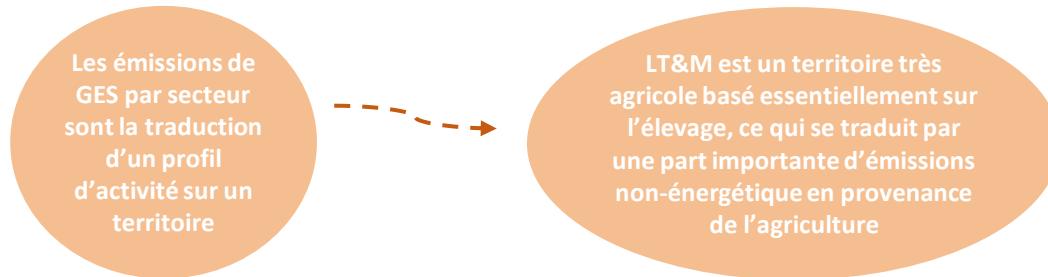
- 5 fois plus de porcs
- 3,26 fois plus de cheptel par habitant
  - 2,7% plus de volailles
  - 1,6 fois plus de bovins



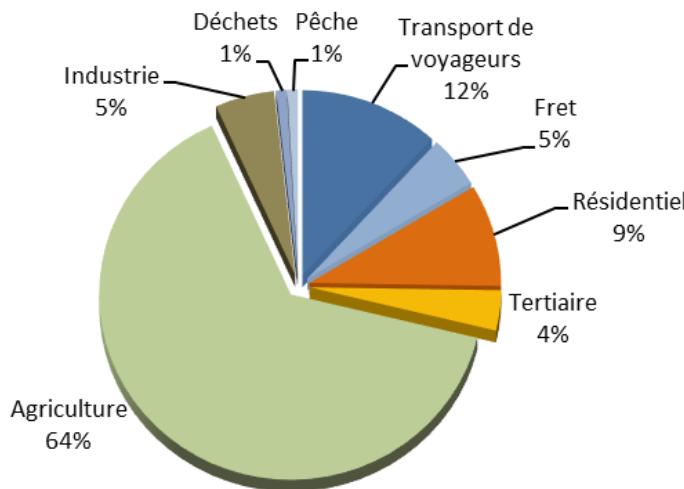
## EMISSIONS DE GES TERRITORIALES

Ces estimations comptabilisent les émissions énergétiques (issues de la combustion ou à l'utilisation de produits énergétiques) et non-énergétiques qui sont produites directement sur l'ensemble du territoire.

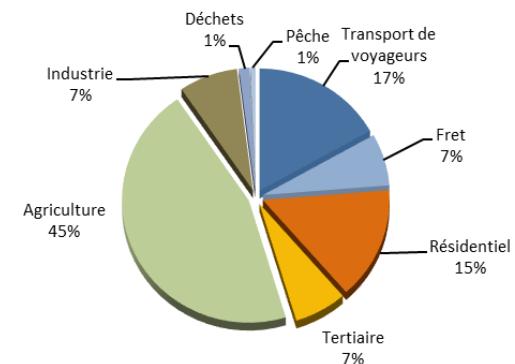
| LT&M                    | BRETAGNE          |
|-------------------------|-------------------|
| 12,3<br>teqCO2/hab      | 8,1<br>teqCO2/hab |
| <i>Hors agriculture</i> |                   |
| 4,4<br>teqCO2/hab       | 4,2<br>teqCO2/hab |



**Répartition des émissions totales sur le territoire**



**Répartition des émissions totales en Bretagne**



### Secteurs les plus émetteurs :



**Agriculture : 64% sur LT&M**  
(45% en Bretagne)

\* 49% en provenance de l'élevage (principalement en lien avec la fermentation entérique (bovins et porc))

\* 37% en lien avec la **gestion des effluents** (épandage et stockage des effluents du porcin principalement)

\* 14% en provenance des **activités liées aux cultures** (utilisation d'engrais synthétiques, utilisation d'engins agricoles, ...)



**Transport routier : 17% sur LT&M**  
(24% en Bretagne)

\* 72% liées au **transport de personnes** (dont ¾ concernent la mobilité quotidienne (**prédominance de la voiture individuelle** dans les déplacements domicile-travail notamment))

\* 28% liées au **fret** (dont plus de la moitié pour les **produits agricoles et alimentaires**)



**Résidentiel : 9% sur LT&M**  
(15% en Bretagne)

\* 88% des émissions de GES en provenance des **maisons principales individuelles**

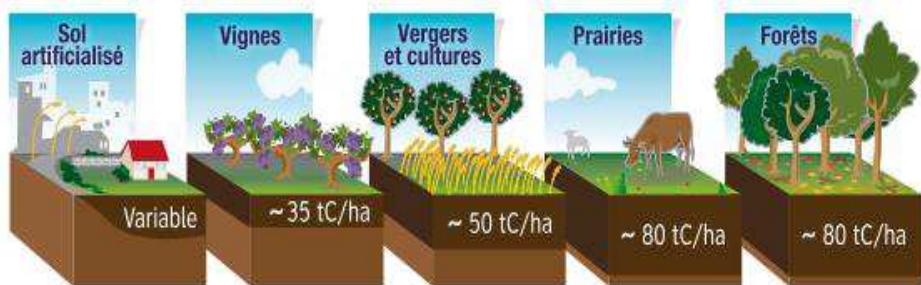
\* 77% des émissions de GES en provenance des **logements construits avant la réglementation thermique de 1982**, soit 57% du parc du territoire



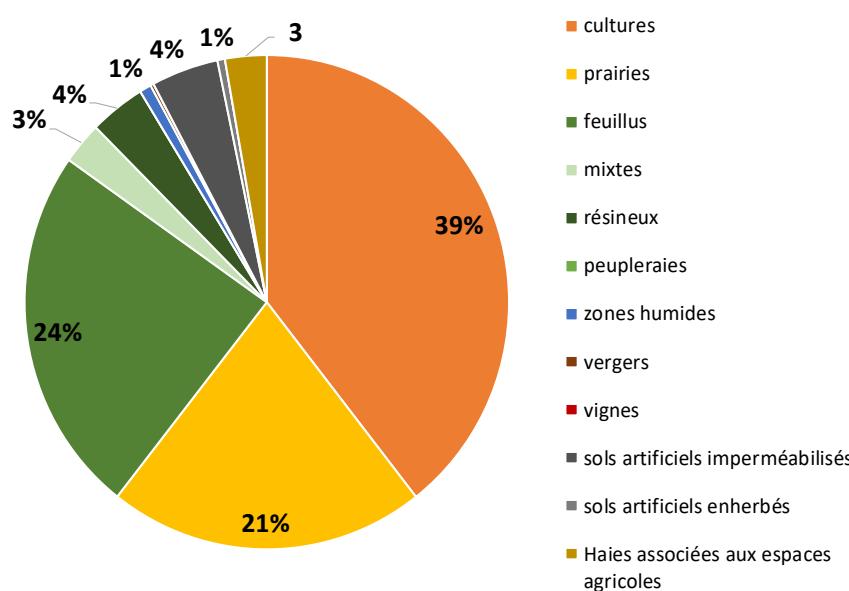
## SEQUSTRATION CARBONE

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage de CO<sub>2</sub> dans les écosystèmes (sols, haies, forêts...). **Tous les types de sols n'ont pas la même capacité de stockage en fonction de leur utilisation et de leur occupation.**

Différences de stockages dans les sols selon l'occupation des sols (ADEME, 2016)



### Les stocks de carbone sur le territoire dans les sols et la biomasse (basés sur l'occupation des sols en 2015)



**63% stockés dans les surfaces agricoles**  
(cultures, prairies et haies)

en lien avec l'importance des surfaces agricoles (en particulier des surfaces cultivées) dans la surface totale du territoire (74% du territoire)

**31% stockés dans les forêts** (feuillus, mixtes et résineux)

malgré une surface limitée des forêts et milieux semi-naturels sur le territoire

en lien avec l'importance du stockage possible dans les sols et la biomasse des forêts

### Flux de carbone et séquestration nette par an

#### Stockage supplémentaire chaque année

Principalement en lien avec la production biologique des forêts supérieure à la mortalité et aux prélèvements bois

**78 675 tCO<sub>2</sub>e/an**

#### Déstockage chaque année

Principalement en lien avec l'artificialisation de terres agricoles ou naturels et la mise en culture de prairies dans une moindre mesure

**2 370 tCO<sub>2</sub>e/an**

**Séquestration carbone nette de 76 305 teqCO<sub>2</sub>/an**

correspondant pour l'année 2010 au stockage d'environ

**10% des émissions du territoire**



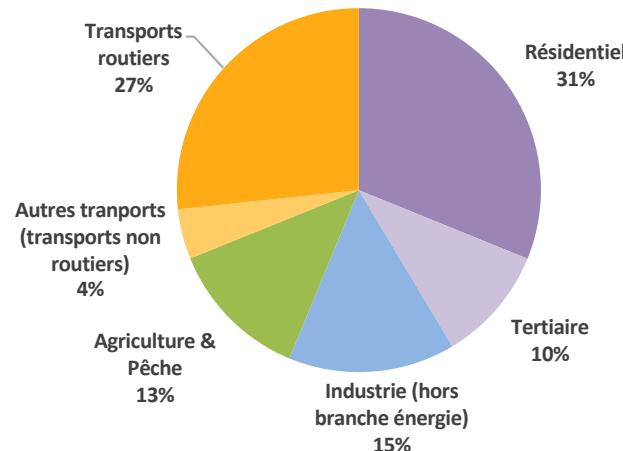
## BILAN ENERGETIQUE

Les activités du territoire de Lamballe Terre & Mer ont généré la consommation de **1 577 GWh** en 2010, soit **24 MWh par habitant** (moyenne Bretagne : 26 MWh/hab).

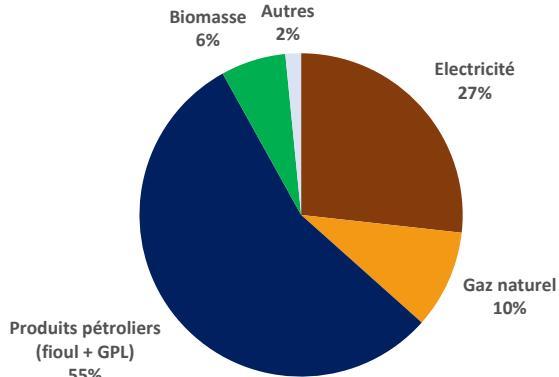
### Secteurs les plus émetteurs en 2010 :

-  **Résidentiel** 31%, pour le chauffage et l'alimentation en électricité des ménages
-  **Transports routiers** 27%, pour le déplacement de personnes (73%) et de marchandises (27%)
-  **Industrie (hors branche énergie)** 15%, pour les process des activités industrielles du territoire

### Répartition de la consommation par secteur



### Répartition de la consommation par type d'énergie



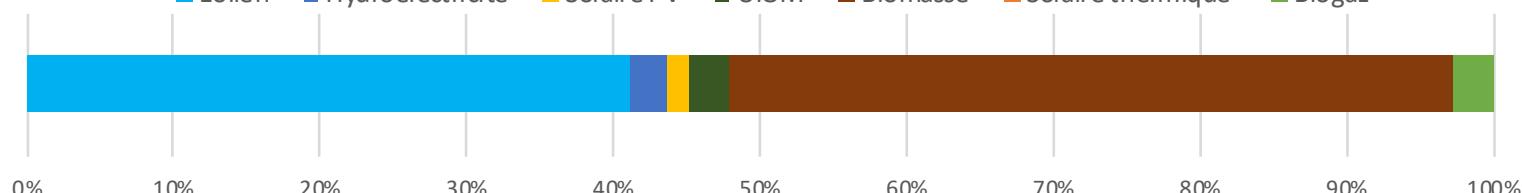
Le territoire consomme en majorité des **produits pétroliers**, à hauteur de **55%** du mix énergétique. Ceci est dû à une consommation encore remarquable de fioul dans le secteur résidentiel, et à la consommation importante du secteur des transports routiers (voyageurs et fret).

La production d'énergies renouvelables de Lamballe Terre & Mer a été évaluée à **183 GWh** pour l'année 2014. Cela couvre **12% des besoins énergétiques** du territoire.

**48% de production d'électricité renouvelable**

**52% de production de chaleur renouvelable**

Eolien    Hydroélectricité    Solaire PV    UIOM    Biomasse    Solaire thermique    Biogaz





## POTENTIELS ENERGETIQUES

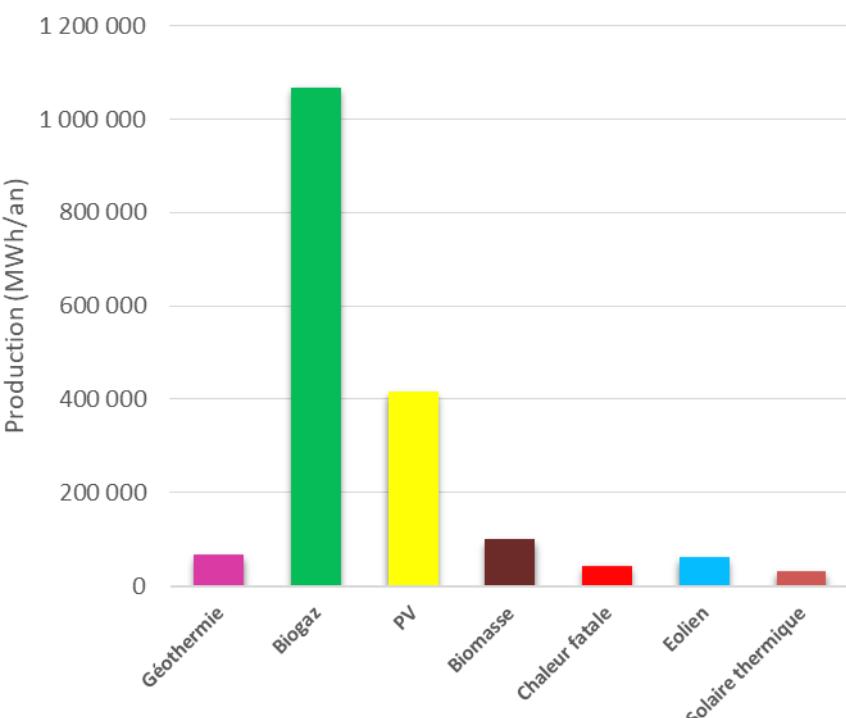
Face au changement climatique, le territoire de Lamballe Terre & Mer dispose de leviers pour diminuer sa consommation et augmenter sa production d'énergies renouvelables. Cela aurait aussi un impact positif sur les ressources du territoire, car la dépendance aux énergies fossiles fait pour l'instant sortir de l'argent du territoire.

### Pourquoi la transition énergétique ? → Pour une relocalisation des flux financiers

1576 GWh, c'est une **facture énergétique nette** pour le territoire de Lamballe Terre et Mer (acteurs locaux et habitants) qui s'élève à **140 millions €/an**



Sans rupture technologique ni évolution de la réglementation, le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire a été évalué à **1 776 GWh**, ce qui permettrait en théorie de couvrir la consommation du territoire.



- **Le biogaz** (issus en majorité des déchets de cultures et cheptels) : 1 066 GWh (60% du potentiel)
- **Le solaire photovoltaïque** (en toitures et ombrières de parking) : 414 GWh (23% du potentiel)
- **La biomasse** : 98 MWh (5% du potentiel)

La production d'électricité renouvelable permettrait de couvrir les besoins (de 2010) en électricité.

La production de biogaz permettrait de couvrir les consommations (de 2010) des transports routiers, et une partie des besoins (de 2010) en chaleur, complété par la biomasse, le solaire thermique, la géothermie et la chaleur fatale.



## QUALITE DE L'AIR (1/2)

### EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Il est important de distinguer

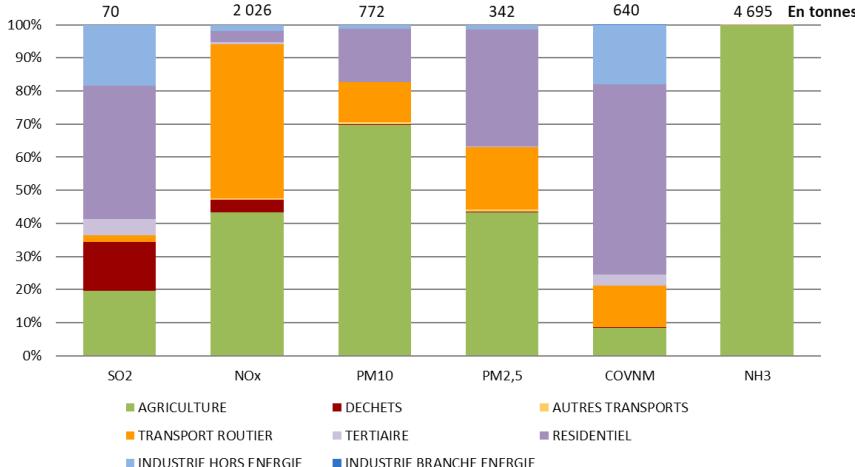
1) Les émissions de polluants atmosphériques (présentées ci-dessous) dont l'inventaire permet de caractériser les sources de polluants atmosphériques sur un territoire donné

Les différentes sources de polluants du territoire émettent des substances dans l'air qui ont des effets sur la santé, le patrimoine, les cultures, les écosystèmes

2) Les concentrations en polluants mesurées en continu chaque année (présentées sur la page suivante) qui reflètent l'exposition des populations et des écosystèmes naturels à la pollution de l'air

De la même manière que les émissions de GES, les émissions de polluants atmosphériques reflètent le profil du territoire

Répartition des émissions de Lamballe Terre et Mer en 2014



Secteurs les plus émetteurs et sources de polluants par secteurs:



Agriculture : NH<sub>3</sub> (déjections animales, utilisation d'engrais azotés ...) ; particules (travail du sol, déplacement) ; NOx (déplacement) et SO<sub>2</sub> (combustion fioul,...)



Résidentiel : SO<sub>2</sub> (combustion fioul) ; particules et COVNM (combustion bois)



Transport : NOx (combustion de carburants) ; particules (combustion de carburants, abrasion des freins et de pneus)

#### Evolution des émissions sur le territoire :

| Polluant atmosphérique                           | Evolution entre 2008 et 2014 | Explications (liste non-exhaustive)  |
|--|------------------------------|--|
| Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )             | - 47 %                       | Amélioration des modes de chauffages dans le résidentiel et le tertiaire ..  |
| Oxydes d'azotes (NOx)                            | - 21 %                       | Normes Euro visant à limiter les émissions des véhicules (voitures et poids lourds),...  |
| Particules fines (PM <sub>10</sub> )             | Pas d'évolution notable      |  |
| Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )            | - 14 % (depuis 2010)         | Amélioration des modes de chauffages dans le résidentiel et le tertiaire , Normes Euro visant à limiter les émissions des véhicules (voitures et poids lourds),... |
| Composé Organique Volatil Non Méthanique (COVNM) | - 26 %                       |  |
| Ammoniac (NH <sub>3</sub> )                      | Pas d'évolution notable      |  |



## QUALITE DE L'AIR (2/2)

### CONCENTRATIONS EN POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Aucune station de mesure de la qualité de l'air n'est présente sur le territoire. Les données de la station la plus proche, celle de Saint-Brieuc, ont été utilisées.

#### Evolution des concentrations en polluants atmosphériques entre 2013 et 2017 :

- Concentrations en **NO<sub>2</sub>** : diminution peu significative (< 1 µg/m<sup>3</sup>) principalement par le faible niveau rencontré (entre 11 et 12 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur l'année)
- Concentrations en **PM10** : baisse de 10%, légèrement sous le niveau régional
- Concentrations **O<sub>3</sub>** : évolution faible (-2% l'image de la région)

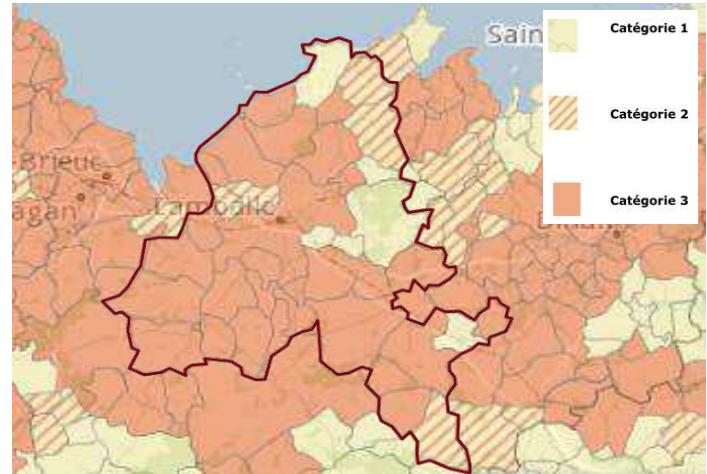
#### Concentrations en polluants atmosphériques en 2017 :

- 87 % de l'année : indice de qualité de 1 à 4 (**très bon à bon**)
- A l'exception d'un dépassement ponctuel du seuil réglementaire en PM10 en janvier (épisode de pollution à l'échelle régionale)

Classement radon des communes du territoire (IRSN)

#### Le Radon

- Le **radon** est un gaz radioactif qui s'infiltre dans les bâtiments, cancérogène, présent naturellement dans une grande partie de la Bretagne (géologie)
- Impact sur la santé : en Bretagne, environ **20 % des décès par cancer du poumon** serait **attribuable au radon** (ARS Bretagne, 2019)
- Sur le territoire : **29 communes** en catégorie 3 (potentiel radon significatif (IRSN)

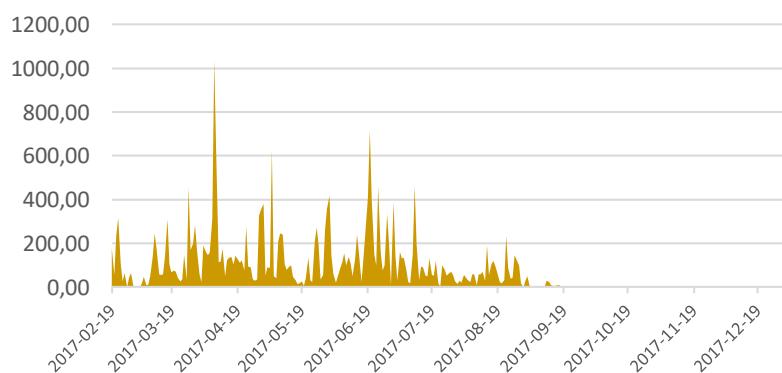


#### Les pesticides

- La contamination de l'air par les pesticides est une **problématique majeure** de la pollution atmosphérique
- Néanmoins, pas d'historique sur les concentrations car pas de station de mesures en continu
- Des méthodologies et dispositifs de mesures sont en cours de développement dans toute la France avec des stations de mesures dont plusieurs en Bretagne et une à Lamballe
- Les premiers **résultats** seront disponibles début 2020

#### Pollen

Mesures des concentrations en pollens (toutes espèces confondues) en 2017 (Saint-Brieuc)



- Certains **pollens** (graminées, bouleaux, ambroisies....) sont responsables de **réactions allergiques**, en général saisonnières, appelées "rhumes des foins"
- Près de **25% de la population française** souffre d'allergie respiratoire (RNSA, 2020)
- Sur le territoire, on note une saison pollinique comprise en février et août avec des **pics de concentrations** entre mars et avril (bouleau, chêne,...) et juin (urticacées, graminées, châtaigner...)



# VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le pré-diagnostic des vulnérabilités du territoire face au changement climatique se fait selon plusieurs étapes : l'analyse de l'**exposition passée**, l'étude des **projections climatiques** sur le territoire à 3 horizons (2030, 2050 et 2100), ainsi que l'identification des **activités** concernées par les impacts puis des **vulnérabilités** du territoire.

## Analyse de l'exposition passée (depuis 1960) :



- + 0,2 à 0,3°C par décennie entre 1959 et 2009 en Bretagne
- **Augmentation** du nombre de journées **chaudes**
- Nombre annuel de jours de **gel** qui a tendance à **diminuer**



- Forte variabilité de **précipitations** d'une année sur l'autre.
- Légère **housse** des **précipitations** (en mm) en hiver, printemps et automne



- **Sécheresses** des sols plus fréquentes et plus sévères
- Accroissement significatif de **l'évapotranspiration**
- Impact de l'évolution du climat sur les **rendements** agricoles



- **Etiages** et **assecs** régulièrement observés
- Elévation du **niveau** des mers
- Accentuation de **l'érosion** côtière
- Augmentation de la **température** de surface moyenne de la mer d'environ 0,8°C entre 1986 et 2008

## Projections climatiques attendues sur le territoire :



- **Température** de l'air en augmentation : entre +1° à +4°C à l'horizon 2070-2100
- **Vagues de chaleur** : augmentation du nombre de journées chaudes
- **Diminution** du nombre de jours de **gel**



- Forte **variabilité** de **précipitations** d'une année sur l'autre.
- Pas d'évolution significative des **précipitations annuelles moyennes** en Bretagne
- Faible **augmentation** de **précipitations intenses**

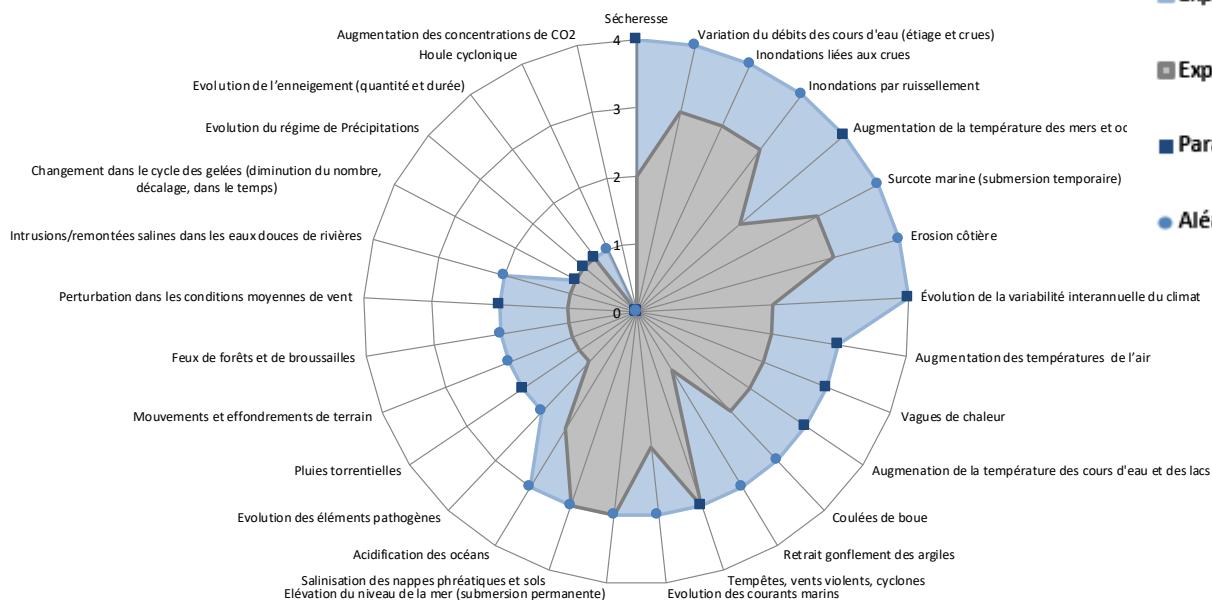


- **Sécheresses** des sols plus fréquentes et plus sévères
- **L'humidité** moyenne du sol à fin du siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui
- Accentuation de **l'évapotranspiration**



- **Etiages** et **assecs** accentuées en durée et en intensité
- Augmentation de la **température** de l'eau
- Elévation du **niveau** des mers
- Accentuation de **l'érosion** côtière et du risque de **submersion marine**

### Notation de l'exposition projetée et observée

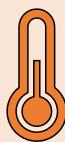


■ Exposition future

■ Exposition observée

■ Paramètres climatiques

● Aléas induits



# VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les éléments suivants sont considérés comme des problématiques qui vont probablement devenir majeures dans les années à venir pour le territoire et qu'il faut commencer à **anticiper** dès aujourd'hui.

## Secteurs vulnérables et problématiques à prendre en compte :



**Ressources en eau** – Baisse de la disponibilité en eau avec en parallèle une augmentation des besoins // Augmentation des concentrations en polluants // Augmentation de la température de l'eau



**Milieux et écosystèmes** – Risque de dégradation des zones humides // Risque de disparition d'espèces emblématiques // Remontée géographique d'espèces envahissantes et nuisibles



**Qualité de l'air** – Accroissement des problématiques liées aux pollens (remontée de nouvelles espèces (ex : *Ambroisie, particulièrement allergisante*) et allongement des saisons polliniques // Dégradation de la qualité de l'air en été (Ozone)



**Agriculture** - Modification des cycles cultureaux // Potentielle baisse des rendements des cultures (stress hydrique et hausse des concentrations en Ozone) // Stress thermique pour les animaux d'élevage (en particulier dans les bâtiments) // Recrudescence et développement de nouveaux agents pathogènes (allergènes et vecteurs de maladies) impactant les élevages



**Conchyliculture** - Baisse des rendements en lien avec l'acidification des eaux // Augmentation des concentrations en polluants // Housse de niveau des mers, ...



**Pêche** - Déplacements des limites biogéographiques des espèces exploitées // Diminution du nombre de poissons chez certaines espèces



**Santé** - Housse de la mortalité des personnes fragiles lors des épisodes de canicule // accroissement des risques allergiques



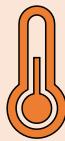
**Energie** - Accroissement de la précarité énergétique (notamment en période estivale avec besoin croissant de climatisation) // Baisse de la demande en hiver (chauffage)



**Infrastructure et aménagement du territoire** – Limitation des zones habitables et d'activité // îlots de chaleur // Accroissement du risque inondation, de submersion marine et du recul du trait de côté



**Tourisme** – Submersion temporaire, accroissement de l'attractivité du territoire en lien avec la hausse des températures



## PISTES DE REFLEXIONS

Pour répondre aux enjeux climat-air-énergie identifiées dans le diagnostic, quelques pistes de réflexions pour amorcer la phase stratégie et plan d'actions du PCAET

### Agriculture :

- Adaptation des systèmes de production aux modifications climatiques impactant les conditions de cultures (eau, températures, biodiversité) et aux modifications des modes de consommation (*réduction consommation de viande, demande croissante de produits locaux & bios et réduction du gaspillage alimentaire*)
- Réflexion sur des systèmes
  - moins consommateurs en intrants (engrais, pesticides, aliments concentrés)
  - plus séquestrateur en carbone (bocage et prairie, agroforesterie)
  - avec une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et matériels,
  - Valorisant énergétiquement la Biomasse

### Résidentiel & Bâtiments tertiaires

- Adaptation/rénovation thermique des bâtiments pour limiter les consommations énergétiques liées au besoin de chauffage et de confort d'été (lutte contre la précarité énergétique)
- Remplacement des modes de chauffages anciens et émetteurs (chaudières fioul, foyers bois ouverts) par des systèmes plus performants (réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques)
- Développement de l'usage des énergies renouvelables chez les particuliers et entreprises (mix énergétiques et réduction de la dépendance aux énergies fossiles)
- Utilisation de matériaux biosourcés locaux pour réduire l'impact carbone du secteur bâtiment
- Prise en compte de l'enjeu radon et qualité de l'air dans les bâtiments



## PISTES DE REFLEXIONS

Pour répondre aux enjeux climat-air-énergie identifiées dans le diagnostic, quelques pistes de réflexions pour amorcer la phase stratégie et plan d'action du PCAET

### Mobilité durable

- Limitation du transport individuel :
  - Optimisation et développement des Transports collectifs et du covoiturage
  - Choix urbanistique, revitalisation des centres-bourgs, relocalisation de l'activité et des services....
  - Sécurisation des modes actifs (vélo, marche...)
  - Réorganisation des pratiques de travail
- Faire évoluer le parc de voitures individuelles vers des motorisations alternatives aux énergies fossiles

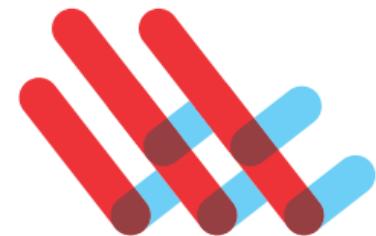
### Industries & Transport de marchandises

- Accompagnement des entreprises vers des logiques de production durable
- Développement la collaboration inter-entreprises (mobilité, synergies déchets-matières premières...)
- Priorisation des modes de transports moins impactant (ex : le bioGNV)

### Développer des Energies renouvelables

- Veiller à la retombée locale des gains économiques, la relocalisation des emplois avec une montée en compétences du territoire
- Veiller à développer un mix énergétique adapté aux potentiels énergétiques et besoins du territoire

## II - SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



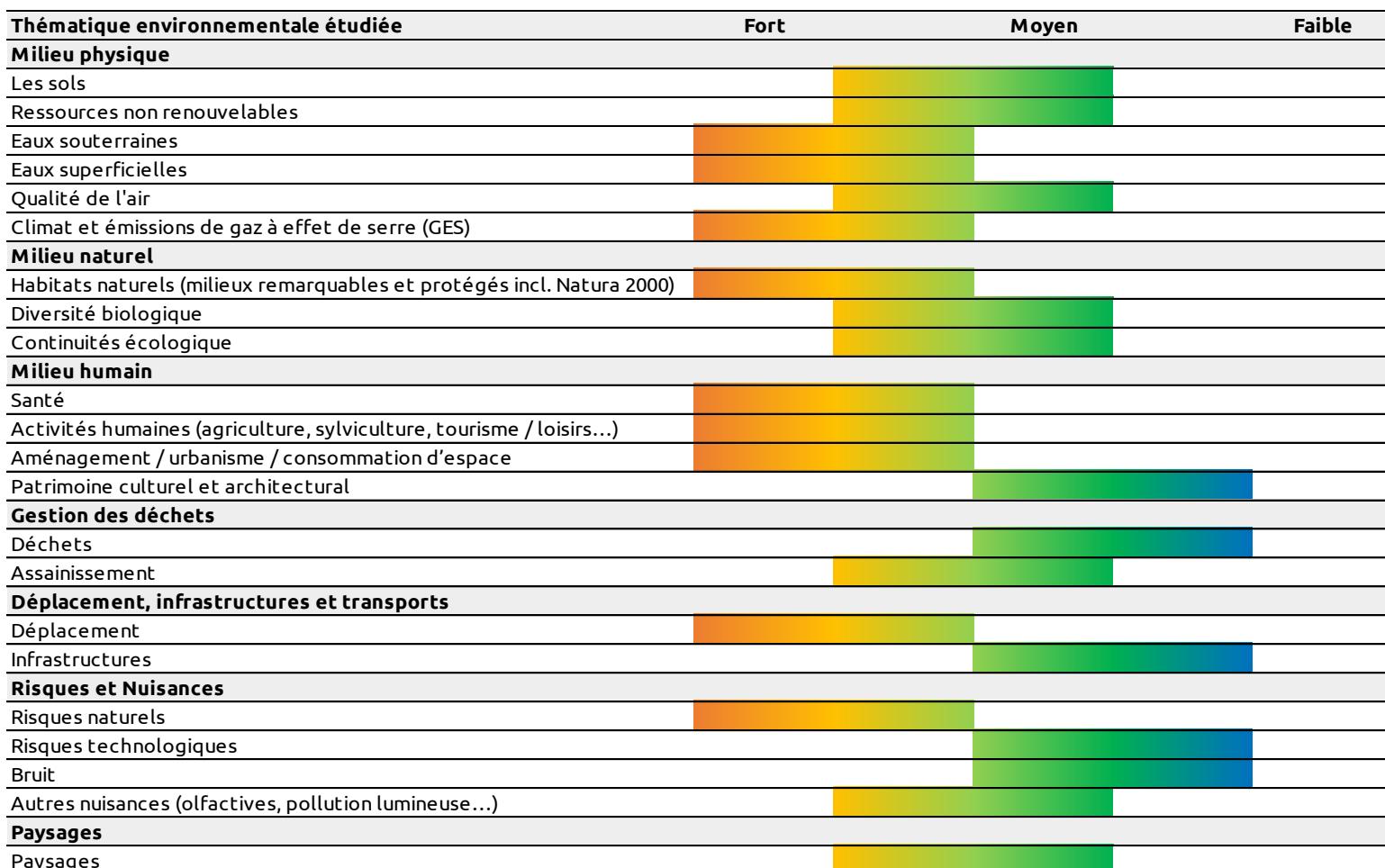
**LAMBALLE**  
**TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

# L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) doit permettre de représenter le **meilleur compromis** entre les objectifs en matière de **qualité de l'air, d'énergie et de climat** et les **autres enjeux environnementaux** identifiés sur le territoire.

La première étape de l'EES consiste en la réalisation **d'un état initial de l'environnement qui vise à observer et décrire l'ensemble des thématiques environnementales du territoire** (eau, sol, ressources, milieu naturel, continuités écologiques, activités humaines, santé, risques naturels, risques industrielles déchets,...) pour s'assurer par la suite que les thématiques les plus sensibles ne soient pas impactées négativement par le PCAET.

Les **principaux enjeux** identifiés dans cet **état initial de l'environnement** sont les suivants :



Quelques pistes de réflexion pour intégrer les enjeux environnementaux identifiées dans le PCAET :

## Ressource en eau

- Amélioration de la gestion de l'eau en qualité et en quantité en prenant en compte l'augmentation des besoins à venir
- Limitation de l'artificialisation et Développement de techniques d'infiltration des eaux
- Limitation des intrants agricoles...

## Santé

- Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie (radon) et extérieur (combustion de fioul, de bois), pollens...
- Développement d'îlots de fraîcheur dans les zones les plus urbanisées du territoire, les cours d'écoles...



## Risques naturels

- Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme

### **III - SYNTHESE DU BILAN CARBONE PATRIMOINE ET COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE**



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération



# BEGES INTERNE

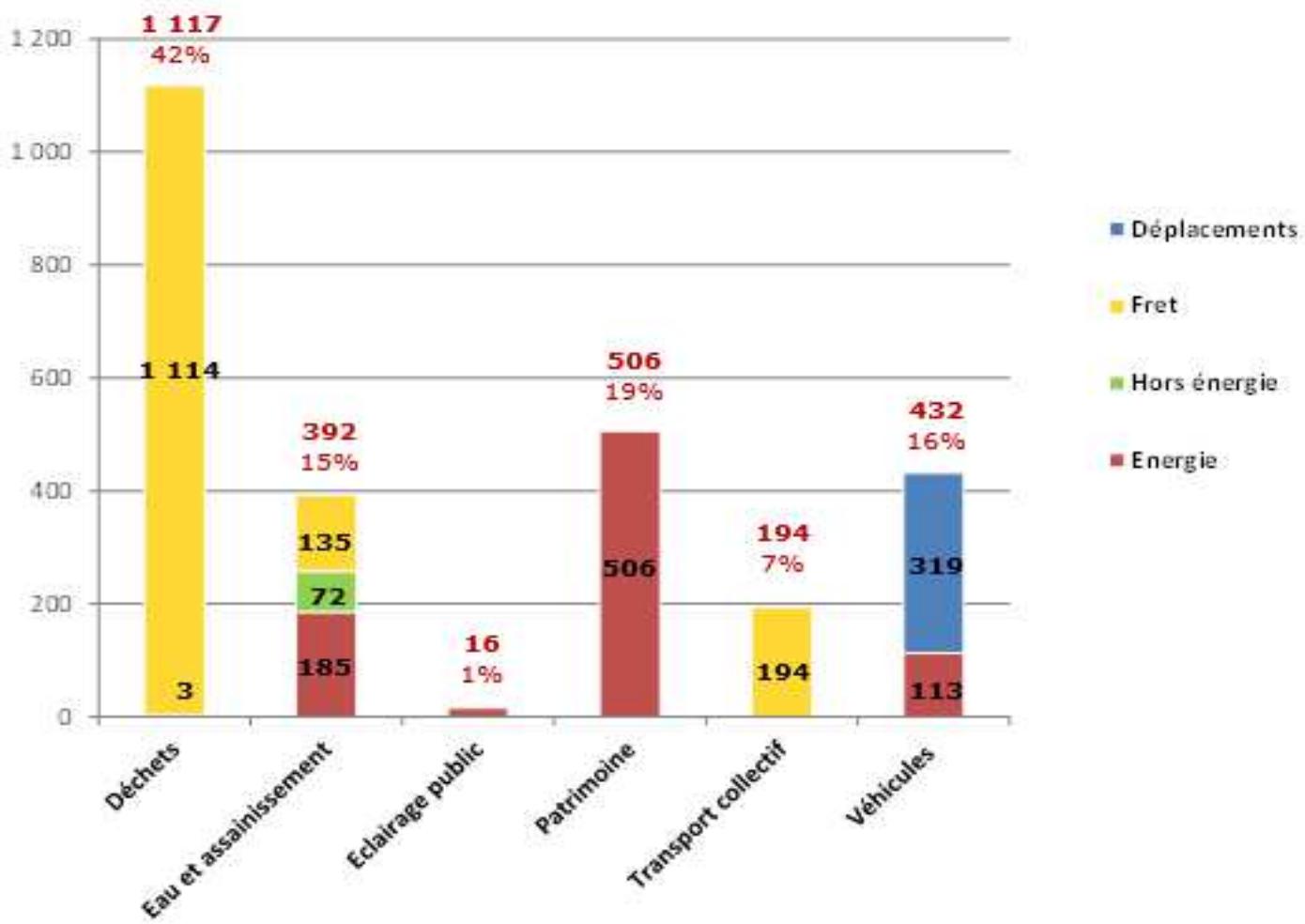


Le **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** de Lamballe Terre & Mer rend compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au fonctionnement interne de la collectivité et à l'exercice de ses compétences. Ce bilan prend en compte les **émissions du Scope 1 et 2** (émissions directes de GES et indirectes liées à l'énergie) pour l'année 2018. Les émissions correspondant au Scope 3 de la méthodologie (autres émissions indirectes de GES) ont été estimées pour certains postes et précisées hors du bilan global à titre d'information.

En 2018, **2 657 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>** ont été émises par la collectivité, soit environ **38.5 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant** et **6.7 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/ETP**.

Les émissions sont réparties comme suit :

**Répartition des émissions de GES (en t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>) par compétence et par catégorie d'émission en 2018**





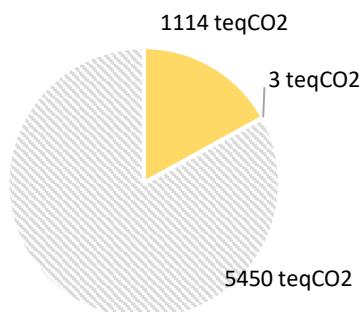
# BEGES INTERNE

## Chiffres clés du BEGES par compétence et service

### ☒ Déchets - 1 117 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> (hors SCOPE 3)

■ Fret (Collecte)

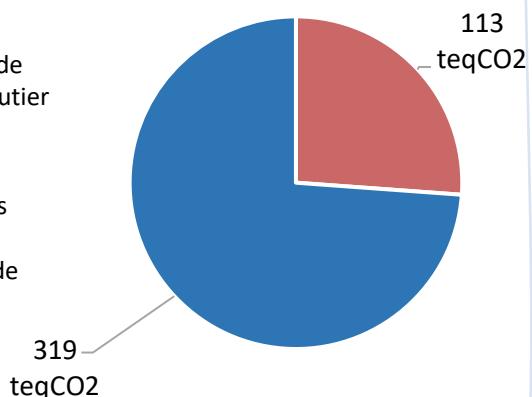
- Energie (Consommation énergétique du bâti service déchets)
- Traitement des déchets (SCOPE 3)



### 🚗 Déplacements internes à la collectivité

- 432 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>\*

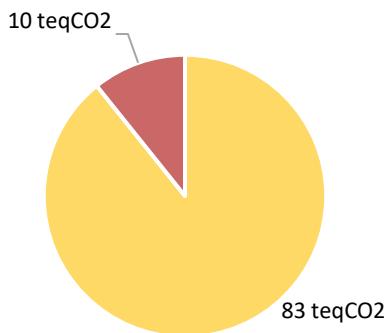
- Energie (Combustion de gazole non routier (travaux publics,...))
- Déplacements (Combustion d'essence et de gazole)



### 💧 Eau & Assainissement

#### Distribution eau potable - 93 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>

- Fret (Consommations des carburants liées aux trajets nécessaires à l'activité du service (maintenance,...))



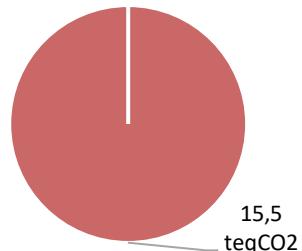
#### Assainissement - 299 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> (hors SCOPE 3)

- Energie (Consommation d'électricité)
- Fret (Consommations de carburants liées aux déplacements du service (consommation de carburant))
- Hors Energie (Emissions fugitives liées aux traitements des eaux usées)

\*hors déplacements des services eau-assainissement et déchets

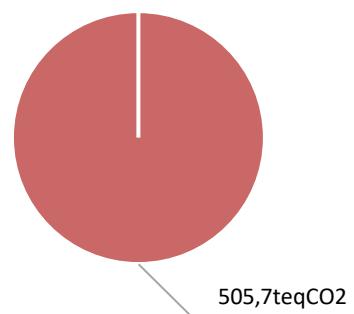
### 💡 Eclairage public - 15,5 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>

- Energie (Consommation d'électricité)



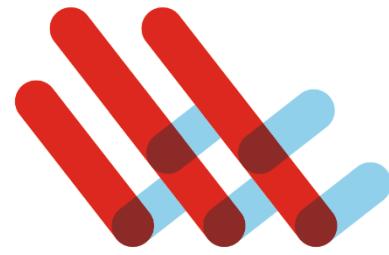
### 🏡 Patrimoine - 505,7 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>

- Energie (Combustibles (bois, fioul, gaz naturel, gaz propane) et consommation d'électricité)



### 🚌 Transports collectifs

194 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> correspondant aux émissions de la compétence transport collectif déléguée à l'entreprise Distribus et aux transports dans le cadre de l'activité Enfance Jeunesse.



**LAMBALLE**  
**TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

# SCHÉMA DES MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

Andel / Bréhand / Coëtmieux / Éréac / Erquy / Hénanbihen / Hénansal / Hénon / Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle / La Bouillie / La Malhoure / Lamballe-Armor / Landéhen / Lanrelas / Moncontour / Noyal / Penguiily / Plédéliac / Plémy / Plénée-Jugon / Pléneuf-Val-André / Plestan / Plurien / Pommeret / Quessoy / Quintenic / Rouillac / Saint-Alban / Saint-Denoual / Saint-Glen / Saint-Rieul / Saint-Trimoël / Sévignac / Tremain / Trébry / Trédaniel / Trédias / Trémeur

# SOMMAIRE

2

## 01 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

1. Qu'est-ce qu'un schéma des mobilités douces et durables ?
2. Complémentarité avec les documents de planification
3. Processus d'élaboration
4. Contexte territorial
5. Un territoire dépendant à la voiture
6. Les transports : des émetteurs de GES

## 02 DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE MOBILITÉS

1. Contexte démographique
2. Contexte socio-économique
3. Accès aux soins
4. Flux quotidiens
5. Accessibilité du territoire
6. Offres de transports collectifs
7. Le covoitage
8. Les mobilités actives
9. Infrastructures transversales
10. Synthèse du diagnostic

## 03 BESOINS EN MOBILITÉ

1. Enquêtes auprès de la population
2. Enquêtes auprès des jeunes
3. Enquêtes auprès des élu.e.s
4. Synthèse des besoins en mobilité

## 04 ENJEUX ET OBJECTIFS

1. Grille AFOM
2. Enjeux et objectifs

## 05 PROGRAMME D'ACTIONS

## 06 MODALITÉS DE SUIVI

## 07 ANNEXES



# 01

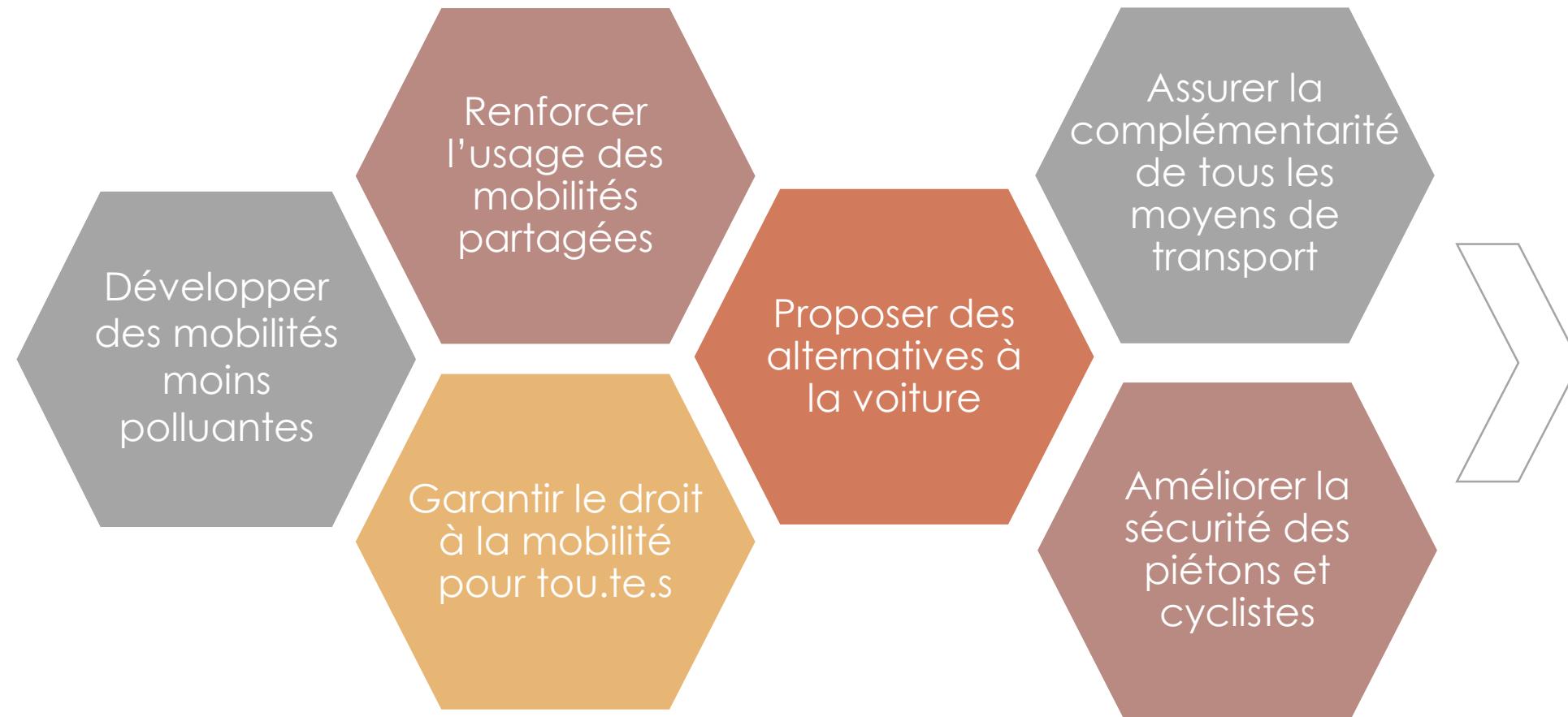
# PRÉSENTATION

# DE LA

# DÉMARCHE

Un schéma des mobilités douces et durables est un outil qui permet de planifier nos déplacements à l'échelle du territoire de Lamballe Terre & Mer. Cet outil coordonne tous les modes de transport de chaque commune du territoire, en concertation avec les élus locaux et la population.

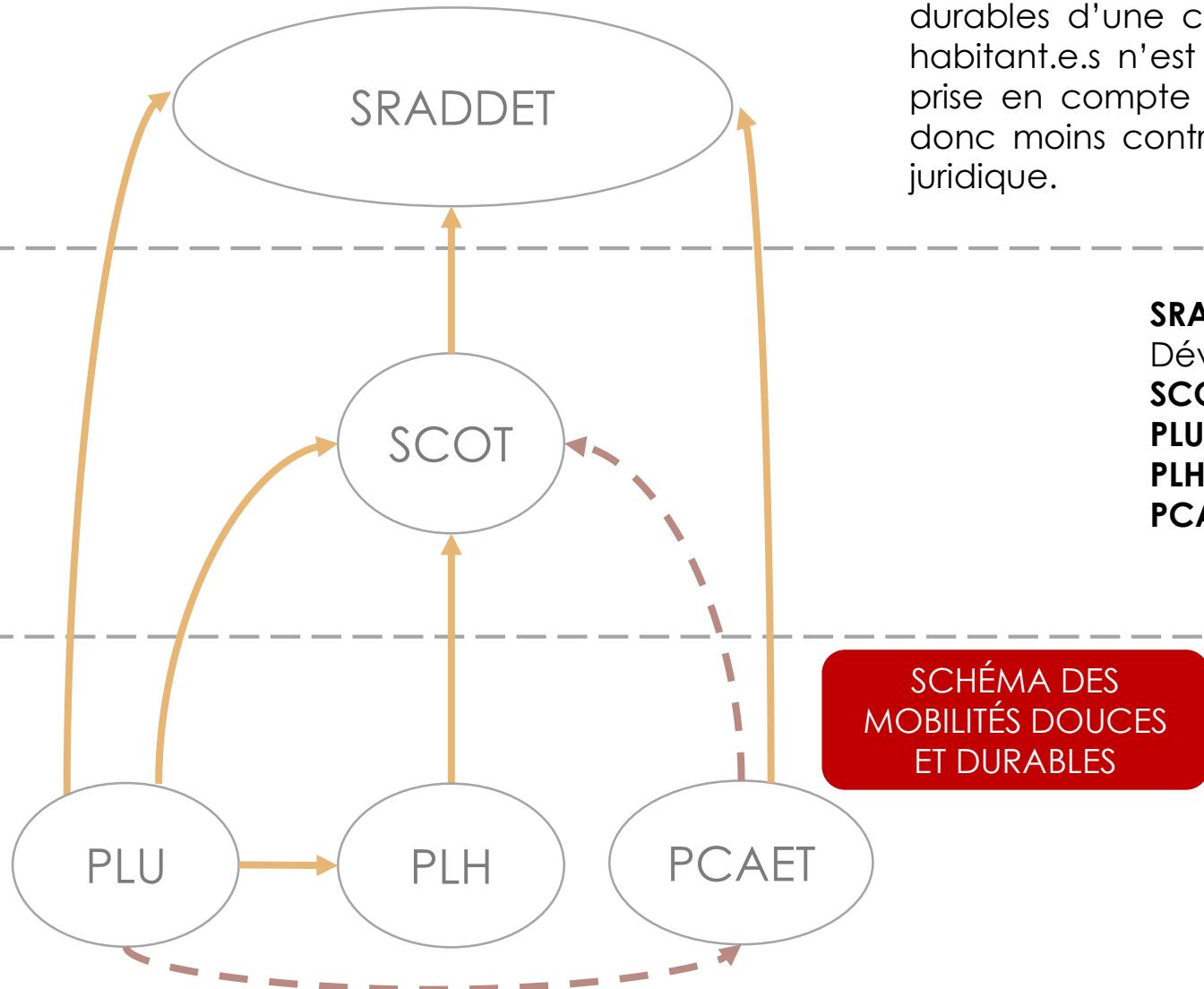
## Orientations du schéma :



ÉCHELLE RÉGIONALE

ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

ÉCHELLE DE LAMBALLE TERRE ET MER



Depuis l'entrée en vigueur en décembre 2019 de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), le schéma des mobilités douces et durables d'une communauté d'agglomération inférieure à 100 000 habitant.e.s n'est soumis à aucune relation de compatibilité ou de prise en compte avec tout autre document de planification. Il est donc moins contraignant à mettre en place et n'a pas de portée juridique.

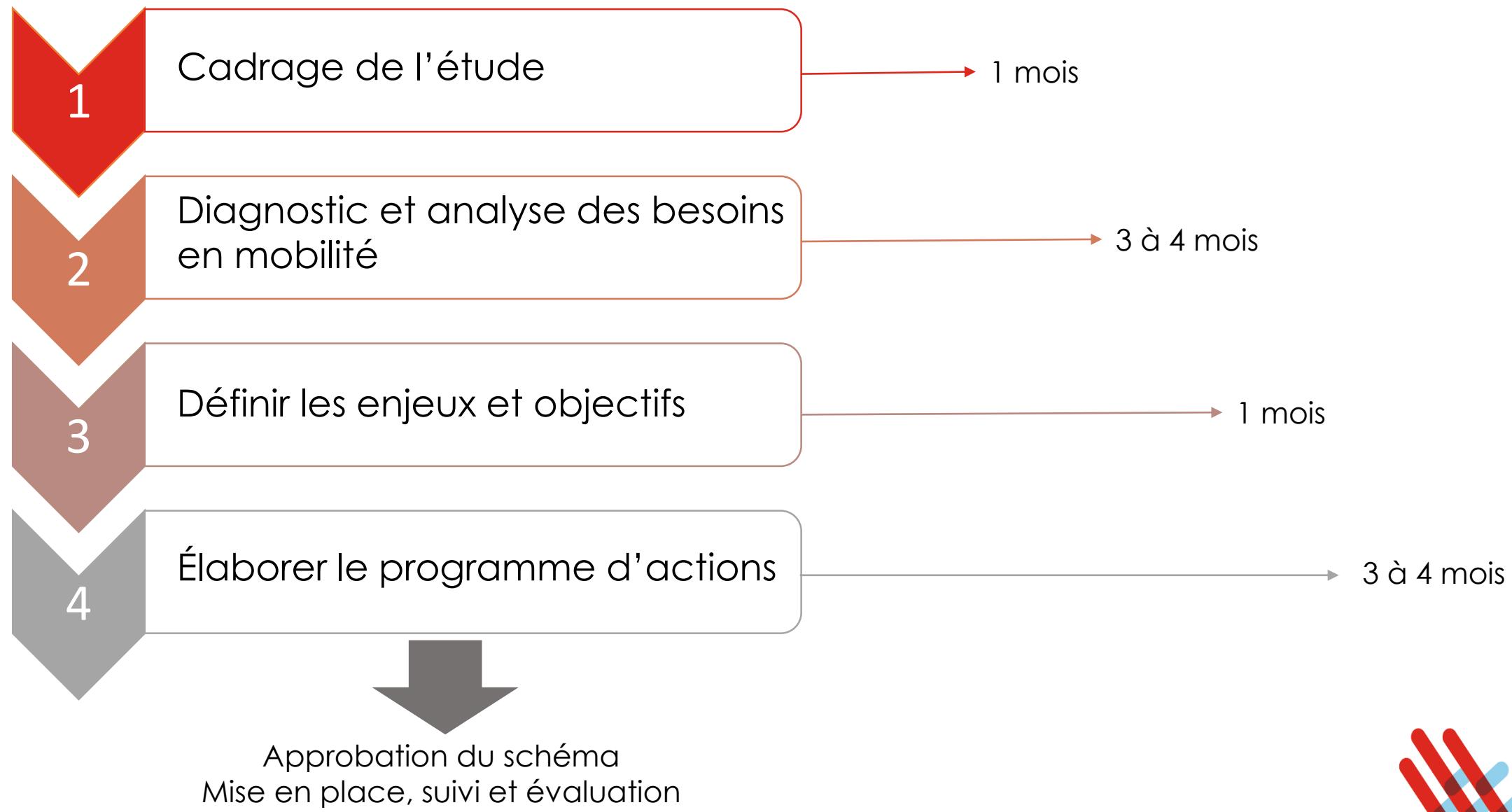
**SRADDET** : Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLH** : Plan Local d'Habitat

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial





Lamballe Terre & Mer est une communauté d'agglomération née le **1<sup>er</sup> janvier 2019** à la suite de la fusion de Lamballe, Morieux et Plangenoual pour former Lamballe-Armor.

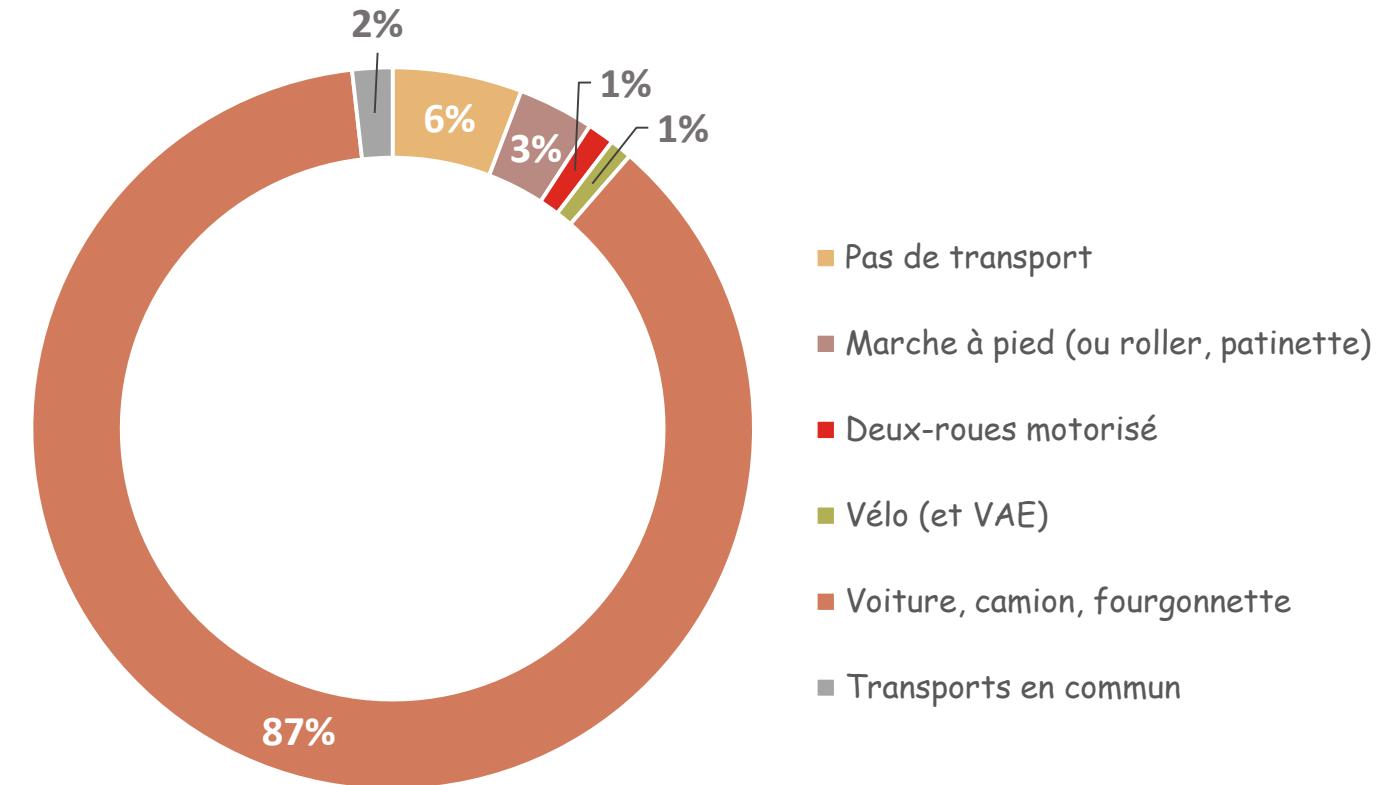
La collectivité se compose de **38 communes** avec une population totale de **68 937 habitant.e.s.**

Le territoire est structuré autour du pôle urbain de Lamballe-Armor, et de deux pôles secondaires que sont Pléneuf-Val-André et Erquy.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Lamballe Terre & Mer est ainsi devenu **l'Autorité Organisatrice de la Mobilité** du territoire, prenant la suite :

- Des réseaux de transport communaux estivaux de Pléneuf-Val-André, Erquy et Plénée-Jugon
- Du service de transport à la demande de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Moncontour
- Du réseau Distribus de Lamballe Communauté

## Mode de transport utilisé pour se rendre au travail



Source : INSEE, 2017

En 2017, **87% des actifs de 15 ans et plus** résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer se rendaient à leur lieu de travail en voiture, soit plus que la moyenne nationale. La même année, **92% des ménages** possédaient au moins une voiture.

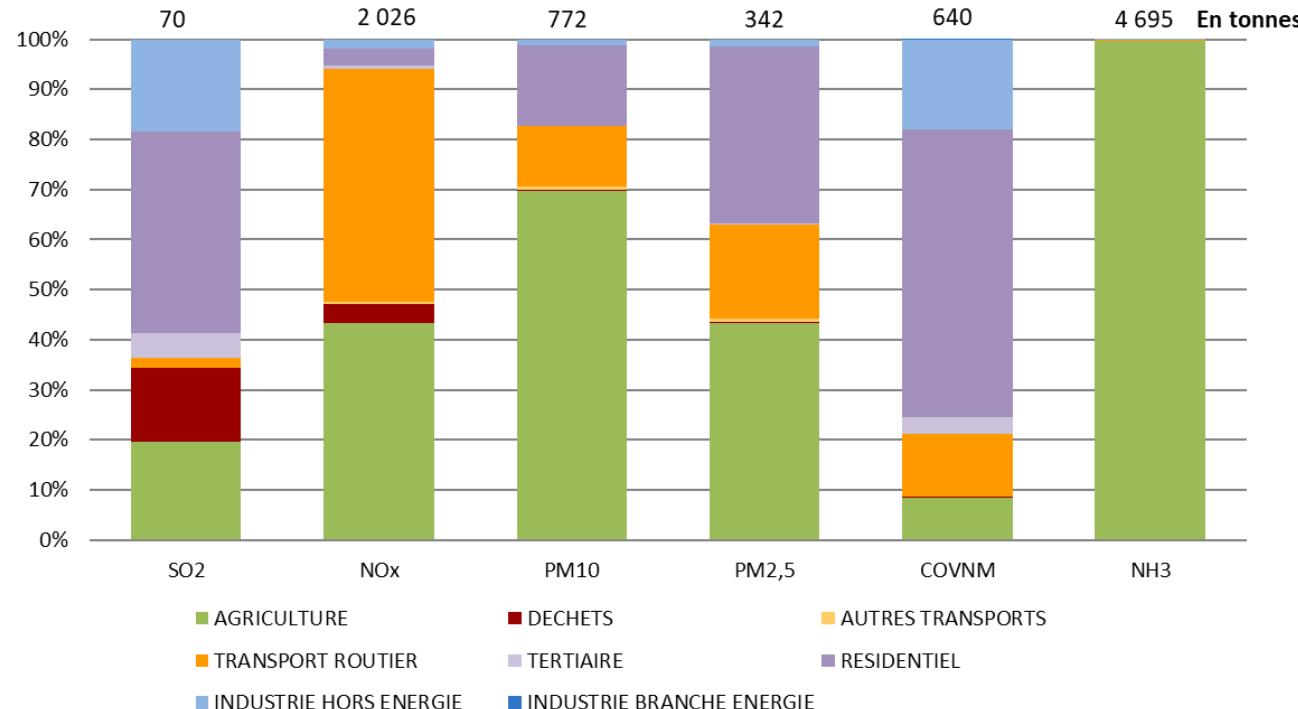
Les déplacements dans les territoires ruraux se caractérisent d'autant plus par :

- Des distances plus grandes du fait de l'éloignement de certains commerces et services
- Un risque d'immobilité pour les ménages ne disposant pas de voiture
- Une faible utilisation du vélo et des transports en commun

## Les émissions de GES du territoire



### Répartition des émissions de Lamballe Terre et Mer en 2014



Le transport routier représente **17% des émissions de gaz à effet de serre** du territoire de Lamballe Terre & Mer, contre 24% en Bretagne.

- 72% des émissions sont liées au **transport de personnes**, dont  $\frac{3}{4}$  concernent la mobilité quotidienne avec la **prédominance de la voiture individuelle** dans les déplacements domicile-travail notamment.
- 28% des émissions sont liées **au fret**, dont plus de la moitié pour **les produits agricoles et alimentaires**.

### Secteurs les plus émetteurs et sources de polluants par secteurs :



Agriculture : NH<sub>3</sub> (déjections animales, utilisation d'engrais azotés ...) ; particules (travail du sol, déplacement) ; NOx (déplacement) et SO<sub>2</sub> (combustion fioul,...)



Résidentiel : SO<sub>2</sub> (combustion fioul) ; particules et COVNM (combustion bois)



Transport : NOx (combustion de carburants) ; particules (combustion de carburants, abrasion des freins et de pneus)

02

# DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE MOBILITÉS



Le territoire de Lamballe Terre & Mer est un territoire dynamique qui a connu une croissance démographique de **1,8% en 2017**, avec **1 195 habitant.e.s supplémentaires** durant la période de 2012 à 2017.

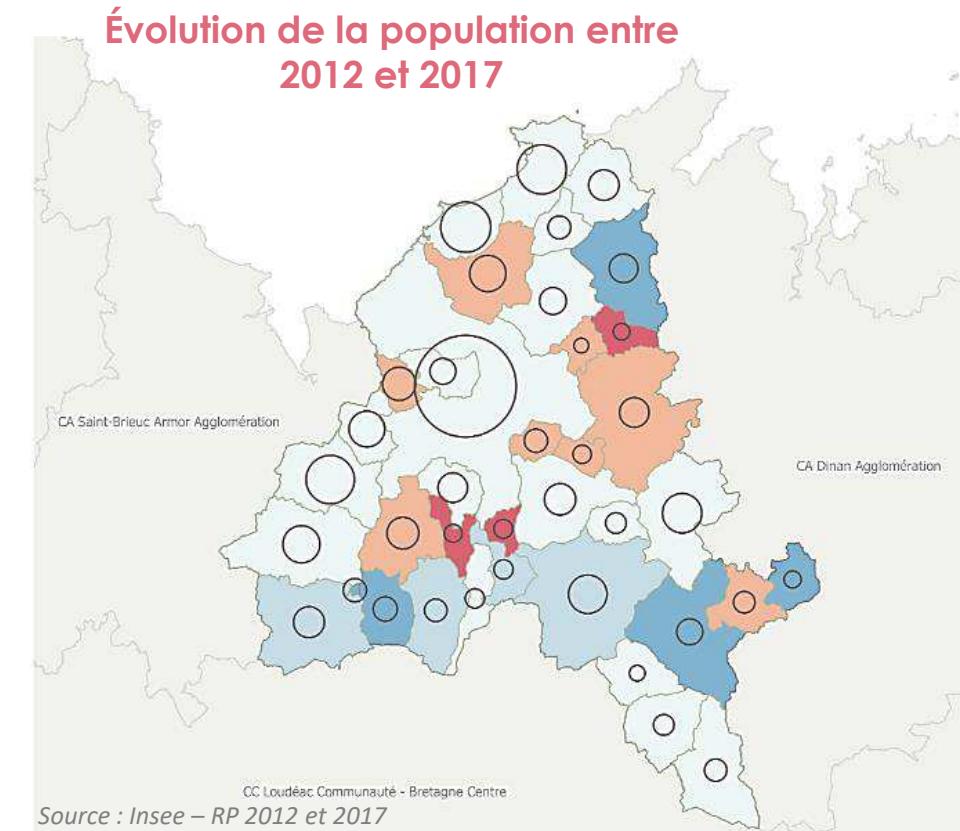
- Les communes de Saint-Denoual, La Malhoure et Saint-Trimoël connaissent la plus forte augmentation de population du territoire avec une croissance démographique **supérieure à 10%** de 2012 à 2017.
- Le territoire actuel de Lamballe-Armor comptabilisait **16 518 habitant.e.s** en 2017.
- Il existe trois pôles démographiques secondaires :
  - Les deux communes balnéaires que sont Erquy et Pléneuf-Val-André avec respectivement 3 910 et 4 073 habitant.e.s
  - La commune de Quessoy avec 3 786 habitant.e.s
- Neufs communes ont connu une évolution négative de leur population de 2012 à 2017 :

| Moncontour | Hénanbihen | Trédias | Trédaniel | Sévignac | Trébry | Penguily | Plémy | Plénée-Jugon |
|------------|------------|---------|-----------|----------|--------|----------|-------|--------------|
| -7,7%      | -5,7%      | -5,4%   | -5,2%     | -4,8%    | -3,3%  | -2,6%    | -2,4% | -1,1%        |

- Le territoire concentre de nombreuses communes de moins de 1 000 habitant.e.s :

| Quintenic | Rouillac | Saint-Denoual | Trédias | Saint-Trimoël | Saint-Rieul | La Malhoure | Penguily |
|-----------|----------|---------------|---------|---------------|-------------|-------------|----------|
| 367       | 395      | 464           | 486     | 544           | 550         | 594         | 609      |

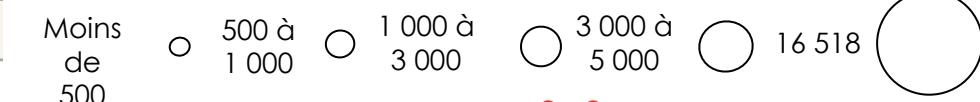
| Saint-Glen | Éréac | Tramain | Trémeur | Trébry | Lanrelas | La Bouillie | Moncontour | Noyal | Trédaniel |
|------------|-------|---------|---------|--------|----------|-------------|------------|-------|-----------|
| 621        | 682   | 694     | 794     | 798    | 837      | 860         | 867        | 908   | 926       |



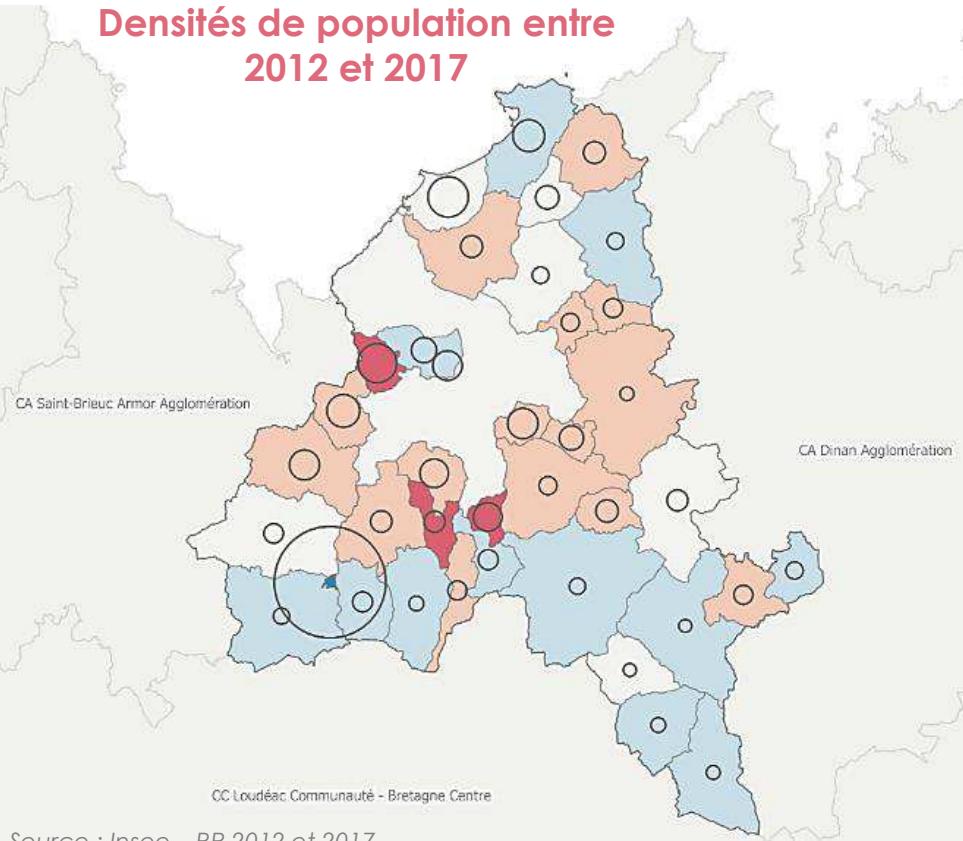
#### Évolution de la population de 2012 à 2017 :



#### Nombre d'habitant.e.s en 2017 :



### Densités de population entre 2012 et 2017



Source : Insee – RP 2012 et 2017

#### Évolution des densités de 2012 à 2017 :



#### Nombre d'habitants au Km<sup>2</sup> en 2017 :

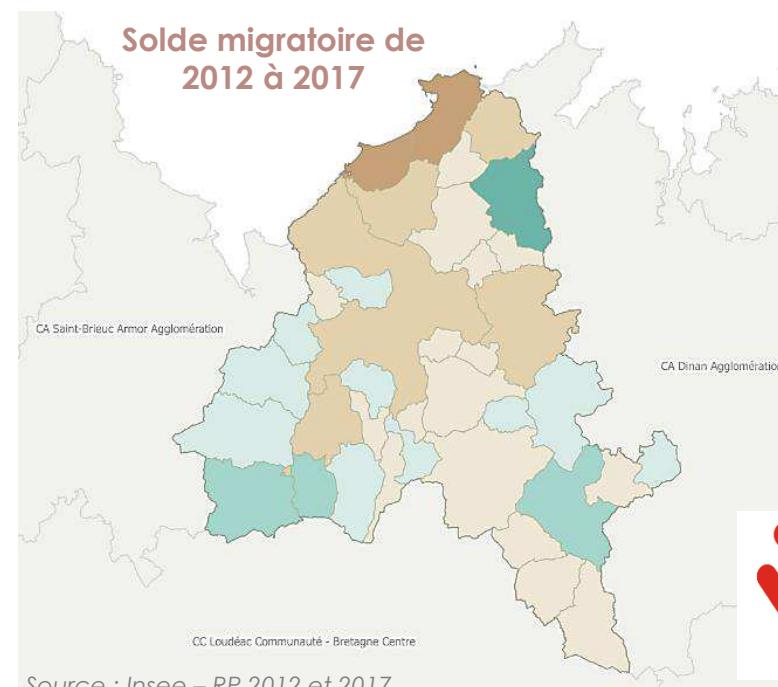
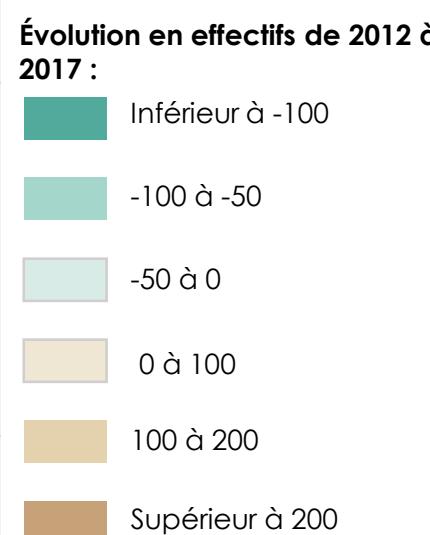
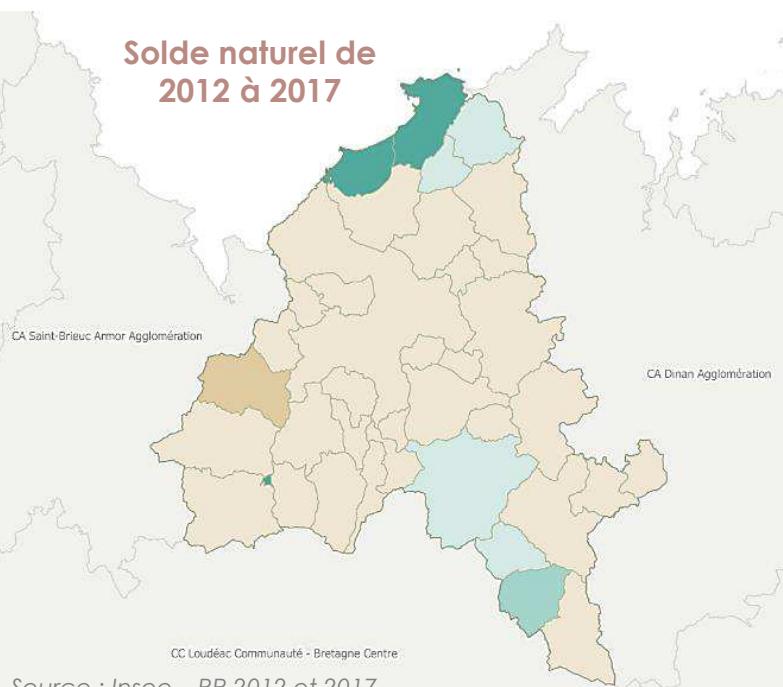


Lamballe Terre & Mer est un territoire à faibles densités avec en moyenne 74 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. Cette densité est toutefois en constante augmentation de 1,3 habitant.e.s au km<sup>2</sup> chaque année, ce qui illustre l'attractivité du territoire, même si ce n'est pas le cas pour toutes les communes.

- Moncontour possède la plus forte densité avec 1 800 habitant.e.s au km<sup>2</sup> en 2017 du fait de la faible superficie de la commune. Toutefois, Moncontour est également la commune qui connaît la plus forte diminution de densité avec en moyenne une perte de 150 habitant.e.s au km<sup>2</sup> par an de 2012 à 2017.
- Erquy, Pléneuf-Val-André, Coëtmieux, Pommeret, Quessoy et Lamballe-Armor suivent avec des densités de 200 à 300 habitant.e.s au km<sup>2</sup>. Cela s'explique :
  - par l'attractivité des deux communes littorales
  - par l'influence de l'agglomération brioche sur les communes à l'Ouest de Lamballe Terre & Mer
  - par le nombre d'habitant.e.s élevé de Lamballe-Armor, seule commune urbaine du territoire
- Les communes de Coëtmieux, La Malhoure et Saint-Trimoël connaissent la plus forte augmentation des densités avec plus de 10% de 2012 à 2017.

Le territoire de Lamballe Terre & Mer **est un territoire attractif avec un solde migratoire positif** avec un taux de variation moyen de 0,4% chaque année, soit davantage que la moyenne nationale dont le taux avoisine les 0,07% chaque année. En revanche, Lamballe Terre & Mer a un solde naturel négatif avec un taux de variation annuel de -0,01%.

- La commune de Quessoy possède le solde naturel le plus important avec en moyenne **un excédent de 125 naissances** de plus que le nombre de décès.
- Les deux stations balnéaires de Erquy et Pléneuf-Val-André, et la cité de caractère de Moncontour sont les plus contrastées en étant **les plus attractives** et accueillant respectivement 335, 265 et 112 entrants de plus que le nombre de sortants chaque année. Ces trois communes ont toutefois un solde naturel inférieur à 100, ce qui témoigne du vieillissement de leur population. Elles sont suivies par Éréac, Plénée-Jugon, Plurien, La Bouillie et Rouillac qui ont également **un solde naturel négatif**.
- Hénanbihen connaît la plus importante diminution du nombre d'habitant.e.s de Lamballe Terre & Mer avec **un solde migratoire décroissant** de 104 habitant.e.s, pour un solde naturel de 24 naissances en plus en moyenne chaque année de 2012 à 2017.



Lamballe Terre & Mer est un territoire qui connaît une **croissance démographique principalement due à une forte immigration**. Il y a donc, chaque année, davantage de nouveaux habitant.e.s entrants que d'habitants partant s'installer dans d'autres communes.

→ 16 communes ont une croissance soutenue, avec un solde naturel et migratoire positif :

Bréhand / Coëtmieux / Hénansal / Lamballe-Armor / Lanrelas / La Malhoure / Noyal / Plédéliac / Plestan / Quintenic / Saint-Alban / Saint-Denoual / Saint-Glen / Saint-Rieul / Saint-Trimoël / Trémeur

→ 7 communes ont une croissance par excédant naturel :

Andel / Hénon / Jugon-les-Lacs Commune nouvelle / Landéhen / Pommeret / Quessoy / Tramain

→ 6 communes ont une croissance par immigration :

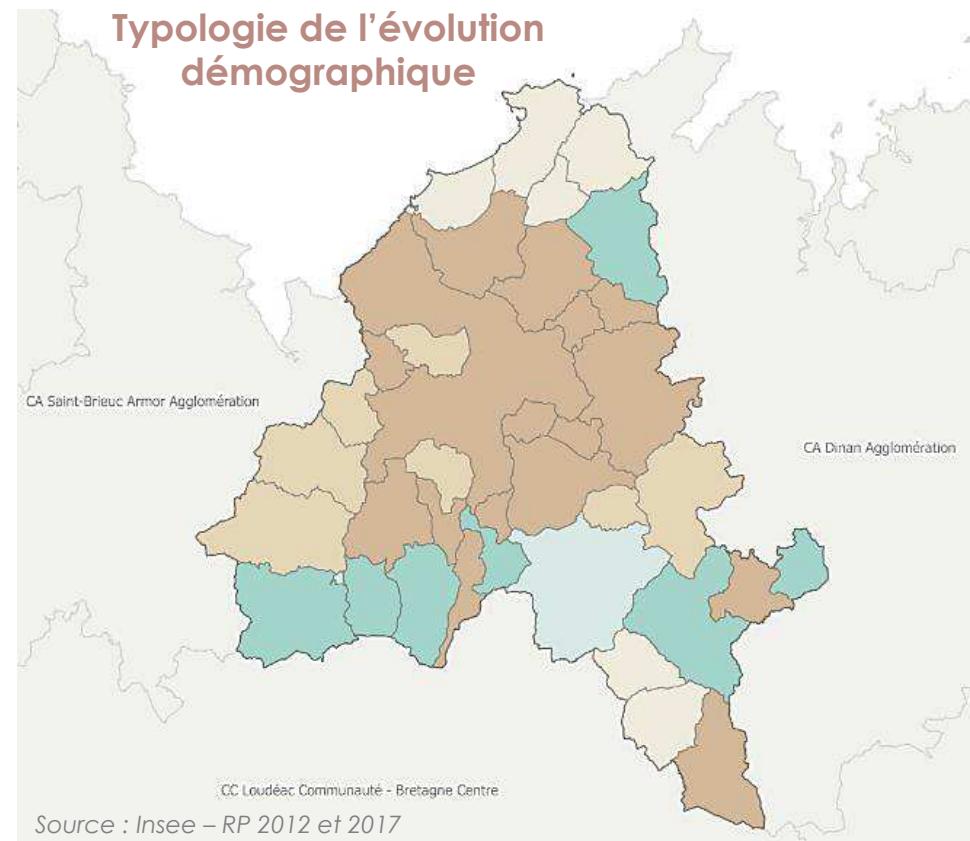
La Bouillie / Éréac / Erquy / Pléneuf-Val-André / Plurien / Rouillac

→ 2 communes ont une décroissance par déficit naturel :

Moncontour / Plénée-Jugon

→ 7 communes ont une décroissance par émigration :

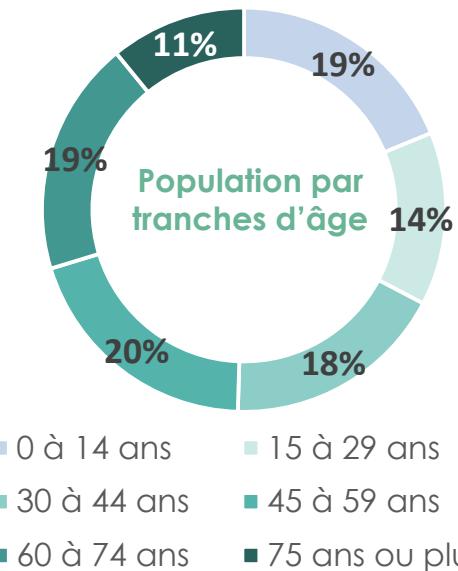
Hénanbihen / Penguily / Plémy / Sévignac / Trébry / Trédaniel / Trédias



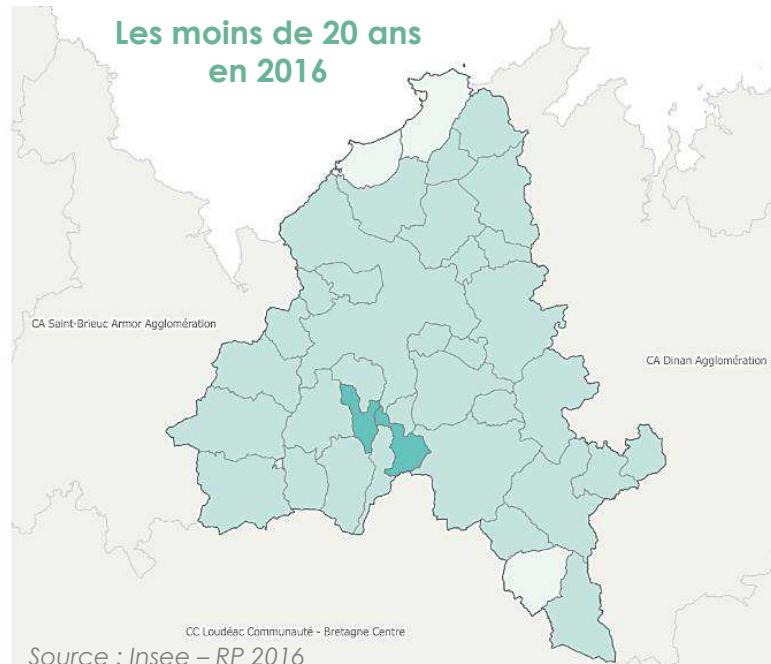
- |   |                                |   |                                 |
|---|--------------------------------|---|---------------------------------|
| <span style="background-color: #0070C0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span> | Diminution par émigration      | <span style="background-color: #F0E68C; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span> | Croissance par immigration      |
| <span style="background-color: #A9F5E0; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span> | Diminution par déficit naturel | <span style="background-color: #F0C232; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span> | Croissance par excédant naturel |
| <span style="background-color: #8B4513; border: 1px solid black; padding: 2px 5px;"></span> | Croissance soutenue            |   |                                 |

Lamballe Terre & Mer est un territoire qui a une population par tranches d'âge variée, et **un léger vieillissement de la population** dans les communes littorales. Les 45 à 59 ans sont les plus nombreux et représentent 20% de la population de plus de 15 ans, suivis des 60 à 74 ans et des 15 à 29 ans.

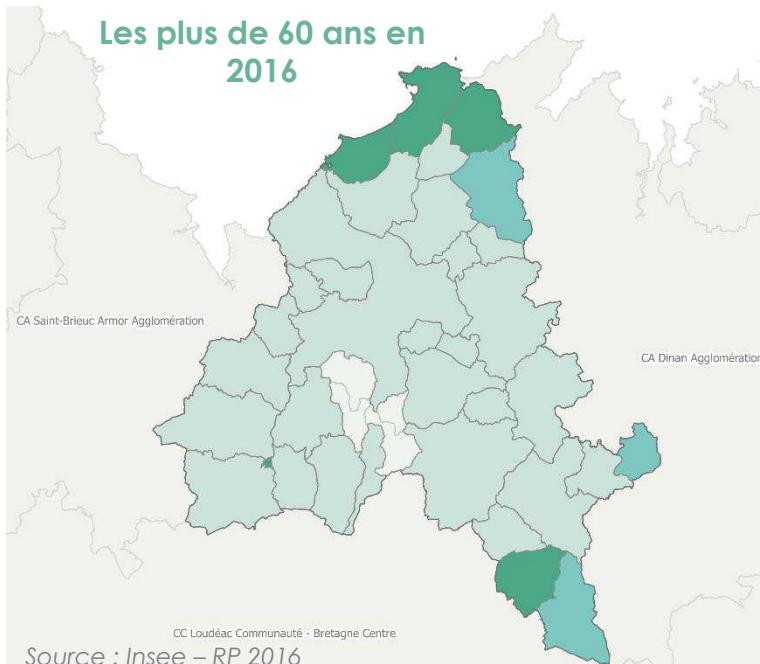
- Les communes de Penguin et Saint-Trimoël ont **la population la plus jeune** avec respectivement 32% et 31% de moins de 20 ans dans leur population, et la part des plus de 60 ans la plus faible avec seulement 16%.
- Les communes de La Malhoure et Landéhen ont également une faible part de personnes âgées avec **14% et 17% de plus de 60 ans.**
- Les quatre communes de Éréac, Erquy, Moncontour et Pléneuf-Val-André ont les proportions de personnes âgées les plus élevées puisqu'elles représentent **plus de 40% de leurs populations**, allant jusqu'à 53% pour Erquy du fait de son attrait littoral paysager et 52% pour Moncontour qui accueille 275 résident.e.s en Ehpad.



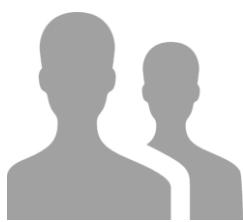
Les moins de 20 ans en 2016



Les plus de 60 ans en 2016



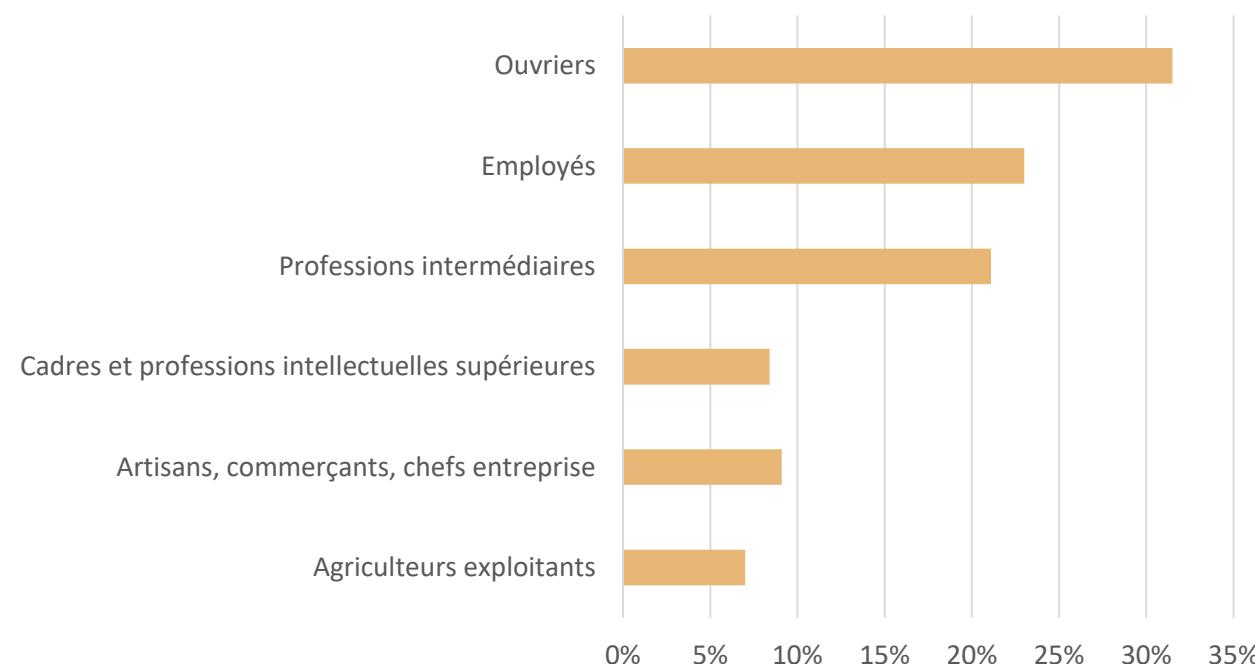
## En 2017 sur le territoire :



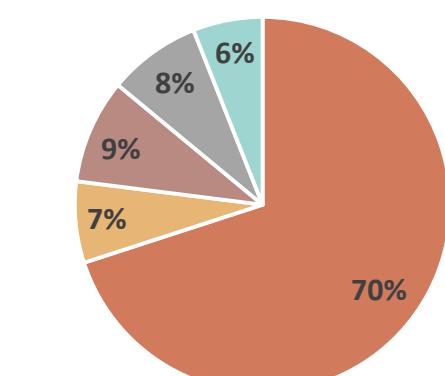
29 590 ménages  
2,2 personnes par ménage  
41,5% des ménages sont imposés  
Revenu net annuel moyen : 25 691 €

- La taille des ménages de Lamballe Terre & Mer est en légère baisse notamment à cause du vieillissement de la population et de l'éclatement des ménages. Les communes en périphérie de Lamballe-Armor ont une taille des ménages plus importante due à une proportion plus élevée des couples avec de jeunes enfants.
- **Les employés et ouvriers** sont les catégories socioprofessionnelles prédominantes.
- Lamballe Terre & Mer compte seulement 15% d'élèves, étudiant.e.s ou stagiaires parmi sa population de 15 à 64 ans en raison de l'absence d'université sur son territoire.
- **67% des ménages sont des familles**, avec une prédominance des couples sans enfants.

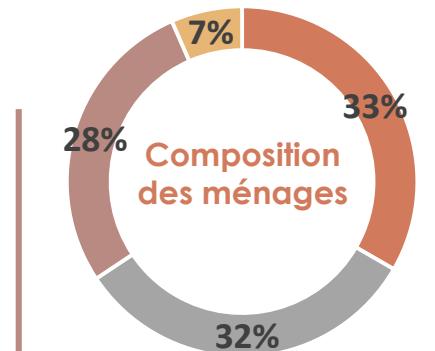
## Emplois par catégories socioprofessionnelle en 2017 (en %) :



## Population de 15 à 64 ans par type d'activité :



- Actifs ayant un emploi
- Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
- Chômeurs
- Retraités
- Autres inactifs



- Ménages d'une personne
- Couples sans enfants
- Couples avec enfants
- Familles mono-parentales

## En 2017 sur le territoire :



41 7070 logements

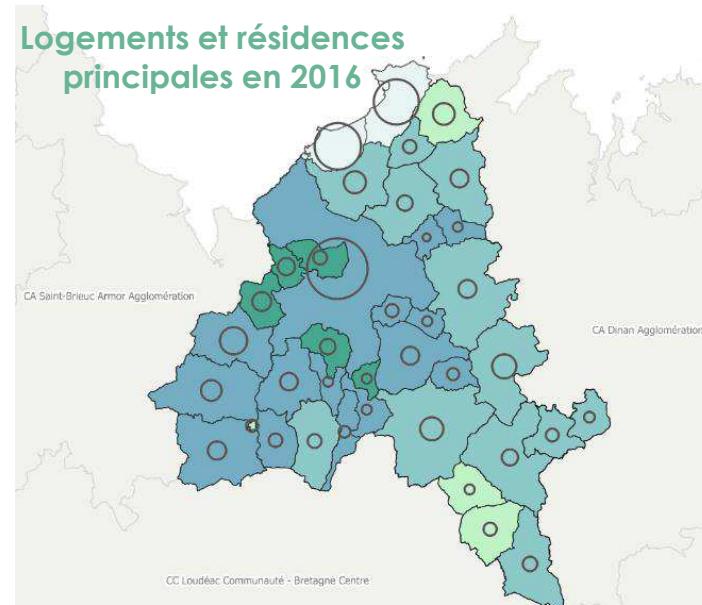
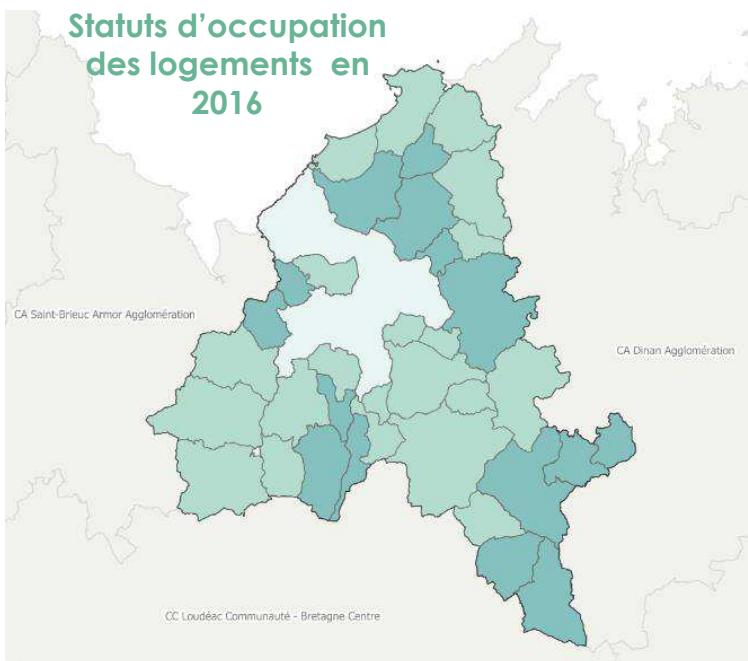
85% sont des maisons

75% des résident.e.s sont propriétaires

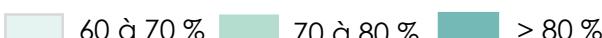
71% de résidences principales

21% de résidences secondaires

8% de logements vacants

**Taux de logements principaux Nombre de logements :**

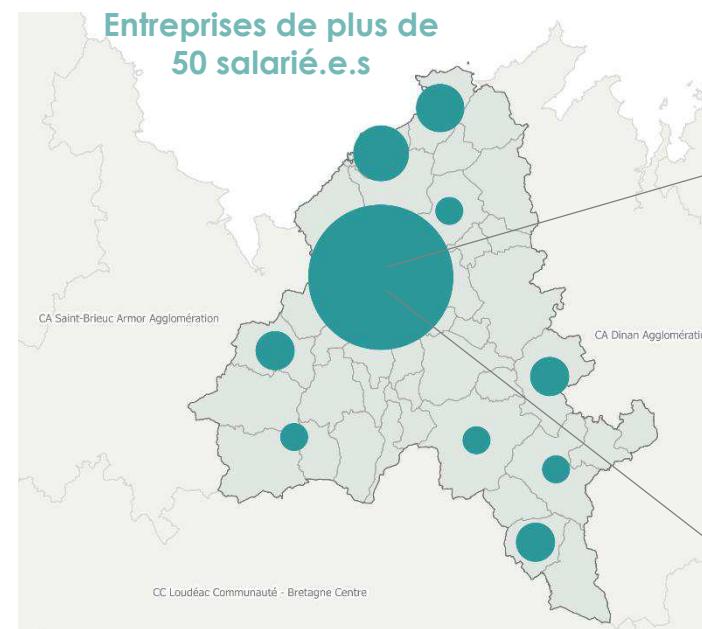
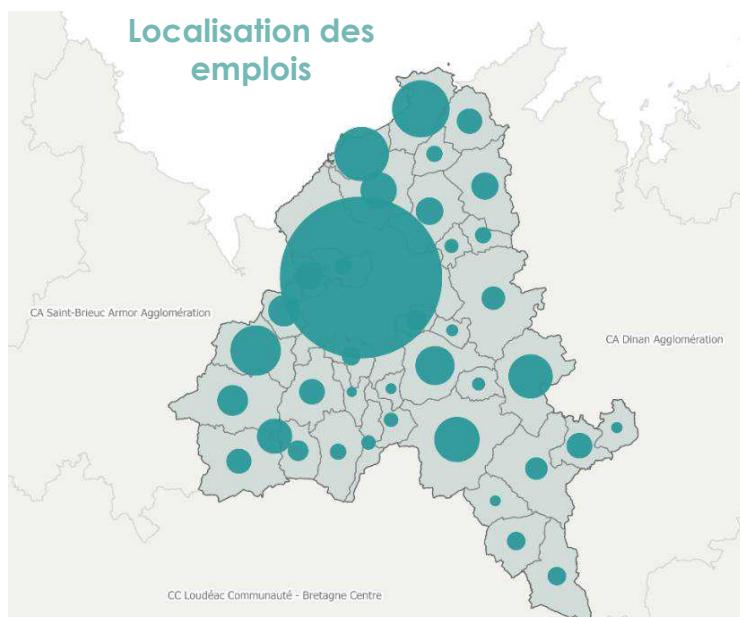
|           |               |
|-----------|---------------|
| < 50%     | Moins de 500  |
| 50 à 70 % | 500 à 1 000   |
| 70 à 80 % | 1 000 à 2 000 |
| 80 à 90 % | 2 000 à 5 000 |
| > 90 %    | 9 013         |

**Taux de résident.e.s propriétaires :**

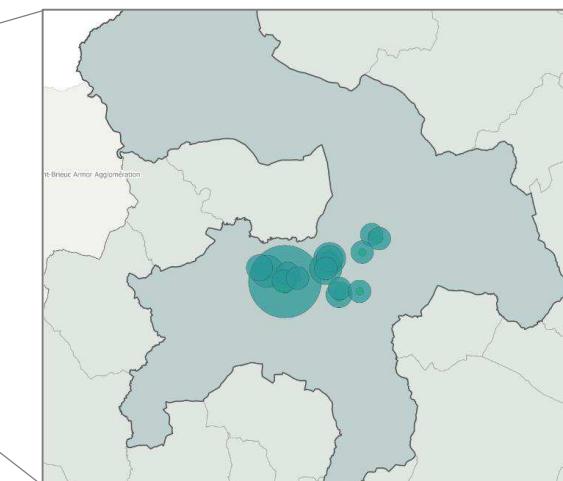
- Le nombre de logements est en constante augmentation sur le territoire avec **10 249 logements de plus de 2007 à 2017**.
- Bien que le nombre de résidences principales ait augmenté de 3 485 depuis 2007, la part du parc résidentiel a diminué face à **l'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants**.
- Les communes littorales et Lamballe-Armor disposent du nombre de logements le plus élevé, cela étant corrélé au nombre d'habitant.e.s de ces communes.
- Plus de la moitié des logements de Erquy et Pléneuf-Val-André sont des résidences secondaires.
- La part de résidences principales est plus élevée dans les communes en périphérie de Lamballe-Armor et à l'Ouest de Lamballe Terre & Mer, ces communes ayant un taux de logements vacants plus faible.
- Les habitant.e.s du territoire sont à 75% propriétaires et résident majoritairement dans des maisons, excepté à Lamballe-Armor qui a un **parc locatif et un nombre d'appartements plus importants** que les autres communes du territoire.

Lamballe Terre & Mer comptabilisait 22 730 emplois sur son territoire en 2017. Le nombre d'emplois est en constante augmentation avec un **taux de croissance de 4,76%** de 2012 à 2017.

- 95% des établissements comptaient moins de 10 salarié.e.s en 2017, dont **71% sans aucun.e salarié.e**.
- Lamballe-Armor concentre la moitié des emplois du territoire avec notamment l'entreprise Cooperl Arc Atlantique, spécialisée dans la production porcine, qui emploie plus de 2 300 personnes.
- Les pôles d'emploi secondaires se situent sur le littoral du fait de l'activité touristique et de la pêche, en périphérie de l'agglomération briochine et le long de la RN12 qui permet aux entreprises d'être accessibles rapidement.

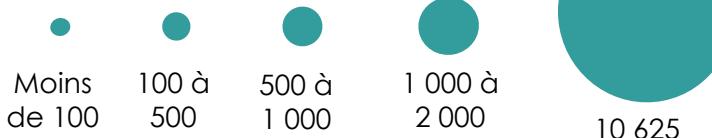


**Zoom sur les entreprises de plus de 100 salarié.e.s à Lamballe-Armor :**

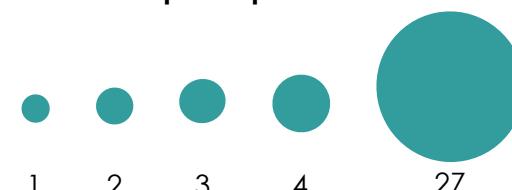


- 10 entreprises de 100 à 199 salarié.e.s
- 6 entreprises de 200 à 500 salarié.e.s
- 1 entreprise de plus de 1 000 salarié.e.s

**Nombre d'emplois par commune en 2020 :**



**Nombre d'entreprises par commune en 2020 :**



- Lamballe Terre & Mer compte **33 Parcs d'Activités communautaires** réparties sur 17 communes du territoire, dont 8 se situent à Lamballe-Armor. Il accueillent plus de 460 entreprises sur 475 hectares.
- La majorité de ces Parcs d'Activités communautaires sont localisés le longs des axes routiers structurants comme la RN 12, la RN 176, la RD 765, la RD 768 et la RD 786.

- 1 - Parc d'Activités de la Ville Es Lan - Lamballe-Armor  
 2 - Parc d'Activités de la Tourelle 1 et 2 - Lamballe-Armor  
 3 - Parc d'Activités de Lanjouan 1 et 2 - Lamballe-Armor  
 4 - Parc d'Activités des Noés - Lamballe-Armor  
 5 - Parc d'Activités du Ventoué - Lamballe-Armor  
 6 - Parc d'Activités Carrefour de Penthievre - Plestian  
 7 - Parc d'Activités des Quatres Routes - Jugon-Les-Lacs-CN  
 8 - Parc d'Activités des Vallées - Plénée-Jugon  
 9 - Parc d'Activités du Plessix - Plénée-Jugon  
 10 - Parc d'Activités des Dineux 1 et 2 - Trémeur  
 11 - Parc d'Activités de Beau Pommier - Saint-Denoual  
 12 - Parc d'Activités de la Roche Couverte - Hénanbihen

- 13 - Parc d'Activités du Honchet 1 et 2 - Plurien  
 14 - Parc d'Activités des Jeannettes 1 et 2 - Erquy  
 15 - Parc d'Activités des Croix Roses - Saint-Alban  
 16 - Parc d'Activités du Poirier - Saint-Alban  
 17 - Parc d'Activités de Dahouët - Pléneuf-Val-André  
 18 - Parc d'Activités de Morieux - Lamballe-Armor  
 19 - Parc d'Activités de Coëtmieux - Coëtmieux  
 20 - Parc d'Activités de Pommeret 1 et 2 - Pommeret  
 21 - Parc d'Activités de l'Espérance 1 et 2 - Quessoy  
 22 - Parc d'Activités du Vau Jaune - Bréhand  
 23 - Parc d'Activités du Clos Alvaut - Hénon  
 24 - Parc d'Activités de l'Enseigne - Trédaniel

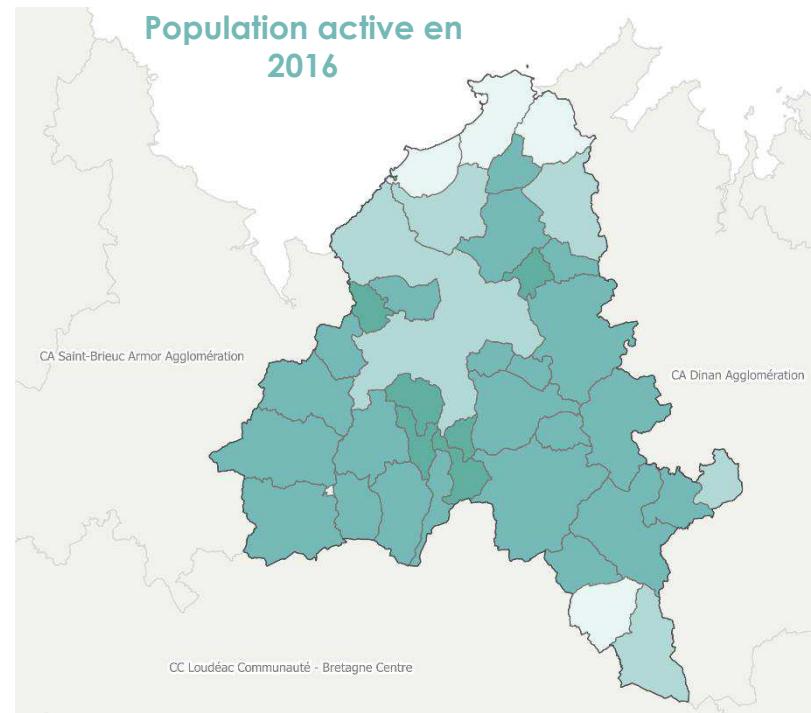
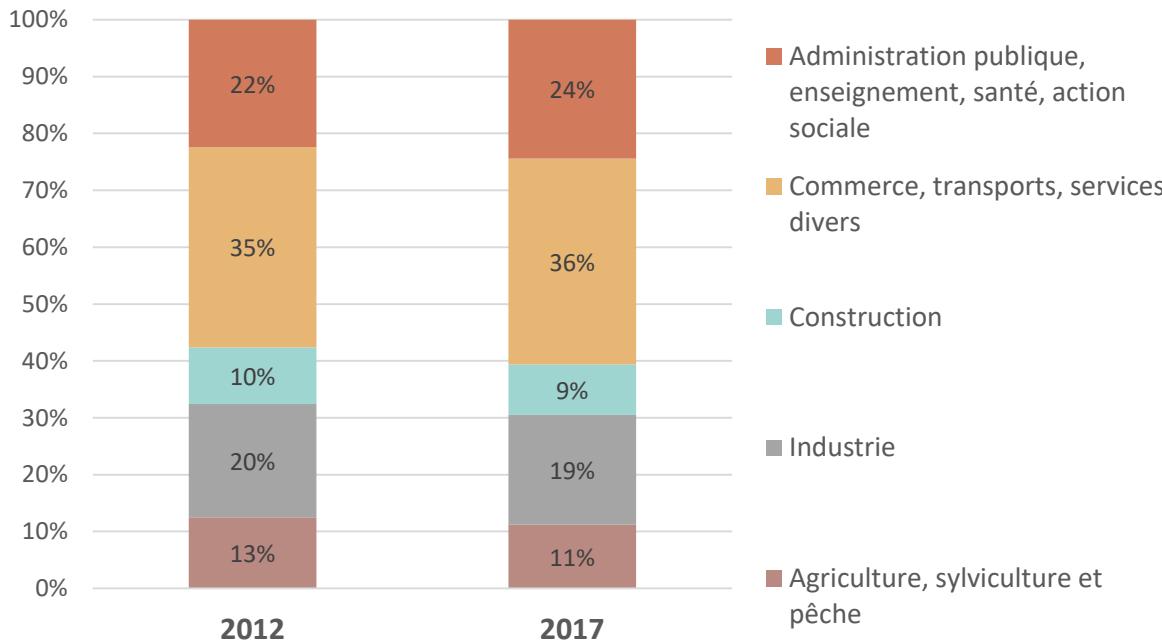
## Les Parcs d'Activités communautaires



Lamballe Terre & Mer compte **29 932 actifs** sur son territoire, avec un taux d'emploi de 70%. Les salarié.e.s sont majoritaires et représentent **83% des actifs** en 2017. Le territoire a un nombre d'actifs résidants supérieur au nombre d'emplois.

- Les secteurs d'activités prédominants sont **le secteur tertiaire qui représente 60% des emplois**, suivi par le secteur industriel avec 19%, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire.
- Le secteur de l'agriculture emploie de moins en moins de personnes et ne représente plus que 11% des emplois du territoire en 2017.
- Les quatre communes de Eréac, Erquy, Pléneuf-Val-André et Plurien connaissent un taux d'emploi inférieur à 40%, soit le plus faible du territoire. À l'inverse, les communes situées en périphérie de Lamballe-Armor ont un taux d'emploi supérieur à 60%, allant même jusqu'à 70% pour La Malhoure.
- Lamballe Terre & Mer connaît une **sectorisation des activités qui n'est pas homogène** sur tout le territoire, ainsi les communes littorales sont davantage tournées vers la pêche, l'aquaculture et le tourisme; les communes au Sud sont tournées vers l'agriculture; les communes limitrophes avec l'agglomération de Loudéac sont tournées vers l'industrie; enfin les communes à l'Ouest sont tournées vers la construction.

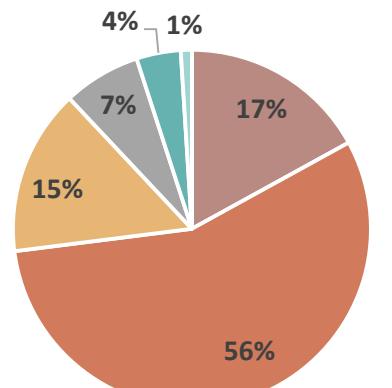
**Emplois par secteur d'activité en 2017 :**



Lamballe Terre & Mer bénéficie d'un fort attrait touristique du fait de ses cités de caractère et de sa façade littorale. Le territoire compte **42 841 résidences secondaires** et **60 000 lits touristiques** en 2020. Le nombre de lits touristiques a augmenté de 2% depuis 2019, et représente **15% des hébergements touristiques des Côtes-d'Armor**. Le taux de pression touristique est de 89% à Lamballe Terre & Mer, il y a donc quasiment autant de lits touristiques que d'habitant.e.s sur le territoire.

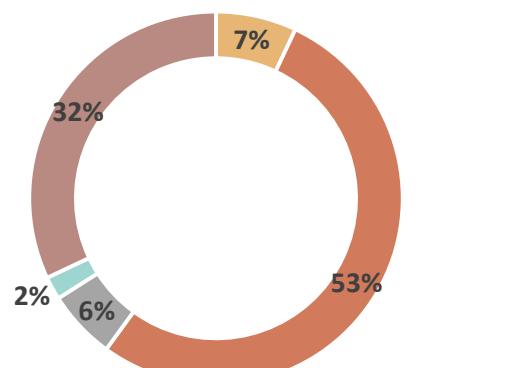
- Plus de la moitié des établissements touristiques sont tournés vers la restauration, qui employait **359 salariés.e.s** en 2018.
- Les campings représentent 53% des lits marchants en 2018, suivi de 32% par les logements meublés.
- Les lits touristiques sont concentrés sur le littoral, avec **22 781 lits touristiques à Erquy** et 18 349 à Pléneuf-Val-André.

**Etablissements par secteur d'activité touristique en 2018 :**



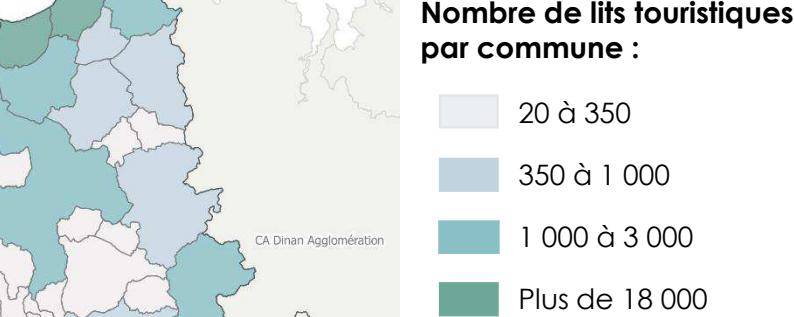
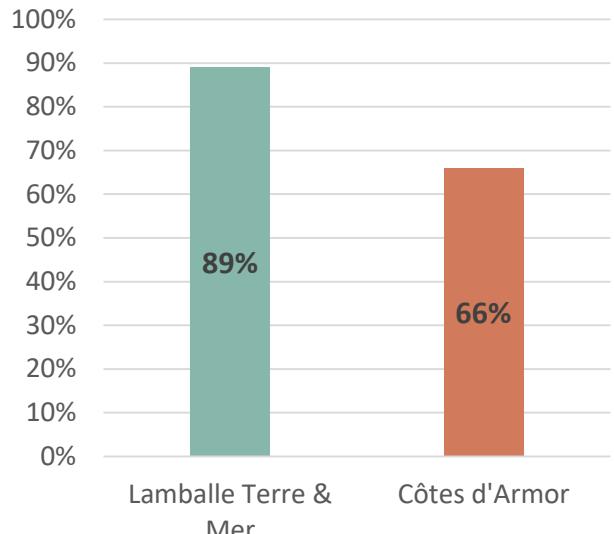
■ Hébergement  
■ Débits de boisson  
■ Organisation de séjour  
■ Restauration  
■ Loisirs et culture  
■ Transport touristique

**Répartition des lits marchands selon le type d'hébergement en 2018 :**



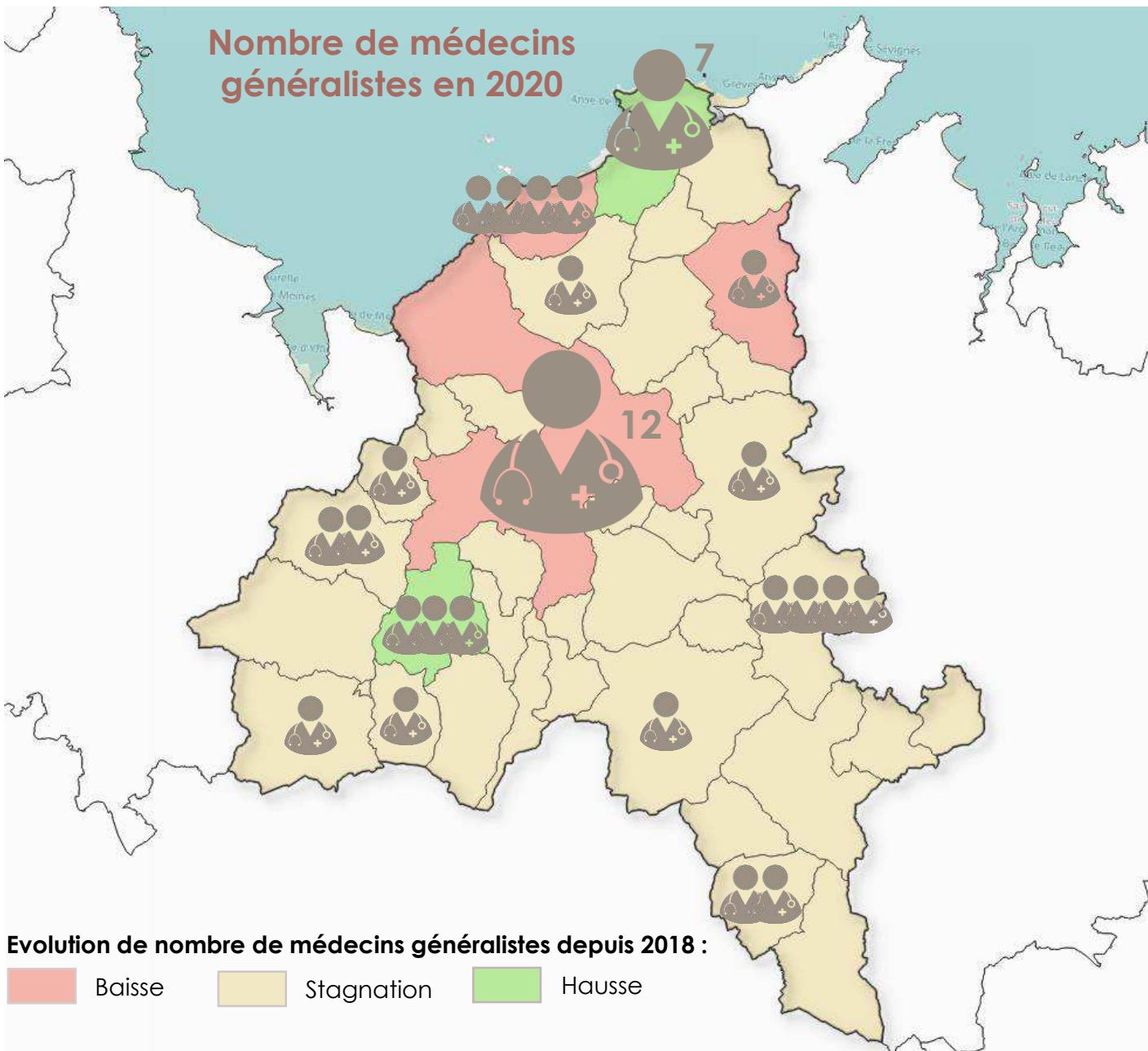
■ Hôtels et résidences  
■ Hébergements collectifs  
■ Meublés  
■ Campings  
■ Chambres d'hôtes

**Taux de pression touristique en 2020 :**



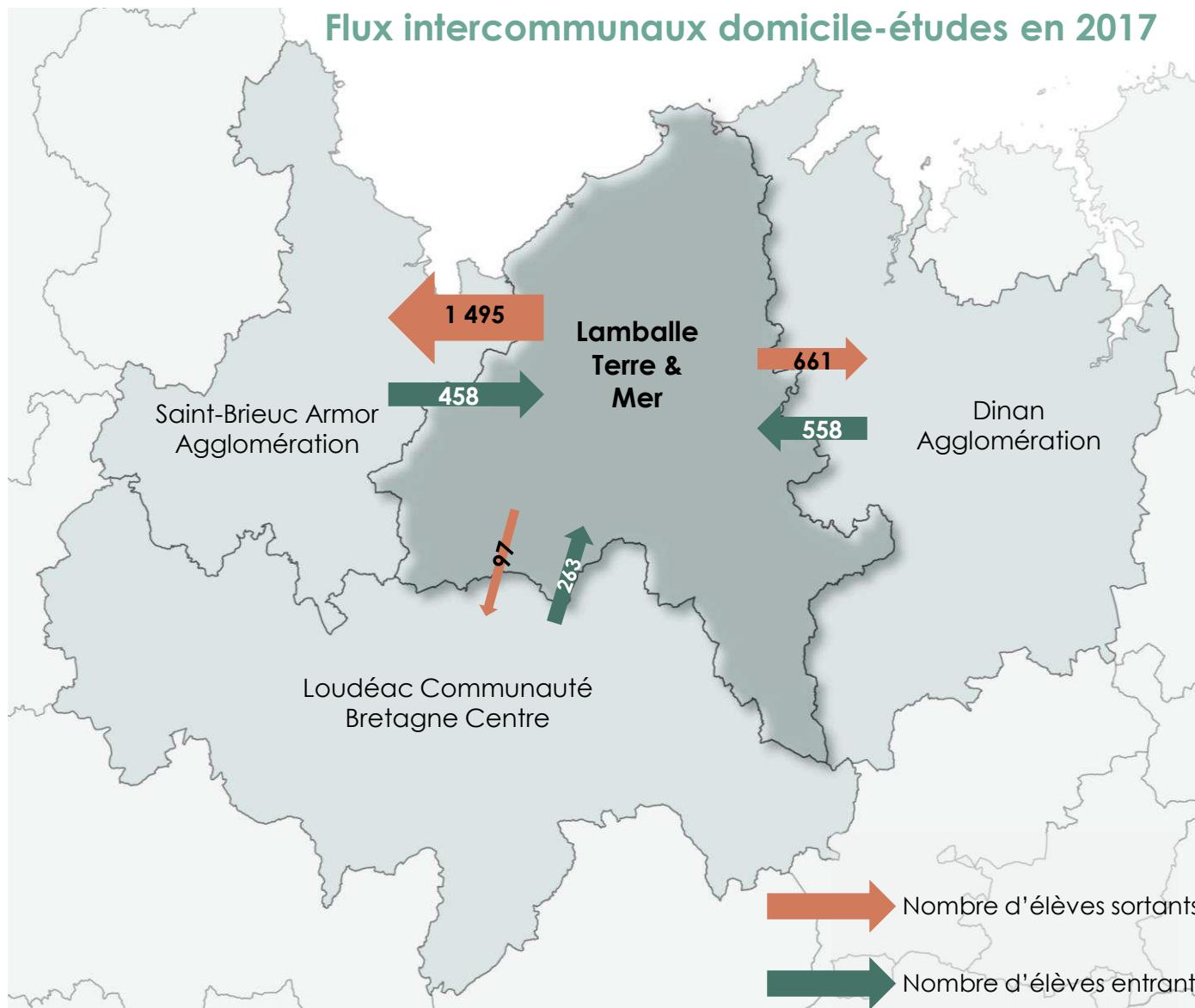
**Nombre de lits touristiques par commune :**

- 20 à 350
- 350 à 1 000
- 1 000 à 3 000
- Plus de 18 000



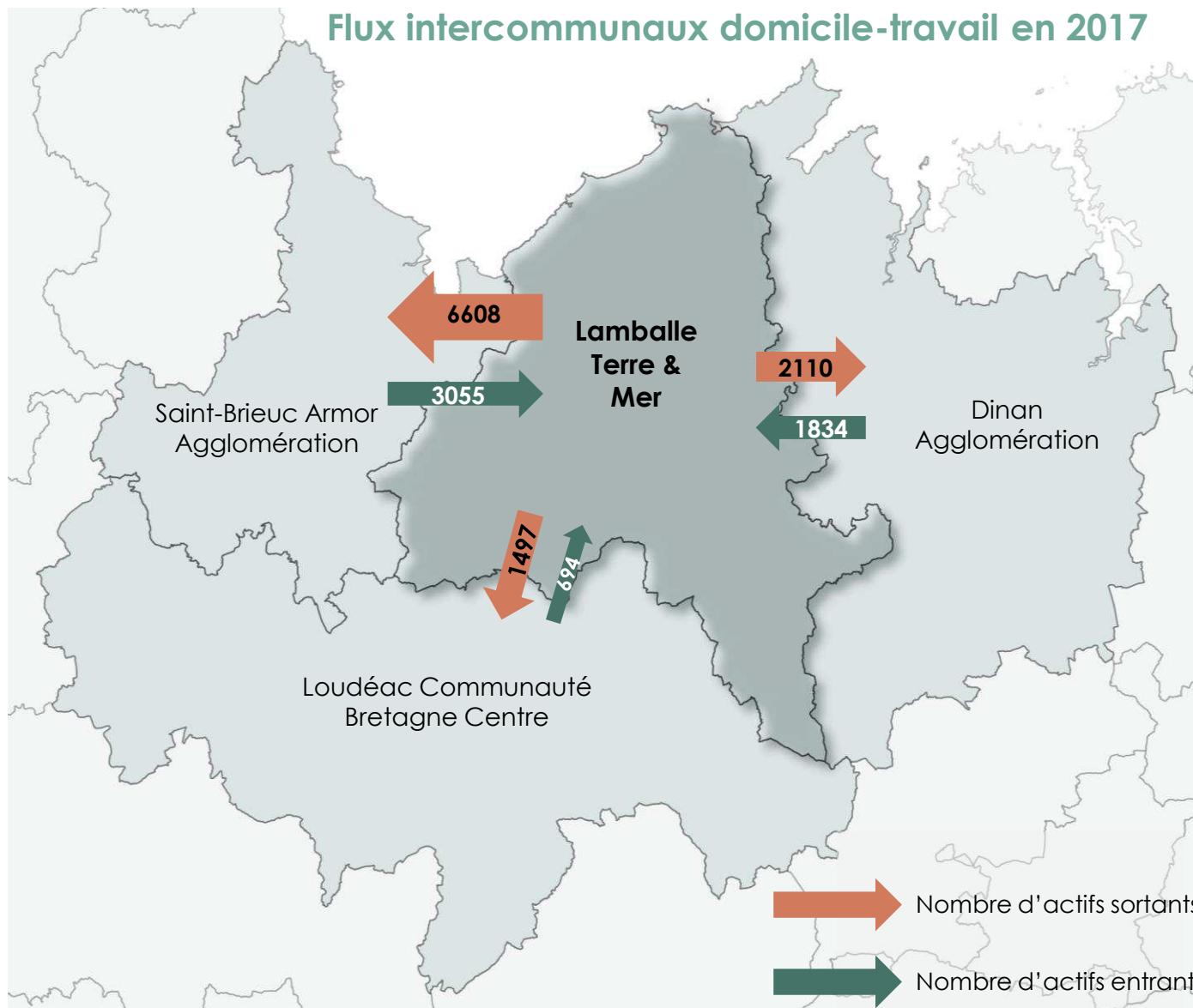
**41 médecins généralistes** exercent sur le territoire de Lamballe Terre & Mer en 2020. Ce nombre est en constante baisse, puisqu'ils étaient 49 en 2014.

- Lamballe-Armor compte 12 médecins généralistes, soit le **nombre le plus élevé** du territoire, suivi par la commune de Erquy avec 7 médecins généralistes.
- **24 communes n'ont aucun médecin généraliste.**
- Les communes de Hénanbihen et Pléneuf-Val-André ont perdu chacune un médecin depuis 2018. Lamballe-Armor connaît la plus forte baisse avec **3 médecins généralistes en moins** depuis 2018.
- Les communes de Bréhand et Erquy ont chacune accueillis **un médecin généraliste de plus** depuis 2018.



Lamballe Terre & Mer compte **16 000 déplacements quotidiens dû aux élèves et aux étudiant.e.s** qui se rendent sur leur lieu d'étude.

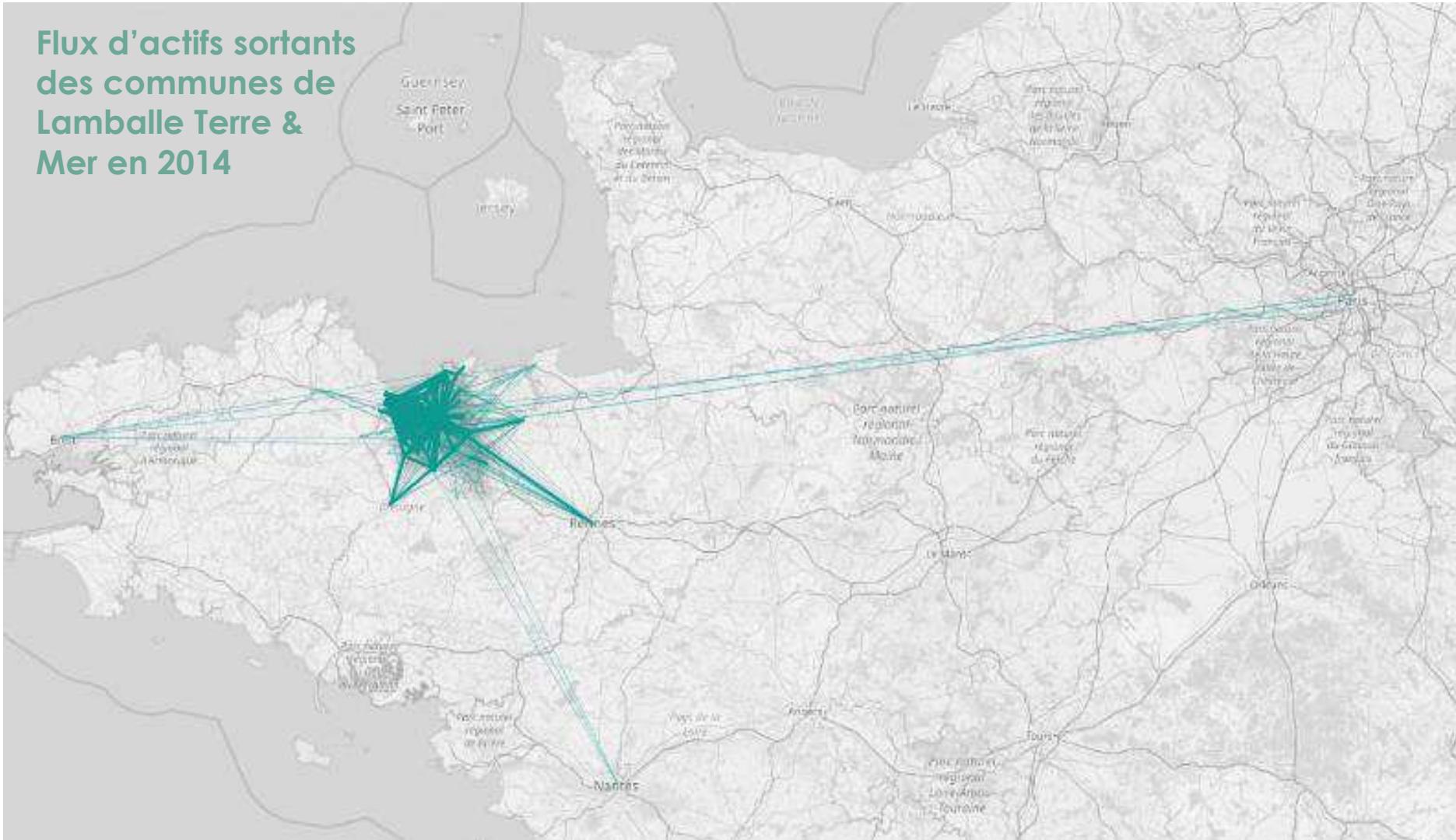
- En 2017, 70% des déplacements domicile-études étaient réalisés à l'échelle intra-communale au sein de Lamballe Terre & Mer. Les écoles primaires (maternelles et élémentaires) qui sont nombreuses et dans la plupart des communes ne nécessitent donc pas de déplacement à l'extérieur du territoire.
- Les **flux d'élèves sortants sont plus nombreux que les flux entrants** en raison de l'absence d'université sur le territoire.
- Les flux intercommunaux domicile-études les plus importants sont en direction de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ils représentaient **49% des flux d'élèves sortants** de Lamballe Terre & Mer en 2017, notamment pour de l'enseignement spécialisé ou pour les études supérieures.



Lamballe Terre & Mer compte **12 100 actifs résidants** qui travaillent en dehors du territoire, contre 6 862 actifs résidants dans d'autres intercommunalités qui viennent travailler sur le territoire. Le **nombre d'actifs entrants augmente** toutefois plus rapidement que le nombre d'actifs sortants.

- Les flux d'actifs les plus importants proviennent et sont à destination de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui est le territoire le plus peuplé des Côtes d'Armor et donc le bassin d'emplois le plus influant.
- Les flux d'actifs en direction de Dinan Agglomération ont augmenté de **15% de 2012 à 2017**, tandis que ceux en provenance de ce territoire ont stagné sur la même période.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre est le troisième territoire en nombre d'actifs entrants et sortants de Lamballe Terre & Mer. En 2017, le nombre d'actifs sortants était **deux fois plus élevé** que le nombre d'actifs entrants à Lamballe Terre & Mer.

## Flux d'actifs sortants des communes de Lamballe Terre & Mer en 2014



Les actifs résidants à Lamballe Terre & Mer **vont massivement travailler** :

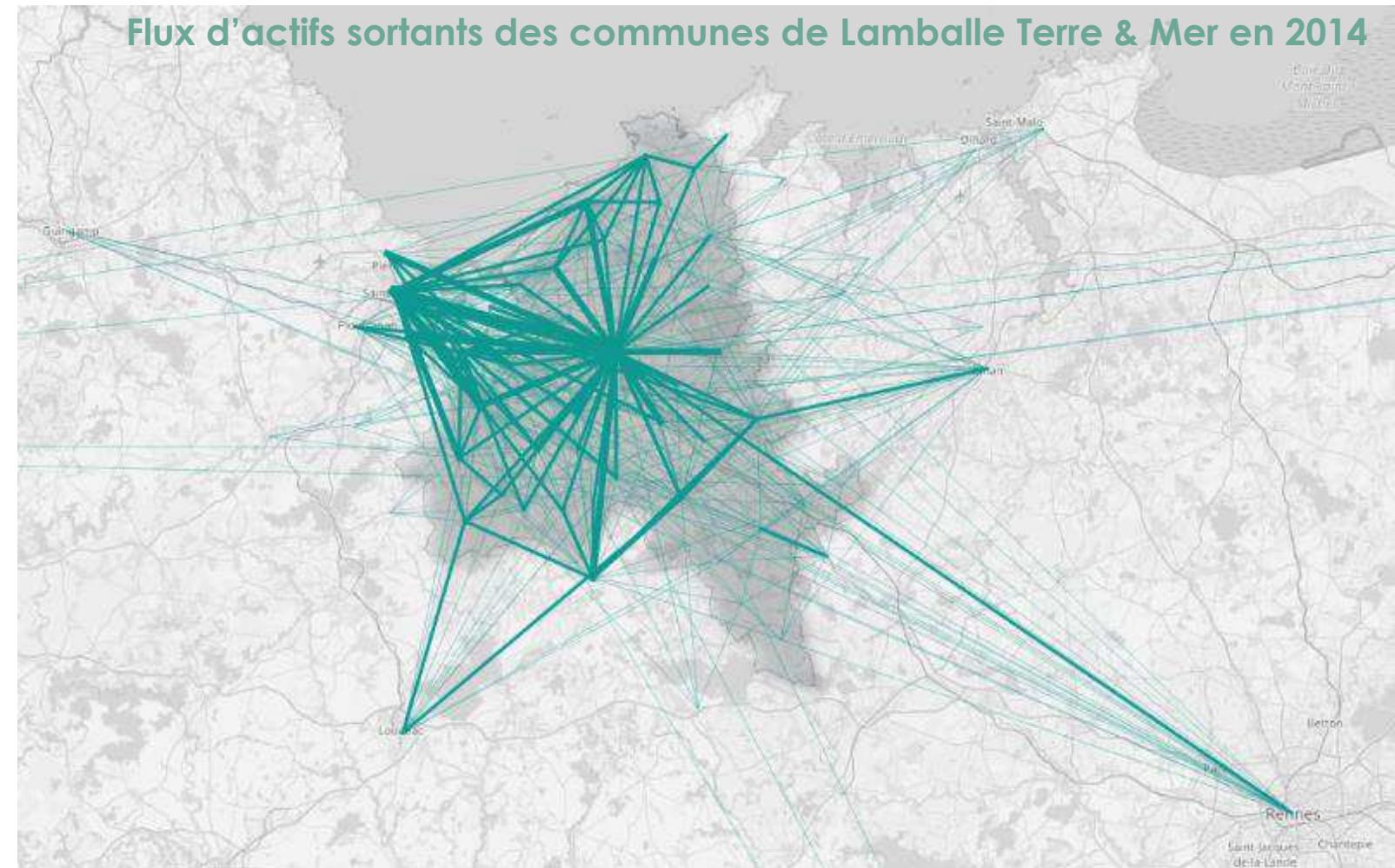
- Dans des communes du territoire
- Dans l'agglomération briochine
- À Loudéac
- À Dinan
- Dans la métropole rennaise

Les **flux d'actifs sortants secondaires** sont en direction de :

- L'Île de France, ce qui peut s'expliquer par une liaison directe en train
- Brest
- Saint-Malo
- Nantes

Les flux d'actifs les plus importants sont **en provenance et en direction de Lamballe-Armor**. Les flux secondaires internes à Lamballe Terre & Mer se dirigent principalement **vers les communes à l'Ouest** comme Quessoy, Hénon, Pommeret et Coëtmieux, **vers le littoral** à Erquy et Pléneuf-Val-André, ou encore **vers l'intérieur** du territoire à Plénée-Jugon et Jugon-les-Lacs CN.

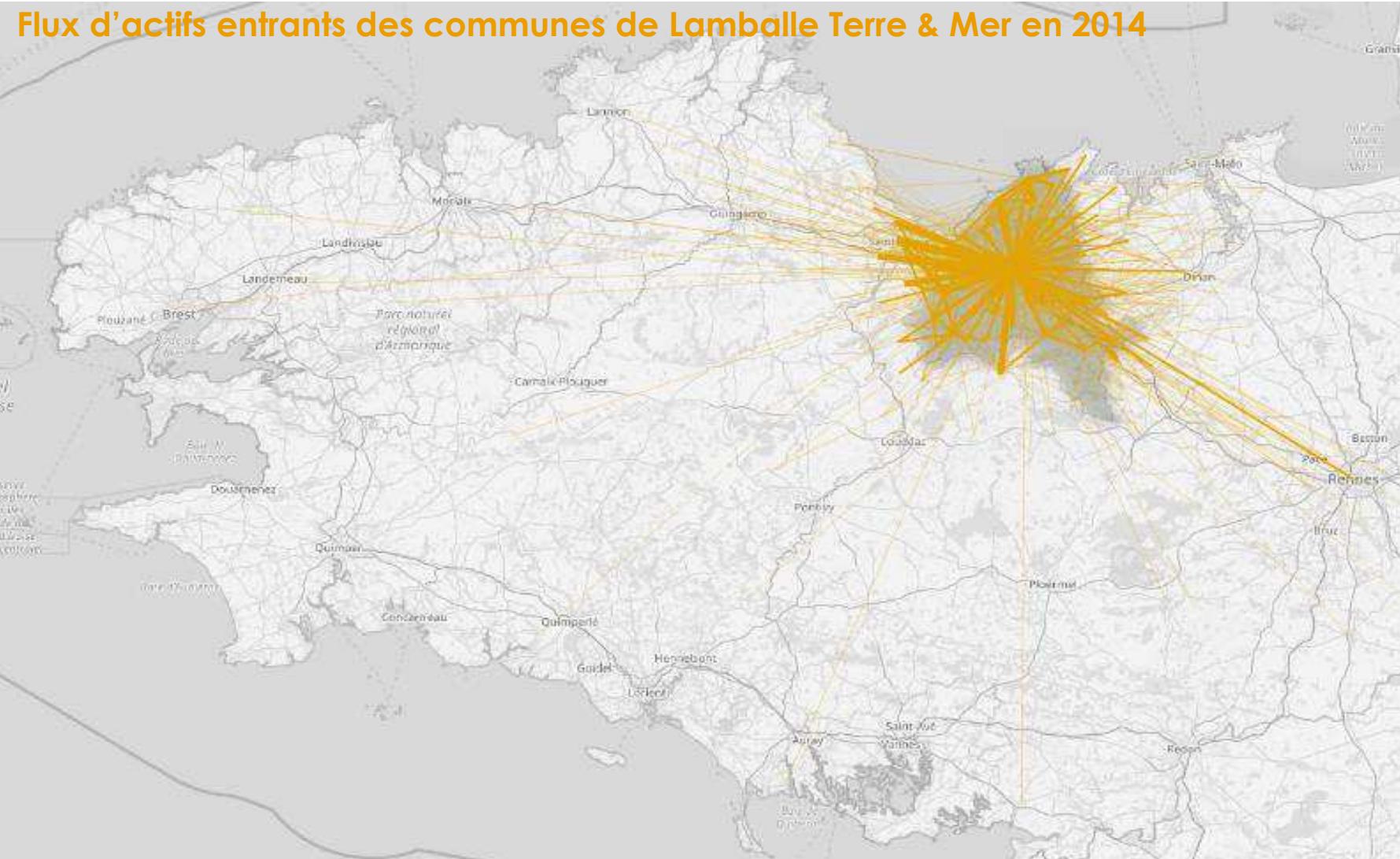
- L'agglomération de Saint-Brieuc, notamment les communes de Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, Trégueux, Plérin, Ploufragan et Yffiniac attirent de nombreux actifs depuis la quasi-totalité des communes de Lamballe Terre & Mer.
- Au Sud-Ouest, Loudéac et Collinée sont également des bassins d'emploi importants en raison de la présence d'abattoirs.
- Rennes Métropole, qui est le pôle d'emploi le plus important de Bretagne attire des actifs résidants principalement à Lamballe-Armor.
- Les actifs résidants dans les communes du Sud de Lamballe Terre & Mer, notamment à Sévignac, vont majoritairement travailler à Broons, commune disposant de nombreux commerces et services la plus proche.
- La commune de Fréhel avec ses commerces et services à destination des touristes, attire de nombreux actifs résidants à Plurien.



Les flux secondaires du territoire vont en direction des communes de Saint-Malo et Dinard pour l'Ille et Vilaine, Guingamp et Plaintel pour l'Ouest des Côtes d'Armor, et Saint-Cast, Planoët et Quévert pour l'agglomération de Dinan.

Source : INSEE, Enquête ménages-déplacements, 2014

### Flux d'actifs entrants des communes de Lamballe Terre & Mer en 2014



Les actifs résidants en dehors de Lamballe Terre & Mer **vont massivement travailler** :

- À Lamballe-Armor
- Sur le littoral à Erquy et Pléneuf-Val-André
- Dans les communes à l'Ouest du territoire
- À Plénée-Jugon et Jugon-les-Lacs CN

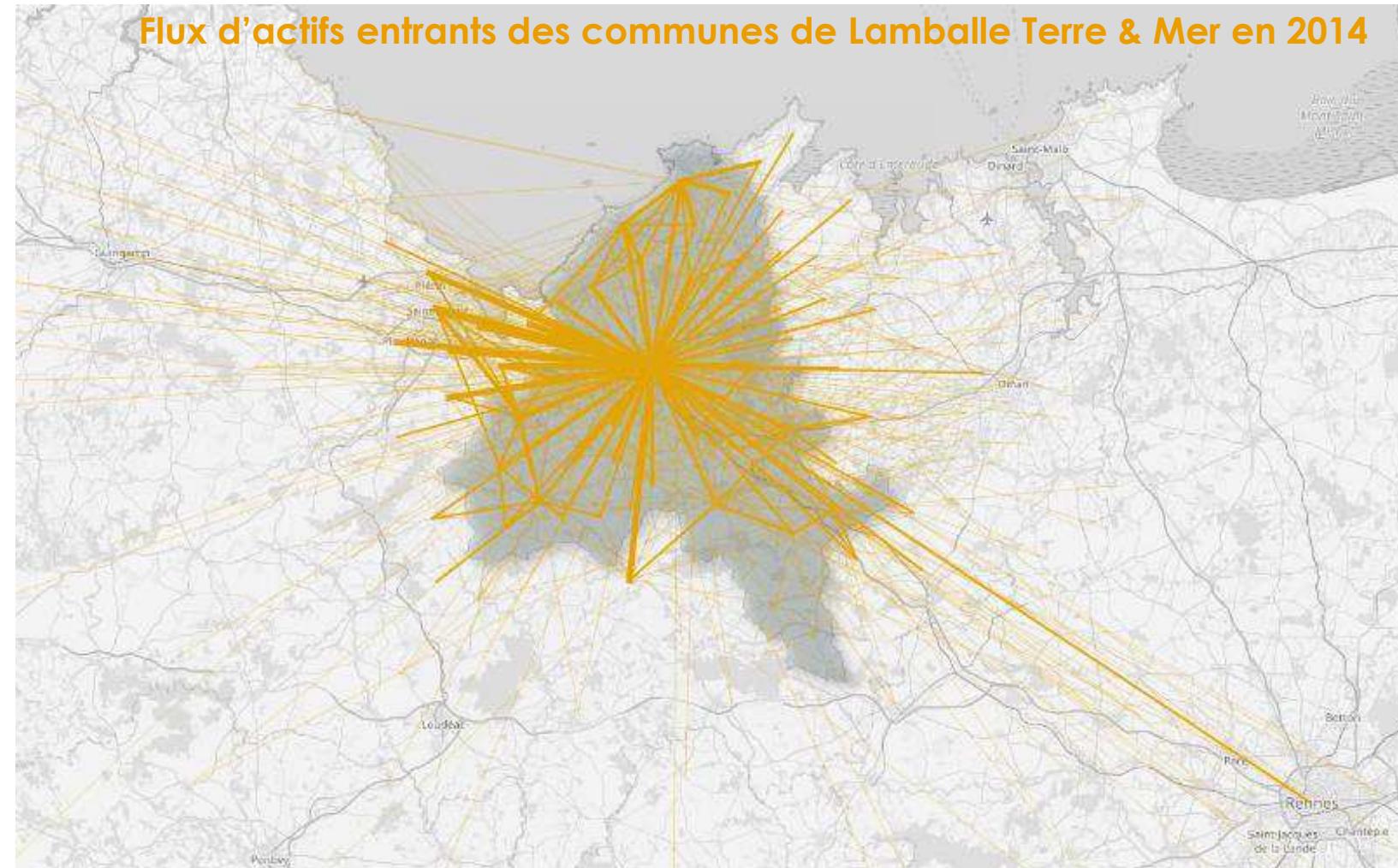
Les **flux d'actifs entrants** sont en provenance :

- Des intercommunalités voisines que sont Dinan Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Saint-Brieuc Armor Agglomération
- De la métropole rennaise

D'autres flux entrants secondaires proviennent du Nord-Ouest de la Bretagne comme Brest, Morlaix ou encore Guingamp.

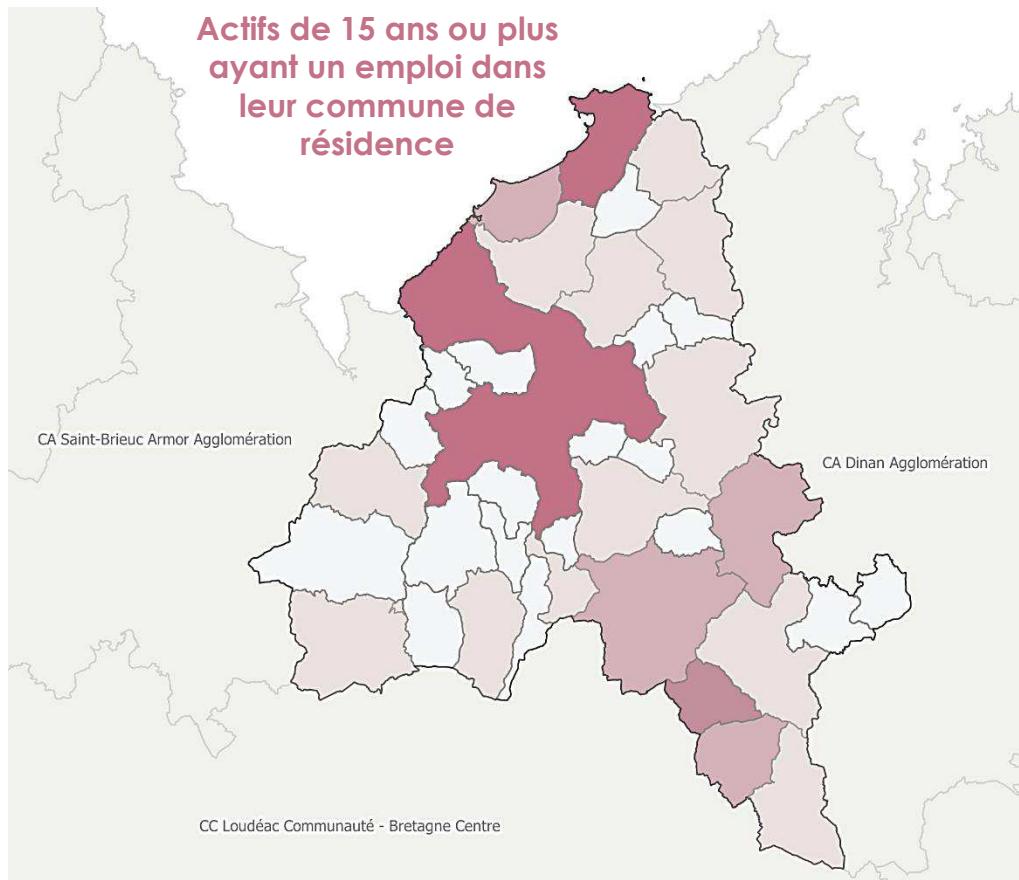
Les flux d'actifs les plus importants sont en direction de Lamballe-Armor. Les flux secondaires internes à Lamballe Terre & Mer se dirigent principalement vers les communes à l'Ouest comme Quessoy, Hénon, Pommeret et Coëtmieux, vers le littoral à Erquy et Pléneuf-Val-André, ou encore vers l'intérieur du territoire à Moncontour, Plénée-Jugon, et Jugon-les-Lacs CN.

- Les communes à l'origine des flux entrants à Lamballe Terre & Mer sont davantage **réparties de manière homogène** que pour les flux sortants. Il y a donc davantage de communes dont les actifs vont travailler à Lamballe Terre & Mer, tandis que pour les flux sortants les communes de destination sont moins nombreuses mais accueillent **des flux plus importants** comme à Dinan, Loudéac, Saint-Malo ou Rennes.
- Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, Trégueux, Plérin, Ploufragan et Yffiniac demeurent les communes qui **engendrent le plus de flux**, que ce soit en provenance ou direction de Lamballe Terre & Mer.



Lamballe Terre & Mer est un territoire à **fort taux de mobilité** puisque seulement 30% des actifs de 15 ans ou plus travaillent dans leur commune de résidence.

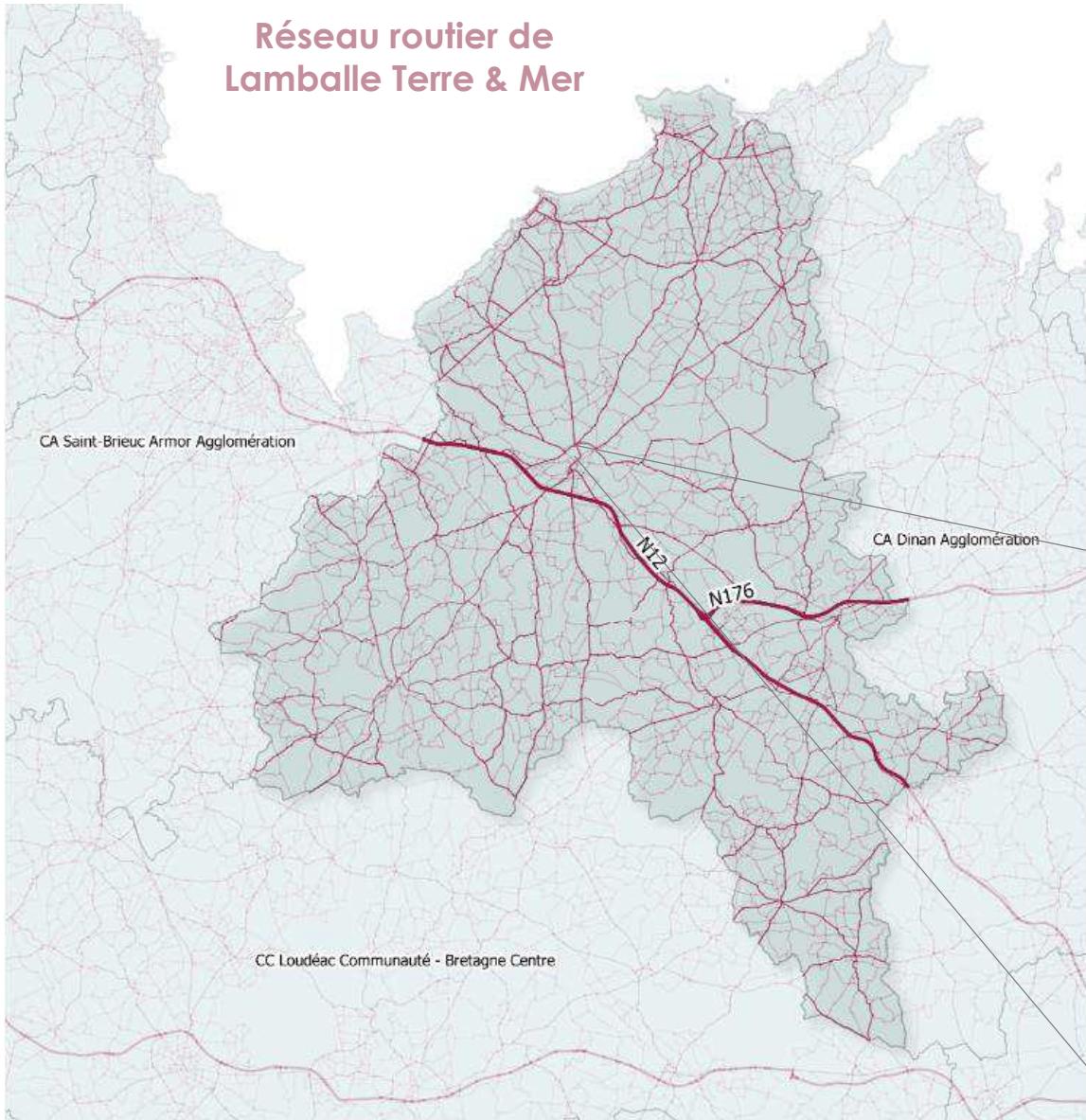
- Lamballe-Armor et Erquy possèdent le plus faible taux de mobilité, puisque la moitié des actifs résident et travaillent dans la commune, ces deux communes étant **les deux bassins d'emplois les plus importants**. Elles sont suivies par Éréac, Jugon-les-Lacs CN, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André et Rouillac. Cela s'explique :
  - par le nombre d'emplois élevé de Lamballe-Armor
  - par **l'attractivité du littoral**, de nombreux emplois liés au tourisme et un taux de résidences secondaires de plus de 50%. Les actifs venant travailler à Erquy et Pléneuf-Val-André proviennent donc majoritairement d'autres communes.
  - par les nombreuses entreprises installées à Jugon-les-Lacs CN et Plénée-Jugon du fait de leur accès à la RN12 et RN176
  - par la présence d'un EHPAD à Éréac qui emploie entre 50 à 100 salarié.e.s pour une population active comptant 217 personnes
  - Par la présence de 80 entreprises à Rouillac pour 170 actifs résidants dans la commune
- Les communes limitrophes de Lamballe-Armor et de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont un pourcentage d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans leur commune de résidence **inférieur à 20%**, et même 9% pour Noyal qui a **le taux le plus faible**. Toutes ces communes sont proches des deux pôles d'emplois de Lamballe-Armor et Saint-Brieuc, les actifs sont ainsi davantage à travailler en dehors de leur commune de résidence.



**Part en pourcentage en 2017 :**



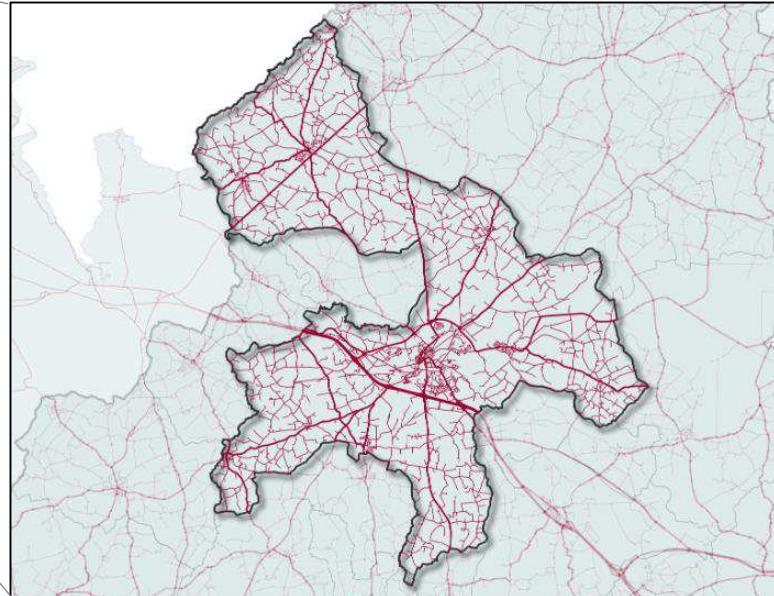
Source : INSEE, RP 2017



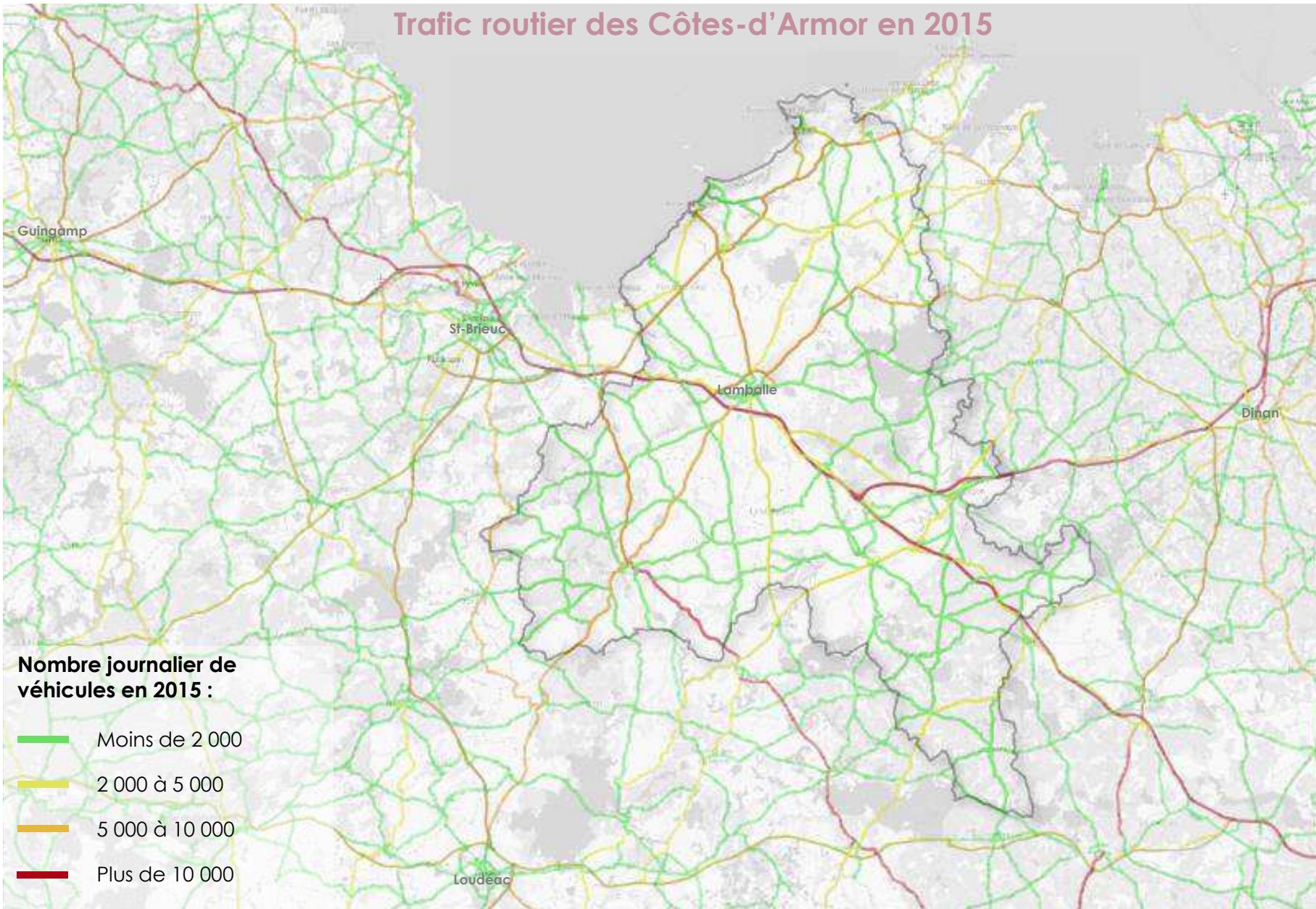
Le réseau routier de Lamballe Terre & Mer se compose :

- De **deux axes nationaux structurants** que sont la RN 12 qui permet de relier Brest au Nord et Rennes au Sud, et la RN 176 qui va en direction de Dinan.
- D'un vaste réseau de routes départementales reliant l'ensemble des communes entre elles.
- D'un réseau secondaire composé de nombreuses routes communales.

**Zoom sur le réseau routier de Lamballe-Armor :**



Lamballe-Armor est traversée d'Ouest en Est par la RN 12. La commune de Lamballe-Armor, de part la ville de Lamballe et le bourg de Planguenoual, concentrent les réseaux routiers les plus denses de la commune en étant des lieux de croisement des routes départementales.



- Le trafic routier est particulièrement dense sur la RN 12, la RN 176 qui sont les deux voies rapides qui traversent le territoire. La RN 12 est **l'axe le plus fréquenté** avec 38 000 véhicules qui circulent par jour.
- La D 6 en départ et provenance de Moncontour connaît également un nombre élevé des fréquentation avec environ **11 000 véhicules par jour** en 2015.
- Sont également très fréquentées :
  - la D 765 à l'Ouest
  - La D 768 (depuis Loudéac) qui traverse le territoire de Plémy à Hénansal
  - la D 786 qui longe le littoral
  - la D 791 qui relie Lamballe-Armor à Pléneuf-Val-André

Le stationnement est **gratuit et illimité** sur l'ensemble des communes du territoire, excepté sur la Place du Martray à Jugon-les-Lacs CN, entre le port et le centre-ville de Erquy et dans quelques rues du centre-ville de Lamballe-Armor où les rues sont en **zone bleue** à durée limitée.



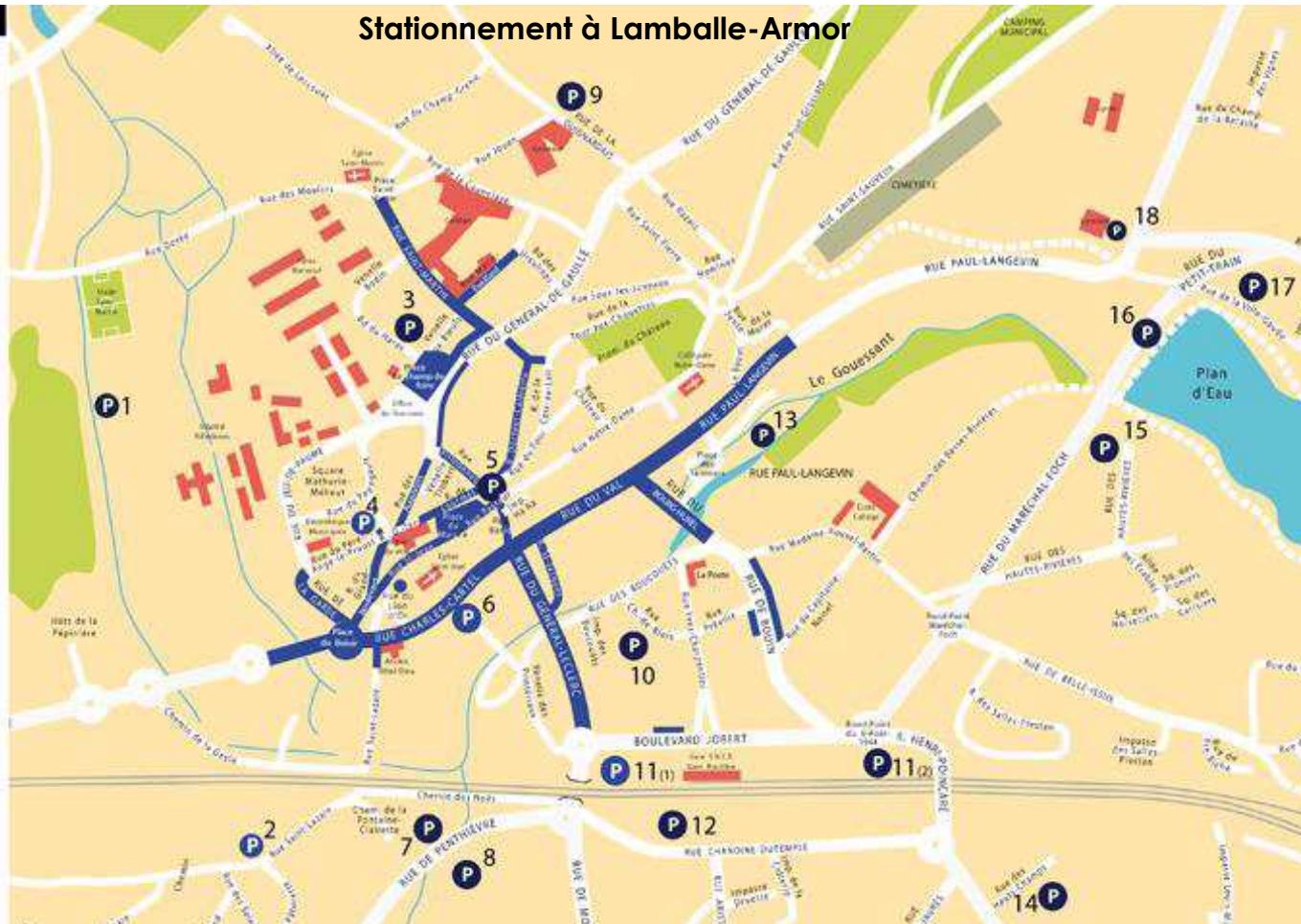
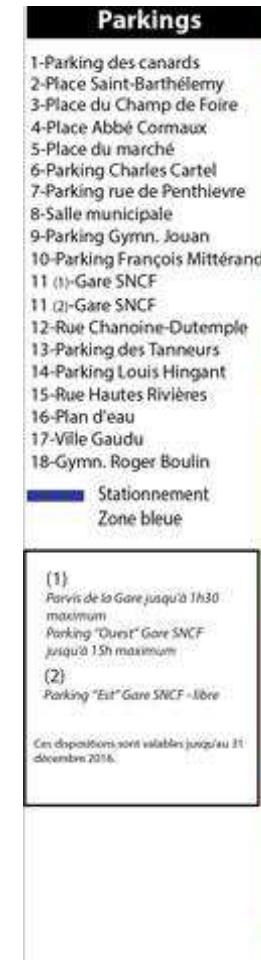
## Stationnement à Erquy

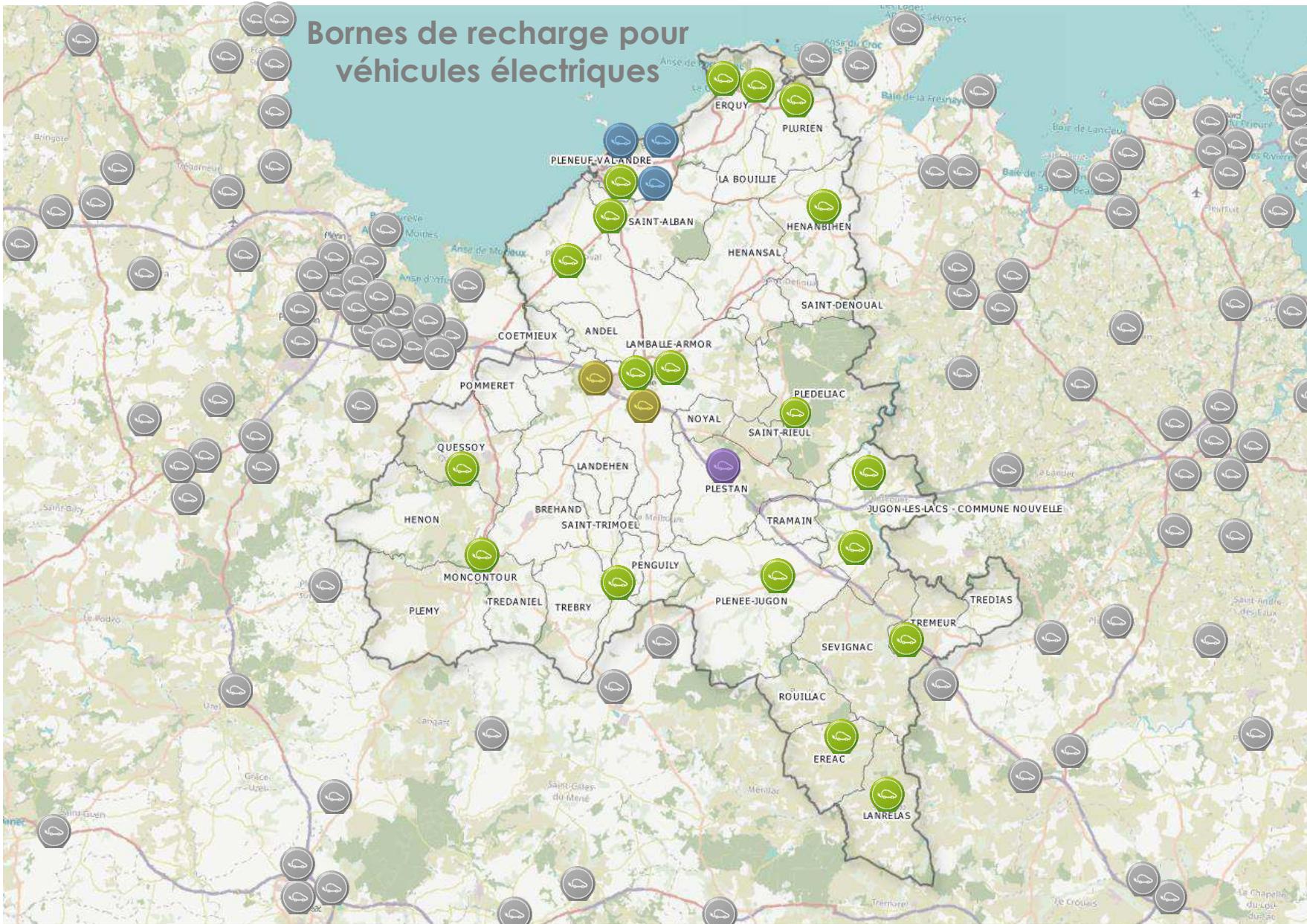
■ Stationnement en zone bleue  
(98 places dont 9 PMR\*)

- Stationnement non réglementé + parking marché rue de la franchise (183 places dont 5 PMR\*)

#### ■ Arrêt minute (10 places)

Total 281 places dont 14 PMR\*

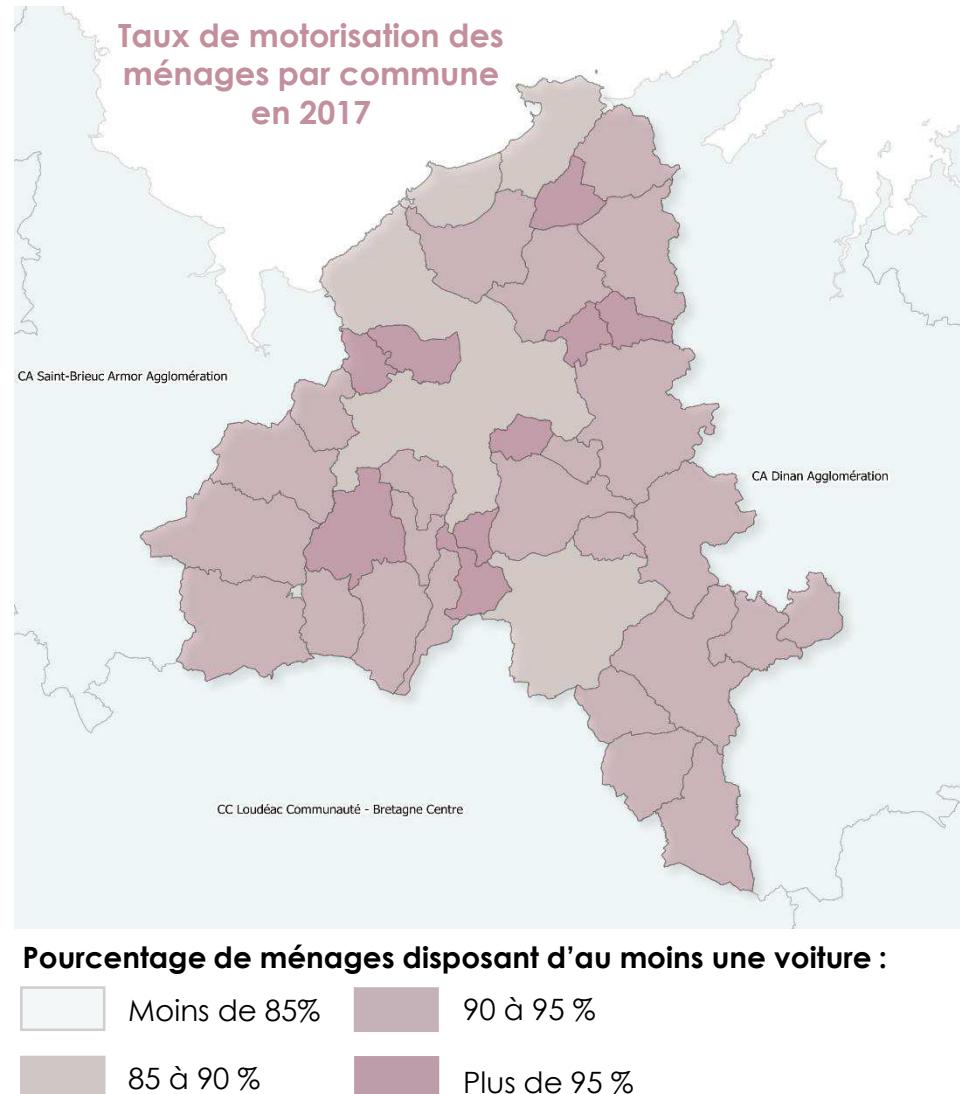


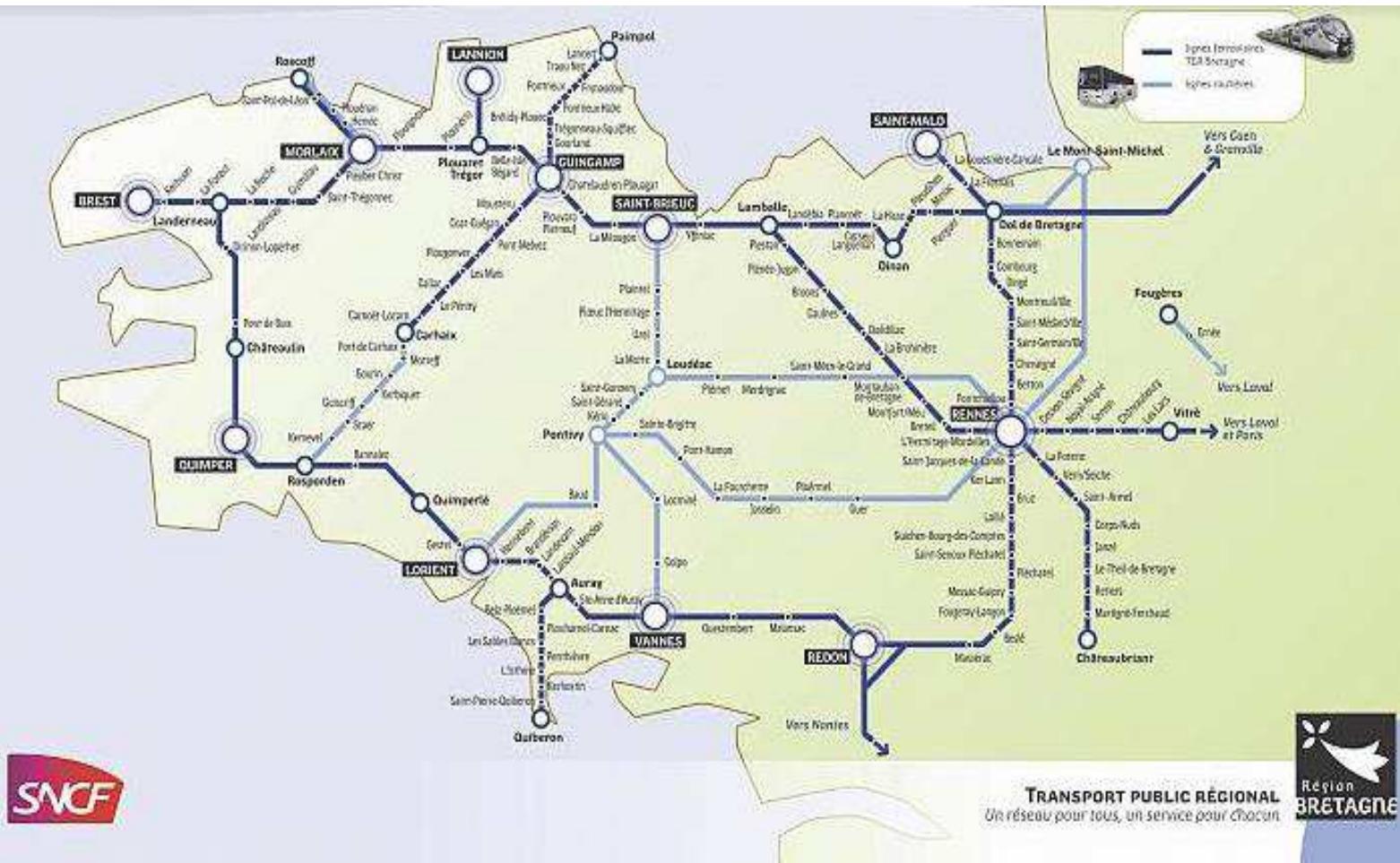


Lamballe Terre & Mer dispose de 25 bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire. Ces infrastructures sont réparties sur 16 communes.

- La borne installée à Plesstan est la seule qui permet une recharge rapide.
- 19 bornes sont à recharge accélérée
- 2 bornes sont à recharge semi-accelérée
- 3 bornes sont à recharge standard

- Moncontour est la commune la moins dépendante à la voiture puisque **84% des ménages possèdent une voiture** contre 92% en moyenne pour les ménages de Lamballe Terre & Mer. Cela s'explique par la petite superficie de la commune et donc la concentration des commerces et services dans le centre-bourg ce qui facilite les déplacements doux.
- Les communes de Erquy, Lamballe-Armor, Plénée-Jugon et Pléneuf-Val-André ont également **un taux de motorisation des ménages inférieur à la moyenne**, ce qui est dû :
  - Au nombre important d'entreprises dans ces communes et d'actifs travaillants dans leur lieu de résidence, ce qui ne nécessite pas une voiture pour réaliser les navettes domicile-travail
  - À la présence d'une gare ferroviaire à Lamballe-Armor et Plénée-Jugon ce qui incite les habitant.e.s à réaliser leurs déplacements en train
- Les communes de Andel, Bréhand, Coëtmieux, Quintenec, La Bouillie, La Malhoure, Landéhen, Noyal, Penguiy, Saint-Denoual, Saint-Trimoën et Trédaniel ont en revanche les taux de motorisation les plus élevés du fait de **leur proximité avec les bassins d'emplois** de Lamballe-Armor et du littoral. Leurs flux quotidiens sortants sont en effet majoritairement en direction de Lamballe-Armor et leurs pourcentages d'actifs travaillant dans leurs communes de résidence sont les plus faibles. Ils ont ainsi tendance à se déplacer davantage, et ce en voiture.
- Les habitant.e.s de Coëtmieux sont ceux qui possèdent le plus de voitures par ménage au sein de Lamballe Terre & Mer puisque **65% des ménages motorisés de la communes disposent de plusieurs véhicules** alors que la moyenne du territoire est de 47%. À l'inverse, les habitant.e.s de Pléneuf-Val-André sont les plus nombreux à ne posséder qu'une seule voiture par ménage parmi les ménages motorisés.



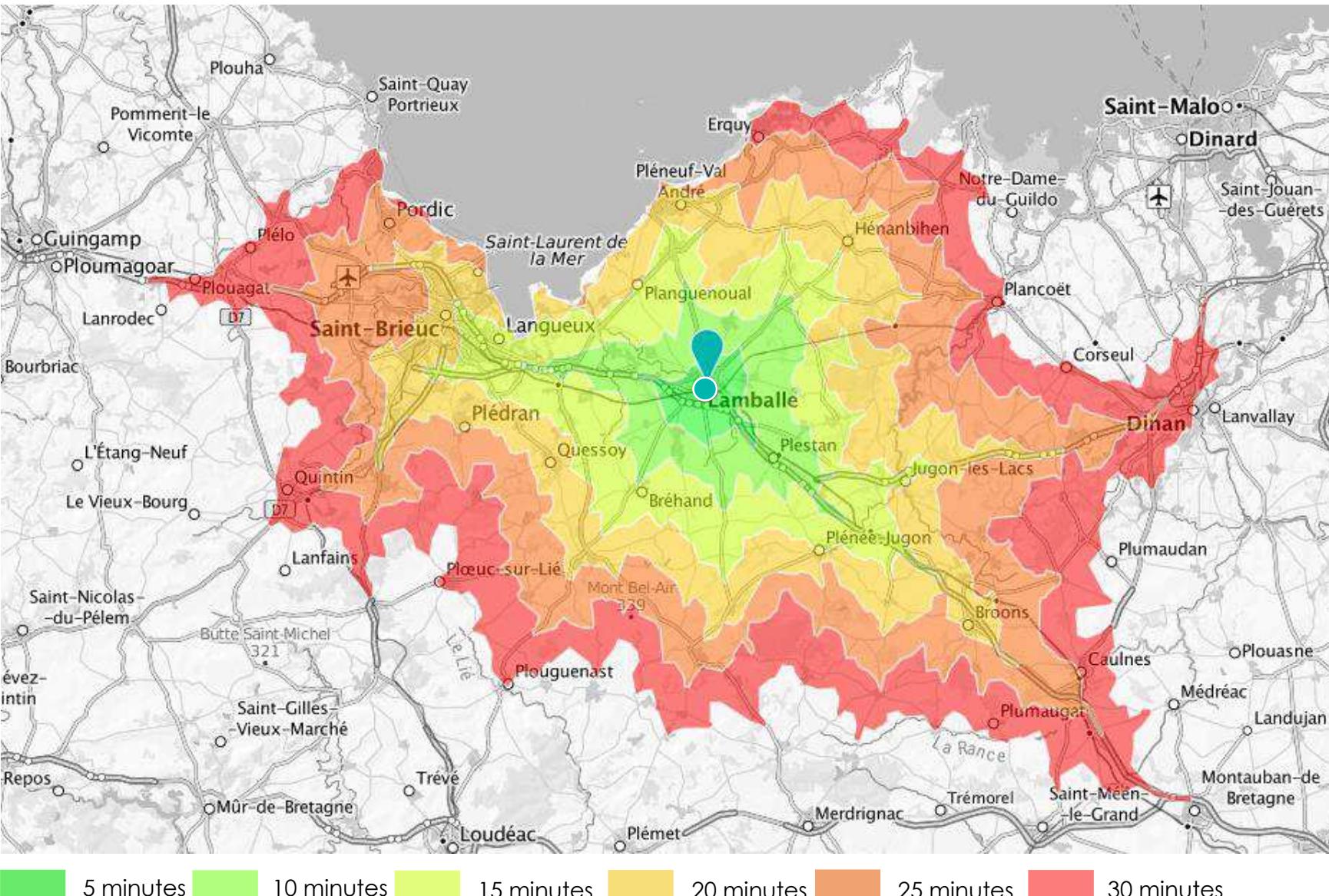


| Gares SNCF     | Nombre de voyageurs en 2018 | Evolution de la fréquentation depuis 2015 |
|----------------|-----------------------------|---|
| Lamballe-Armor | 444 534                     | Plus 30 000 voyageurs                     |
| Plénée-Jugon   | 8 703                       | Moins 2 600 voyageurs                     |
| Plestain       | 7 344                       | Plus 1 300 voyageurs                      |

Lamballe Terre & Mer compte **une gare ferroviaire** à Lamballe-Armor et **deux haltes ferroviaires** à Plénée-Jugon et Plestan.

- La gare de Lamballe-Armor est la **porte d'entrée du territoire** en plus de 440 000 voyageurs chaque année. Elle se situe au croisement de deux axes TGV et TER : l'axe Brest – Paris Montparnasse et l'axe Saint-Brieuc – Dinan.
- Depuis 2017, la Ligne à Grande Vitesse a été inaugurée sur l'axe Brest – Paris Montparnasse et permet de relier **Lamballe-Armor à Paris en 2h08**.
- Les deux haltes ferroviaires de Plénée-Jugon et Plestan sont desservies par des TER en direction et provenance de Rennes et Saint-Brieuc. La halte de Plestan est celle qui accueille le moins d'usagers mais est en **forte croissance depuis 2015**. En revanche, celle de Plénée-Jugon connaît une baisse de fréquentation.

## Temps d'accès à la gare de Lamballe-Armor en voiture

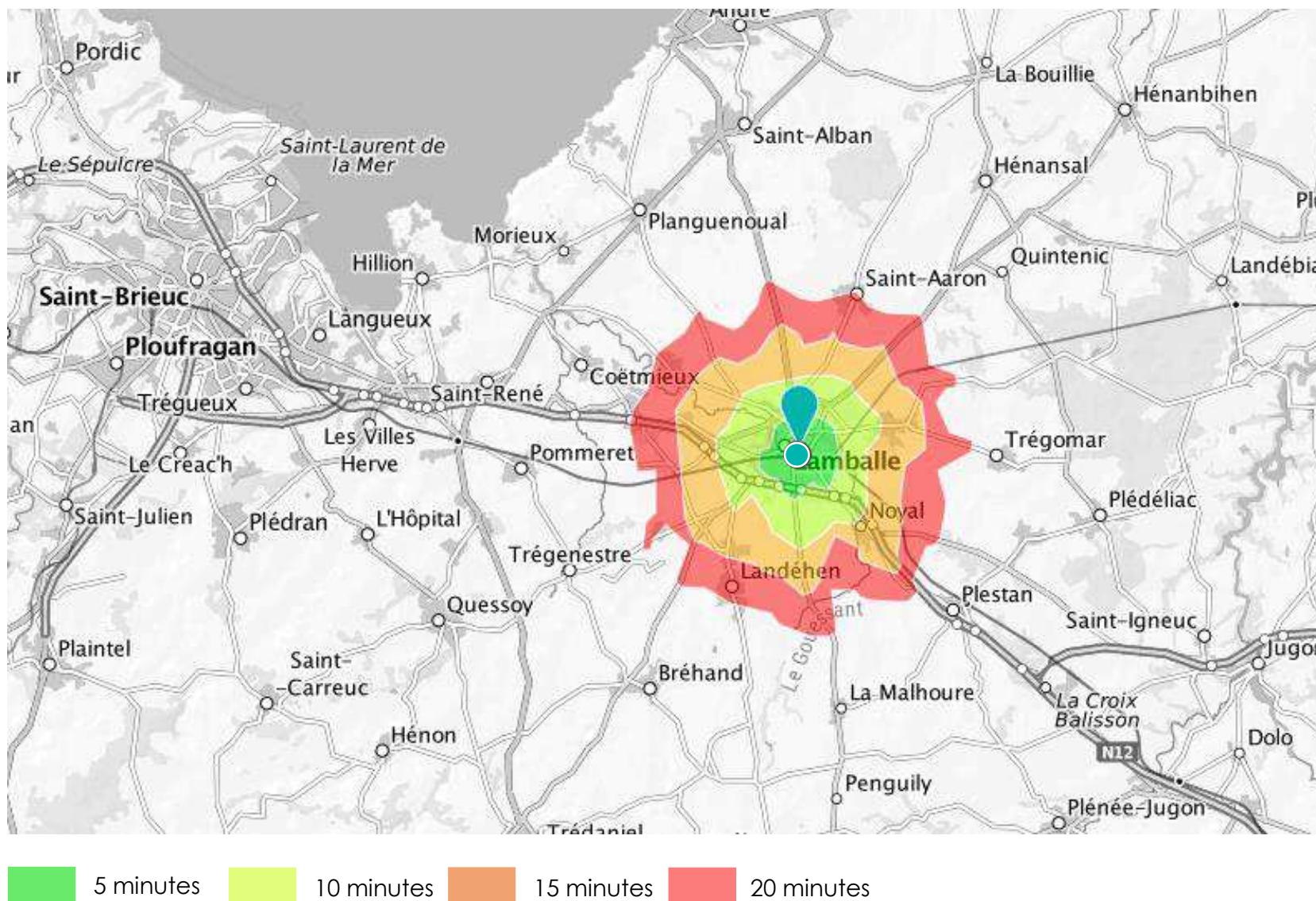


La gare de Lamballe-Armor est accessible à moins de 30 minutes en voiture pour plus de **265 000 personnes**. Ce temps d'accès réduit est permis pour un grand nombre d'habitant.e.s du fait de la RN 12 et RN 176.

Les automobilistes bénéficient également d'une bonne accessibilité à cette gare en raison d'un **parking gratuit** à proximité directe avec le parvis de la gare.

| Zone   | Superficie              | Nombre d'habitant.e.s |
|--------|-------------------------|-----------------------|
| 5 min  | 30.61 km <sup>2</sup>   | 11 227                |
| 10 min | 163.13 km <sup>2</sup>  | 25 388                |
| 15 min | 430.80 km <sup>2</sup>  | 68 268                |
| 20 min | 817.42 km <sup>2</sup>  | 151 145               |
| 25 min | 1331.28 km <sup>2</sup> | 201 008               |
| 30 min | 1936.56 km <sup>2</sup> | 265 298               |

## Temps d'accès à la gare de Lamballe-Armor en vélo



La gare de Lamballe-Armor est accessible à moins de 20 minutes à vélo pour plus de **15 000 personnes**. Ce temps d'accès est davantage influencé par les départementales.

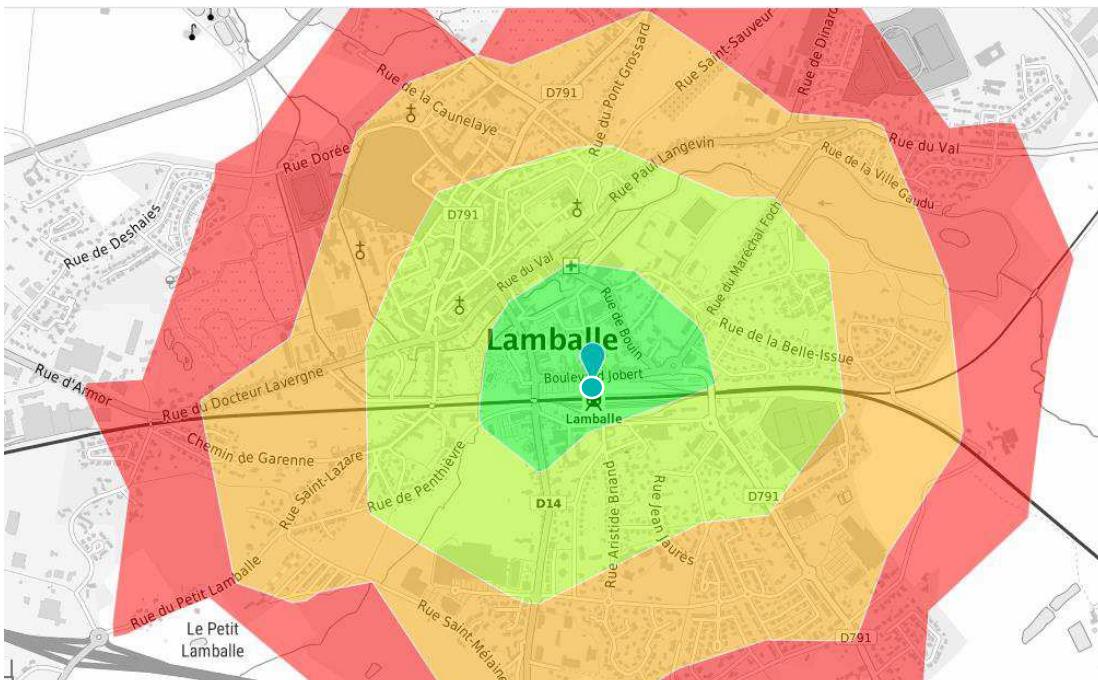
Les cyclistes bénéficient d'un parking destiné uniquement aux vélos et peuvent également emmener leurs vélos avec eux à bord du train, les TER et TGV étant équipés d'emplacements réservés pour les deux-roues.

| Zone   | Superficie            | Nombre d'habitant.e.s |
|--------|-----------------------|-----------------------|
| 5 min  | 4.42 km <sup>2</sup>  | 4 858                 |
| 10 min | 18.79 km <sup>2</sup> | 9 742                 |
| 15 min | 44.27 km <sup>2</sup> | 12 114                |
| 20 min | 77.99 km <sup>2</sup> | 15 762                |

## Temps d'accès à la gare de Lamballe-Armor à pied

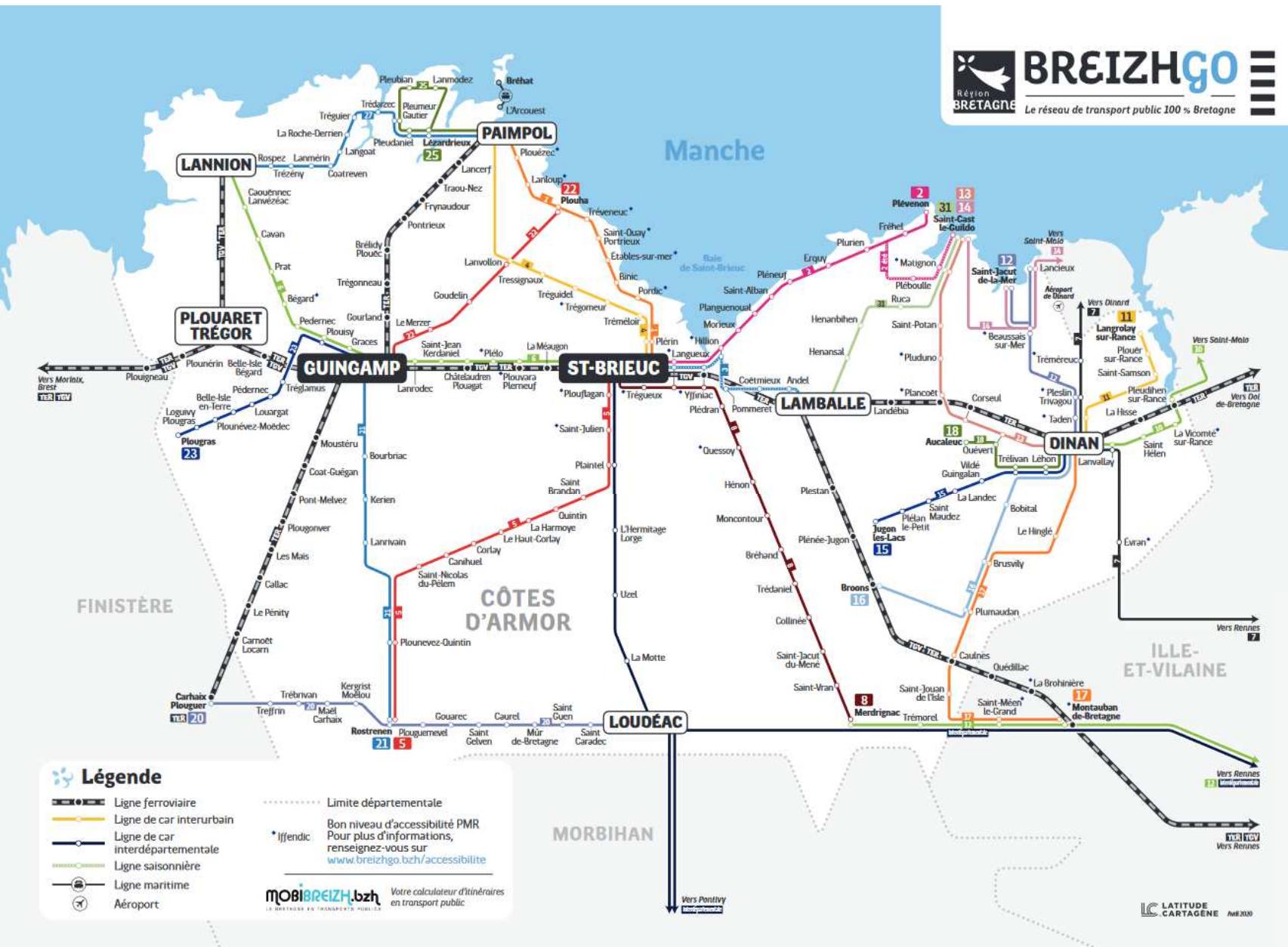


- 5 minutes
- 10 minutes
- 15 minutes
- 20 minutes



La gare de Lamballe-Armor est accessible à moins de 20 minutes à pied pour **5 100 personnes**. Ce périmètre couvre en grande partie la zone agglomérée de la ville de Lamballe-Armor.

| Zone   | Superficie           | Nombre d'habitant.e.s |
|--------|----------------------|-----------------------|
| 5 min  | 0.27 km <sup>2</sup> | 483                   |
| 10 min | 1.38 km <sup>2</sup> | 2 111                 |
| 15 min | 3.18 km <sup>2</sup> | 3 821                 |
| 20 min | 5.36 km <sup>2</sup> | 5 100                 |



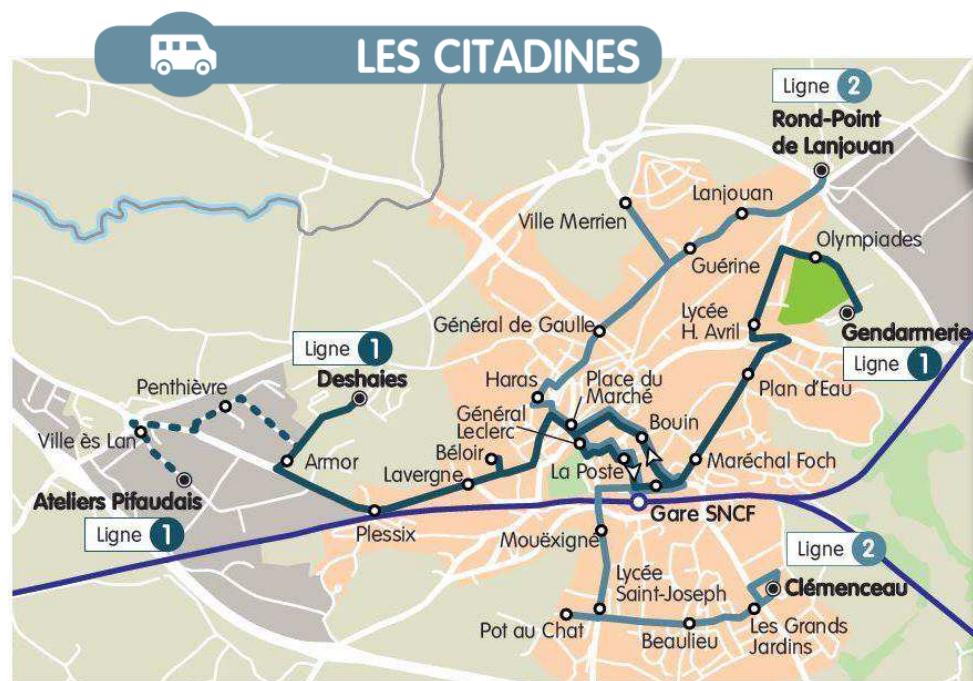
Le territoire est desservie par **cinq lignes de cars régionaux** :

- Ligne 2 : Saint-Brieuc <-> Erquy <-> Plévenon
  - Ligne 3 : Saint-Brieuc <-> Lamballe-Armor
  - Ligne 8 : Saint-Brieuc <-> Merdrignac
  - Ligne 15 : Jugon-les-Lacs CN <-> Dinan
  - Ligne 31 : Lamballe-Armor <-> Saint-Cast
- La ligne 2 est équipée de racks pour les vélos durant la période estivale.
- La ligne 3 est essentiellement utilisée par les scolaires, une ligne TER et TGV reliant déjà Saint-Brieuc à Lamballe-Armor plus rapidement.
- La ligne 15 est uniquement à la demande. Les horaires et le tracé sont fixes, les usagers doivent toutefois réserver à l'avance pour l'utiliser.
- L'ensemble de ces lignes, exceptés pour la ligne 2 qui connaît un usage touristique, sont renforcées par lignes scolaires régionales qui sont ouvertes à tou.te.s, et par des lignes à la demande le samedi et en heures creuses.

## LES LIGNES QUOTIDIENNES

La ville de Lamballe-Armor est desservie **par deux lignes urbaines (Les Citadines)** qui circulent du lundi au vendredi de 7h à 19h et la samedi de 9h à 19h. Les lignes circulent à une fréquence d'un bus toutes les heures. Les deux lignes se croisent au niveau de centre-ville entre les arrêts de la gare ferroviaire et de la place du marché. Le coût d'un trajet est de 1,50 euro (valable 1 heure) excepté durant la période estivale où les lignes Les Citadines sont gratuites.

- **Ligne 1** : Deshaies <-> Gendarmerie
- **Ligne 2** : Rond-point de Lanjouan <-> Clémenceau



Les communes littorales de Erquy et Pléneuf-Val-André sont reliées à Lamballe-Armor par le biais de **deux lignes de bus Terre & Mer**. Ce réseau circule tous les jours, de 6h30 à 19h du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h le samedi et de 12h à 18h le dimanche et jours fériés. Les bus desservent les arrêts deux fois le matin, une fois en début d'après-midi et deux fois en fin de journée du lundi au samedi. Les dimanches et jours fériés, les bus circulent à une fréquence moins élevée avec un bus le midi, un en milieu d'après-midi et un en fin de journée. Les horaires de passage des samedis sont renforcés durant la période estivale. Le trajet est au tarif de 1,50 euro (valable 1 heure). La ligne 3 possède un circuit en provenance de Lamballe-Armor et à destination des collèges de Pléneuf-Val-André avec un bus le matin, un le midi et un le soir.

- **Ligne 3** : Lamballe-Armor <-> Pléneuf-Val-André
- **Ligne 4** : Lamballe-Armor <-> Erquy

## LES LIGNES CHRONO'

### ➤ Chrono' périurbain :

Les services de transport à la demande des Chrono' périurbains circulent toute l'année avec des liaisons entre le domicile de l'usager et la gare SNCF de Lamballe- Armor aux heures de pointe ou la commune de secteur aux heures creuses.

- Avec la ligne C1 on peut partir et arriver à la gare SNCF de Lamballe-Armor ou de Plestan
- Avec la ligne C2 on peut partir et arriver à la gare SNCF de Lamballe-Armor, à Pléneuf-Val-André ou Erquy
- Avec la ligne C3 on peut partir et arriver à la gare SNCF de Lamballe-Armor, à Quessoy ou Moncontour
- Avec la ligne C4 on peut partir et arriver à la gare SNCF de Lamballe-Armor ou de Plénée-Jugon, à Jugon-les-Lacs CN ou Plénée-Jugon.

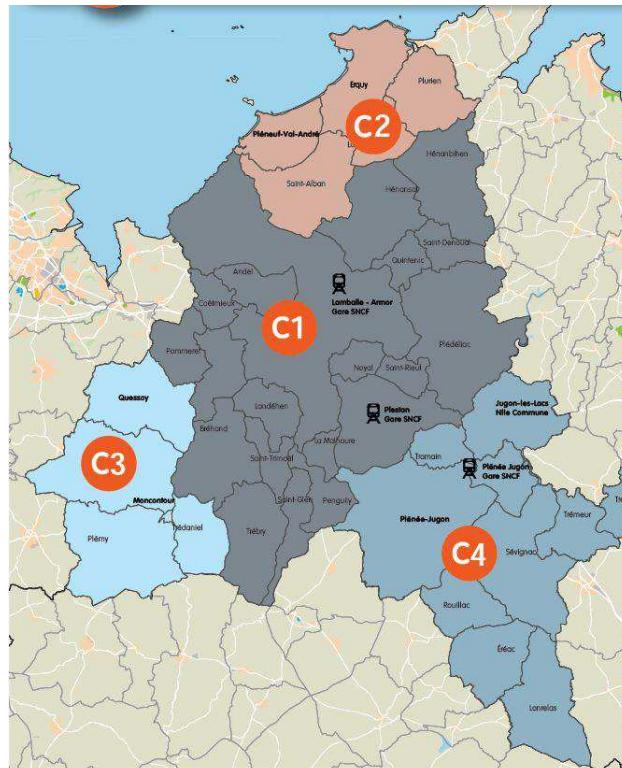
### ➤ Chrono' week-end :

Le service Chrono' week-end propose des liaisons entre la gare SNCF de Lamballe-Armor et la Côte de Penthièvre (Pléneuf-Val-André, Erquy et Plurien) les vendredis soirs et le dimanche après-midi. Ce service circule toute l'année sur réservation, et sans réservation en période estivale. Les horaires correspondent aux heures d'arrivées de et départs de la LGV en provenance et en direction de Paris Montparnasse.

### ➤ Chrono' express :

Le service Chrono' Express permet de relier quotidiennement les cités de caractère de Lamballe Terre & Mer. Ils desservent Jugon-les-Lacs CN et Moncontour depuis la gare SNCF de Lamballe-Armor. Trois arrêts sont possibles : Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle Mairie, Station Sports Nature ou Moncontour Centre. Ces services fonctionnent du lundi au dimanche durant la période estivale, y compris les jours fériés, et sont sur réservation.

- L'ensemble des lignes Chrono' sont à la demande et nécessitent que les usagers réservent au plus tard la veille du déplacement.



## LES LIGNES ESTIVALES



— Ligne 5 : Navette Pléneuf-Val-André

— Ligne 6 : Navette Erquy <-> Plurien

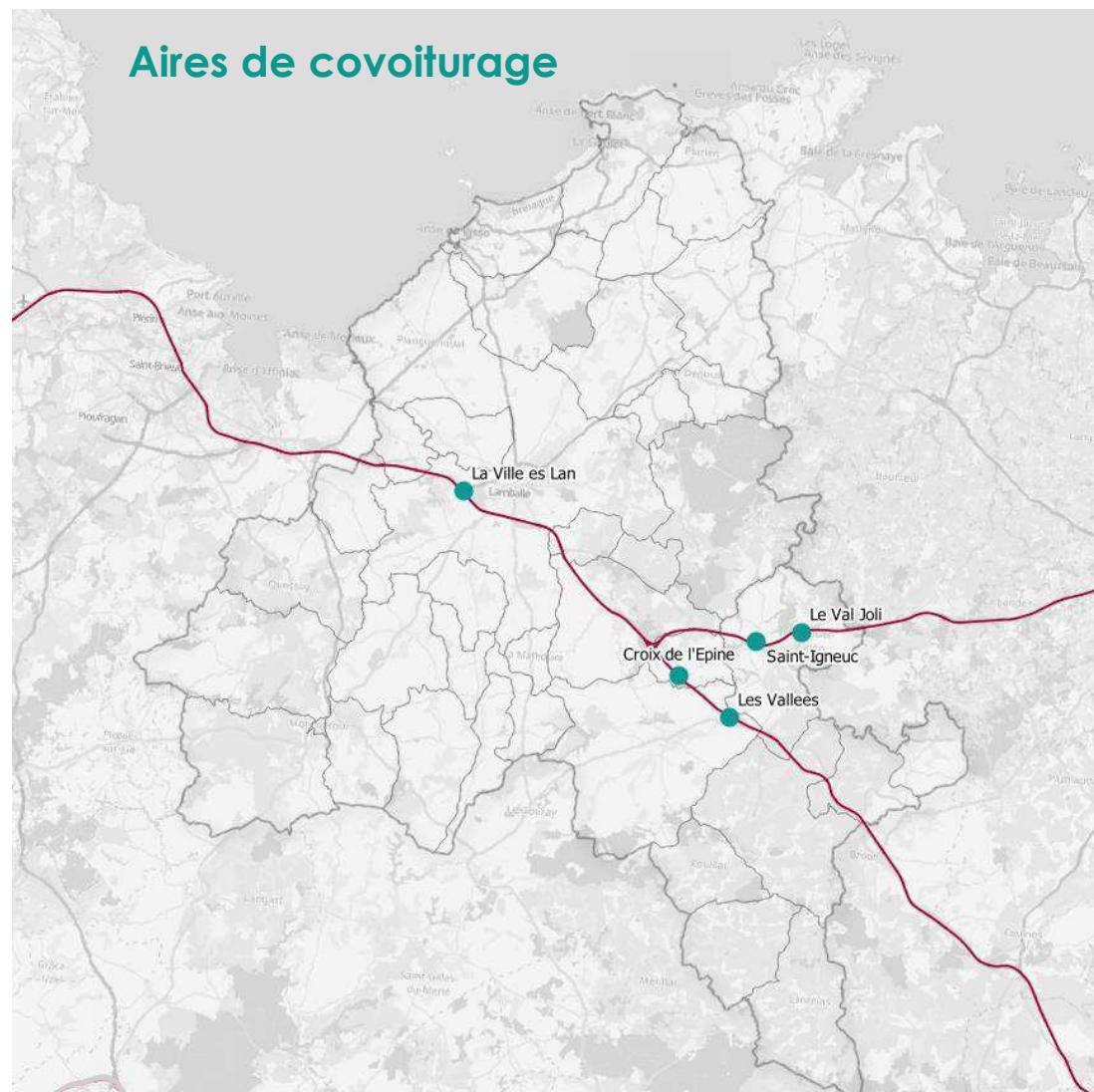
— Ligne 7 : Navette Pléneuf-Val-André <-> Erquy

Les navettes Les Estivales permettent **gratuitement et quotidiennement** de se déplacer entre les campings, les plages et le centre-ville de Pléneuf-Val-André (ligne 5) et Erquy - Plurien (ligne 6). Ces navettes **fonctionnent tous les jours**, même les dimanches et jours fériés durant la période estivale et sont maintenues les week-ends durant le mois de septembre.

- **La ligne 5** circule à Pléneuf-Val-André avec un bus toutes les heures de 10h à 18h30 en semaine, et un bus toutes les 30 minutes de 9h30 à 19h les week-ends.
- **La ligne 6** relie Erquy et Plurien avec 5 bus tous les jours de 9h à 20h, et 5 bus par jour les week-ends de septembre.
- **La ligne 7** propose 2 aller-retour quotidiens entre Pléneuf-Val-André et Erquy via la Côte pour desservir Caroual, son aire de camping-car et son village, et le camping et la plage de Saint-Pabu.

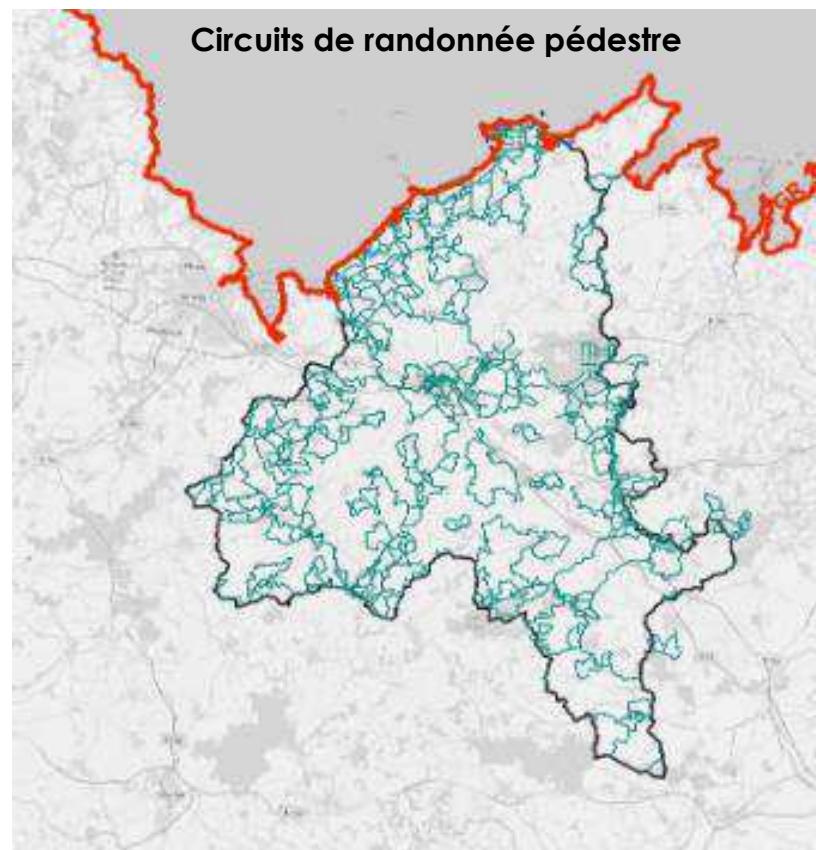
Lamballe Terre & Mer compte 5 aires de covoiturages formelles. Elles sont toutes gérées par le département des Côtes-d'Armor et se situent au niveau des échangeurs des routes nationales.

- **Aire de la Croix de l'Epine** : dans la commune de Tramain, au croisement de la RN 12 et la RD 44, avec une capacité de 12 places.
- **Aire de La Ville Es Lan** : dans la commune de Lamballe-Armor, au croisement de la RN 12 et la RD 768, avec une capacité de 14 places, présence d'un abri en bois pour les usagers et les deux-roues.
- **Aire du Val Joli** : dans la commune de Jugon-les-Lacs CN, au croisement de la RN 176 et la RD 792, avec une capacité de 8 places.
- **Aire des Vallées** : dans la commune de Plénée-Jugon, au croisement de la RN 12 et la RD 792, avec une capacité de 49 places, présence d'un abri en bois pour les usagers et les deux-roues.
- **Aire de Saint-Igneuc** : dans la commune de Jugon-les-Lacs CN, au croisement de la RN 176 et la RD 66, avec une capacité de 25 places, présence de deux abris en bois pour les usagers dont un pour stationner les deux-roues.

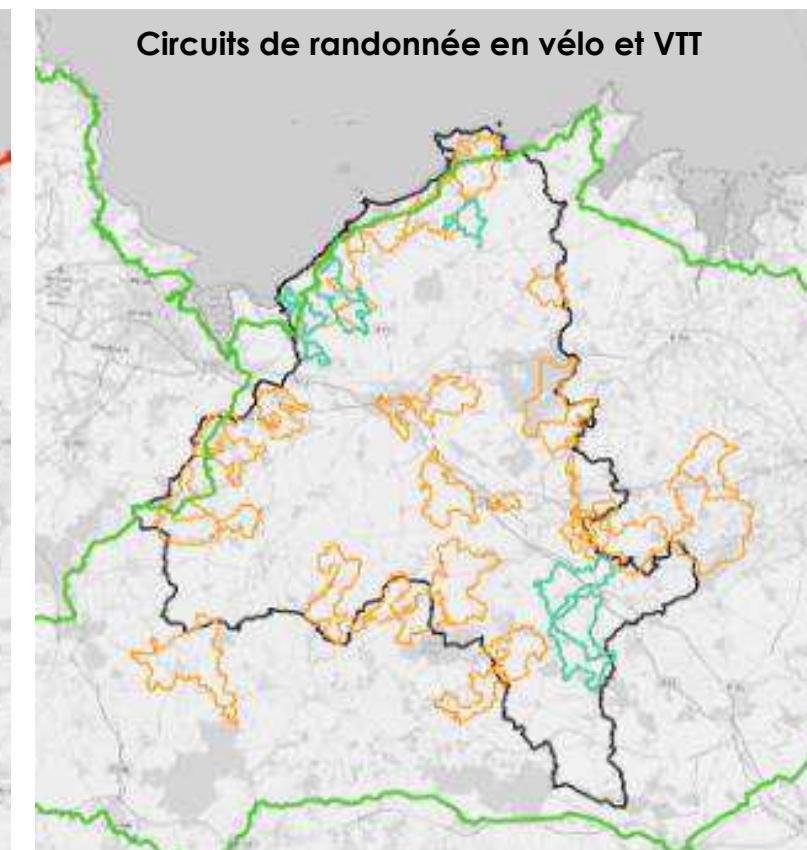


Le territoire de Lamballe Terre & Mer est traversé par :

- **Le GR® 34 :** ce sentier des douaniers relie le Mont Saint-Michel à la Roche Bernard avec 2 000 kilomètres de chemin piéton qui longe le littoral, dont 40 kilomètres sur le littoral de Lamballe Terre & Mer de la plage des Sables d'Or à l'anse de Morieux.
- De nombreux autres itinéraires de promenade et de randonnée à travers tout le territoire et faisant partie du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- **La véloroute maritime – EuroVélo n°4 :** elle permet de relier Kiev en Ukraine à Roscoff en Bretagne en longeant le littoral, alternant petites routes de campagne et voies vertes réservées aux cyclistes.
- **La Véloroute n°8 :** cet itinéraire relie Saint-Brieuc à Lorient en passant par la cité de caractère de Moncontour.
- 7 boucles locales à réaliser en vélo soit 110 kilomètres de circuits balisés sur le territoire
- 19 circuits balisés dédiées aux VTT



Circuits de randonnée pédestre



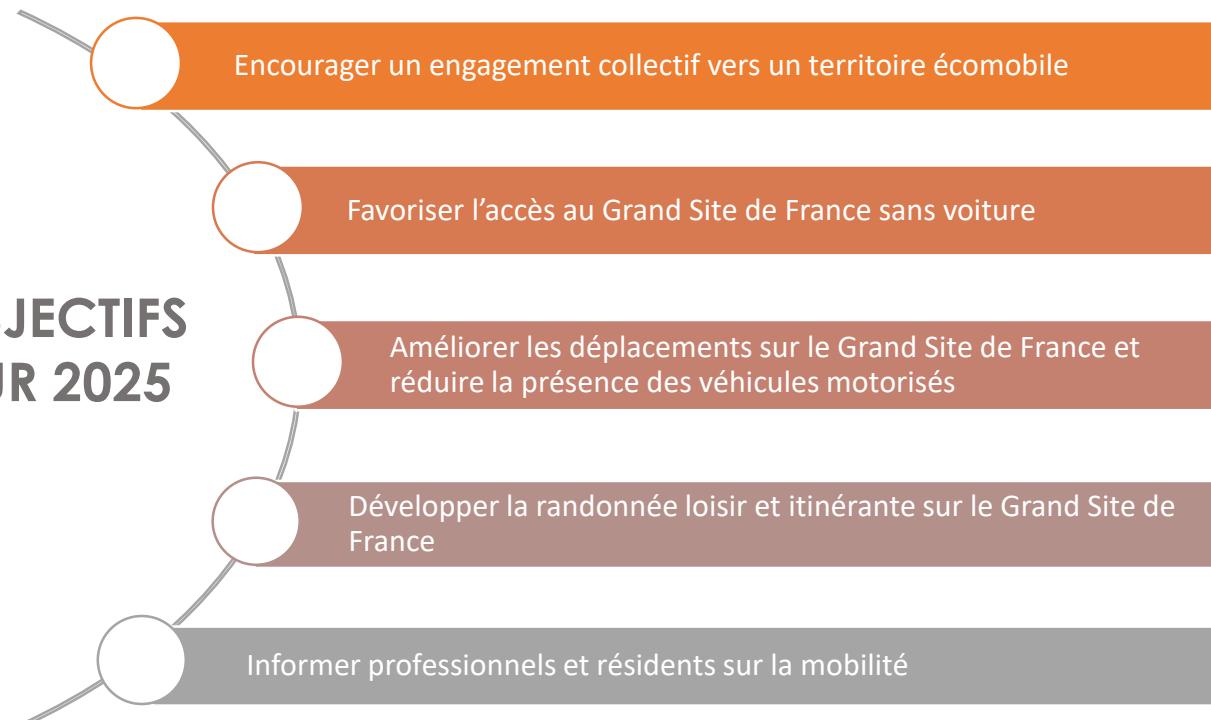
Circuits de randonnée en vélo et VTT

- Voies vertes et Véloroutes
- Circuits vélo
- Circuits VTT

## Schéma de déplacements du Grand Site de France des Caps d'Erquy et Fréhel

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel a été créé en 1992 dans le but de protéger et valoriser le patrimoine naturel du site. Labellisé « Grand Site de France » pour une durée de 6 ans par le Ministère en charge de l'Écologie en 2019, le syndicat mixte souhaite promouvoir les mobilités durables auprès des touristes dans les 4 communes des Caps d'Erquy et Fréhel, dont les communes de Erquy et Plurien qui font parties de Lamballe Terre & Mer. Un schéma de déplacements a ainsi été réalisé pour réduire la place de la voiture en proposant des mobilités alternatives et en renforçant les itinéraires de randonné déjà présents.

### 5 OBJECTIFS POUR 2025

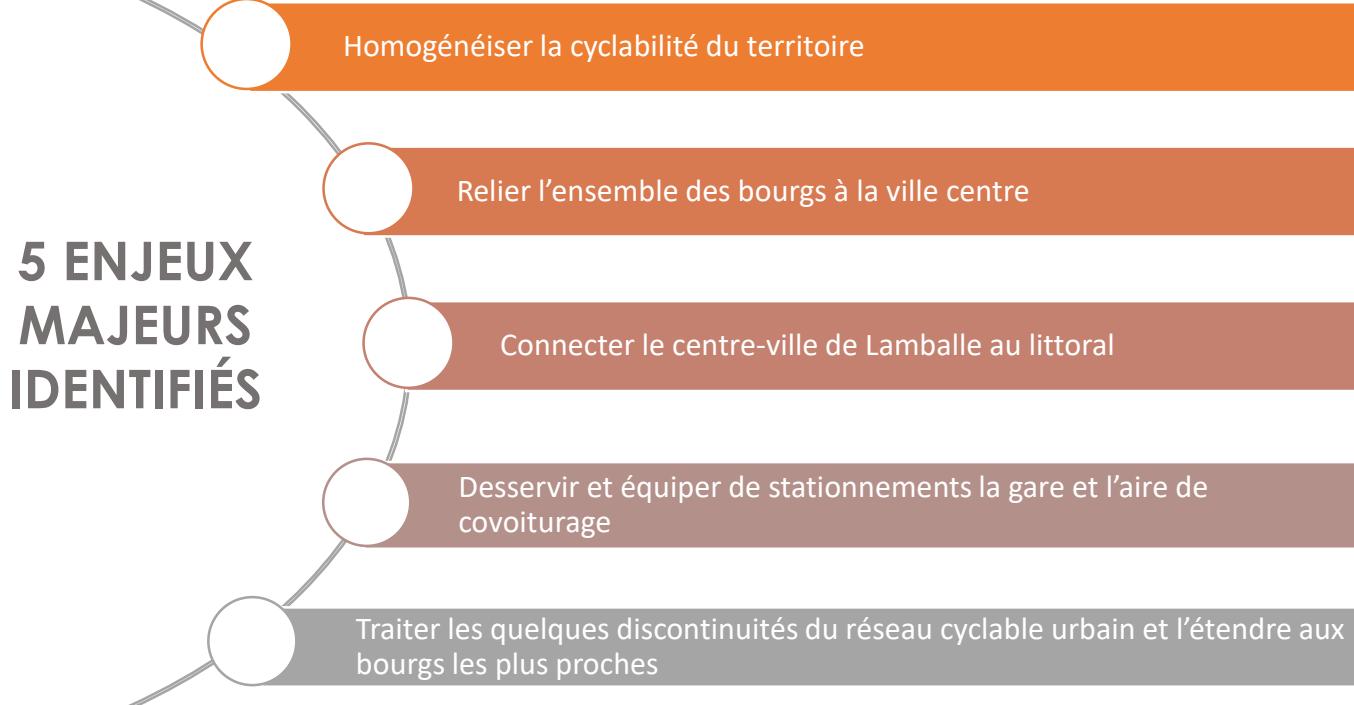


### Quelques pistes d'actions qui seront mises en place d'ici 2025 :

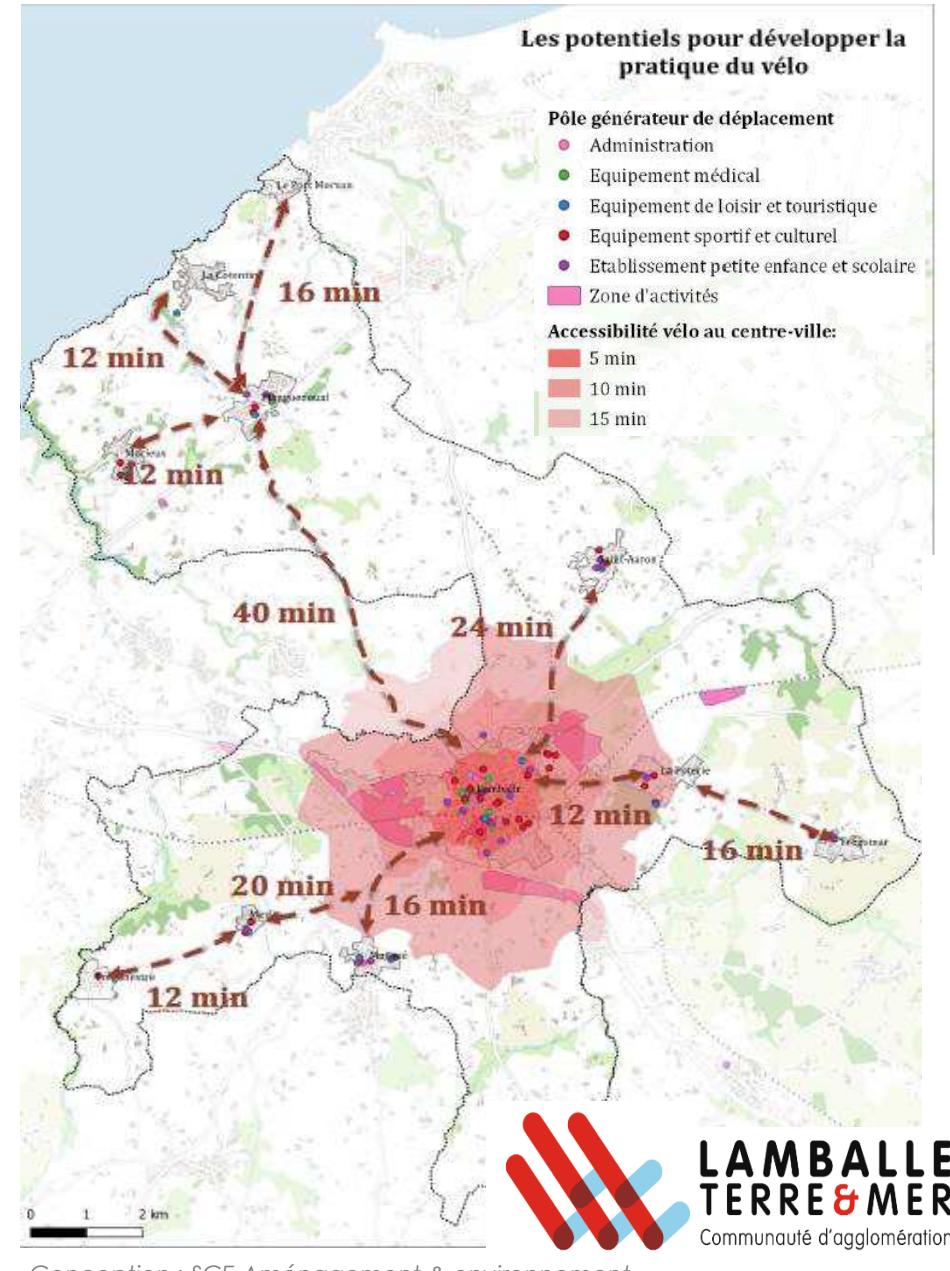
- Renforcer la concertation entre les collectivités
- Développer l'intermodalité entre les bus et le vélo
- Identifier un itinéraire cyclable entre les gares de Dinan ou Lamballe-Armor et le Grand Site
- Développer une offre maritime
- Créer de nouvelles boucles de randonné à vélo
- Améliorer la signalétique pour la randonné
- Etablir un guide de randonné spécifique au Grand Site

## Schéma directeur des aménagements cyclables de Lamballe-Armor

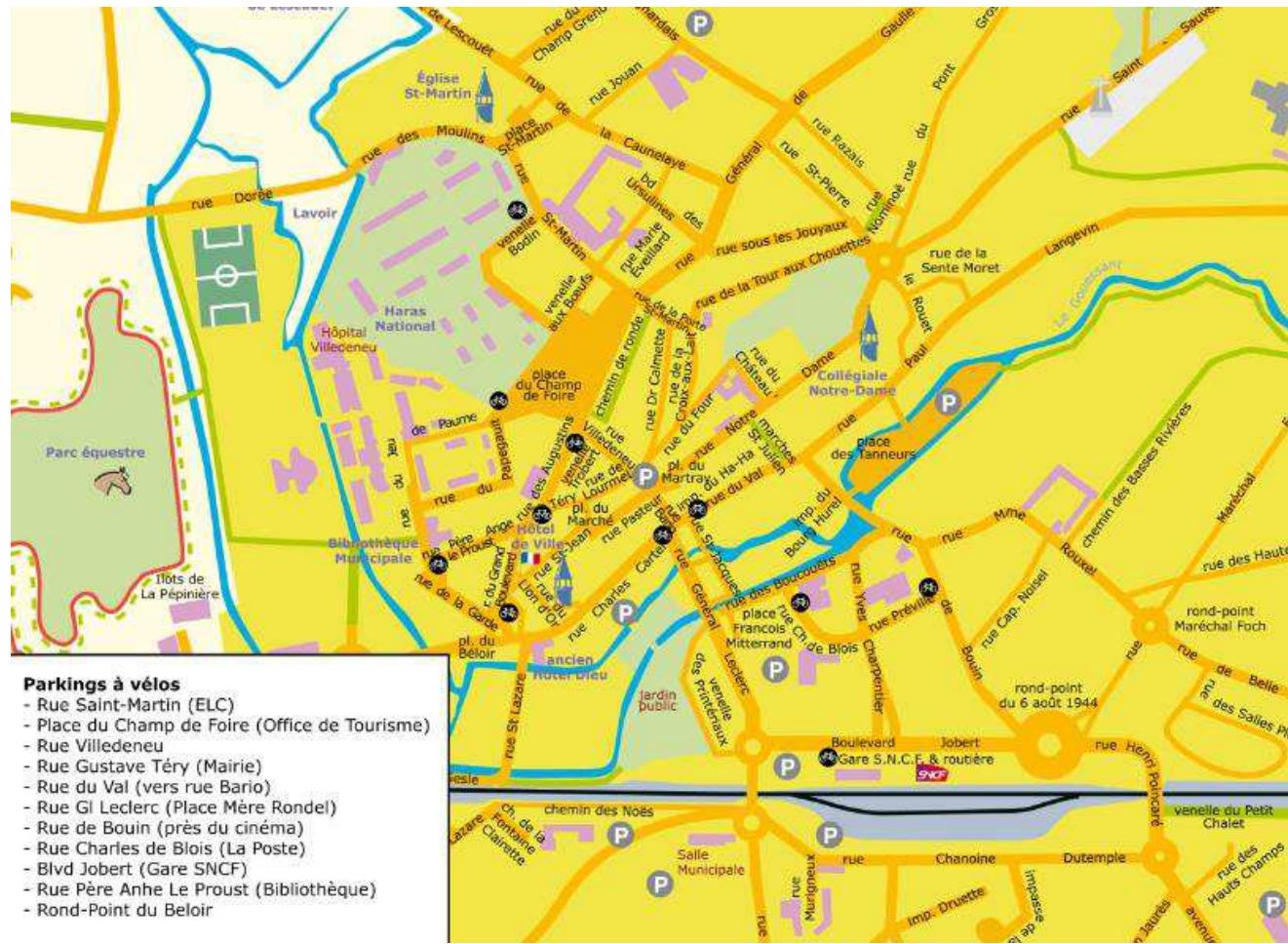
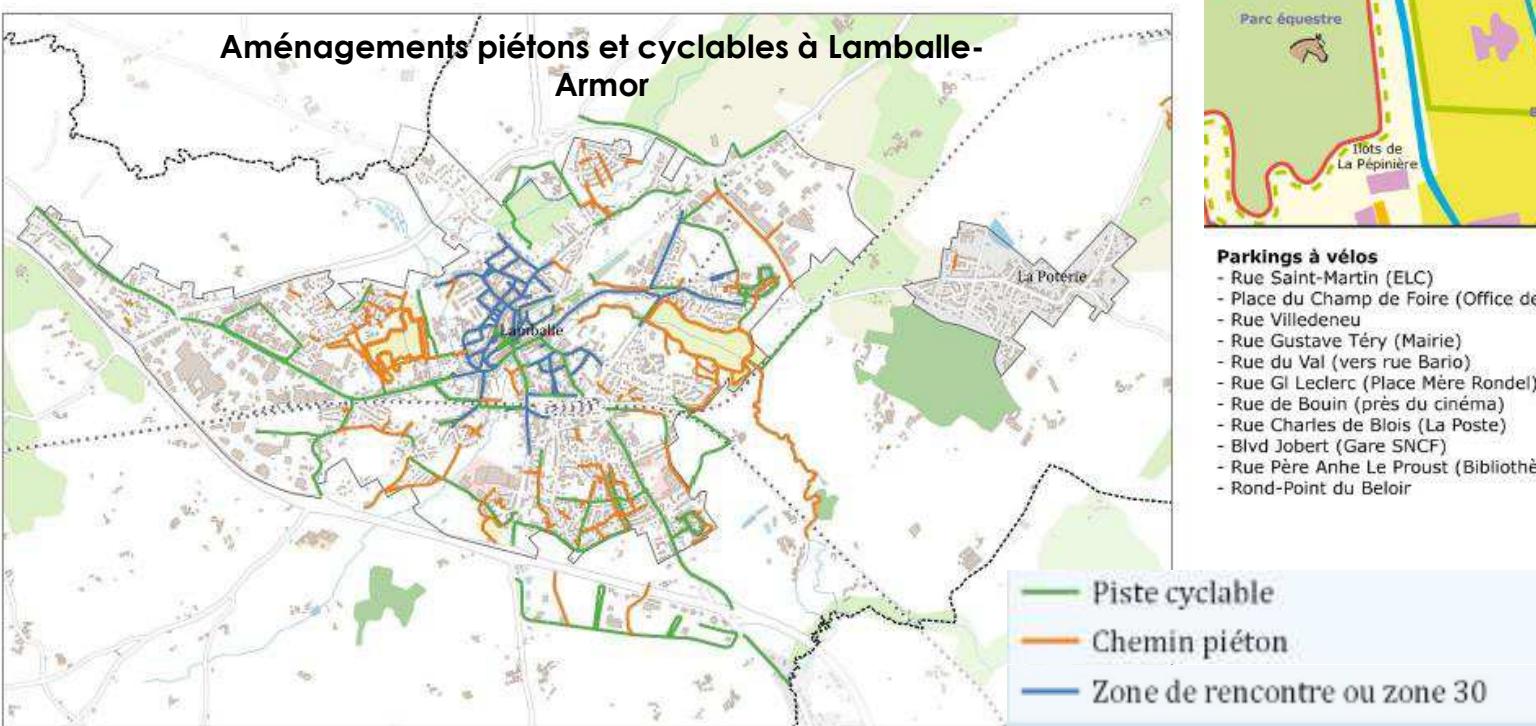
Dans le cadre de sa compétence d'aménagement de la voirie, la commune de Lamballe-Armor réalise actuellement un schéma cyclable sur son territoire autour de 5 principaux axes.



Suite à la fusion des anciennes communes de Lamballe, Planguenoual et Morieux, la commune de Lamballe-Armor s'étend sur une grande superficie, les bourgs sont ainsi éloignés entre eux et de la ville centre. Si tous les quartiers de la zone urbaine de Lamballe relient en moins de 10 minutes à vélo le centre-ville, le littoral se situe à plus de 50 minutes à vélo par le biais de routes départementales.



La commune de Lamballe-Armor bénéficie du plus vaste réseau de pistes cyclables et chemins piétons, cela s'explique par le fait que c'est la seule commune urbaine du territoire, et que donc les modes actifs y sont davantage développés. Ces aménagements sont concentrés dans le centre-ville de Lamballe qui délimite **les zones de rencontre et les zones 30**. Les quartiers éloignés de la ville et les bourgs limitrophes ne bénéficient que de quelques pistes cyclables ce qui ne crée pas de réelle continuité pour accéder au centre-ville et à la gare ferroviaire. La commune possède également **12 parkings à vélos**, dont 2 à la gare ferroviaire, concentrés eux-aussi dans le centre-ville de Lamballe.



Quelques infrastructures transversales ont été mises en place à Lamballe Terre & Mer en plus des commerces, services, mairies et bureaux de postes de proximité afin de réduire les besoins en mobilités de la population :



Situé dans la commune de Moncontour, « Chez Yvonne » est un espace de coworking qui dispose d'une connexion internet et dans lequel on peut télétravailler. Des services sont également proposés comme l'accompagnement à la transition énergétique pour les entreprises et des ateliers gratuits pour apprendre à utiliser des outils numériques, notamment à destination des séniors.

Depuis 2018, l'association « Les Co's » organise des séances de coworking sauvage dans différentes communes du territoire. Cette association a créé un espace de coworking fixe à Lamballe-Armor, nommé l'Echo'système, dans des locaux appartenant à Lamballe Terre & Mer. Différentes prestations à destination des particuliers et des entreprises seront proposées comme des open spaces et des salles à réserver.

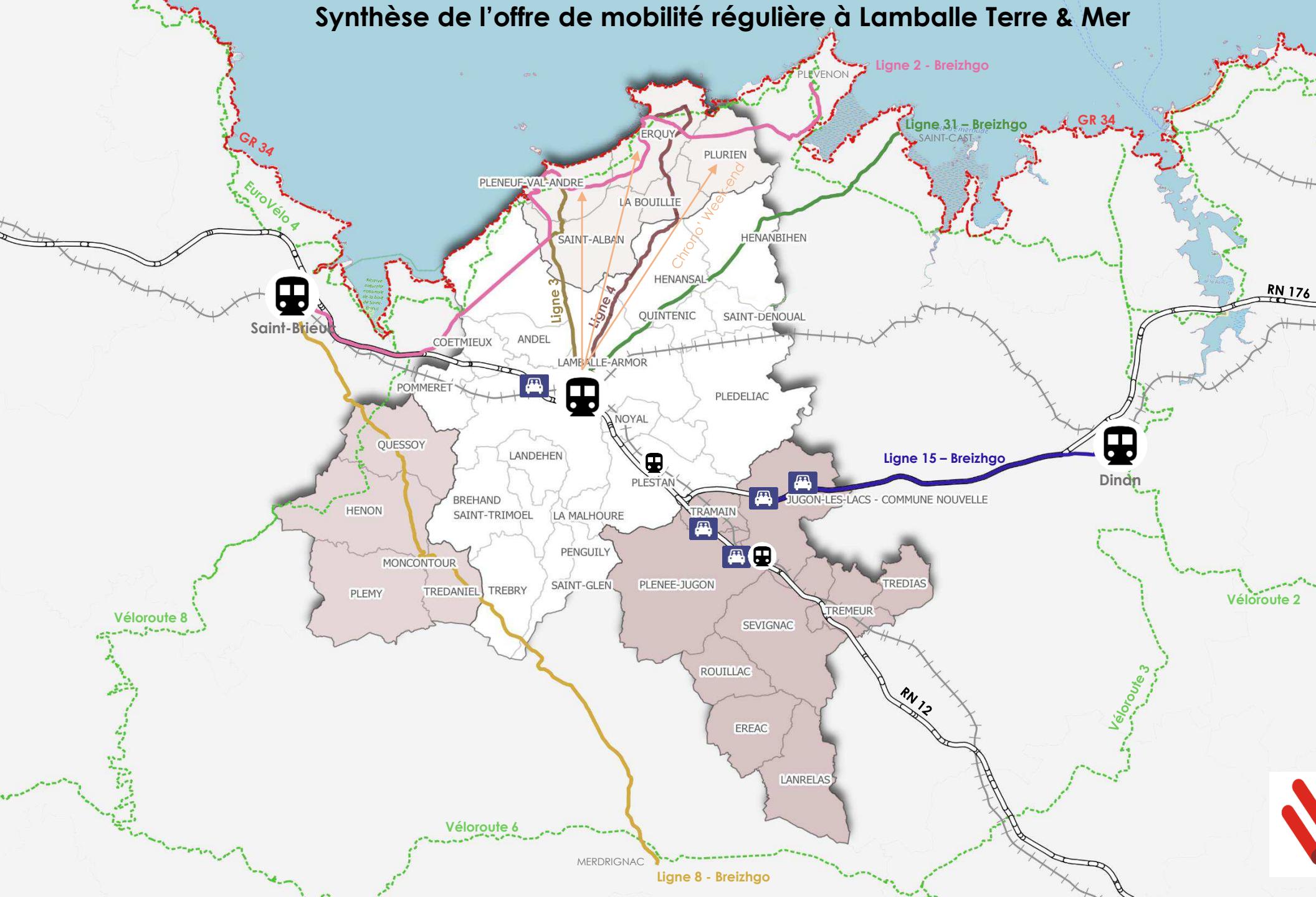
Un second espace de coworking devrait également voir le jour à Lamballe-Armor.



Le territoire compte une Maison des services au Public au sein de la Mairie de Jugon les Lacs commune nouvelle en charge d'aider la population dans ses démarches administratives. De nombreux services sont proposés : Assistant social - Bibliothèque - Conciliateur de justice - Fédération des Particuliers Employeurs - Mairie - Mission locale - ADAJ. Un espace numérique est également en libre accès avec des ordinateurs, une imprimante et la WIFI.

# Synthèse de l'offre de mobilité régulière à Lamballe Terre & Mer

49



## Lignes Chrono'

- Zone C1
- Zone C2
- Zone C3
- Zone C4
- Gare TGV**
- Halte TER**
- Aire de covoitage**



## 02 BESOINS EN MOBILITÉ

Le projet de territoire Lamballe Terre & Mer 2032 a été lancé en 2017. Il structure les valeurs qui animent le territoire et les actions à mettre en place pour son développement.

Il est élaboré autour **de 5 axes majeurs** :

- un territoire en mouvement qui donne du sens à l'emploi
- une belle qualité de vie à tous les âges pour nous réunir
- un quotidien humain pour nous rendre la vie plus sereine
- la transition écologique pour relever les défis de demain ensemble
- coopérons encore et toujours pour être plus fort

Ces grands axes sont ensuite déclinés autour de 20 chantiers, dont la mobilité. Un processus de concertation a été mis en place afin de recueillir l'avis de la population, des élu.e.s, des entrepreneurs, des associations et des services sous la forme de questionnaires et d'ateliers.



**8 réunions ou ateliers de travail, 400 acteurs mobilisés, 3 000 réponses au questionnaire...**

La mobilisation dans la deuxième phase est indéniable et montre l'attachement de chacun au territoire. Le tout a abouti à un document de référence « Le projet de territoire Lamballe Terre & Mer 2032 » qui recense les 5 orientations stratégiques, les chantiers prioritaires sur lesquels la collectivité et ses partenaires travailleront dans les années à venir et, pour chacun, des pistes, des idées issues de la concertation.



**L'implication de l'ensemble des acteurs *est primordiale*.**

Le projet de territoire doit être porté par :

- **les élus**, qui peuvent mettre en place des politiques publiques sur l'habitat, la mobilité, la santé...
- **les partenaires**, qui peuvent accompagner l'évolution du territoire (le Conseil de développement, l'Agence de développement touristique et d'attractivité des Côtes d'Armor...).
- **les entrepreneurs**, qui feront les emplois de demain dans tous les secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie, l'artisanat, le commerce, l'innovation...
- **les associations**, qui font la dynamique du territoire en termes de sport et de culture et qui œuvrent également au niveau social et caritatif.
- **chaque habitant**, qui peut mettre en place, participer, contribuer à des projets en donnant des idées, de son temps, en appliquant quotidiennement des éco-gestes...

# CONCERTATION DE LA POPULATION



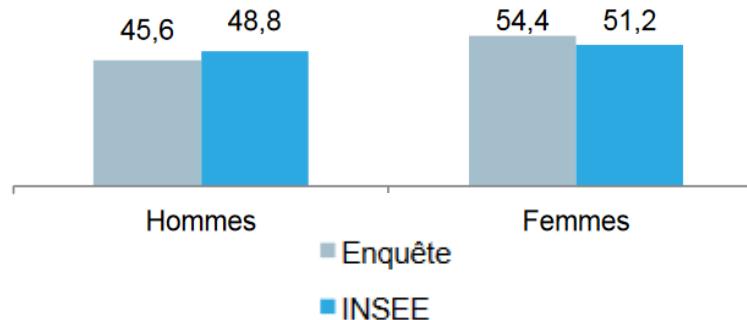
### Qui a répondu au questionnaire ?

Un questionnaire au format papier a été envoyé à chaque habitant.e du territoire de Lamballe Terre & Mer. Près de 3 000 personnes y ont répondu, dont plus de la moitié sont des femmes, principalement à la retraite, âgé.e.s de 60 à 74 ans, et habitant Lamballe-Armor, Erquy et Pléneuf-Val-André. Cet échantillon est relativement représentatif de l'ensemble de la population aux vues des données de l'Insee.

# 3000

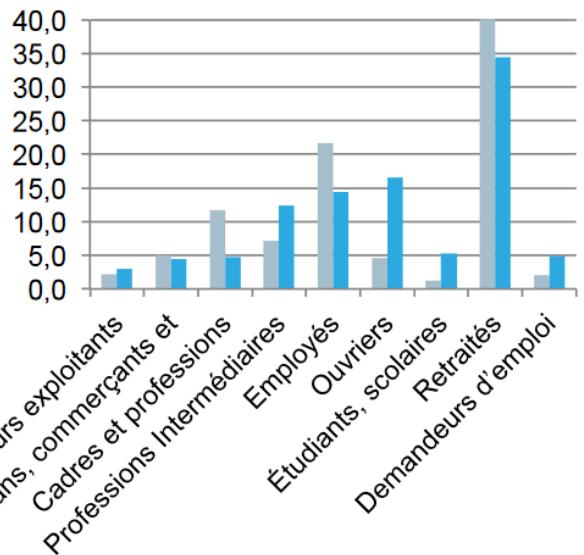
Contributions environ

### Sexe des enquêté.e.s :

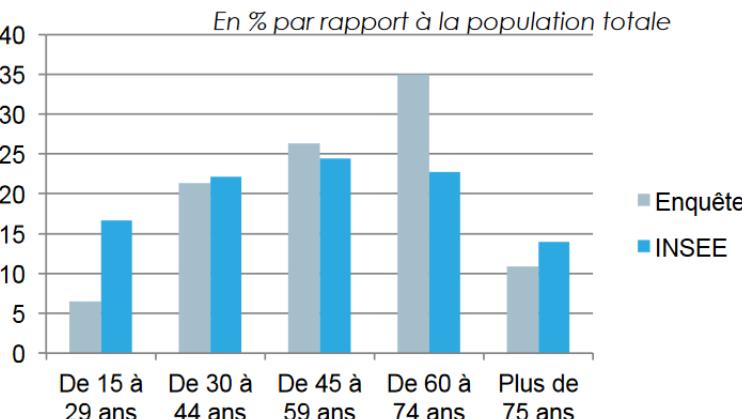


### CSP des enquêté.e.s :

En % par rapport à la population totale



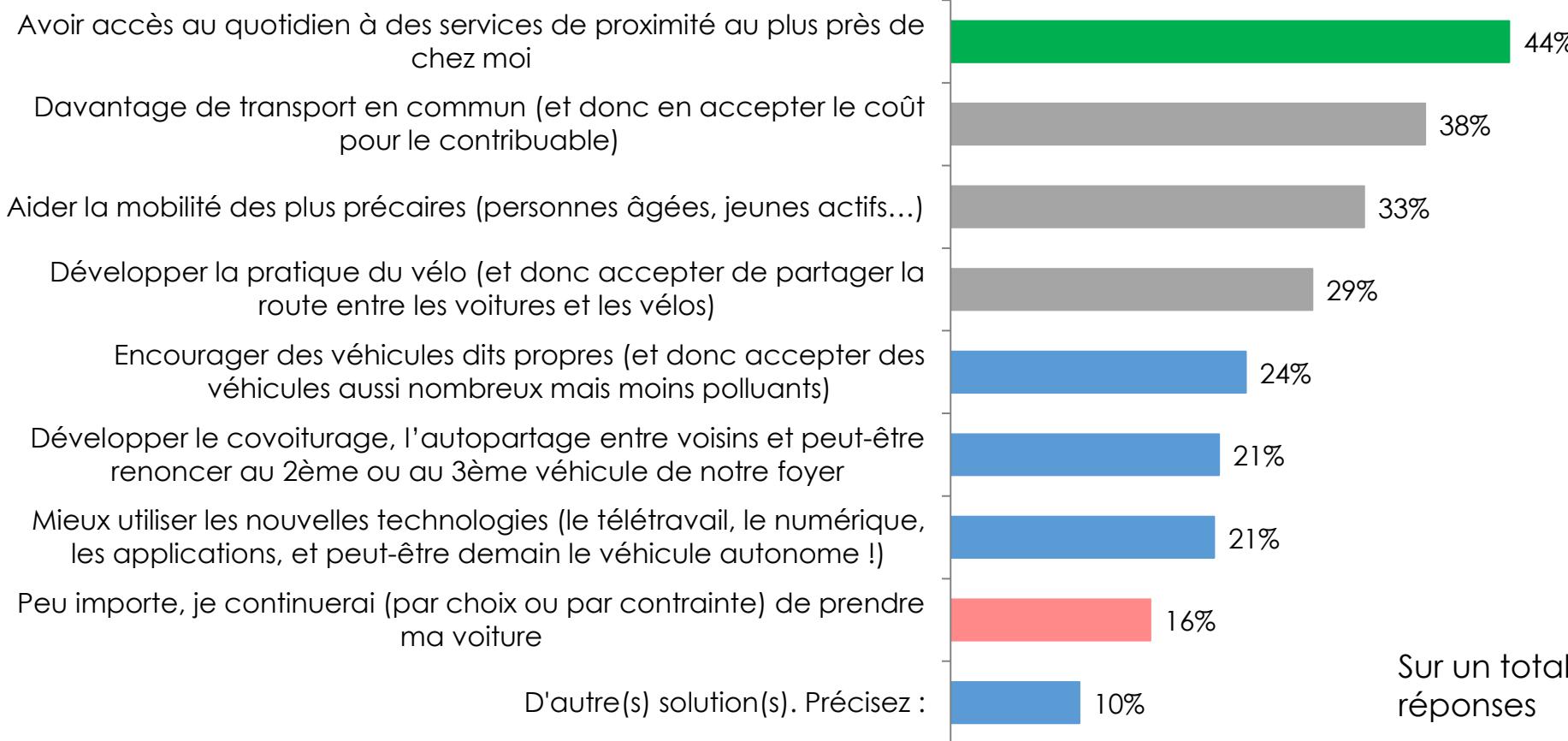
### Tranche d'âge des enquêté.e.s :



### Commune des enquêté.e.s :

|                                 | Enquête | INSEE |                               | Enquête | INSEE |
|---------------------------------|---------|-------|-------------------------------|---------|-------|
|                                 |         |       |                               |         |       |
| Andel                           | 3%      | 2%    | La Malhoure                   | 1%      | 1%    |
| Bréhand                         | 3%      | 2%    | Lamballe (Lamballe Armor)     | 31%     | 20%   |
| Coëtmieux                       | 4%      | 3%    | Landéhen                      | 3%      | 2%    |
| Eréac                           | 2%      | 1%    | Lanrelas                      | 2%      | 1%    |
| Erquy                           | 18%     | 6%    | Moncontour                    | 1%      | 1%    |
| Hénanbihen                      | 4%      | 2%    | Morieux (Lamballe Armor)      | 2%      | 1%    |
| Hénansal                        | 3%      | 2%    | Noyal                         | 2%      | 1%    |
| Hénon                           | 7%      | 3%    | Penguiily                     | 1%      | 1%    |
| Jugon Les Lacs Commune Nouvelle | 5%      | 4%    | Planguenoual (Lamballe Armor) | 8%      | 3%    |
| La Bouillie                     | 2%      | 1%    | Plédéliac                     | 4%      | 2%    |
| Plémy                           | 2%      | 2%    | Saint Denoual                 | 1%      | 1%    |
| Plénée Jugon                    | 6%      | 4%    | Saint Glen                    | 1%      | 1%    |
| Pléneuf Val André               | 17%     | 6%    | Saint Rieul                   | 1%      | 1%    |
| Plestan                         | 4%      | 2%    | Saint Trimoël                 | 1%      | 1%    |
| Plurien                         | 3%      | 2%    | Sévignac                      | 2%      | 2%    |
| Pommeret                        | 4%      | 3%    | Tramain                       | 1%      | 1%    |
| Quessoy                         | 7%      | 6%    | Trébry                        | 2%      | 1%    |
| Quintenec                       | 1%      | 1%    | Trédaniel                     | 2%      | 1%    |
| Rouillac                        | 1%      | 1%    | Trédias                       | 1%      | 1%    |
| Saint Alban                     | 3%      | 3%    | Trémeur                       | 1%      | 1%    |

Imaginons que, demain, on puisse moins prendre sa voiture pour se déplacer sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, il me faudrait des solutions pour : [cochez jusqu'à 3 réponses max]



**A retenir :** La réflexion d'avoir à moins se déplacer est une piste à exploiter en matière de stratégie de mobilité. Le développement des transports en commun est une réponse traditionnellement citée. L'aide à la mobilité est relevée par 1/3 des interrogé.e.s. Enfin, 16% des participant.e.s déclarent ne pas vouloir / pouvoir changer de mode de transport.

**Qu'est-ce qui pourrait vous faire quitter le territoire de Lamballe Terre & Mer ?**

[cochez jusqu'à 3 réponses max]



**A retenir** : Pour expliquer les motifs potentiels de départ, une prédominance des évolutions négatives du cadre de vie local : fermeture de services, mobilité contrainte, dénaturation et des raisons purement individuelles sont évoquées.

A noter que **35% des participant.e.s retiennent « la difficulté de se déplacer autrement qu'en voiture »**

Et si demain vous étiez Président(e) de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer, quelles sont les trois actions que vous mettriez en place de façon prioritaire ?

Sur 2007 répondants à cette question...

Entre 350 et 300 réponses

1. Développer des alternatives à la voiture individuelle : **RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN** entre les communes du territoire et conditions favorables à la **MOBILITÉ DOUCE** (plus de 350 réponses) #transport en commun #public #bus #train #connexion
2. Mener une **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE** afin de leur donner envie de rester sur le territoire (éducation, formation, emploi, loisirs, culture) (300 réponses) #éducation 62 #jeunes
3. Mener une vraie politique en faveur des services et commerces de proximité dans les centres bourgs pour **DES COMMUNES VIVANTES ET DES EMPLOIS LOCAUX** #commerces 219 #services 250

Des priorités affirmées :

- **La priorité est donnée à la mobilité et au développement d'une offre de transport en commun adaptée à la vie de la population et de la communauté, ainsi que de voies cyclables nombreuses**
- Suit la volonté de développer l'économie locale (commerces et services de proximité, centre-bourgs, circuits courts alimentaires)
- Une importance est accordée au patrimoine naturel et à sa protection face à l'urbanisation

Détail des propositions formulées en direct par les participant.e.s lors du forum-actions :

### Repenser le transport collectif

- Recenser toutes les offres (train, bus...) de tous les acteurs du Transport (Lamballe Terre & Mer, communes, Région, privés...), les rendre plus lisibles avant de créer de nouvelles offres
- Adapter les fréquences et la taille des véhicules en fonction de l'usage réel : besoin d'évaluation à l'échelle communale
- Développer le biocarburant
- Développer les alternatives. Par exemple : proposer un covoiturage pour les taxis qui ne seraient pas complets et reviendraient à vide
- Utiliser l'ensemble des vecteurs associatifs (clubs, associations, écoles, médiathèques)

### Mener une politique vélo globale

#### DES INFRASTRUCTURES A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

- Co-construire un schéma vélo en concertation avec les usagers et les communes pour élaborer un réseau d'infrastructures sécurisées

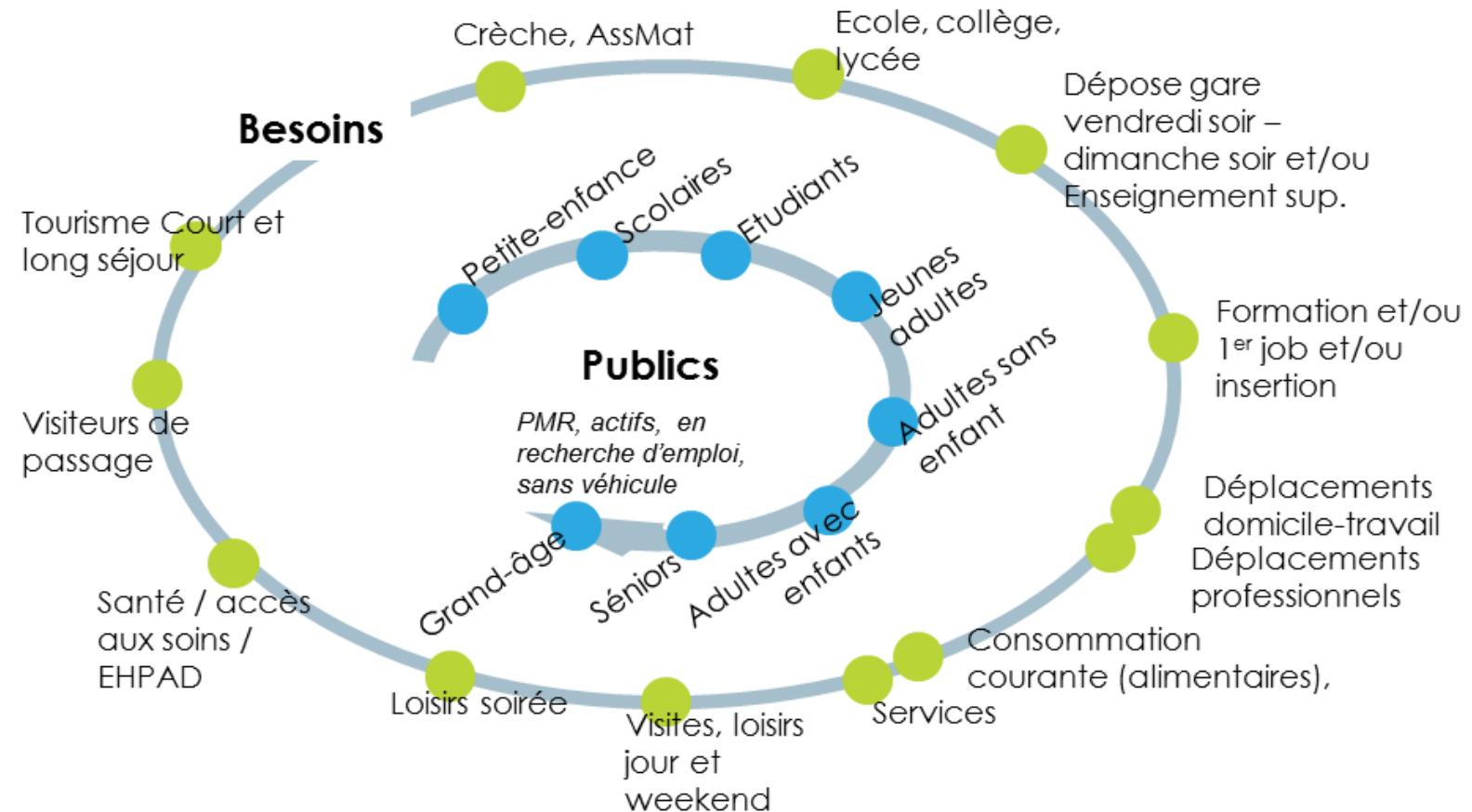
#### DES EXPERIMENTATION A L'ECHELLE COMMUNALE

- Stratégie modes actifs à l'échelle communale en concertation avec les habitants : trouver deux communes pilotes (exemple : Planguenoual ⇄ St-Alban // Erquy ⇄ Plurien // Quessoy ⇄ Lamballe)

#### DES ANIMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

- Promotion du Vélo à Assistance Electrique
- Sensibiliser les plus jeunes (animations dans les écoles)
- Sensibilisation des automobilistes (partage de la route)
- Défis et sortie famille, personnes âgées...

Quelle offre de services a minima propose-t-on en proximité aux habitants dans chaque commune pour optimiser les déplacements ?



### Par quoi commencer ?

1. Une stratégie de proximité à inventer avec un collectif, à expérimenter à l'échelle d'un bassin de vie avec des communes volontaires
2. Un fonds de soutien (technique / financier / fonction support communication / animation réseau) aux initiatives de proximité à lancer
3. Et pourquoi pas : une maison itinérante de services au public pour « aller vers l'habitant »

Ces dernières années, les stratégies de mobilité durable se sont focalisées sur le développement des modes alternatifs à l'usage de la voiture, dans les métropoles comme dans les autres territoires.

Le besoin d'animer une stratégie de mobilité adaptée à un territoire rural et péri-urbain :

### Optimiser les déplacements

et en même temps

### Faciliter la vie de vos habitants

- Avoir besoin de moins se déplacer
- Être plus dans chaque voiture

- Se déplacer moins loin
- Disposer de vraies solutions de proximité

Pour une complémentarité indispensable des approches :

1 Stratégie de proximité Services et solutions de proximité

2 Stratégie de centralité Bien-vivre dans le cœur de bourg

3 Partage du véhicule Aménagement, mise en relation, animation

4 Report modal Accompagnement au changement

5 Stratégie de mobilisation et projet de territoire

# CONCERTATION DES JEUNES

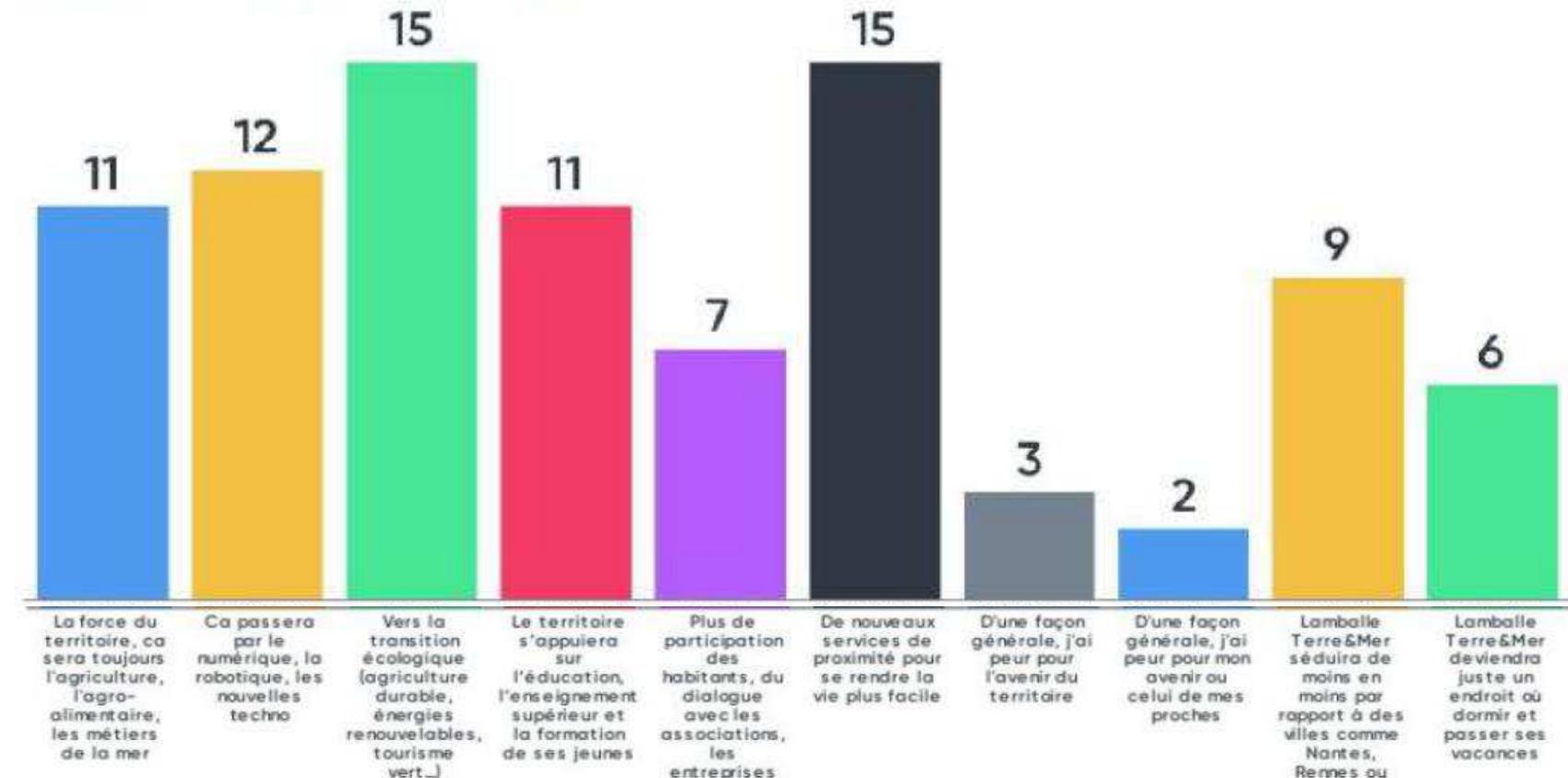


Lors de la phase de concertation du projet de territoire, une centaine de lycéen.ne.s ont été conviés à s'exprimer sur leur vision du territoire d'ici 2032. Des ateliers se sont ainsi déroulés avec des élèves des lycées Saint-Joseph et Henri Avril à Lamballe-Armor, ainsi que du lycée de la Ville Davy à Quessoy.

Leur vision de Lamballe Terre & Mer en 2032 :

- 15 lycéen.ne.s souhaitent une transition écologique
- 15 lycéen.ne.s souhaitent davantage de commerces et services de proximité

## / L'EVOLUTION À 15/20 ANS SELON LES JEUNES



### La mesure de l'optimisme

74% des participants à l'enquête sont optimistes quant à l'avenir du territoire de Lamballe Terre&Mer [contre 81% des moins de 30 ans]

## / VIVRE BIEN EN 2032 ?

Lors des ateliers, les lycéen.ne.s ont exprimé ces souhaits à l'égard des mobilités :

- Plus de pistes cyclables qui relient les communes
  - Plus de zones réservées uniquement aux piétons
  - Des vélos en libre-service
  - Un accès amélioré aux transports
  - Une extension du réseau Distribus
  - Plus d'aires de covoiturage
  - Le développement des trottinettes électriques
  - Des transports en communs qui circulent à l'électrique

Pour les jeunes interrogé.e.s, ces besoins en mobilité répondent à un engagement écologique.

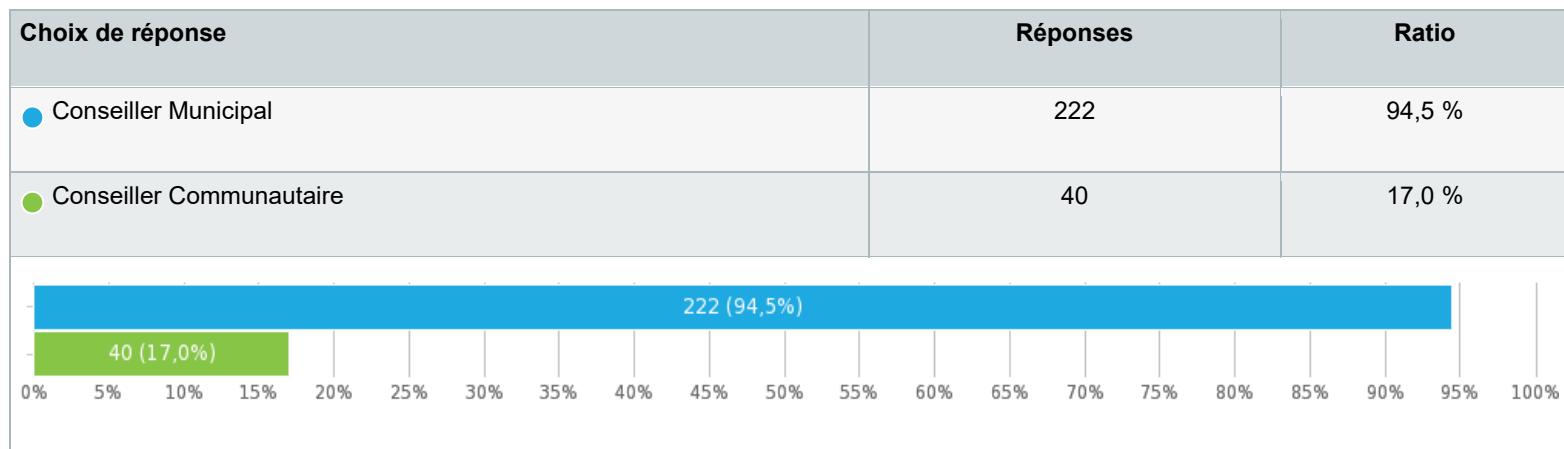
# CONCERTATION DES ÉLU.E.S



Les élu.e.s ont participé à 3 séminaires :

- Le premier séminaire sur les futurs souhaitables et les objectifs stratégiques.
- Le deuxième séminaire sur les futurs possibles et les objectifs opérationnels, en lien avec les acteurs locaux.
- Le dernier séminaire sur les actions mesurables, en lien avec les acteurs locaux et la population.

### Qui a participé ?



| Ville             | Réponses | Taux de réponse % |
|-------------------|----------|-------------------|
| ANDEL             | 12       | 80                |
| TREMEUR           | 12       | 80                |
| HENANBIHEN        | 9        | 60                |
| MONCONTOUR        | 8        | 53                |
| PLEDELIAC         | 8        | 53                |
| TREBRY            | 8        | 53                |
| QUESOY            | 13       | 48                |
| PLANGUENOUAL      | 9        | 47                |
| TREDANIEL         | 7        | 47                |
| ERQUY             | 12       | 44                |
| PLESTAN           | 8        | 42                |
| BREHAND           | 6        | 40                |
| EREAC             | 6        | 40                |
| LANDEHEN          | 6        | 40                |
| MORIEUX           | 6        | 40                |
| PENGUILY          | 6        | 40                |
| SAINT-GLEN        | 6        | 40                |
| PLENEUF VAL ANDRE | 10       | 37                |
| SAINT-TRIMOEL     | 4        | 36                |

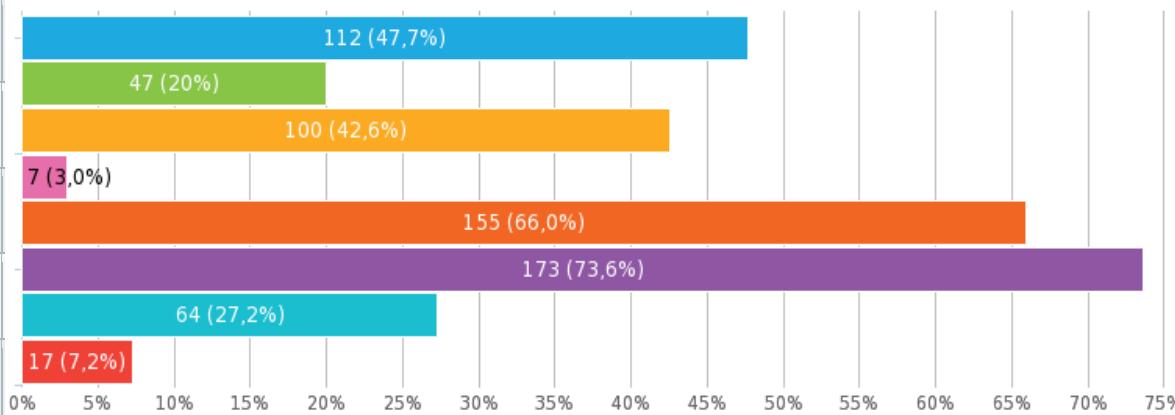
| Ville            | Réponses | Taux de réponse % |
|------------------|----------|-------------------|
| NOYAL            | 5        | 33                |
| PLURIEN          | 5        | 33                |
| POMMERET         | 6        | 32                |
| LAMBALLE CEDEX   | 15       | 31                |
| QUINTENIC        | 3        | 27                |
| ROUILLAC         | 3        | 27                |
| SAINT-DENOUAL    | 3        | 27                |
| HENANSAL         | 4        | 27                |
| LA MALHOURE      | 4        | 27                |
| JUGON LES LACS   |          |                   |
| COMMUNE NOUVELLE | 9        | 26                |
| COETMIEUX        | 5        | 26                |
| HENON            | 5        | 26                |
| PLEMY            | 5        | 26                |
| LANRELAS         | 3        | 20                |
| SAINT-RIEUL      | 2        | 18                |
| LA BOUILLIE      | 2        | 13                |
| SEVIGNAC         | 2        | 13                |
| TRAMAIN          | 2        | 13                |
| PLENEE JUGON     | 2        | 11                |
| SAINT-ALBAN      | 2        | 11                |

➤ 243 élu.e.s ont participé au questionnaire

## Quels sont, selon vous, les principaux atouts du territoire ? (3 réponses maxi.)

| Choix de réponse                              | Réponses |
|---|----------|
| ● la localisation                             | 112      |
| ● l'évolution démographique                   | 47       |
| ● le tissu économique                         | 100      |
| ● l'image extérieure                          | 7        |
| ● le littoral                                 | 155      |
| ● la filière agri-agroalimentaire             | 173      |
| ● la qualité des infrastructures de transport | 64       |
| ● Autre réponse :                             | 17       |

La qualité des infrastructures de transport n'est jugé comme un atout pour Lamballe Terre & Mer que par 27% des élu.e.s ayant répondu à cette enquête. Toutefois, 80% d'entre eux se disent favorable à un important développement des mobilités durables. Les mobilités alternatives sont donc perçues à la fois comme une nécessité et une opportunité pour le territoire.



## Pensez-vous que les modes de transport alternatifs à la voiture doivent être fortement développés dans les prochaines années ?

| Choix de réponse | Réponses | Ratio |
|------------------|----------|-------|
| ● Oui            | 188      | 80 %  |
| ● Non            | 47       | 20 %  |

| Réponse | Nombre de réponses | Ratio (%) |
|---------|--------------------|-----------|
| Oui     | 188                | 80%       |
| Non     | 47                 | 20%       |

➤ 80 % des élus y sont favorables

**POUR LES ÉLU.E.S**

- Des infrastructures de transport de meilleure qualité
- Sécuriser les voies cyclables
- Relier les communes avec des cheminements doux
- Développer des alternatives à la voiture
- Sensibiliser la population à de nouvelles pratiques de mobilité

**POUR LES HABITANT.E.S**

- Davantage de services de proximité
- Une offre de transport en communs plus développée
- Plus d'alternatives à la voiture
- Un accompagnement au changement de pratiques (défis, sensibilisation, aides financières)

**POUR LES JEUNES**

- Favoriser la transition écologique au travers des mobilités
- Créer des pistes cyclables pour relier les communes
- Mettre en place des bornes de vélos en libre-service
- Améliorer l'accès à l'offre de transport en communs pour tou.te.s les habitant.e.s
- Développer de nouvelles mobilités innovantes (trottinettes électriques, VAE...)

**4 visions communes des mobilités de demain :**

Se déplacer plus écologiquement

Se déplacer moins fréquemment

Se déplacer de manière diversifiée

Mieux organiser le temps de travail

# 04 ENJEUX ET OBJECTIFS



## Facteurs Positifs

## Facteurs Négatifs

68

Origine  
Interne

### ATOUTS

- Territoire attractif qui connaît une croissance de la population avec un solde migratoire positif
- Les bassins d'emplois sont concentrés
- Forte attractivité touristique
- Un maillage routier hiérarchisé
- Une bonne accessibilité aux parcs d'activités
- La gare de Lamballe-Armor comme porte d'entrée du territoire en reliant Paris en 2h08
- 2 haltes ferroviaires
- De nombreux stationnements gratuits autour des gares et haltes ferroviaires
- Le nouveau réseau Distribus
- Les cars régionaux Breizhgo qui relient les intercommunalités
- De nombreux circuits de randonnées
- La prise de compétence du transport scolaire par Lamballe Terre & Mer

### FAIBLESSES

- Un territoire à faibles densités
- Un fort taux de mobilité et de motorisation des ménages
- Une dépendance accrue à la voiture
- Seulement 3 communes desservies par le train
- Peu de communes desservies par une offre de transport en communs régulière
- Une offre de transport à la demande qui peine à être connue
- Une conception des lignes Citadines qui ne favorise pas l'intermodalité
- Peu de continuités avec les intercommunalités voisines
- Peu d'aires de covoiturage
- Peu d'infrastructures destinées aux vélos (pistes, stationnements ...)
- Un territoire étalé
- Absence de comité des partenaires

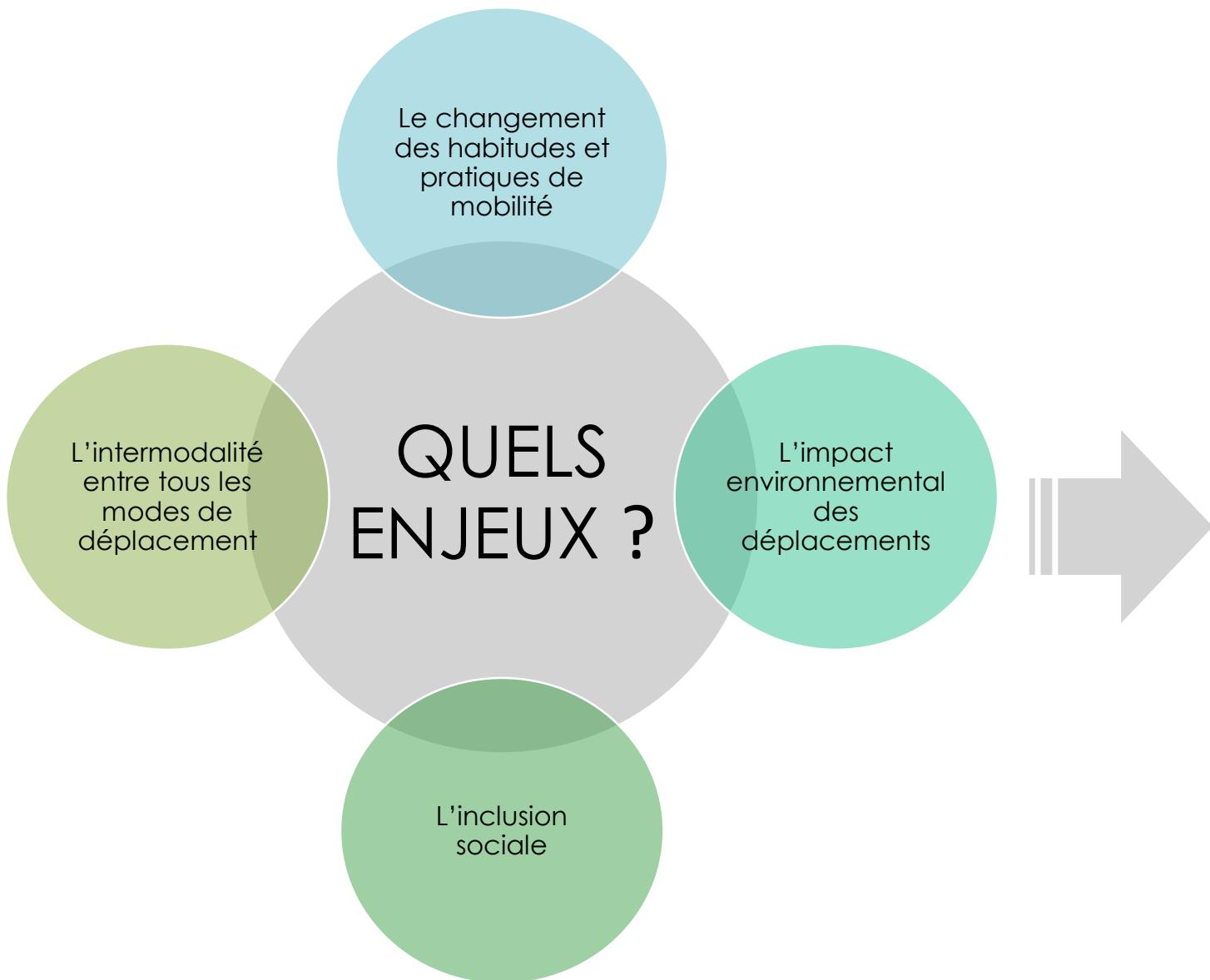
Origine  
Externe

### OPPORTUNITÉS

- La rénovation de la ligne ferroviaire Lamballe-Armor <-> Dol-de-Bretagne
- L'obligation par la loi LOM de réaliser des Plans de Mobilité Employeur
- Le schéma de déplacement du Grand Site
- Le schéma cyclable de Lamballe-Armor
- Le développement du vélo à assistance électrique
- La création de 2 espaces de coworking supplémentaires
- Le futur PCAET de Lamballe Terre & Mer
- L'appel à projet TENMOD
- Le déploiement du très haut débit

### MENACES

- Le léger vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes isolées
- L'augmentation du trafic routier
- La dangerosité des routes départementales pour les cyclistes
- La tendance à la désertification médicale dans le département
- La lente disparition des commerces de proximité
- L'augmentation du prix du carburant et donc un risque de précarité énergétique plus important pour les ménages



Objectif 1 : Diversifier les modes de déplacement

Objectif 2 : Sécuriser les modes actifs

Objectif 3 : Lutter contre la précarité énergétique

Objectif 4 : Réduire les besoins en déplacement

Objectif 5 : Améliorer la santé et le bien-être

Objectif 6 : Participer à la transition énergétique

Objectif 7 : Diminuer les émissions de GES

Objectif 8 : Améliorer le cadre de vie

Objectif 9 : Lutter contre l'isolement

Objectif 10 : Renforcer l'autonomie des habitant.e.s

Objectif 11 : Renforcer les pôles d'échange multimodaux

Objectif 12 : Favoriser le partage de la voirie

### OBJECTIF 1 : DIVERSIFIER LES MODES DE DÉPLACEMENT

Offrir des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture pour les déplacements domicile-travail, domicile-écoles et touristiques. Il s'agira d'atteindre les objectifs de 15% des trajets quotidiens effectués à pied ou à vélo d'ici 2040, ainsi qu'un taux de remplissage moyen de 1,3 personne par véhicule d'ici 2030 puis 1,5 d'ici 2040.

### OBJECTIF 2 : SÉCURISER LES MODES ACTIFS

Améliorer la sécurité des piétons et cyclistes sur les axes routiers.

### OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Favoriser un changement des pratiques de mobilité des ménages vers les modes actifs et les mobilités partagées pour réduire leurs dépenses liées à leurs déplacements.

### OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENT AUTOMOBILE

Développer les commerces et services de proximité tout en incitant la pratique du coworking.

### OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Inciter les habitant.e.s à réaliser une activité physique en se déplaçant davantage à pied ou à vélo. Cela permet de limiter le risque de développer certaines maladies comme le diabète, l'obésité et les maladies cardio-vasculaires, mais aussi de diminuer l'anxiété.

### OBJECTIF 6 : PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développer l'usage des véhicules propres afin d'atteindre l'objectif national de la neutralité carbone en 2050 et anticiper la fin des ventes de véhicules thermiques en 2040.

### OBJECTIF 7 : DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GES

Favoriser les mobilités alternatives signifie privilégier des modes de déplacements moins polluants et donc diminuer les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la pollution atmosphérique et au réchauffement climatique.

### OBJECTIF 8 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Limiter les nuisances engendrées par le trafic routier (congestion, pollution atmosphérique et sonore).

### OBJECTIF 9 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Favoriser le lien social en permettant aux personnes à mobilité réduite de pouvoir effectuer leurs déplacements quotidiens et occasionnels sans avoir besoin de conduire ou de posséder une voiture.

### OBJECTIF 10 : RENFORCER L'AUTONOMIE DES HABITANT.E.S

Permettre à tou.te.s les habitant.e.s de pouvoir se déplacer en toute autonomie, notamment pour les plus jeunes qui ne peuvent se déplacer sur de grandes distances sans que leurs parents ne les emmènent en voiture.

### OBJECTIF 11 : RENFORCER LES PÔLES D'ÉCHANGE MULTIMODAUX

Faciliter l'accès au territoire par le biais des pôles stratégiques d'entrée en améliorant le report modal dans les gares ferroviaires. Garantir une meilleure intermodalité entre tous les modes de transport pour améliorer le premier et dernier kilomètre.

### OBJECTIF 12 : FAVORISER LE PARTAGE DE LA VOIRIE

Diminuer la place de la voiture et aménager la voirie de manière à laisser davantage de place aux piétons, cyclistes, covoitureurs et bus.

# 05

# PROGRAMME D'ACTIONS



**AXE 1 : INFORMER, COMMUNIQUER ET PARTAGER SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS**

1. Faire connaître l'offre de mobilité du territoire
2. Rendre accessible les données sur la mobilité par le biais de l'open data
3. Créer un comité des partenaires

**AXE 2 : FAVORISER LES MODES ACTIFS**

1. Sécuriser les déplacements à pied ou à vélo
2. Encourager la pratique du vélo
3. Sensibiliser les plus jeunes aux mobilités actives
4. Développer des mobilités touristiques plus vertueuses sur tout le territoire

**AXE 3 : RENFORCER L'USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE**

1. Accentuer la pratique du covoiturage
2. Créer des arrêts sécurisés d'autostop
3. Mettre en place un système d'autopartage vertueux en libre-service

**AXE 4 : AIDER LES PERSONNES QUI FONT FACE À DES DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT**

1. Mettre en place des aides à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargo
2. Soutenir les actions de la plateforme de mobilité solidaire
3. Faciliter la mobilité des saisonniers et des personnes à mobilité réduite

**AXE 5 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES DE MOBILITÉ**

1. Inciter à la réalisation des plans de mobilité employeur
2. Développer l'usage de véhicules moins polluants
3. Développer les services et commerces de proximité pour moins se déplacer
4. Favoriser l'intermodalité entre les modes de transports et entre Autorités Organisatrices de la Mobilité



## ORIENTATION 1 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR RELEVER LES DEFIS DE DEMAIN

objectif : maintenir le cap de l'autonomie énergétique, promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables, préserver les espaces naturels, s'engager en faveur d'une alimentation de qualité produite localement, adapter le territoire aux défis du changement climatique

## rénovation énergétique des bâtiments publics

| MAITRE D'OUVRAGE  | PROJET  | MONTANT HT  | DEBUT | FIN  |
|-------------------|---|-------------|-------|------|
| ANDEL             | rénovation énergétique salle polyvalente du vieux moulin  | 303 084 €   | 2022  | 2023 |
| COËTMIEUX         | réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle municipale  | 784 704 €   | 2022  | 2025 |
| EREAC             | réhabilitation énergétique, accessibilité salle des fêtes   | 1 100 000 € | 2022  | 2025 |
| ERQUY             | rénovation énergétique du groupe scolaire   | 364 800 €   | 2021  | 2022 |
| LA BOUILLIE       | salle polyvalente : rénovation énergétique, acoustique, réaménagement toilettes et cuisine                          | 100 000 €   | 2022  | 2024 |
| LAMBALLE-ARMOR    | rénovation énergétique hôtel de ville   | 1 300 000 € | 2022  | 2025 |
| LAMBALLE-ARMOR    | rénovation énergétique groupe scolaire Beaulieu   | 1 300 000 € | 2022  | 2025 |
| LANDEHEN          | rénovation thermique du restaurant scolaire et de la salle d'animation  | 256 160 €   | 2022  | 2024 |
| LANDEHEN          | rénovation énergétique du bâti communal à usage d'habitation pouvant changer d'affectation (prof. paramédicaux)     | 81 500 €    | 2023  | 2024 |
| MONCONTOUR        | rénovation des bâtiments et logements communaux : énergie, étanchéité, traitement mérule...                         | NC          | 2022  | 2024 |
| NOYAL             | mairie : rénovation énergétique et fonctionnelle  | 284 804 €   | 2021  | 2022 |
| PLEMY             | mairie : isolation thermique et changement de chaudière   | 65 000 €    | 2021  | 2021 |
| PLEMY             | cantine scolaire : amélioration énergétique, mise aux normes, agrandissement  | NC          | 2022  | 2023 |
| PLENEUF VAL ANDRE | mairie : rénovation énergétique et fonctionnelle  | 495 000 €   | 2022  | 2023 |
| PLENEUF VAL ANDRE | salle polyvalente du Guémadeuc : rénovation énergétique   | 275 000 €   | 2025  | 2025 |
| PLENEUF VAL ANDRE | école primaire : rénovation énergétique   | 385 000 €   | 2025  | 2025 |
| QUESOY            | rénovation énergétique du bâtiment "ludimômes"  | 63 000 €    | 2022  | 2022 |
| QUINTENIC         | rénovation énergétique de l'école et des logements locatifs communaux   | NC          | NC    | NC   |
| SAIN ALBAN        | réfection du restaurant scolaire : isolation, menuiseries, chauffage, éclairage, accessibilité sanitaires...        | 152 928 €   | 2021  | 2022 |
| SAIN ALBAN        | salle des fêtes : rénovation énergétique, création de vestiaires, accessibilité, parking                            | NC          | 2023  | NC   |
| TREMEUR           | réovation du bâtiment central de l'école : énergie, maçonnerie, accès PMR. Etude pour la création d'une 4ème classe | 138 000 €   | 2021  | 2022 |

## réovation des réseaux d'eau potable, assainissement, eaux pluviales

| MAITRE D'OUVRAGE     | PROJET  | MONTANT HT   | DEBUT | FIN  |
|----------------------|---|--------------|-------|------|
| MONCONTOUR           | eaux pluviales : mise en conformité du réseau, étude sur une gestion différenciée         | NC           | 2022  | NC   |
| LAMBALLE-ARMOR       | réseau des eaux pluviales La Cotentin planguenoual  | 370 000 €    | 2023  | 2023 |
| LAMBALLE TERRE & MER | eau potable, installations (réservoirs, autres ouvrages)                                  | 4 224 000 €  | 2022  | 2026 |
| LAMBALLE TERRE & MER | eau potable réseaux (renouvellement, extension, sectorisation, desserte habitations...)   | 9 125 000 €  | 2022  | 2026 |
| LAMBALLE TERRE & MER | assainissement installations : stations d'épuration et plateforme de traitement des boues | 26 470 000 € | 2022  | 2026 |
| LAMBALLE TERRE & MER | assainissement réseaux  | 8 240 000 €  | 2022  | 2026 |

## création, extension, rénovation des structures de traitement des déchets, réemploi et recyclage

| MAITRE D'OUVRAGE     | PROJET                     | MONTANT HT  | DEBUT | FIN  |
|----------------------|----------------------------|-------------|-------|------|
| LAMBALLE TERRE & MER | déchetterie Jugon les Lacs | 2 037 000 € | 2022  | 2026 |

## création de voies douces

| MAITRE D'OUVRAGE  | PROJET  | MONTANT HT  | DEBUT | FIN  |
|-------------------|---|-------------|-------|------|
| EREAC             | création voie douce et parking perméable rue de Brocéliande                                   | 50 000 €    | 2023  | NC   |
| JUGON LES LACS    | création de liaisons douces entre les bourgs et parkings de dissuasion                        | 357 000 €   | 2022  | 2025 |
| HENON             | extension du réseau de voies douces   | 105 000 €   | 2022  | 2023 |
| LAMBALLE-ARMOR    | schéma directeur cyclables (plan vélo)  | 2 000 000 € | 2022  | 2026 |
| MONCONTOUR        | mobilités douces : création de parkings à vélo et voies sécurisées vers les communes voisines | NC          | 2023  | 2024 |
| NOYAL             | création liaisons douces entre lotissement et centre bourg, chemins de randonnée              | 62 110 €    | 2021  | 2021 |
| PLENEUF VAL ANDRE | aménagement d'une voie verte route de la Libération   | 900 000 €   | 2023  | 2023 |
| PLURIEN           | création cheminement doux rue de l'Islet  | 118 345 €   | 2021  | 2022 |
| PLURIEN           | création cheminement doux rue Machard   | 55 000 €    | 2021  | 2022 |
| PLURIEN           | cheminement doux traversant Plurien pour relier Erquy et Fréhel                               | 110 000 €   | 2023  | 2023 |
| QUINTENIC         | cheminement doux en centre bourg  | 200 000 €   | NC    | NC   |
| ROUILLAC          | aménagement doux en centre bourg  | NC          | 2022  | 2026 |
| SAIN DENOUAL      | création de liaisons douces entre les différents pôles d'attractivité du bourg                | 30 000 €    | 2023  | 2023 |
| SAIN RIEUL        | création d'un chemin piétonnier en bordure de lotissement avec plantations de haies           | NC          | 2022  | NC   |
| SAINT TRIMOËL     | aménagement bourg / voie douce  | 71 975 €    | 2021  | 2022 |

## préservation, restauration, valorisation du littoral, des patrimoines et écosystèmes naturels

| MAITRE D'OUVRAGE     | PROJET  | MONTANT HT  | DEBUT | FIN  |
|----------------------|---|-------------|-------|------|
| JUGON LES LACS       | restauration zone humide du petit étang   | 600 000 €   | 2022  | 2023 |
| JUGON LES LACS       | environnement : création de toilettes sèches, éducation environnementale sur sites fréquentés et lieux de pique-nique | 60 000 €    | 2022  | 2022 |
| LAMBALLE-ARMOR       | plan d'eau la Ville Gaudu Lamballe  | 1 100 000 € | 2022  | 2025 |
| LAMBALLE TERRE & MER | plan d'eau la Ville Gaudu Lamballe  | 2 500 000 € | 2022  | 2026 |
| LAMBALLE TERRE & MER | aménagement d'ouvrages sur la Flora Pléneuf Val André   | 550 000 €   | 2022  | 2025 |
| LAMBALLE TERRE & MER | digue du petit Etang Jugon les Lacs   | 550 000 €   | 2022  | 2024 |
| PLESTAN              | aménagement de la "vallée verte d'Hillion" : théâtre de verdure, cheminement doux vers le cœur de bourg               | 250 000 €   | 2022  | 2023 |
| PLURIEN              | maison de site - valorisation du marais de l'Islet : installation d'un belvédère-point de vigie avec scénographie     | 191 000 €   | 2023  | 2024 |
| SAINT RIEUL          | aménagement d'une zone humide (sentiers piétonniers et plantations)   | NC          | 2022  | NC   |

## ORIENTATION 2 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

objectif : amplifier le dynamisme du territoire en renforçant son attractivité économique

## soutien aux entreprises et à l'économie locale

| MAITRE D'OUVRAGE | PROJET  | MONTANT HT | DEBUT | FIN  |
|------------------|---|------------|-------|------|
| BREHAND          | réhabilitation maison Glâtre pour créer des cellules commerciales                       | 820 000 €  | NC    | NC   |
| LA BOUILLIE      | construction d'un bâtiment commercial (boulangerie épicerie, vente en direct de viande) | 200 000 €  | 2022  | 2023 |
| LANRELAS         | construction d'un commerce  | NC         | 2022  | 2023 |
| PLEDELIAZ        | commerce : acquisition de la boulangerie, travaux, mise en location                     | 137 000 €  | 2021  | 2021 |
| PLESTAN          | dernier commerce alimentaire : acquisition, travaux pour succession                     | 500 000 €  | 2022  | NC   |
| SAIN DENOUAL     | aménagement d'un espace de vente pour producteurs locaux et ambulants                   | 250 000 €  | 2021  | 2025 |

## Dynamisation coeurs de bourgs et coeurs de villes

## création de logements locatifs

| MAITRE D'OUVRAGE | PROJET   | MONTANT HT  | DEBUT | FIN  |
|------------------|--|-------------|-------|------|
| ANDEL            | démolition d'une maison pour création de logements locatifs  | NC          | 2023  | 2026 |
| HENANSAL         | création de logements locatifs et commerce (réhabilitation d'une maison ancienne)                        | 420 000 €   | 2022  | 2023 |
| JUGON LES LACS   | démolition de la gendarmerie pour création de logements locatifs   | 162 040 €   | 2022  | 2022 |
| JUGON LES LACS   | surcouf démolition de la gendarmerie pour création de logements  | 1 000 000 € | 2023  | 2024 |
| LA MALHOURE      | construction de 5 logements locatifs sur parcelle de l'ancien bar-épicerie                               | 643 800 €   | 2022  | 2023 |
| LANDEHEN         | étude de revitalisation du centre bourg : logements, commerces, services                                 | 50 000 €    | 2022  | 2025 |
| PLEMY            | réhabilitation d'une maison pour logement locatif (isolation, chauffage, sanitaires...)                  | 100 000 €   | 2021  | NC   |
| PLEMY            | transformation du presbytère en 2 logements locatifs : électricité, plomberie, isolation, menuiseries... | 210 000 €   | 2022  | 2023 |
| POMMERET         | construction d'un espace intergénérationnel : logements du studio au T4 avec pièces à usage commun.      | 1 500 000 € | 2022  | 2024 |
| QUESOY           | achat et démolition d'un bâtiment pour création de commerces et logements                                | 170 000 €   | 2022  | 2022 |
| QUINTENIC        | création de logements sociaux : acquisition et réhabilitation d'un ensemble immobilier en centre bourg   | 500 000 €   | NC    | NC   |

| aménagement - sécurisation voirie - accessibilité |  |  |             |       | CALENDRIER TRAVAUX |  |  |
|---|--|--|-------------|-------|--------------------|--|--|
| MAITRE D'OUVRAGE                                  | PROJET   |  | MONTANT HT  | DEBUT | FIN                |  |  |
| ANDEL   | aménagement et sécurisation de rues  |  | 178 000 €   | 2022  | 2022               |  |  |
| ANDEL   | réalisation d'une voirie rurale  |  | 207 992 €   | 2022  | 2023               |  |  |
| ANDEL   | renouvellement de la signalétique globale communale  |  | NC          | 2023  | 2024               |  |  |
| COËTMIEUX   | aménagement de sécurité routière et liaison douce dans un quartier d'habitations   |  | 205 000 €   | 2022  | 2025               |  |  |
| COËTMIEUX   | requalification rue des Bois Verts -bretelle sortie RN12 (sécurisation, valorisation entrée de bourg...)                     |  | 330 000 €   | 2022  | 2024               |  |  |
| EREAC   | aménagement du cimetière (accessibilité PMR, zones enherbées)  |  | 77 000 €    | 2021  | 2022               |  |  |
| HENANBIHEN  | aménagement de la traversée du bourg   |  | 1 000 000 € | 2023  | 2025               |  |  |
| HENON   | aménagement d'un parking au terrain des sports   |  | 206 500 €   | 2024  | 2025               |  |  |
| HENON   | aménagement et sécurisation rue de Belle Issue   |  | 530 000 €   | 2022  | 2022               |  |  |
| LAMBALLE-ARMOR                                    | centralité Planguenoual : terrassement, équipements de loisirs, sécurisation entrée de bourg RD 786                          |  | 935 437 €   | 2021  | 2022               |  |  |
| LAMBALLE-ARMOR                                    | aménagement du jardin public Louis Gouret phase 2  |  | 705 220 €   | 2021  | 2022               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER                              | aménagement du parc équestre Lamballe  |  | 250 000 €   | 2023  | 2023               |  |  |
| LANDEHEN  | réaménagement site de Mauny : lieu de pédagogie et d'éducation à la biodiversité, lieu de convivialité                       |  | 60 000 €    | 2024  | 2026               |  |  |
| LANDEHEN  | aménagement du bourg : sécurisation, cheminements piétons-cycles, réduction de la largeur des voies routières                |  | 621 440 €   | 2022  | 2026               |  |  |
| LANRELAS  | sécurisation entrées de bourg  |  | NC          | 2023  | 2027               |  |  |
| MONCONTOUR  | embellissement de la cité : végétalisation, biodiversité, jardins publics et jardins partagés                                |  | 27 000 €    | 2021  | 2023               |  |  |
| MONCONTOUR  | valorisation par la signalétique   |  | 20 000 €    | 2021  | 2022               |  |  |
| MONCONTOUR  | éclairage public   |  | NC          | 2022  | NC                 |  |  |
| MONCONTOUR  | circulation véhicules piétons  |  | 150 000 €   | 2021  | 2022               |  |  |
| PLEDELIAZ   | équipement de défense contre l'incendie (aménagement de Points d'Eau Incendie dans plusieurs villages)                       |  | 40 000 €    | 2022  | 2025               |  |  |
| PLENEE JUGON                                      | révision PLU   |  | 45 616 €    | 2021  | 2023               |  |  |
| PLENEE JUGON                                      | aménagement tranche 2 lotissement "rives de l'arguenon", création espaces libres et aires de jeux                            |  | 520 000 €   | 2021  | 2022               |  |  |
| PLENEUF VAL ANDRE                                 | villa Charner (parc de l'amirauté) démolition et reconstruction, dynamisme centre-ville touristique                          |  | 2 450 000 € | 2021  | 2024               |  |  |
| PLENEUF VAL ANDRE                                 | aménagement rue du Port et Minihy : accessibilité, sécurisation piétons  |  | 725 000 €   | 2023  | 2023               |  |  |
| PLENEUF VAL ANDRE                                 | aménagement rue des Saules : accessibilité, sécurisation piétons   |  | 200 000 €   | 2024  | 2024               |  |  |
| PLURIEN   | aménagement du bourg secteur rue Machard : sécurisation, stationnement, accessibilité commerces et espaces publics           |  | 220 000 €   | 2021  | 2022               |  |  |
| PLURIEN   | aménagement rue de la Ruaulté : modules pour réduire la vitesse, voies douces  |  | 308 000 €   | 2024  | 2024               |  |  |
| SAINT ALBAN                                       | requalification et aménagement rue des jonquilles : cheminement piétons, modération de la vitesse, enfouissement des réseaux |  | 260 200 €   | 2023  | NC                 |  |  |
| SAINT DENOUAL                                     | signalétique   |  | 30 000 €    | 2024  | 2025               |  |  |
| SAINT DENOUAL                                     | aménagement et sécurisation de la RD 768 qui traverse le bourg   |  | 800 000 €   | 2024  | 2025               |  |  |
| SAINT GLEN  | aménagement paysager parking cantine-salle des fêtes   |  | 100 000 €   | 2021  | 2021               |  |  |
| SAINT RIEUL                                       | aménagement et sécurisation du bourg : limitation de la vitesse, création d'un plateau, modification de la sortie de l'école |  | 326 384 €   | 2021  | 2021               |  |  |
| SAINT RIEUL                                       | sécurisation voirie : saint Sulien (réfection et mise en place de dispositifs de limitation de la vitesse)                   |  | NC          | 2022  | NC                 |  |  |
| TREDANIEL   | aménagement, sécurisation rue des Châtaigniers et secteur du Vaulorin  |  | 100 000 €   | 2021  | 2021               |  |  |
| TREMEUR   | réfection rue de l'Abbaye dont cheminement piétons et vélos  |  | 100 000 €   | 2022  | 2023               |  |  |
| TREMEUR   | réfection de la rue des Rosettes dont cheminement piétons et vélos   |  | 100 000 €   | 2022  | 2022               |  |  |

| développement du numérique et de ses usages |  |  |             |       | CALENDRIER TRAVAUX |  |  |
|---|--|--|-------------|-------|--------------------|--|--|
| MAITRE D'OUVRAGE                            | PROJET   |  | MONTANT HT  | DEBUT | FIN                |  |  |
| JUGON LES LACS                              | schéma directeur informatique et communication   |  | 120 000 €   | 2022  | 2024               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER                        | schéma Directeur Numérique : recensement des besoins, évaluation des projets, arbitrage, planification - réalisation des projets |  | 1 270 000 € | 2022  | 2025               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER                        | élaboration et mise en œuvre du schéma directeur numérique   |  | 50 000 €    | 2022  | 2023               |  |  |

| ORIENTATION 3 : AGIR POUR LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE                           |  |  |  |  | CALENDRIER TRAVAUX |  |  |
|---|--|--|--|--|--------------------|--|--|
| objectif : assurer à tous sur tout le territoire une belle qualité de vie, à tout âge |  |  |  |  |                    |  |  |

| développement et soutien des services de santé |   |  |            |       | CALENDRIER TRAVAUX |  |  |
|--|---|--|------------|-------|--------------------|--|--|
| MAITRE D'OUVRAGE                               | PROJET  |  | MONTANT HT | DEBUT | FIN                |  |  |
| BREHAND  | maison médicale : création d'une annexe 1 pour professionnels paramédicaux        |  | 181 540 €  | 2021  | 2021               |  |  |
| BREHAND  | maison médicale : création d'une annexe 2 pour professionnels médicaux            |  | 460 000 €  | NC    | NC                 |  |  |
| EREAC  | aménagement d'un appartement pour stagiaires médicaux ou para-médicaux            |  | 67 500 €   | 2022  | 2022               |  |  |
| PLEDELIAZ                                      | extension de la maison médicale   |  | 192 000 €  | 2021  | 2023               |  |  |
| POMMERET                                       | réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle paramédical et 2 logements locatifs |  | 500 000 €  | 2022  | 2023               |  |  |

| développement et soutien en faveur du sport, de la culture, du tourisme, des loisirs |  |  |              |       | CALENDRIER TRAVAUX |  |  |
|--|--|--|--------------|-------|--------------------|--|--|
| MAITRE D'OUVRAGE   | PROJET   |  | MONTANT HT   | DEBUT | FIN                |  |  |
| BREHAND  | création d'un pumprtrack   |  | 155 000 €    | NC    | NC                 |  |  |
| COËTMIEUX  | création d'un espace loisirs-jeux-sports de plein air  |  | 200 000 €    | 2021  | 2022               |  |  |
| HENANBIHEN   | création d'une maison communale dans l'ancien presbytère (bibliothèque, salle informatique, local pour les jeunes...)        |  | NC           | 2022  | 2023               |  |  |
| HENANBIHEN   | création d'un salle multifonctions (déconstruction d'anciens bâtiments)  |  | NC           | 2024  | 2024               |  |  |
| HENANSAL   | création d'un sentier sportif pluridisciplinaire   |  | 277 965 €    | 2021  | 2021               |  |  |
| HENON  | création d'un skatepark  |  | 95 000 €     | 2022  | 2022               |  |  |
| JUGON LES LACS   | vestiaires de Foot stade de Dolo (réhabilitation-extension, voire reconstruction)  |  | 406 260 €    | 2022  | 2022               |  |  |
| JUGON LES LACS   | création d'un espace Trial BMX   |  | 100 000 €    | 2022  | 2022               |  |  |
| JUGON LES LACS   | création d'une plateforme fitness  |  | 49 672 €     | 2021  | 2021               |  |  |
| JUGON LES LACS   | création d'une salle de danse  |  | 650 000 €    | 2022  | 2023               |  |  |
| JUGON LES LACS   | création d'un skatepark  |  | 65 000 €     | 2025  | 2026               |  |  |
| JUGON LES LACS   | aménagement de 3 aires de jeux (Jugon-les-lacs, Saint-Igneuc, Dolo)  |  | 45 000 €     | 2022  | 2022               |  |  |
| JUGON LES LACS   | ouvrages chemin de fer : sécurisation viaduc et tunnel   |  | 901 000 €    | 2022  | 2026               |  |  |
| LAMBALLE-ARMOR   | terrain de football synthétique Planguenoual   |  | 700 000 €    | 2022  | 2022               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER   | construction de la halle sportive du Liffré  |  | 7 148 130 €  | 2021  | 2023               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER   | construction d'un piscine Pléneuf Val André  |  | 11 265 000 € | 2022  | 2026               |  |  |
| LAMBALLE TERRE & MER   | rénovation piscine de Lamballe   |  | 1 875 000 €  | 2022  | 2026               |  |  |
| LANDEHEN   | sports, loisirs, convivialité : parcours sportifs, pédestres, tables, théâtre de verdure..., reliés aux chemins de randonnée |  | 86 000 €     | 2021  | 2022               |  |  |
| PENGUILY   | aménagement terrain des sports   |  | 305 544 €    | 2021  | 2021               |  |  |
| PLEDELIAZ  | construction d'un local pour l'association de football   |  | 220 000 €    | 2022  | 2024               |  |  |
| PLENEE JUGON   | complexe sportif : aménagement, piste d'athlétisme...tribunes et vestiaires  |  | 946 000 €    | 2022  | 2024               |  |  |
| PLESTAN  | aménagement d'un site sportif multi activités  |  | 250 000 €    | 2022  | 2022               |  |  |
| PLESTAN  | création d'un équipement culturel : bibliothèque, espace numérique...  |  | NC           | 2022  | NC                 |  |  |
| PLURIEN  | création d'un skatepark  |  | 110 000 €    | 2025  | 2025               |  |  |
| POMMERET   | agrandissement de la salle omnisports pour des cours de tennis   |  | 400 000 €    | 2023  | 2025               |  |  |
| POMMERET   | construction de vestiaires de football   |  | 250 000 €    | 2022  | 2023               |  |  |
| SAINT ALBAN  | réfection des deux courts de tennis  |  | 79 682 €     | 2021  | 2021               |  |  |

## services de proximité

| MAITRE D'OUVRAGE     | PROJET  | MONTANT HT  | CALENDRIER TRAVAUX |      |
|----------------------|---|-------------|--------------------|------|
|                      |   |             | DEBUT              | FIN  |
| BREHAND              | réhabilitation de l'ancien presbytère pour créer un tiers lieu (culture, associations, permanences services publics)      | 1 020 000 € | NC                 | NC   |
| BREHAND              | extension de la garderie-ALSH   | 1 030 000 € | NC                 | NC   |
| JUGON LES LACS       | ilot du martray : rénovation de la mairie pour installation maison France services, passage piéton...                     | 1 780 380 € | 2022               | 2023 |
| JUGON LES LACS       | extension bibliothèque-médiathèque  | 1 200 000 € | 2023               | 2025 |
| LAMBALLE-ARMOR       | rénovation extension groupe scolaire Maroué   | 1 300 000 € | 2022               | 2026 |
| LAMBALLE-ARMOR       | rénovation salle municipale Lamballe  | 2 750 000 € | 2022               | 2025 |
| LAMBALLE TERRE & MER | construction d'une micro crèche Plémy-Moncontour  | 800 000 €   | 2022               | 2023 |
| PLEDELIAZ            | réfection de la toiture de la maison escargot (accueil enfants en situation polyhandicap)                                 | 70 000 €    | 2022               | 2023 |
| PLENEUF VAL ANDRE    | aménagement de l'ancienne perception : maison France services, conseiller numérique, action sociale, services associatifs | 145 056 €   | 2021               | 2021 |
| QUESOY               | installation d'une structure modulaire dans l'enceinte de l'école de l'Hôpital pour la restauration scolaire              | 145 500 €   | 2021               | 2021 |
| SAINT DENOUAL        | requalification d'un ancien bâtiment scolaire en zone couverte de jeux de récréation                                      | 100 000 €   | 2023               | 2026 |
| SAINT RIEUL          | reconstruction d'un bâtiment scolaire   | 385 690 €   | 2021               | 2021 |
| SAINT RIEUL          | aidant connect (mise à disposition des habitants d'un service d'aide aux procédures dématérialisées)                      | 7 800 €     | 2022               | NC   |
| TREMEUR              | construction d'une 4ème classe, bureau et annexe (école)  | 510 000 €   | 2022               | 2023 |
| TREMEUR              | mise en accès PMR de 3 classes et de la bibliothèque  | 31 000 €    | 2021               | 2022 |

## patrimoine

| MAITRE D'OUVRAGE     | PROJET  | MONTANT HT | CALENDRIER TRAVAUX |      |
|----------------------|---|------------|--------------------|------|
|                      |   |            | DEBUT              | FIN  |
| ANDEL                | extension du cimetière enherbé  | 112 060 €  | 2022               | 2022 |
| BREHAND              | réhabilitation maison Cornillet sans affectation                        | 820 000 €  | NC                 | NC   |
| BREHAND              | extension de la mairie  | 820 000 €  | NC                 | NC   |
| HENON                | rénovation de l'église (étanchéité, voute, sécurisation édifice)        | 205 000 €  | 2022               | 2023 |
| JUGON LES LACS       | restauration des vitraux de l'église Saint Etienne                      | 230 000 €  | 2022               | 2023 |
| LAMBALLE-ARMOR       | clocher église saint Jean Lamballe                                      | 600 000 €  | 2022               | 2023 |
| LAMBALLE-ARMOR       | rénovation Hôtel Poulain de Mauny Lamballe                              | 650 000 €  | 2022               | 2024 |
| LAMBALLE-ARMOR       | rénovation presbytère Meslin  | 500 000 €  | 2022               | 2025 |
| LAMBALLE TERRE & MER | réhabilitation ex maison directeur du haras                             | 150 000 €  | 2022               | 2022 |
| LANRELAS             | mairie : agrandissement (bureaux, salles, médiathèque, agence postale)  | NC         | 2022               | 2023 |
| MONCONTOUR           | études en vue de la restauration des remparts                           | 50 000 €   | 2022               | 2023 |
| PLENEUF VAL ANDRE    | extension du funérarium   | 155 000 €  | 2021               | 2022 |
| PLURIEN              | rejointement de l'Eglise  | 121 000 €  | 2023               | 2023 |
| PLURIEN              | salle polyvalente : mise en conformité sécurité incendie, accessibilité | 45 000 €   | 2022               | 2022 |
| ROUILLAC             | église : réfection du parquet supportant l'autel                        | NC         | 2024               | 2024 |
| TREMEUR              | création d'un atelier communal et local de stockage                     | 150 000 €  | 2022               | 2022 |

## maintien et développement de la mixité sociale et intergénérationnelle

| MAITRE D'OUVRAGE | PROJET  | MONTANT HT | CALENDRIER TRAVAUX |      |
|------------------|---|------------|--------------------|------|
|                  |   |            | DEBUT              | FIN  |
| LA BOUILLIE      | création d'un espace intergénérationnel extérieur | 120 000 €  | 2022               | 2023 |

## échanges et maintien du lien social (associations, habitants...)

| MAITRE D'OUVRAGE | PROJET  | MONTANT HT | CALENDRIER TRAVAUX |      |
|------------------|---|------------|--------------------|------|
|                  |   |            | DEBUT              | FIN  |
| JUGON LES LACS   | animation citoyenne-identité (étude et mise en œuvre d'actions)   | 180 070 €  | 2021               | 2022 |
| JUGON LES LACS   | réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers pour activités sociales et associatives ou y installer la maison de la pêche | 600 000 €  | 2023               | 2026 |
| TREBRY           | transformation d'une salle en maison des associations   | 100 000 €  | 2022               | 2023 |